

Annexe 2 : Les rapports sur les conditions de vie dans les camps de transit et de reclassement, les cités d'hébergement et d'accueil et les hameaux de forestage

La CNIH a confié aux historiens qui en sont membres le mandat de brosser un tableau d'ensemble des conditions de vie qu'ont connues les Harkis et leurs familles dans les structures qui ont été ouvertes pour les héberger entre 1962 et 1975 : camps de transit et de reclassement, cités d'hébergement et d'accueil, hameaux de forestage.

Une première contribution à ce bilan global est apportée dans ce rapport par une série de cinq articles qui constituent autant de synthèses historiques, fondées sur la consultation d'un corpus substantiel d'archives – si elle ne peut prétendre avoir été exhaustive –, sur la bibliographie existante

et sur les témoignages des enfants de Harkis ayant connu ces lieux. Ces textes sont présentés selon une logique chronologique de manière à ce qu'ils forment un panorama cohérent : le camp de transit du Larzac, celui de Bourg-Lastic, le camp de transit puis la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise, le Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie de Bias, les hameaux de forestage. Les nombreuses publications consacrées à Rivesaltes et l'existence d'un Mémorial ont conduit à ne pas proposer une nouvelle étude de ce camp.

La CNIH entend ainsi contribuer à la mission de reconnaissance qui lui a été confiée tout en espérant fournir un matériau utile aux chercheurs.

Les conditions de vie dans le camp du Larzac



Les mille tentes du Larzac, photographie de P. DOMENECH, collection particulière.

« Le plateau des mille tentes » – 15 juin - 15 octobre 1962

Dans le cadre de l'organisation de l'accueil des Harkis et de leurs familles repliés dans l'Hexagone à compter du mois de juin 1962, le camp de transit et de reclassement du Larzac occupe une place particulière. En effet, il s'agit de la toute première structure créée sur le territoire national par les autorités, qui ouvre officiellement ses portes entre le 15 juin et le 15 octobre 1962.

Situé sur la commune de La Cavalerie, il s'étend sur une superficie de 3 000 hectares. Le terrain est particulièrement enclavé. Il se situe entre les ségalas, terres cultivées bocagères, et les pelouses sèches des grands causses⁶¹². Il présente ainsi de nombreux avantages pour les autorités.

612 - Site Internet Gastel paysages.fr, « Camp militaire du Larzac – La Cavalerie ».



Carte du camp Larzac issue du site Larzac.com.

Ces dernières sont confrontées, dans les mois qui suivent la signature des accords d'Évian, à plusieurs défis en ce qui concerne le rapatriement des anciens supplétifs et de leurs familles.

Dans la perspective de l'arrivée massive d'hébergés, le gouvernement sollicite le ministère des Armées afin d'aménager des camps militaires en camps de transit et de reclassement. L'objectif affiché est d'offrir une solution temporaire d'hébergement, avant d'envisager l'envoi vers d'autres structures.

Le choix du plateau du Larzac s'est imposé progressivement aux pouvoirs publics. Ouvert au début du XX^e siècle, le camp joue un rôle important durant la guerre d'Algérie, dans le cadre de la lutte contre la présence du FLN en métropole. En effet, dès le printemps 1959, la structure devient le plus important camp d'assignés du territoire national. En décembre de cette même année, elle accueille plus de 3 000 personnes⁶¹³.

Le choix de ce camp s'explique également par le fait que certains préfets, comme celui du Tarn, s'opposent, dans le courant du premier semestre 1962, à l'installation de Français musulmans dans leur département de peur de voir se produire des tensions avec les membres de la communauté algérienne présente sur leur territoire⁶¹⁴. Le Larzac apparaît alors comme une option permettant

de répondre aux urgences à venir. Toutefois, les caractéristiques physiques de la structure, et particulièrement son exposition à un climat extrême en hiver, impliquent d'emblée pour les autorités d'intégrer le fait que cette solution ne peut être *de facto* que temporaire.

Ainsi, les priorités sont nombreuses à gérer. Tout d'abord, la question de l'organisation logistique du camp apparaît comme centrale. Elle fait l'objet de nombreuses réunions préparatoires dans les semaines qui précèdent l'ouverture du camp, mais également de suivi durant les premières semaines de son fonctionnement.

En parallèle, les enjeux liés aux capacités et aux conditions de logement, à la sécurisation de la structure et à son encadrement médical revêtent une importance très significative.

Enfin, une priorité est également donnée à la question du reclassement des hébergés. À cet effet, la solution du développement des premiers hameaux de forestage constitue une piste sérieusement envisagée par les pouvoirs publics et donne lieu à de premières expériences avant même la fermeture du camp. Toutefois, les projets de hameaux lancés, combinés à d'autres solutions complémentaires, démontrent rapidement leurs limites : à savoir, leur faible portée en termes purement numériques.

613 - MARCY (Jean-Philippe), « Le camp du Larzac 1959-1962. Entre une politique répressive et le pouvoir du FLN », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2008, n°4, pp 25-32.

614 - MOUMEN (Abderahmen), « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », *Les cahiers de Framespa*, 2015.

L'arrivée des Harkis et de leurs familles au camp du Larzac

• La mise en place du camp

Réunions préparatoires

Dans la perspective de l'accueil à venir de plusieurs milliers d'ex-supplétifs et de leurs familles au camp du Larzac, diverses réunions préparatoires se tiennent, notamment à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 1962.

Le 26 mai 1962, le chef d'état-major des armées reçoit pour mission d'héberger au camp du Larzac les supplétifs et civils Français de souche nord-africaine (FSNA) menacés⁶¹⁵. Puis, quatre jours plus tard, lors d'une réunion à l'état-major le 30 mai 1962, il est convenu que les services d'intendance, de santé et du génie devront renforcer les moyens mis sur place. Les dispositions doivent être mises en œuvre de toute urgence, notamment en ce qui concerne le service de santé qui, à ce stade, n'est pas encore opérationnel. Le caractère urgent de cette demande s'explique par l'imminence des premières arrivées de Harkis⁶¹⁶.

Le général Loiret, qui commande le groupe de subdivision de Montauban, insiste en disant que pour assurer « *l'heureux déroulement* » de l'opération d'installation du camp, il s'agit de développer les services évoqués en parallèle de la mise en place de la compagnie du camp qui remplira les besoins en main d'œuvre⁶¹⁷.

Mais le général estime qu'en raison du fait que le commandant qui sera désigné pour diriger le camp aura des responsabilités considérables dans des domaines très divers, il serait pertinent de mettre en place un véritable état-major, qui serait pour lui un outil de travail plus adapté à la situation. Ainsi, l'autorité militaire prend rapidement conscience des difficultés auxquelles elle va être confrontée et cherche à anticiper dans la mesure du possible. La complexité des questions à traiter nécessite une prise en compte globale du sujet.

Dans cette idée, par courrier du 2 juin 1962, le général Loiret indique au général qui commande la 4^e région militaire que l'organisation du camp du Larzac calibré pour 5 000 personnes pose des problèmes de moyens qui ne seront pas résolus par la seule désignation d'un commandant du centre et par le transfert au camp d'une compagnie de tirailleurs marocains⁶¹⁸.

Selon lui, en raison de l'ampleur et de la diversité des questions à résoudre pour assurer le succès de l'opération, il s'agit de séparer les fonctions d'exécution des fonctions de conception et de commandement. La question de la structuration des équipes chargées de la gestion du camp apparaît comme fondamentale. C'est également une source d'inquiétude à seulement quelques jours de l'arrivée des premiers supplétifs.

La gestion des conditions de logement

Une nouvelle réunion au camp du Larzac se tient le 5 juin 1962⁶¹⁹. La réflexion centrale porte sur la première priorité à gérer par les autorités, à savoir le logement. Le camp du Larzac dispose de bâtiments en dur. Toutefois, ils ne sont pas dimensionnés pour accueillir des milliers de personnes. Il est alors décidé de prioriser leur accès. Ainsi, entre 800 et 1 000 Harkis et leurs familles y seront logés. Selon les estimations du moment, 800 autres personnes doivent quant à elles être placées sous des tentes à raison d'une par famille. Le matériel de couchage est acheminé depuis la réserve ministérielle basée à Lourdes. Les Harkis célibataires, moins nombreux, sont logés quant à eux dans les bâtiments en dur⁶²⁰.

L'ensemble des personnels chargés de l'encadrement du camp le rejoignent au plus tard le 10 juin, afin de procéder aux différents préparatifs. L'autorité militaire cherche à affiner les profils sélectionnés. Il s'agit d'accorder la préférence aux personnels ayant une bonne connaissance des anciens supplétifs, afin de fluidifier au maximum les rapports⁶²¹.

615 - MOUMEN (Abderahmen), « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », *Les cahiers de Framespa*, 2015.
616 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229.

617 - *Ibid.*

618 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, courrier du général Loiret en date du 2 juin 1962.

619 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 5 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

620 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, Fiche en date du 6 juin 1962 relative à l'accueil, hébergement et l'entretien de 6 500 supplétifs avec familles au camp du Larzac.

621 - MOUMEN (Abderahmen), « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », *Les cahiers de Framespa*, 2015.

Une compagnie du 9^e régiment de Tirailleurs marocains (RTM) est déployée dans ce cadre au camp du Larzac avec pour mission d'encadrer les familles d'anciens supplétifs⁶²². Elle est composée de 4 officiers, 15 sous-officiers et 135 hommes de troupe dont 10 Marocains⁶²³.

Le service de l'intendance est pleinement mobilisé pour gérer l'installation du matériel lié au logement des Harkis mais également des personnels d'encadrement. Les premières tentes arrivent ainsi au Larzac par transport routier le 9 juin 1962. Le même jour, le matériel pour les cadres et les hommes de troupe est acheminé par voie routière.

Un lot important de matériels correspondant aux besoins de 1 000 personnes et composé notamment de couvertures et de sacs de couchage est installé le 11 juin. Le commandant Marengo, placé à la tête du camp, supervise et coordonne la mise en place des tentes.

En parallèle, les services de l'intendance ont pour mission de délivrer des isolateurs et des paillasses aux premiers hébergés. En l'absence de mobilier d'intérieur, les Harkis sont contraints de se servir de leurs propres valises en guise de sièges ou de tables⁶²⁴.

De manière générale, le directeur régional de l'Intendance met en place au camp, durant la phase de démarrage, un représentant de son service afin de conseiller sur le plan technique l'officier chef du service administratif du camp.

Le commandant et le directeur régional du Génie sont quant à eux chargés d'assurer et de compléter l'équipement sanitaire du camp, l'adduction d'eau et l'installation de l'électricité. Pour l'ensemble des travaux sommaires d'aménagement du bivouac et des bâtiments utilisés, ils disposent d'un crédit provisionnel de 300 000 NF demandés à l'état-major des armées.

Des difficultés pour établir des projections de coûts de fonctionnement du camp

Le général Loiret indique que le tableau des effectifs et des dotations du camp du Larzac s'avère être particulièrement compliqué à

mettre en place car la plupart des éléments de l'équation sont inconnus. Au premier rang desquels, la cadence d'arrivée au camp⁶²⁵. Les autorités n'ont pas de visibilité à court et moyen terme, ce qui les oblige à se cantonner à des projections théoriques.

Il procède toutefois à une estimation des dépenses journalières. Ainsi, sur une base théorique, il faudrait selon lui 25 000 nouveaux francs (NF) par jour et 750 000 NF environ par mois pour assurer le chauffage, l'approvisionnement en nourriture et l'habillement pour l'ensemble des hébergés.

De manière plus précise concernant les coûts à prévoir pour la nourriture, deux hypothèses sont évoquées. Tout d'abord, si la vie est organisée de manière collective, il faudrait prévoir alors 6 000 NF par mois afin de payer 10 cuisiniers à hauteur de 600 NF par mois. Avec l'aménagement et l'équipement des cuisines, il faudrait compter 33 000 NF de plus.

Toutefois, si la vie est organisée de manière familiale, il s'agirait alors de compter seulement 2 000 NF par mois avec 3 cuisiniers pour les Harkis célibataires. Mais les crédits budgétaires seraient plus élevés en cela qu'il faudrait donner 150 NF par famille, donc 150 000 NF pour 1 000 familles. Il devrait de surcroît être envisagé d'ouvrir un magasin de vente qui détiendrait tous les articles d'habillement, des vivres, des matériels etc.

En conséquence, une avance a été demandée à l'administration centrale de 1,5 million de NF pour faire face aux dépenses du premier mois : solde, nourriture etc.

Une augmentation vertigineuse des effectifs du camp

Un télégramme du 18 juin 1962 relatif aux effectifs à héberger au camp indique que 6 000 personnes sont attendues dont 4 500 Harkis et 1 500 Moghaznis.

En seulement quelques jours, ce sont des milliers d'ex-supplétifs et leurs familles qui arrivent au camp du Larzac. Le 26 juin, soit onze jours après l'ouverture de la structure, ce sont près de 5 000 personnes qui y sont accueillies⁶²⁶. Le même jour, environ 400 personnes arrivent en gare de Millau. Ce qui fait atteindre au camp l'effectif de 5 500 personnes.

622 - *Ibid.*

623 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, Note du 7 juin 1962.

624 - « 1962 : l'indépendance algérienne : un refuge chez les templiers... », *Le Monde*, 10/07/1962.

625 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 5 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

626 - MOUMEN (Abderahmen), « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », *Les cahiers de Framespa*, 2015.

Au 30 juin, le total de personnes présentes au Larzac passe à 5 750 personnes. À la date du 19 juillet 1962, 5 894 personnes y sont hébergées. Environ un mois plus tard, le 16 août 1962, 5 295 personnes y sont encore recensées, dont 1 326 hommes à reclasser. À cette date, les autorités sont parvenues à reclasser 706 hommes dont 320 chefs de famille. Cela a permis d'aboutir au départ de 1 930 personnes⁶²⁷. Malgré tout, les arrivées continues maintiennent le nombre d'occupants présents à un niveau toujours extrêmement élevé.

Par ailleurs, eu égard à la part importante d'enfants présents dans le camp du Larzac, les autorités mettent en place douze classes composées de 50 élèves chacune⁶²⁸.

• L'accueil et la prise en charge des Harkis

Dès les premiers jours de fonctionnement du camp, les autorités cherchent à s'appuyer sur le tissu associatif afin de contribuer à fluidifier les nombreuses arrivées. Ce dernier leur apporte une aide précieuse et constitue un soutien très estimable pour les repliés tout juste accueillis. Ainsi, le directeur de l'Association d'amitié et de solidarité franco-algérienne (ASFA) assure personnellement l'organisation de l'accueil des Harkis et de leurs familles en gare de Millau, en liaison avec la Croix-Rouge et les organismes civils locaux. Une antenne permanente de l'ASFA comprenant 1 officier et deux assistantes sociales est installée dans les jours qui suivent. Cette antenne prend sous sa responsabilité les personnels du Service de formation des jeunes en Algérie (SFJA) qui sont également chargés d'accompagner les Harkis et leurs familles⁶²⁹.

Les directeurs régionaux des services de l'intendance et du Génie cherchent, dans les premières semaines de fonctionnement du camp, à renforcer leurs détachements permanents du Larzac par l'embauche de personnels civils. L'objectif est d'étoffer les effectifs disponibles sur place afin de faire face aux différentes vagues d'arrivées de Harkis et de leurs familles.

Par ailleurs, les moyens de transport et de circulation mis en place au Larzac sont aux ordres d'un officier du Train désigné par le commandant du camp. Il est chargé de coordonner les mouvements et les transports entre Castres et le Larzac et de régler la circulation.

• La pérennisation d'une situation précaire

Lors d'une visite organisée au camp du Larzac au début du mois d'août, le député-maire de Lodève (Hérault), Paul Coste-Floret, indique que « *l'armée assure la subsistance et l'entretien de 6 à 7 000 hébergés.* ». Il évoque la question de l'intégration des Harkis accueillis dans les camps du Larzac et de Bourg-Lastic. Il pointe le fait que le camp qui devait être uniquement une structure de transit, et donc par essence temporaire, a tendance à se transformer en un lieu de séjour plus permanent. Il soutient fermement que « *ce camp devait servir de lieu de passage, avant l'intégration à la vie politique, sociale et économique du pays.* »⁶³⁰. Le député-maire craint que la situation précaire dans laquelle se trouvent les Harkis et leurs familles ne se prolonge dans le temps. L'augmentation fulgurante du nombre de personnes accueillies dans le camp constitue un piège pour les autorités qui se retrouvent débordées et qui se doivent de trouver des solutions afin d'éviter que la situation sur place ne devienne ingérable. La question de l'accompagnement et du reclassement des hébergés prend une importance de plus en plus sensible au fil des semaines.

627 - Ibid.

628 - HAMADI (Abdel Kader), « Mémoire des lieux : les camps ouverts aux Harkis dans le sud de la France », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2006, pp. 105-120.

629 - Service historique de la Défense, cote GR 19T 195.

630 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, article du 7 août 1962 de M. COSTE-FLORET, ancien ministre, député maire de Lodève et membre de la Commission de défense nationale dans *Midi Libre* : Au camp du Larzac, les Harkis et Moghaznis ont succédé aux prisonniers FLN et MNA internés durant la guerre.

Le fonctionnement du camp

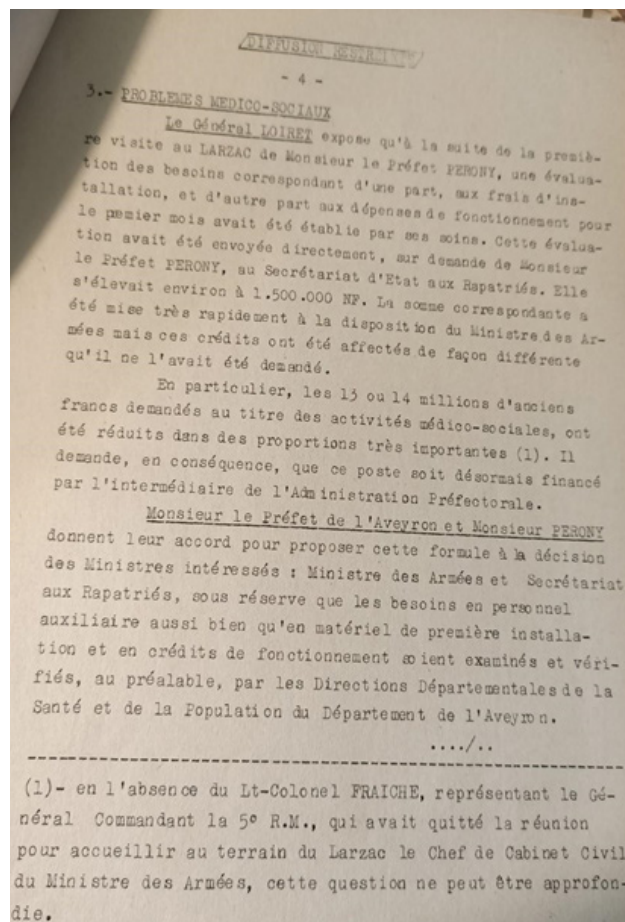
- Mise en place des crédits de fonctionnement et du service médical

Répartition des crédits

Une réunion portant sur la structuration administrative du camp se tient au Larzac le 25 juin 1962 sous la présidence du préfet de l'Aveyron. Elle réunit un représentant de l'Intendance, du service de santé, du service régional du Génie, de la gendarmerie et des Transmissions. Sont également présents le préfet Yves Pérony qui représente le secrétaire d'État aux Rapatriés en compagnie de Monsieur Couston et du capitaine Declusiere qui représentent ce même ministère au sein du camp du Larzac⁶³¹.

À la suite d'une première visite du camp effectuée par M. Pérony, une évaluation des besoins correspondant aux frais d'installation et aux dépenses de fonctionnement pour le premier mois ont été établis par le général Loiret comme évoqué plus avant. Le montant dont il était question s'élevait à 1,5 million de NF. Les crédits ont bien été mis à la disposition du ministre des Armées, mais ont été affectés de façon différente qu'il n'avait été demandé.

En effet, les fonds demandés au titre des activités médico-sociales, pourtant présentées comme prioritaires, ont été réduits très largement. Ce poste doit désormais être financé par l'administration préfectorale. Le préfet de l'Aveyron donne son accord tout comme Monsieur Pérony pour que la proposition soit faite au ministre des Armées et au secrétaire d'État aux Rapatriés. Le général Loiret approuve cette solution et demande à ce que les crédits soient mis rapidement à la disposition du commandant du camp pour être affectés aux services médicaux et sociaux.



Service historique de la défense, cote GR 4U 229, Compte-rendu de la réunion du 25 juin 1962 au camp du Larzac.

Mise en place du service de santé du camp

En raison du nombre extrêmement important de Harkis accueillis au camp du Larzac, les enjeux sanitaires constituent une priorité pour les autorités. À la fin du mois de juin, le service de santé, qui est amené à jouer un rôle central dans le dispositif de la structure, est toujours en cours d'organisation. Afin d'obtenir un effectif satisfaisant, qui soit en mesure de répondre convenablement à la demande, il est nécessaire de recruter des assistantes auxiliaires pour la maternité, pour l'infirmerie pour les femmes et enfants et pour les quatre dispensaires du village. Les naissances au camp représentent un véritable enjeu. Elles sont estimées au minimum à une par jour. Pour la seule journée du 25 juin 1962, 9 accouchements ont lieu, et se déroulent dans des conditions d'hygiène jugées « peu

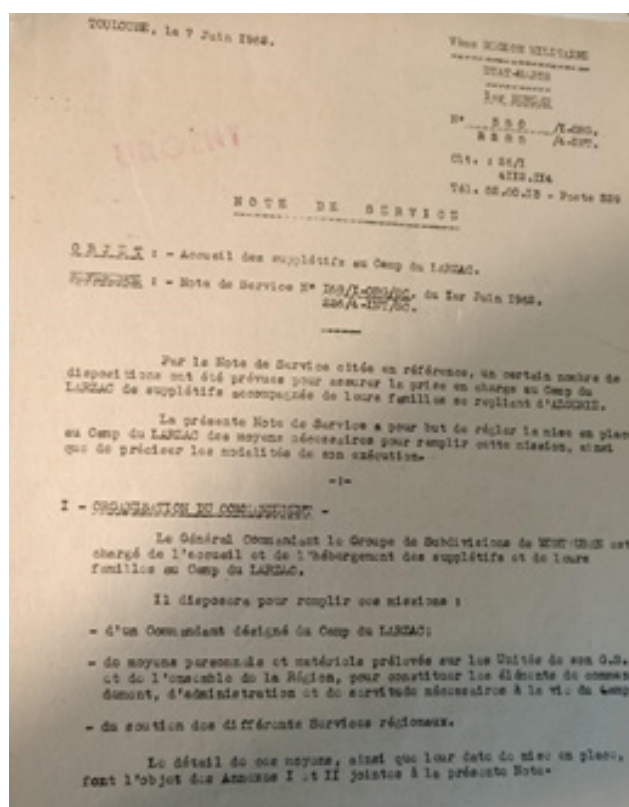
631 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 25 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

satisfaisantes »⁶³². Les personnels nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service de santé du camp sont recrutés par le médecin général directeur régional du service de santé, conformément aux propositions qu'il a faites. Un médecin-chef du camp est désigné par ses soins⁶³³.

Le directeur régional de l'Intendance se charge de l'équipement en matériel de l'infirmerie du camp, sur demande du directeur régional du service de santé.

Concernant les évacuations sanitaires, pour les personnels militaires, elles doivent s'effectuer dans les conditions normales prévues par le directeur régional de santé. Quant aux Harkis et leurs familles, en cas de problème nécessitant une hospitalisation, ils sont évacués des hôpitaux militaires de la région. Le directeur régional du service de santé étudie les possibilités de les évacuer vers les hôpitaux civils de Rodez, Millau et Albi.

• Organisation du commandement et de la sécurité du camp



Service historique de la défense, cote GR 4U 229,
Note de service du 7 juin 1962 relative à
« l'accueil des supplétifs au camp du Larzac ».

Une note de service émise le 7 juin 1962 portant sur « l'accueil des supplétifs au camp du Larzac » a pour objet de détailler les différentes modalités à mettre en application au sein de la structure.

Le commandement du camp

Selon les instructions délivrées, le général commandant le groupe de subdivision de Montauban est chargé de l'accueil et de l'hébergement des supplétifs et de leurs familles au camp du Larzac. Il dispose d'un commandant désigné du camp, de moyens en personnels et matériels prélevés sur les unités de l'ensemble de la région pour constituer les éléments de commandement, d'administration et de servitude nécessaires à la vie du camp. Il bénéficie également du soutien des différents services régionaux.

En attendant que la 4^e compagnie du 9^e RTM soit en capacité d'être l'unité administrative du camp, une compagnie du 2^e régiment d'artillerie de marine (RAMA) assure provisoirement le support administratif des divers détachements et des personnels ainsi que de l'ensemble des supplétifs devant vivre au camp.

La sécurisation du camp

Dès l'ouverture du camp, un dispositif de gendarmerie est mis en place. Le sous-préfet de Millau instaure des échanges hebdomadaires de renseignements entre les divers services de police et de gendarmerie. Un peloton supplémentaire de gendarmerie est déployé dans l'arrondissement. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante : une brigade prévôtale au camp, une brigade économique basée dans la commune de La Cavalerie, une brigade routière qui surveille les abords du camp, une brigade de renfort à la gendarmerie de Millau. Le sous-préfet alerte tout de même sur le fait que les effectifs sont insuffisants et nécessitent un renfort policier⁶³⁴.

• Le choix d'un système de nourriture collective au sein du camp

C'était un des arbitrages que les autorités devaient arrêter dans le cadre de la réflexion sur l'organisation des modalités relatives à l'alimentation au sein du camp du Larzac. Deux hypothèses avaient été

632 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 25 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

633 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 25 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

634 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, compte-rendu de la réunion du 25 juin 1962 tenue au camp du Larzac.

évoquées dans le cadre des réunions préparatoires à l'ouverture de la structure de transit et de reclassement. La décision est donc prise d'instaurer, pour les Harkis et leurs familles, un système de nourriture collective organisé par le commandant d'une compagnie du 2^e RAMA. Le service de l'Intendance met à leur disposition : par personne, une assiette, une cuillère, une fourchette ; par famille, un plat de campement et un bouthéon.

Pour les cadres, officiers et sous-officiers, un mess mixte est ouvert à compter du 1^{er} juin dans l'actuel mess des officiers du camp. Il est géré par 1 officier et 1 sous-officier, 8 cuisiniers et 15 serveurs⁶³⁵. Il est rattaché au mess des officiers de Castres.

Pour les hommes de troupe, un mess ordinaire, à la charge du 1^{er} RAMA, fonctionne au camp au profit de tous les éléments dits « support ».

Le reclassement des Harkis du camp – L'émergence de la solution des hameaux de forestage

- **La mise en place d'un accompagnement sur le plan social**

La création de la mission de liaison du Larzac

Dans le cadre de la gestion des arrivées au camp du Larzac et afin de renforcer et de fluidifier l'accompagnement des Harkis et de leurs familles, une mission de liaison est mise en place pour structurer les dispositifs sociaux. Elle entre en action dès le 1^{er} juillet, soit deux semaines après l'accueil des premiers arrivants. Cette structure a vocation à jouer un rôle clé notamment dans la gestion des dossiers personnels des personnes accueillies.

Ses moyens humains sont assez limités. En effet, elle se compose de deux agents de première catégorie chargés de la constitution et de la tenue à jour des dossiers d'offres d'emplois. Ils sont également chargés de tenir le bureau « départ » qui s'occupe des formalités en la matière. Ils établissent enfin le bulletin de renseignement quotidien⁶³⁶.

Onze agents de seconde catégorie gèrent quant à eux la constitution des dossiers d'accueil et de Sécurité sociale.

Enfin un agent est chargé de l'entretien des bureaux. Sur l'ensemble de sa période d'activité, soit du 1^{er} juillet au 25 septembre 1962, la mission joue un rôle de premier plan. Elle établit 1 600 dossiers d'accueil, immatricule 2 100 personnes à la Sécurité sociale, et adresse 1 000 fiches de prestations familiales à la Caisse de Rodez. Le montant des allocations liquidées par la caisse départementale de l'Aveyron et viré au service social nord-africain s'élève à 320 818, 74 NF.

De plus, 193 dossiers d'aide médicale sont adressés à la préfecture de l'Aveyron pour la prise en charge de 20 % des frais d'hospitalisation. Les 80 % restants incombent à la Caisse de Sécurité sociale de l'Aveyron.

La mission reçoit sur la période environ 1 400 personnes pour des demandes de renseignements. Ses agents jouent également un rôle d'officier d'état civil et enregistrent les mariages, les naissances et les décès. De surcroît, ils gèrent les pensions militaires, de retraite et celles versées aux veuves et aux orphelins. Ainsi, l'ensemble des prestations sociales a été géré par cette mission.

Reclassements effectués par la mission de liaison du Larzac

La mission de liaison du Larzac s'investit fortement afin de trouver des solutions pour reclasser les Harkis et leurs familles. 450 offres d'emploi et enquêtes sont effectuées entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre 1962. Sur la même période, 94 personnes sont envoyées en stage de formation et de préformation professionnelle à Alençon dans le département de l'Orne. 43 autres sont envoyées en stage à l'École d'agriculture de Fontaines en Saône-et-Loire. 38 d'entre elles sont immédiatement reclassées à l'initiative du directeur de l'École aux pépinières Lacarelles à Paray-le-Monial dans le même département.

La mission enregistre également des échecs dans le cadre de ses tentatives de reclassement. Ainsi, les personnes revenues au camp après leur reclassement représentent 4 % du total. Ces retours proviennent essentiellement d'une tentative en Corse à Société Tannin Cellulose à cause des menaces du FLN. Les pressions que font peser ses membres sur les ex-supplétifs sur

635 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, fiche en date du 6 juin 1962 relative à l'accueil, hébergement et l'entretien de 6 500 supplétifs avec familles au camp du Larzac.

636 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 229, rapport du 1^{er} octobre 1962 du 1^{er} juillet au 25 septembre.

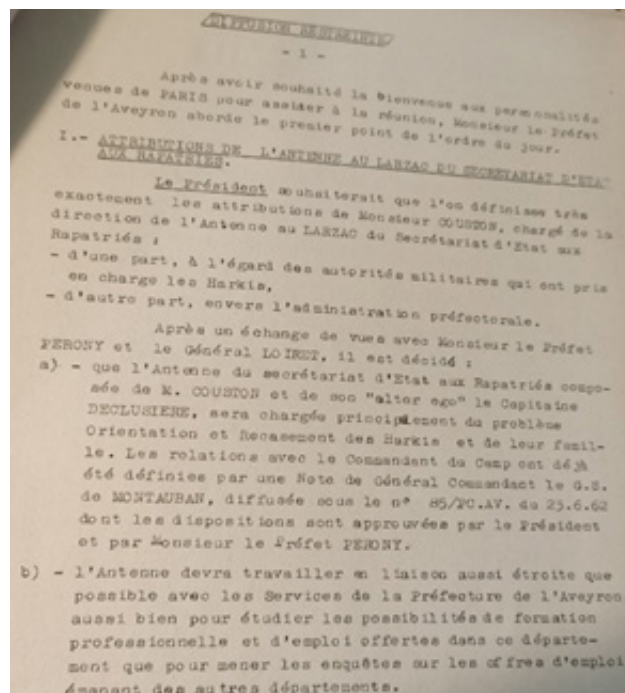
le territoire national constituant un frein parfois compliqué à surmonter, dans la perspective d'une sortie pérenne des camps de transit.

La structure souligne le fait que les Harkis ont dans l'ensemble manifesté avec beaucoup de ténacité leur désir de trouver un emploi. Les refus ont été rares et se justifient par la crainte du FLN. Seuls deux couples ont désiré rentrer en Algérie : ils ont été exaucés.

La mission indique enfin que le succès des opérations de reclassement est en grande partie conditionné à la présence d'un encadrement militaire relativement étoffé et connaissant bien les musulmans. Elle recommande de mettre en place dans chaque camp un bureau de l'information chargé de donner des nouvelles aux hébergés.

La mise en place d'une antenne du service des Rapatriés

Très rapidement, les autorités en charge de la gestion du camp du Larzac prennent conscience du caractère fondamental que représente l'accompagnement sur le plan social des hébergés. À cet effet une Mission de liaison a vu le jour afin de fluidifier l'accueil des Harkis et de leurs familles. En parallèle, dans le cadre de la réunion qui se tient au camp du Larzac le 25 juin 1962, une antenne du service des Rapatriés est mise en place afin d'accomplir une mission qui est érigée en priorité, à savoir l'orientation et le reclassement des Harkis et de leurs familles. L'antenne doit collaborer avec les services de la préfecture pour étudier les possibilités de formation professionnelle et d'emploi offertes dans le département de l'Aveyron et mener des enquêtes sur les offres dans les départements voisins. Elle est également chargée d'établir les dossiers qui permettent d'ouvrir ultérieurement aux Harkis les droits qui leur seront reconnus par le Gouvernement.



Service historique de la Défense, cote GR 4U 229,
Compte rendu de la réunion du 25 juin 1962
tenue au camp du Larzac.

Le préfet Pérony indique qu'il est nécessaire de réaliser un dossier pour les chefs de familles et les célibataires afin que leurs droits soient liquidés le plus rapidement possible. Ainsi, en principe, chaque chef de famille a droit à une prestation de départ d'Afrique du nord dont le montant s'élève à 500 NF. À cette somme, viennent s'ajouter 200 NF par membre de la famille.

Les célibataires perçoivent quant à eux une prestation d'un montant de 400 NF.

Par ailleurs, l'ensemble des Harkis se voit attribuer une contribution forfaitaire de déménagement au même titre que les « Français de souche européenne » dont le montant s'élève à 4 500 NF. De plus, une carte de Sécurité sociale leur est délivrée afin de leur permettre d'être pris en charge par la Caisse du lieu de leur futur emploi.

• L'émergence de la solution des hameaux de forestage

L'idée de développer des hameaux de forestage, afin de proposer des solutions concrètes de reclassement pour les Harkis et leurs familles hébergés au camp du Larzac, est soutenue par les pouvoirs publics locaux. En effet, dans le cadre de sa visite au début du mois d'août 1962, le député-maire de Lodève (Hérault) évoque les solutions à privilégier selon lui pour accélérer le reclassement des Harkis et de leurs familles qui sont accueillis depuis près de deux mois⁶³⁷.

Il explique que deux directions doivent être particulièrement envisagées. D'une part, le développement des hameaux de forestage doit constituer une priorité. Selon lui, la méthode doit être intensifiée. Cette idée est d'autant plus mise en avant qu'elle suscite également en parallèle un fort intérêt auprès des autorités en charge de la gestion du camp de Bourg-Lastic.

D'autre part, le député-maire envisage sérieusement de faciliter les engagements des Harkis dans l'armée. Lors de sa visite au camp, seules 13 demandes ont été formulées notamment en raison du salaire proposé, à savoir 30 francs par jour, qui ne permet pas de faire vivre les familles. Il incite le gouvernement à suivre cette piste.

Le maire encourage aussi les initiatives individuelles ou collectives. Il indique vouloir développer dans sa ville une industrie nouvelle avec le concours des Harkis du Larzac.

Le 10 août 1962, une nouvelle réunion se tient au camp sous la présidence du préfet Pérony, avec pour objectif de préciser les problèmes à prendre en compte et à résoudre afin d'accélérer le reclassement.

Un état des qualifications est réalisé sur un échantillon de 812 Harkis : 349 hommes mariés et 463 célibataires. Un tableau indiquant leur répartition dans différentes catégories professionnelles est dressé : agriculture, industrie, BTP, transport, gens de maison et divers.

Les autorités du camp étudient la possibilité d'établir des hameaux dans le département de l'Aude. À cette même date du 10 août, le capitaine Froument du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) du Larzac fait un point sur le recensement de rapatriés musulmans du département en question.

DOCUMENTATION POUR LA REUNION
INTERMINISTERIELLE DE FIN AOUT AU LARZAC

oOo

ETAT DES QUALIFICATIONS A LA DATE DU 10 AOUT 1962.

	Marié	Célibataires
1°) <u>AGRICULTURE.</u>		
A.- Stage agricole	4	70 (1)
B.- Placement direct	87	52
2°) <u>INDUSTRIE.</u>		
A.- Manoeuvres d'usine sans spécialité	99	40
B.- Industrie métallurgique	15	10
3°) <u>BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS</u>		
A.- Stage formation bâtiment	12	129 (2)
B.- Artisans du bâtiment	11	6
C.- Manoeuvres	51	42
4°) <u>TRANSPORT (chauff.poids lourds)</u>	14	8
5°) <u>GENS DE MAISON</u>	7	2
6°) <u>DIVERS (commerces, gardiens,hôpitaux, coiffeur, etc...)</u>	49	104
	349	463.

(1) - dont 46 effectivement partis (Ecole d'Agric.de FONTVINE)
(2) - dont 44 " " en préformation à ALENCON
et 19 " " en formation à ALENCON.

Service historique de la défense, cote GR 4U 229,
État des qualifications au 30 août 1962.

• L'exemple de trois projets de chantiers de forestage

Les cas des hameaux de Lapradelle-Puylaurens, Pujol-de-Bosc et Caunette-sur-Lauquet dans le département de l'Aude

Trois projets de hameaux de forestage sont lancés très rapidement dans le département de l'Aude. Il s'agit des hameaux de Lapradelle-Puylaurens, de Pujol-de-Bosc et de Caunette-sur-Lauquet. Les pistes pour le logement des familles qui y seraient installées sont évoquées⁶³⁸.

- À Lapradelle-Puylaurens, le hameau doit être installé au domaine d'Aygue-Bonne au sein duquel il existe une ferme abandonnée complètement isolée dans la montagne. Les bâtiments sont vastes mais fortement délabrés. Ils sont activement remis en état par une petite entreprise de maçonnerie locale. Il est envisagé d'y loger 20 familles et une dizaine d'autres seraient logées dans des blocs préfabriqués. Une école et un instituteur sont prévus sur place. Les travaux sont supervisés par le Génie rural qui concourt au financement des travaux. La fin des

637 - Article du 7 août 1962 de M. COSTE-FLORET, ancien ministre, député-maire de Lodève et membre de la Commission de défense nationale dans Midi Libre : Au camp du Larzac, les Harkis et Moghaznis ont succédé aux prisonniers FLN internés durant la guerre.

638 - Service historique de la défense, cote GR 4U 229 ;

travaux est prévue, en théorie, pour le 15 septembre.

- Au village de Pujol-de-Bosc, le site envisagé est entièrement abandonné et totalement isolé. Ainsi, des travaux d'envergure sont nécessaires pour rétablir le chemin d'accès et restaurer les habitations au sein desquelles les Harkis et leurs familles seront logés. La préfecture de l'Aude prévoit la remise en état de la voie d'accès, employant une main-d'œuvre de Harkis. La restauration est supervisée par le Génie rural.
- Au village de Caunette-sur-Lauquet, l'installation des rapatriés pose en revanche plus de problèmes. En effet, il s'agit en urgence de réaliser d'importants travaux d'adduction d'eau. Les conditions sur place au moment de l'évocation du projet au cours de la réunion ne permettent pas encore d'envisager l'accueil des Harkis et de leurs familles.

Les possibilités d'emploi dans les lieux d'implantation

En parallèle de la question du logement des Harkis et de leurs familles dans les trois hameaux évoqués, se pose également celle des possibilités d'emploi qui leur seraient offertes. À cet effet, le service des Eaux et forêts du département s'engage à utiliser les personnes installées dans les 3 sites et pour des salaires totaux de l'ordre de 45 000 francs par mois. Les hébergés seront employés à des travaux d'ouverture de piste, de débroussaillage et de reboisement. La date d'emploi est prévue au 15 septembre pour un premier salaire le 1^{er} octobre. De plus, à Lapradelle, l'entrepreneur chargé de faire les travaux envisage d'embaucher quelques Harkis⁶³⁹.

Un courrier en date du 5 septembre 1962 est adressé par le général commandant la 5^e région militaire au préfet de l'Aude au sujet du reclassement de Harkis au hameau de Lapradelle. Il indique qu'à la suite de la décision de déplacer des Harkis du camp du Larzac, les militaires de la 5^e région seront chargés de convoier les hébergés et de les aider à s'installer. Il précise que la mission ne peut être que de courte durée, en raison des ordres du ministre des Armées qui se réserve le droit d'affecter les personnels nécessaires à l'encadrement de ces hébergés. Le général demande ainsi au préfet d'indiquer au ministre de l'Agriculture le volume de cadres militaires nécessaires estimés pour la mise en

œuvre du chantier. Le ministre de l'Agriculture pourra ensuite adresser sa demande au ministre des Armées.

Par note du 10 septembre 1962, on apprend la mise en place d'une aide de la part du ministère des Armées destinée à l'organisation des hameaux de forestage. Il est envisagé notamment d'utiliser les cadres en place actuellement au CAO du Larzac. Si des détachements Harkis en provenance du Larzac doivent être transférés au sein de hameaux régionaux ou en dehors de la région, le commandant du CAO se charge de la sécurisation des convois.

Concernant le matériel mis en place pour les hameaux évoqués, les moyens existants en termes de tentes et de nécessaire de couchage au camp du Larzac sont utilisés. Ainsi, les isolateurs, les paillasses, les couvertures et les sacs de couchage sont déplacés afin d'en équiper les hébergés transférés. Un inventaire précis des éléments prêtés est réalisé pour chaque hameau. Le compte rendu est ensuite transmis au délégué régional du secrétariat d'État aux Rapatriés en vue de leur prise en compte et d'un règlement ultérieur.

Par ailleurs, le 29 septembre 1962, le général commandant la 5^e région militaire indique par courrier au ministre des Armées les modalités de la ventilation des cadres de la 37^e compagnie du camp du Larzac. Il s'agit des officiers et sous-officiers qui seront affectés au camp de Rivesaltes et aux hameaux de forestage sur la base du volontariat⁶⁴⁰.

Les premiers résultats

Les projets évoqués sont mis en œuvre dans les plus brefs délais. La Mission de liaison du Larzac est mise à contribution notamment dans le cas du hameau de Lapradelle-Puylarens. Le 7 septembre, elle organise et coordonne l'envoi des familles choisies vers le site.

Au-delà, la Mission contribue à l'envoi de familles dans d'autres hameaux de forestage lancés parallèlement comme Ongles (Basses-Alpes), le 5 septembre. D'autres familles sont dirigées vers Brusques et Saint-Rome de Carnon (Aveyron), Villemagne (Gard) et Saint-André des Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) par les personnels du Larzac.

639 - Service historique de la Défense, cote GR 7T 253.

640 - Service historique de la défense, cote GR 19T 195.

Ainsi, ces premiers résultats concrets encouragent les pouvoirs publics à continuer sur leur lancée. Malgré tout, ils ne se ferment pas à d'autres vecteurs de reclassement, afin de faire face au nombre toujours élevé d'hébergés présents au sein du camp.

• La solution du rengagement dans l'armée

En parallèle de l'option prioritaire des hameaux de forestage, les autorités ne ferment pas la porte à d'autres vecteurs de reclassement des Harkis présents au camp du Larzac. Toutefois, les solutions envisagées ne bénéficient pas du même succès.

Évoquée par le député-maire de Lodève, la possibilité de faciliter l'engagement des Harkis dans l'armée se révèle être somme toute assez marginale et ne connaît que peu de succès. Qui plus est, elle s'avère compliquée à mettre en place en raison de diverses difficultés. À titre d'exemple, au 31 août 1962, il est indiqué que 73 Harkis seulement ont manifesté à cette date le désir de s'engager ou rengager dans l'armée⁶⁴¹. Cependant, les Harkis dont les dossiers ont été examinés n'ont pas été en mesure d'apporter des pièces relatives à leur engagement dans les harkas.

Ainsi, les faibles résultats obtenus sur le plan numérique concernant cette solution achèvent de convaincre les autorités de son caractère non viable.

• Les initiatives locales

Les offres d'emploi de la part d'entreprises

La présence en nombre d'hébergés au sein du camp du Larzac représente une possibilité, pour les entreprises de la région, de recruter des éléments. Quelques sociétés s'y rendent avant même les premières arrivées, afin de formuler des offres d'emploi précises. C'est notamment le cas le 13 juin 1962 pour un représentant de la société Progyl. Ce dernier est alors reçu par le commandant du camp et formule au nom de la firme et de ses filiales les offres suivantes : les Harkis et leurs familles pourraient être pris en charge par les filiales de la société chargées des exploitations forestières en métropole et en Corse par groupes de 8 à 10 travailleurs.

Ces groupes qui recevraient une formation préalable professionnelle accélérée seraient implantés dans des zones d'exploitation forestière et ils seraient logés dans des baraques préfabriquées. Ils seraient appelés à être déplacés d'une zone de coupe à une autre. Les salaires totaux pourraient atteindre 3 ou 4 000 Francs par jour lorsque le rendement serait suffisant. L'ensemble des filiales de Progyl pourrait employer 100 à 120 travailleurs, ce qui reviendrait à la prise en charge de 5 à 600 personnes avec les familles. Le 26 juin, une nouvelle réunion est programmée afin de préciser les propositions formulées.

Les initiatives personnelles

En parallèle, des initiatives personnelles en vue de proposer des solutions d'emploi pour les Harkis voient le jour. Toutefois, elles sont étudiées avec attention par les autorités, qui cherchent à s'assurer du caractère sérieux des propositions. C'est ainsi le cas le 14 juin 1962, lorsque Monsieur Faye, un ex SAS, demande à ce que 2 familles qu'il avait connues, composées de 14 personnes au total, soient mises à sa disposition pour des travaux ruraux. Il indique cependant qu'étant dans l'attente d'une confirmation pour acheter un domaine de 150 hectares, il peut seulement les loger, mais ne peut pas encore les faire travailler. L'administration lui indique avoir pris note de sa proposition mais que, pour le moment, celle-ci repose sur des bases trop fragiles, et se voit donc dans l'impossibilité d'y donner une suite favorable⁶⁴².

Afin de valider le départ de Harkis du camp, le commandant cherche à avoir la certitude, dans la mesure du possible, qu'un contrat de travail clair leur soit offert. Il a cependant conscience que des départs clandestins peuvent survenir, car il n'a pas les moyens de contrôler les entrées et les sorties et les propositions diverses peuvent tenter les hébergés.

641 - Service historique de la Défense, cote GR 4U 299, fiche en date du 31 août 1962 : Renseignements concernant le problème rengagement harki au camp du Larzac.

642 - Service historique de la Défense, cote GR 19T 195.

• Les limites du reclassement - La ventilation dans les autres structures d'accueil et fermeture du camp

Dans la perspective de la fermeture du camp du Larzac, les autorités actent le fait que les solutions égrainées précédemment, bien qu'encourageantes, ne se révèlent pas suffisantes en termes numériques. Ainsi, il est décidé de transférer les hébergés n'ayant pu être préalablement reclassés vers d'autres camps comme ceux de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) et Bias (Lot-et-Garonne)⁶⁴³. L'option du camp de la Rye (Vienne) est également utilisée par les pouvoirs publics, afin de répartir l'ensemble des Harkis et leurs familles encore présents dans le camp du Larzac.

La diminution des effectifs du camp se traduit également par la diminution des personnels militaires. Ainsi, par un courrier du 7 septembre 1962, le général de la 4^e région militaire demande au général qui commande la 5^e région militaire de récupérer ses 3 militaires et sa jeep qui sont encore déployés au camp du Larzac alors qu'à l'origine tout un détachement avait été mis en place.

Le camp du Larzac ferme ses portes le 15 octobre 1962.

Conclusion

Malgré une période d'existence de seulement quatre mois, le camp du Larzac résonne dans l'imaginaire collectif comme un symbole fort de l'indignité et de la précarité de l'accueil des Harkis et de leurs familles sur le territoire national. La saturation extrêmement rapide du « plateau des mille tentes » qui pousse les autorités à ouvrir un second camp à Bourg-Lastic seulement dix jours après la mise en service de la structure, a mis les autorités et les hébergés à rude épreuve.

La gestion des conditions de logement fortement dégradées, caractérisées par le placement de milliers de personnes sous des tentes pendant plusieurs semaines, a représenté un véritable enjeu pour les pouvoirs publics. De même que la question de la sécurisation de la structure et des conditions sanitaires. Composé d'une part importante de personnes vulnérables dont un grand nombre d'enfants et marqué par une natalité importante, à mesure de naissances quotidiennes, le camp du Larzac a fait l'objet d'une attention toute particulière sur ces deux points.

La question du reclassement des hébergés a quant à elle été érigée en priorité. En effet, les Harkis se sont rapidement inquiétés de leur devenir, eu égard aux conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils ont été plongés. Au traumatisme de la fin du conflit et du départ sous la menace des représailles du FLN d'Algérie, sont venues s'ajouter l'incertitude et la peur de l'avenir.

Pour répondre à ces inquiétudes, le premier volet de l'action des autorités a consisté à déployer, dans la mesure du possible et avec les moyens disponibles, un accompagnement suivi sur le plan social. Celui-ci s'est particulièrement incarné au travers de la création de la Mission de liaison. Cette entité s'est muée en véritable lien entre les pouvoirs publics et les hébergés, afin de fluidifier leurs échanges et de renforcer l'efficacité des différentes mesures prises à l'égard de ces derniers. La Mission a ainsi été en mesure de contribuer à la réalisation d'un grand nombre de démarches administratives en faveur des Harkis et de leurs familles.

Ensuite, les autorités se sont investies dans les réflexions portant sur le développement des hameaux de forestage afin de trouver des solutions concrètes à la fois sur le plan du logement et sur le plan de l'insertion professionnelle pour les Harkis. Cette option, également mise en place dans le camp de Bourg-Lastic, a présenté une piste sérieuse pour offrir une solution dans la durée aux hébergés.

En parallèle, des alternatives telles que les reclassements dans l'armée ou le recensement d'initiatives émanant de particuliers ou d'entreprises locales sont à signaler. Ces dernières ont fait l'objet d'une attention appuyée de la part des autorités.

Néanmoins, de par leur nombre relatif, ces différentes initiatives n'ont pu offrir une solution concrète pour les milliers d'hébergés du camp. De ce fait, à l'instar du camp de Bourg-Lastic, les pouvoirs publics ont dû se résigner à transférer au plus vite, et avant l'arrivée de l'hiver, les personnes encore accueillies au Larzac vers d'autres structures de transit et de reclassement ouvertes dans le même temps, et principalement dans les camps de Rivesaltes, de Saint-Maurice-l'Ardoise et de Bias.

643 - MOUMEN (Abderahmen), « Le logement des Harkis : une ségrégation au long cours », *Métropolitiques*, 19 mars 2012, 5 p.

Les conditions de vie dans le camp de Bourg-Lastic



Vue du camp de Bourg-Lastic, archives du journal *La Montagne*, juillet 1962.

• 24 juin 1962 – 25 septembre 1962

Le « village de toile ».

Dans le cadre du rapatriement en métropole des anciens Harkis et de leurs familles, l'État réquisitionne à la toute fin du printemps et au début de l'été 1962 le camp militaire de Bourg-Lastic situé dans le département du Puy-de-Dôme, notamment pour pallier la saturation en parallèle du camp de transit du Larzac, ouvert le 15 juin. Ce dernier accueille déjà plusieurs milliers de réfugiés, et a du mal à faire face aux nouvelles arrivées à venir. Ainsi, la solution qu'incarne Bourg-Lastic est rapidement retenue par les autorités.

Le camp a été construit à la fin du XIX^e siècle. Sa localisation particulièrement isolée ainsi que sa capacité d'hébergement en font un lieu idéal pour accueillir des populations auxquelles les autorités attachent une attention particulière. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est utilisé, dès le 8 septembre 1939, comme camp d'internement

et de criblage pour des populations civiles. Des résidents étrangers suspectés d'intelligence avec l'ennemi, principalement des citoyens allemands et autrichiens de confession juive, y sont retenus. Le 20 janvier 1940, la structure est déplacée à Huriel dans le département de l'Allier. Le site de Bourg-Lastic sert alors de camp et d'école pour les cadres des Chantiers de jeunesse⁶⁴⁴. À la fin du conflit, il retrouve sa vocation militaire et est alors utilisé comme terrain d'entraînement par le 92^e régiment d'infanterie basé à Clermont-Ferrand⁶⁴⁵.

Le camp s'étale sur près de 800 hectares. Il est situé sous les contreforts des Combrailles, dans une zone de landes et de forêts, sur un plateau cristallin culminant à 750 mètres d'altitude⁶⁴⁶. Le village éponyme se trouve à 20 km de là et la ville de Clermont-Ferrand est distante de 50 km.

644 - « Le camp de Bourg-Lastic : histoires et mémoire autour d'un camp militaire », Cin'Educ – CinéDoc63 Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 2022, 35 min 21. Les chantiers de jeunesse sont une institution paramilitaire active entre 1940 et 1944.

645 - « Camp de Bourg-Lastic, été 1962 : accueillir les Harkis », site internet des Archives départementales du Puy-de-Dôme.

646 - BAROU (Jacques), « Bourg-Lastic, un camp militaire aux multiples mémoires », Sciences Po Grenoble, juillet 2018.



Localisation du camp de Bourg-Lastic.

La structure comporte une quinzaine de casernes et de vastes espaces d'entraînement militaire dont un champ de tir⁶⁴⁷.

De par ses caractéristiques physiques, le camp de Bourg-Lastic se révèle particulièrement enclavé. Exposé aux aléas climatiques, il constitue d'emblée une solution provisoire pour les autorités, en raison des difficultés que représenterait l'option d'y maintenir des occupants à la fin de l'été.

Plusieurs défis se posent ainsi aux autorités eu égard à l'arrivée massive des Harkis et de leurs familles. Tout d'abord, d'un point de vue logistique, il s'agit de mettre en place des solutions pour gérer l'afflux massif et extrêmement rapide de ces derniers qui arrivent au camp par vagues successives et de manière très rapprochée, notamment entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

En parallèle, se pose le problème de l'hébergement pour les 5 000 personnes attendues. Parmi elles, une grande part de vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées ou malades) sera très probablement à prendre en charge. Ainsi, le volet médical représente un enjeu déterminant.

Par ailleurs, il s'agit également d'assurer la sécurité de l'ensemble des pensionnaires aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du camp, ainsi que leur ravitaillement en eau et en nourriture.

Enfin, un autre enjeu se révèle également être prioritaire : celui du reclassement des populations accueillies à la hâte au sein du camp de Bourg-Lastic. En effet, les autorités ont bien conscience de l'impérieuse nécessité de trouver une solution aux hébergés accueillis, et de ne pas transformer ce camp provisoire en solution pérenne. Il s'agit donc de réfléchir à des perspectives sur le plan professionnel, mais également sur le plan du logement.

L'arrivée des anciens supplétifs au camp de Bourg-Lastic

• Première phase d'arrivées massives au camp - Juin 1962

Ouverture du camp le 24 juin 1962

Le 20 juin 1962, au sein du camp de Bourg-Lastic, se tient la première réunion plénière d'organisation. Cette dernière, qui a lieu à seulement quelques jours de l'ouverture officielle de la structure et de l'accueil des premiers Harkis et leurs familles, jette les bases à partir desquelles le camp a été mis en place⁶⁴⁸. Elle a pour ambition de structurer l'accueil des anciens supplétifs et de leurs familles. Son importance est d'autant plus grande que de nombreux arrivants sont attendus dans les prochains jours.

La première vague d'arrivée au camp de Bourg-Lastic, qui marque ainsi son ouverture officielle, est enregistrée le 24 juin 1962. Sur le porte-avions La Fayette, ce sont 920 personnes qui sont transportées depuis l'Algérie.

647 - Ibid.

648 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.



Archives départementales du Puy-de-Dôme,
cote 1170 W 150, coupure presse du journal *La Montagne*,
24/06/1962.

Selon un rapport des renseignements généraux, on retrouve à bord 266 hommes, 255 femmes et 399 enfants⁶⁴⁹. La presse se fait l'écho de l'événement. Toutefois, les chiffres indiqués varient et évoquent l'arrivée de 1 200 réfugiés.

La part des jeunes enfants est assez importante puisque 197 d'entre eux sont âgés de 0 à 5 ans, 131 de 5 à 10 ans et 71 de 10 à 19 ans. À l'arrivée au camp, du lait et des biberons sont distribués aux parents⁶⁵⁰. Dès lors, on comprend donc que l'accueil de ce convoi revêt des enjeux importants eu égard à la vulnérabilité d'une grande partie des personnes qui le composent.

La plupart des Harkis en cours de transfert sont d'origine kabyle et viennent des centres de Palestro, d'Aumale et de Bouira. Ils ont été transportés par camions avec leurs familles depuis leurs villages jusqu'à Maison-Carrée près d'Alger, où ils ont été regroupés et protégés par l'armée pendant plusieurs semaines en vue de leur départ.

Le débarquement des Harkis et de leurs familles à Marseille le 23 juin 1962 s'effectue dans des conditions de sécurité assez strictes. En effet, les autorités cherchent à se montrer les plus discrètes possibles, craignant des altercations avec les immigrés algériens. Ainsi, les arrivants sont débarqués dans l'enclave militaire du port, délimitée par des barbelés. Des précautions sont prises par les autorités militaires et les gendarmes sécurisent l'accès au quai.

Une fois débarqués, les anciens supplétifs et leurs familles sont dirigés vers un train spécial qui les conduit à la gare de Laqueuille dans le département du Puy-de-Dôme. Puis l'acheminement vers le camp de Bourg-Lastic est réalisé en camion. Ils y arrivent ainsi le lendemain, 24 juin 1962.

L'organisation de l'accueil des réfugiés à Bourg-Lastic est effectuée en toute hâte⁶⁵¹. À leur arrivée, 500 tentes neuves modèle 56 sont mises en place dans le camp. Elles sont réparties par groupes de 50 et couvrent une surface qui s'étend sur une superficie d'environ 30 hectares. Les « villages » de tentes sont installés à environ un kilomètre des baraquements militaires, dans une clairière.

649 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

650 - « Le camp de Bourg-Lastic : histoires et mémoire autour d'un camp militaire », Témoignage d'une réfugiée du camp, Cin'Educ - CinéDoc63 Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 2022, 35 min 21.

651 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

Chaque tente peut accueillir une dizaine de personnes. Ainsi, les autorités cherchent dans un premier temps à regrouper les familles entre elles. En effet, la priorité donnée est de ne pas séparer les parents des enfants et d'instaurer un climat aussi apaisé et serein que possible. Les autorités craignent qu'avec une arrivée aussi massive et rapide une situation de panique et de désorganisation s'installe et engendre une certaine forme de chaos. Il est donc nécessaire d'encadrer et de rassurer au maximum les arrivants, afin de ne pas voir la situation échapper aux autorités.

Au soir du 24 juin, ces dernières ont bien conscience que cette vague d'arrivée n'est que la première et que d'autres vont suivre incessamment. Une projection est alors réalisée et le nombre de Harkis susceptibles avec leurs proches de rejoindre le camp dans les prochaines semaines est estimé à 3 000. C'est dans cette perspective, et par anticipation, que 500 tentes pour une capacité d'environ 5 000 personnes ont été mises en place.

Une logistique à l'épreuve des arrivées successives : la naissance du « village de toile »

En parallèle des premières arrivées massives d'anciens supplétifs, les autorités font face à un réel

défi logistique pour équiper au plus vite le camp. Dans les jours qui suivent, ce sont 500 tonnes de matériels divers qui sont acheminées par trains ou par camions vers Bourg-Lastic. En plus des tentes, ce sont des centaines de couvertures, de lits, de paillasses, de paille, de bois, de vivres, de fourneaux, de matériel de campement qui sont installées⁶⁵². Les équipes mobilisées doivent agir avec la plus grande efficacité afin de remplir les objectifs assignés.

Le déchargement et le stockage de toute cette logistique mobilise ainsi une grande énergie. Dans le même temps, les autorités engagent le débroussaillage du terrain. En effet, le camp de Bourg-Lastic se caractérise par un fort isolement et est entouré d'une forêt dense. Les conditions hostiles nécessitent un aménagement non négligeable. L'installation de tous ces équipements plonge le camp dans une atmosphère décrite comme « *fiévreuse* » au cours des journées de démarrage⁶⁵³.

Les autorités sont maintenues sous pression puisqu'une seconde vague d'arrivées est enregistrée seulement trois jours plus tard. Les capacités d'absorption du camp sont mises au défi de l'afflux massif et aussi rapide des Harkis et de leurs familles.



Photographie du camp de Bourg-Lastic, archives du journal *La Montagne*, juillet 1962.

652 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

653 - *Ibid.*

Ainsi, le 25 juin 1962, le bateau Charles-Plumier transporte à son bord 202 Harkis et leurs familles. Ce sont donc exactement 801 personnes qui transitent à Marseille. Le groupe est transféré le mercredi 27 juin 1962 à la gare de Clermont-Ferrand. Puis l'ensemble de l'effectif est acheminé vers le camp de Bourg-Lastic.

On retrouve dans le détail : 288 hommes, 203 femmes et 310 enfants. Parmi ces derniers, il y a notamment 196 enfants âgés de 0 à 5 ans, 105 de 5 à 10 ans et 9 enfants de 10 à 14 ans. Par conséquent, la part de rapatriés vulnérables tout juste arrivés est une nouvelle fois très forte. Les autorités doivent donc gérer une population dont le nombre grandit très rapidement, et dont le profil implique une attention particulière. Ces facteurs à prendre en compte impliquent des mesures adaptées et une prise en charge spécifique pour éviter une catastrophe humanitaire.

L'effectif total du camp se rapproche des 2 000 personnes accueillies. Il s'établit exactement à 1 721 pensionnaires. Le défi humain est de taille. D'autant que les arrivées ne sont pas encore terminées.

En cette fin du mois de juin 1962, une troisième vague arrive au camp de Bourg-Lastic. Le 27, le navire Le Fontenay transporte à son bord 252 Harkis et leurs familles. Ce sont ainsi au total 897 personnes qui sont prises en charge à leur débarquement à Marseille. Elles sont orientées, à l'instar du dernier convoi, vers un train spécial qui a pour destination la gare de Clermont-Ferrand.

Le groupe transite dans la nuit et arrive dans la capitale auvergnate le lendemain, jeudi 28 juin 1962. Les Harkis et leurs familles sont acheminés vers le camp de Bourg-Lastic et viennent s'ajouter aux 1 721 personnes déjà présentes. L'effectif total de la structure grimpe à 2 618 personnes. Plus précisément, ce sont 252 hommes, 221 femmes, et 424 enfants qui se trouvent dans le convoi. Les enfants sont répartis ainsi : 212 sont âgés de 0 à 5 ans, 130 de 5 à 10 ans et 82 enfants de 10 à 14 ans.

L'augmentation du nombre de pensionnaires du camp est exponentielle. D'autant que le lendemain, le 29 juin 1962, une quatrième vague, certes moins importante, arrive au camp. Ce sont cette fois-ci 137 personnes au total qui rejoignent les effectifs vertigineux déjà présents. Ainsi, à la

fin du mois de juin 1962, ce sont 2 755 réfugiés qui s'entassent dans le camp de Bourg-Lastic.

En 1962, le village de Bourg-Lastic à 20 kilomètres du camp compte 1 310 habitants. Ainsi, le camp représente l'équivalent de plus de deux fois la population de la commune. Ce chiffre ayant été atteint en seulement quelques jours, il est de nature à bouleverser potentiellement les équilibres de la zone.

En parallèle de la 4^{ème} vague d'arrivées au camp, le journal local *La Liberté* consacre un article au « village de toiles des Harkis ». C'est la première fois que cette image est employée dans les médias. Elle retranscrit la réalité de ce qu'est ce camp qui s'assimile plutôt à un cantonnement organisé dans l'urgence. Le caractère extrêmement précaire du logis, composé de simples tentes, dans un environnement hostile y compris en plein été, témoigne du fondement temporaire de cette solution hâtive que représente ce camp de Bourg-Lastic.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, *La Liberté*, 29/06/1962.

Date ⁶⁵⁴	Nombre d'arrivées	Nombre de départs	Effectif total du camp
24 juin 1962	920		920
27 juin 1962	801		1721
28 juin 1962	897		2620
29 juin 1962	137		2757

• Seconde phase d'arrivées toujours soutenues en juillet

Dès le début du mois de juillet, les arrivées massives reprennent. Pour faire face à l'afflux de réfugiés, le camp de Bourg-Lastic se dote de 100 tentes supplémentaires. 6 îlots sont désormais en place dans le camp⁶⁵⁵.



Une famille de Harkis au camp de Bourg-Lastic, La Montagne, juillet 1962.

Le 1^{er} juillet, 640 personnes arrivent et font passer le total de l'effectif du camp au-dessus de la barre des 3 000. Le 3 juillet correspond à la quatrième vague la plus significative d'arrivées. En effet, ce sont 846 réfugiés qui sont accueillis ce jour-là. Parmi eux, on compte 264 hommes, 225 femmes et 357 enfants. Dans le détail, on retrouve 199 enfants entre 0 et 5 ans et 158 enfants de plus de 5 ans. La barre des 4 000 pensionnaires est dépassée. L'effectif total du camp vient s'établir à 4 243 personnes⁶⁵⁶.

À ce stade, les autorités sont convaincues que la situation va encore se complexifier. Elles s'attendent à de nouvelles arrivées très prochainement et à voir monter la population jusqu'à 6 000 personnes.

Le 5 juillet, la population du camp frôle les 5 000 individus. Ce sont en effet 543 personnes au total qui sont acheminées vers le camp. Les Harkis et leurs familles traversent la Méditerranée à bord du paquebot Algérie et arrivent le 2 juillet en France. Elles transitent ensuite au cours de la nuit du lundi 2 au mardi 3 juillet à la gare de Clermont-Ferrand. Afin d'optimiser les conditions de sécurité du convoi, ce dernier est pris en charge par les services de l'armée et escorté jusqu'à Bourg-Lastic. Il se compose exactement de 150 hommes, 109 femmes et 284 enfants. La part des personnes vulnérables ne cesse d'augmenter.

Les bilans chiffrés du nombre d'arrivées et de l'effectif total du camp s'espacent progressivement dans les jours qui suivent. On retrouve un nouveau compte rendu pour la journée du 11 juillet 1962. Ce jour-là, l'effectif total du camp est en légère baisse puisque 4 690 personnes y sont recensées.

Puis, le 19 juillet, une nouvelle vague massive d'arrivées vient gonfler un peu plus le nombre de pensionnaires de la structure. En effet, 546 personnes sont acheminées vers le camp de Bourg-Lastic. L'effectif total passe ainsi à 5 246 personnes. Parmi elles, 531 ex-GMS sont enregistrés. En effet, si la structure accueille essentiellement des anciens Harkis, des membres d'autres unités supplétives sont également présents. On retrouve notamment, outre des ex-GMS, des ex-Moghaznis. Leur proportion est cependant moins élevée que celle des anciens Harkis.

Durant ce mois de juillet 1962, les effectifs du camp connaissent donc une forte croissance. Seule une poignée de départs est à signaler, mais ceux-ci sont rapidement comblés par les différentes vagues qui se succèdent à un rythme particulièrement soutenu.

À la fin du mois de juillet le total de personnes accueillies atteint pratiquement son maximum. Ainsi, 5 270 personnes sont hébergées le 26 juillet.

654 - Chiffres issus de la cote 1170 W 150 des Archives départementales du Puy-de-Dôme.

655 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 465 W 20.

656 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

Date ⁶⁵⁷	Nombre d'arrivées	Nombre de départs	Effectif total du camp
1 ^{er} juillet 1962	640		3 397
3 juillet 1962	846		4 243
5 juillet 1962	543		4 786
11 juillet 1962	96		4 690
19 juillet 1962	556		5246 dont 531 GMS
26 juillet 1962	24		5 270 dont 602 GMS



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, *La Liberté*, 11/07/1962.

• L'amorce d'une lente déflation des effectifs du camp

La fin du mois de juin et l'ensemble du mois de juillet se caractérisent par une inflation sensible, brutale et répétée du nombre de rapatriés accueillis à Bourg-Lastic. Le nombre de départs est marginal.

Les prévisions des autorités quant au nombre de personnes susceptibles de se rendre dans le camp sont largement atteintes voire dépassées.

Le mois d'août 1962 marque un tournant majeur pour l'accueil des Harkis à Bourg-Lastic. En effet, les autorités anticipent une fermeture à venir dans les toutes prochaines semaines, voire dans les tout prochains jours. Ainsi, des départs significatifs vont commencer à émerger, mais ne faisant baisser que très légèrement les effectifs du camp. En effet, quelques arrivées vont encore venir compenser ces départs, notamment dans les premiers jours d'août 1962.

Les dernières vagues massives d'arrivées combinées aux premiers grands départs

Au début du mois d'août 1962, la répartition par situation administrative dans le camp est établie comme telle :

- Ex-Moghaznis : 16,5 %
- Ex-Harkis : 50 %
- Ex-GMS : 23,5 %
- Divers : 10 % ⁶⁵⁸

Le 3 août 1962 marque la dernière grande vague d'arrivées dans le camp. Toutefois, à la différence des mois de juin et de juillet, il ne s'agit pas d'une arrivée bien organisée, mais de personnes isolées qui sont prises en charge dans la structure ⁶⁵⁹.

202 personnes sont ainsi accueillies. À ce moment-là, les autorités envisagent une fermeture du camp pour le 15 août. Elles ne pensent donc plus recevoir de nouvelles arrivées.

Néanmoins, les chiffres des départs ne permettent pas de conclure au côté réaliste d'une fermeture du camp à la mi-août. En effet, il est à noter qu'entre le 21 juillet et le 1^{er} août seules 65 personnes (hommes, femmes et enfants) ont quitté le camp. 34 chefs de famille ont trouvé un emploi et ont donc quitté le lieu.

Entre le 1^{er} et le 10 août, 104 personnes quittent également le camp. L'effectif s'établit alors à 5 303 personnes. Il devient évident que le camp ne sera pas fermé au 15 août eu égard au nombre extrêmement élevé de personnes qui s'y trouvent

657 - Chiffres issus de la cote 1170 W 150 des Archives départementales du Puy-de-Dôme.

658 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

659 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

encore. Toutefois, le camp n'accueille plus de nouveaux arrivants. Une politique de déflation est donc pleinement engagée, mais le rythme des départs reste assez faible.

La baisse des effectifs qui est engagée se poursuit dans les jours suivants. Ainsi, le 17, le nombre d'hébergés descend à 5 276 à la suite du départ de 27 Harkis et leurs familles. Les chefs de famille sont reclassés dans différents départements.

Six jours plus tard, 173 personnes quittent le camp. L'effectif total s'approche de nouveau de la barre des 5 000 personnes. Il s'établit exactement à 5 103. Le 26 août, les autorités, qui ont revu leurs estimations, espèrent une fermeture définitive du camp qui serait fixée au 15 septembre. Pour tenir le délai, des départs massifs sont envisagés dans les prochains jours.

Un autre élément va contribuer à mettre la pression sur les autorités, afin d'accélérer la fermeture du camp. À la fin du mois d'août 1962, la population locale montre des signes d'agacement quant à la présence encore massive des Harkis et de leurs familles au sein du camp de Bourg-Lastic et ce que cela implique. En effet, les riverains se plaignent de leurs passages fréquents sur les propriétés, de lavages du linge constatés dans les ruisseaux environnants et de vols de bois.

Le 30 août, une dernière vague notable d'arrivées est signalée. 131 personnes, pour la plupart en provenance d'Oran, sont acheminées au camp. Toutefois, les autorités ont l'ambition d'accélérer la fermeture du camp. Ainsi, une note interne indique que 6 à 700 réfugiés doivent être dirigés dès la semaine suivante, la première du mois de septembre, vers le camp de La Rye dans le département de la Vienne. Les autorités ont toujours en tête l'objectif de fermer le camp d'ici au 15 septembre.

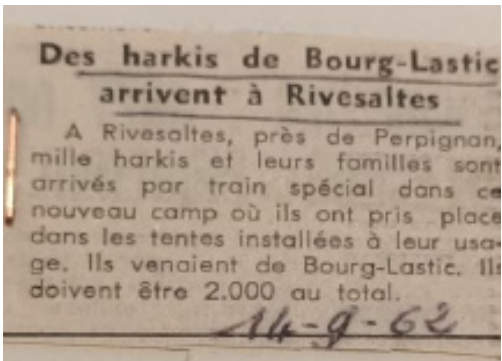
Date ⁶⁶⁰	Nombre d'arrivées	Nombre de départs	Effectif total du camp
3 août 1962	202	65	5 407
10 août 1962	0	104	5 303
17 août 1962	0	27	5 276
23 août 1962	2	173	5 103
30 août 1962	131	0	5 144

L'intensification des départs

Le 5 septembre, l'effectif du camp descend à 5 052 hébergés. Les autorités envisagent toujours d'envoyer au moins 600 d'entre eux à la Rye, et une autre partie dans le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise.

Les départs vers le camp de La Rye s'organisent assez rapidement. Une première vague composée de 120 personnes quitte Bourg-Lastic le 10 septembre. Puis une seconde vague suit de manière très rapide. Ainsi, 210 réfugiés sont transférés le 12, puis 270 le 14 septembre. Les effectifs du camp repassent sous la barre des 5 000 personnes. Les autorités décalent leur l'objectif de fermeture du centre au 22 septembre.

Au 14 septembre, le total de personnes recensées à Bourg-Lastic s'élève à 4 106. Les départs se poursuivent comme prévu. À cette date, ce sont 1 368 personnes qui ont pu être reclassées.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, *La Liberté*, 14/09/1962.

Au 19 septembre, 622 personnes ont rejoint La Rye, 400 doivent aller dans les houillères du Nord dans les jours qui suivent et les autres Harkis sont dirigés vers Rivesaltes.

Le 22 septembre, ce sont exactement 343 personnes qui prennent la direction de Douai. Le convoi se compose de 118 hommes, 77 femmes, et 148 enfants. Les hommes sont pour la plupart d'anciens GMS.

Le même jour, 622 hébergés partent pour Rivesaltes. Dans le détail, il y a 168 hommes, 177 femmes et 337 enfants.

Le camp de Bourg-Lastic est définitivement fermé le 25 septembre 1962.

660 - Chiffres issus de la cote 1170 W 150 des Archives départementales du Puy-de-Dôme.

L'organisation du camp

• Sécurisation des convois de Harkis et du camp par la gendarmerie

Nombre de Harkis hébergés au camp de Bourg-Lastic sont acheminés vers la structure depuis la gare de Laqueuille. La brigade de gendarmerie de Bourg-Lastic est chargée de la sécurisation de la gare, afin d'éviter tout incident. Des camions sont affrétés pour faire les navettes entre la gare et le camp, sous escorte motocycliste systématique. De nombreuses précautions sont prises pour parer à toute éventualité.

À l'extérieur du camp, un poste provisoire est mis en place. Il a pour mission de surveiller les abords et de contrôler les allées et venues. Toute personne qui désire entrer au camp doit passer par ce point de filtrage. Les autorités exercent ainsi une forme de contrôle social assez étendu sur les pensionnaires du camp⁶⁶¹.

Du 24 au 27 juin, les moyens de surveillance sont assez limités. La brigade de gendarmerie de Bourg-Lastic est seulement renforcée par 5 sous-officiers. Le 27 juin, un poste de surveillance permanent est créé à l'intérieur du camp. Il est directement géré par la brigade, mais permet d'ancrer la surveillance. Toutefois, les effectifs sur place sont assez limités. Il faut attendre le 1^{er} septembre pour que 8 gendarmes supplémentaires soient affectés à la surveillance et à la sécurisation du site⁶⁶².

• Les gendarmes, lien entre les autorités et les réfugiés

Les gendarmes jouent un rôle très important de lien entre les autorités et les occupants. Étant au contact direct de la population du camp, ils sont les témoins privilégiés de l'état d'esprit de cette dernière, des difficultés qu'elle rencontre, des besoins qu'elle exprime.

À ce titre, le chef du poste permanent implanté dans le camp attache une importance fondamentale au suivi et à l'évolution de l'état psychologique des Harkis et de leurs familles. Ainsi, des rapports quotidiens sont établis afin de dresser un état des lieux des effectifs du camp, de la situation générale de la structure et des incidents survenus. Les rixes et les craintes des hébergés font l'objet d'une attention particulière.

En juillet 1962, quatorze procès-verbaux et neuf fiches de renseignements sont établies par la brigade. Entre le 1^{er} et le 21 août 1962, ce sont douze procès-verbaux et seize fiches qui sont réalisés⁶⁶³. On constate un niveau plutôt stable entre les deux mois, mais une attention accrue est portée à la surveillance avec l'augmentation sensible du nombre des fiches de renseignements.

• Organisation administrative et médicale du camp

Sur le plan administratif

Le camp militaire de Bourg-Lastic est placé, sur le plan administratif, sous les ordres d'un lieutenant-colonel détaché du 92^e régiment d'infanterie⁶⁶⁴. Quatre-vingt-dix officiers, sous-officiers et hommes de troupe de ce régiment sont chargés de superviser l'organisation logistique du camp de réfugiés⁶⁶⁵.

Sur le modèle de ce qui se pratiquait durant la guerre d'Algérie, une trentaine d'officiers et sous-officiers SAS (section administrative spécialisée) prennent en charge l'administration du camp. Ils sont chargés de constituer et de tenir à jour les fichiers d'état civil, de gérer les plaintes et de répartir les denrées alimentaires. Ils sont déployés dans l'ensemble des îlots et font figure de relais de proximité pour les réfugiés.

Sur le plan médical

Devant l'afflux au sein du camp, les questions sanitaires viennent à se poser très rapidement aux autorités. De surcroît, la part de personnes vulnérables (à la fois des femmes, des enfants et des personnes âgées ou malades) se trouve être particulièrement élevée. Cette donnée nécessite une prise en compte très sérieuse du sujet.

Ainsi, dès les premiers jours de fonctionnement de la structure, un service médical est mis en place. Il se compose d'un capitaine médecin, de deux sous-lieutenants médecins, et de trois infirmières. Face à l'augmentation continue des arrivées au camp, la nécessité de renforcer les effectifs médicaux devient une évidence. L'équipe en place est progressivement étoffée à partir de la mi-juillet.

661 - « Le camp de Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962-25 septembre 1962 », ONAC, Mémoires du Puy-de-Dôme, 25 p.

662 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 465 W 20.

663 - « Le camp de Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962-25 septembre 1962 », ONAC, Mémoires du Puy-de-Dôme, 25 p.

664 - *Ibid.*

665 - *Ibid.*

Les équipes médicales sont alors confrontées à une difficulté qui se confirme au fil des jours. Nombre de Harkis hésitent à se faire soigner, à faire confiance aux médecins. Un effort de pédagogie et de dialogue est alors engagé. Il est également décidé d'aller au-devant des Harkis. Pour ce faire, des infirmiers se rendent quotidiennement dans les différents îlots, dans chaque tente, afin de rencontrer les hébergés. Ils ont pour mission de soigner les Harkis qui le nécessitent et de détecter d'éventuelles maladies.

Les cas bénins sont traités sur place. Toutefois, lorsque l'état de santé est trop dégradé, un transfert vers l'infirmerie du camp est alors envisagé. Pour les situations les plus complexes, des transferts vers l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand sont effectués.

Une attention particulière est accordée aux plus jeunes enfants. La vigilance renforcée se traduit par une aide proposée aux jeunes mères afin de les accompagner. Malgré tout, la mortalité infantile est élevée.

Onze enfants en bas-âge sont décédés au sein du camp⁶⁶⁶. En leur mémoire, onze stèles ont été installées dans une clairière avoisinante⁶⁶⁷. Les causes de décès ne sont pas connues. « *Les enfants sont morts âgés de quelques semaines, quelques mois pour certains, de deux ans pour le plus âgé d'entre eux* », explique Mohamed Taiffour, fils de Harki.

Mise en place d'une action psychologique

Les autorités militaires veillent à mettre en place, dès la création du camp, des modules d'action psychologique, sur le modèle de ce qui était pratiqué durant le conflit. À Bourg-Lastic, cette tâche est assurée par un commandant des Affaires musulmanes, un capitaine des SAS, un capitaine du service social, ainsi qu'une dizaine d'assistantes sociales.

• L'alimentation

Dès les premiers jours qui font suite à l'arrivée des vagues successives, une organisation logistique se met en place. Concernant l'alimentation, un commerce ambulant s'installe à proximité du camp dès le 5 juillet. Il permet aux réfugiés de faire des achats de toute sorte et contribue à les rassurer quant au fait qu'ils puissent subvenir aux besoins de base⁶⁶⁸.

Par la suite, afin d'approvisionner une population de plus en plus nombreuse, de nouveaux marchands ambulants sont autorisés à s'installer dans le camp. Il leur est attribué une place attitrée et ils sont surveillés de près par les autorités du camp⁶⁶⁹.

Un système de ravitaillement est mis en place parallèlement⁶⁷⁰. Les provisions sont fournies par l'intendance de Clermont-Ferrand et par des commerçants des environs avec lesquels l'autorité militaire a passé des adjudications. Une rotation intervient toutes les après-midis, afin de répartir des denrées qui seront délivrées le lendemain. La viande est conservée quant à elle dans des armoires frigorifiques.



Une citerne du camp de Bourg-Lastic, Archives du journal *La Montagne*, juillet 1962.

666 - Au-delà de ces onze enfants en bas-âge décédés dans le camp, 5 autres seraient décédés à l'hôpital (A. Moumen).

667 - Interview de Fatima BESNACI-LANCOU, Cin'Educ – CinéDoc63, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 2022, 47 min 01

668 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

669 - « Le camp de Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962-25 septembre 1962 », ONAC, Mémoires du Puy-de-Dôme, 25 p.

670 - *Ibid.*

Les Harkis sont contraints de cuisiner en utilisant des gamelles fournies par l'armée et en faisant du feu dans des trous qu'ils creusent dans le sol devant les tentes⁶⁷¹. Le ravitaillement en eau est assuré par des citernes qui sont réparties dans l'ensemble du camp et des différents îlots. Cependant, les citernes sont parfois assez éloignées des logements, ce qui complique les modalités pour s'approvisionner.

• La solidarité mise en place

Dans le département, l'arrivée des Harkis et de leurs familles se conjugue à l'éveil d'un fort élan de solidarité. Ce dernier est insufflé par les

associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord (UNCAFN) et de rapatriés (ANFANOMA, association nationale des Français d'Afrique du Nord et d'Outre-mer et de leurs amis)⁶⁷².

Elles se mobilisent afin de sensibiliser les populations locales à la situation que les Harkis connaissent. Ils encouragent les dons et poussent à l'investissement. La presse se fait alors l'écho des nombreux appels qui sont lancés. La réalité de la précarité des conditions de vie et de logement des hébergés est relayée.

En parallèle, l'antenne du Secours catholique de Clermont-Ferrand organise des distributions de vêtements, notamment pour enfants, de chaussures et des colis divers.



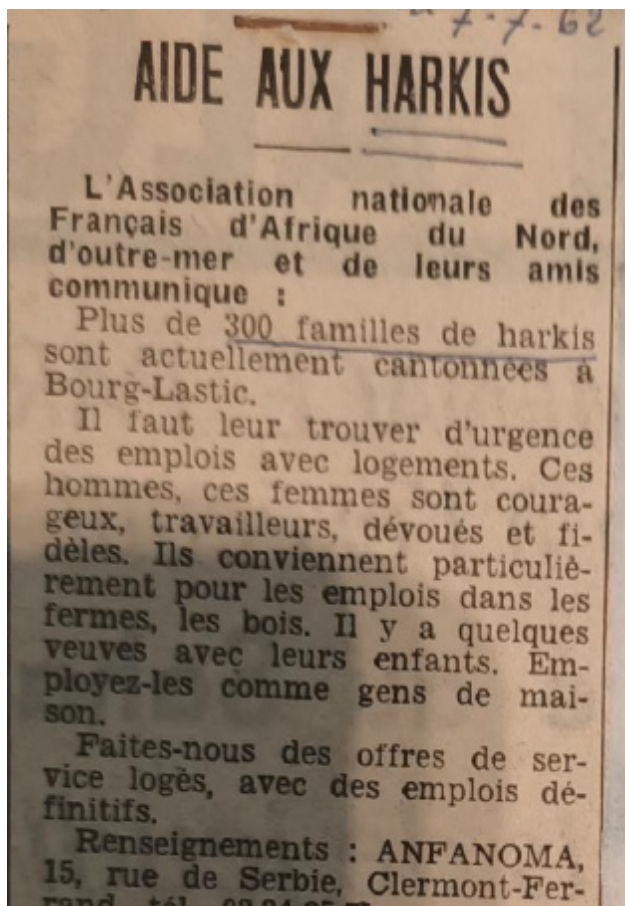
Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, La Montagne, 14/09/1962.

Les femmes d'origine kabyle confectionnent des poteries (coupes, vases, cruches, gobelets) cuites dans des fours improvisés et dont les bénéfices des ventes leur reviennent. Ces objets sont par

la suite exposés dans les locaux du quotidien La Montagne, du 22 au 25 septembre 1962, avec le concours de l'ANFANOMA.

671 - « Le camp de Bourg-Lastic : histoires et mémoire autour d'un camp militaire », Témoignage d'une réfugiée du camp, Cin'Educ – CinéDoc63 Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 2022, 35 min 21.

672 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, La Liberté, 07/07/1962.

Les problèmes et les menaces rencontrés par les Harkis

• Les problèmes à l'intérieur du camp

La question du « désœuvrement »

Les premiers bilans sur l'état d'esprit des Harkis et de leurs familles sont connus au début du mois de juillet 1962. Après environ trois semaines de vie au camp, les rapports de police font le point sur les dysfonctionnements constatés dans la structure. Ils relèvent ainsi que le « désœuvrement est général parmi les hommes. En fin de journée, des disputes se produisent. ».

Pour faire face à tous ces problèmes rencontrés au sein du camp, les autorités sont convaincues de l'urgence et de la nécessité impérieuse d'accélérer le reclassement professionnel des Harkis.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, La Montagne, 15/07/1962.

Des incidents d'ordre privé attirent l'attention des services de police. Ainsi, la nuit du 13 au 14 juillet 1962, une bagarre éclate entre Harkis sur fond de rivalité amoureuse. L'altercation fait 4 blessés dont un grièvement touché au thorax à la suite d'un coup de couteau. L'individu est hospitalisé à Clermont-Ferrand. L'incident est relayé par la presse locale⁶⁷³.

Les craintes vis-à-vis du FLN –

La gestion du sentiment d'insécurité des Harkis

Les menaces « physiques » du FLN

Les anciens Harkis et leurs familles craignent une action violente de la part des membres du FLN à leur rencontre. Leur traumatisme encore vif du rapatriement qu'ils ont vécu à la suite des menaces sur leurs vies reçues en Algérie nourrit une angoisse forte et justifie une demande accrue de sécurité. De plus, l'arrivée massive de vagues toujours plus importantes de réfugiés au camp de Bourg-Lastic fait craindre une infiltration éventuelle de la part de membres du FLN. La communauté se tient donc sur ses gardes.

673 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

Toute personne étrangère venant visiter les Harkis est soupçonnée d'être pro-FLN. Un incident va particulièrement marquer les esprits et entraîner des mesures du côté des autorités et du côté des Harkis. Le 11 juillet 1962, l'abbé Bernard Hanrot, vicaire de la paroisse de Montferrand, désire se rendre dans le camp, accompagné de bénévoles de sa paroisse. Un groupe de Harkis les prend alors à partie, nécessitant l'intervention ferme du commandant du camp afin d'apaiser les esprits⁶⁷⁴.

Or cet abbé est notablement connu pour sa sympathie à l'égard du FLN. En effet, en 1961, il a hébergé à la cure de Montferrand le chef régional du FLN qui était alors recherché pour atteinte à la sécurité territoriale.

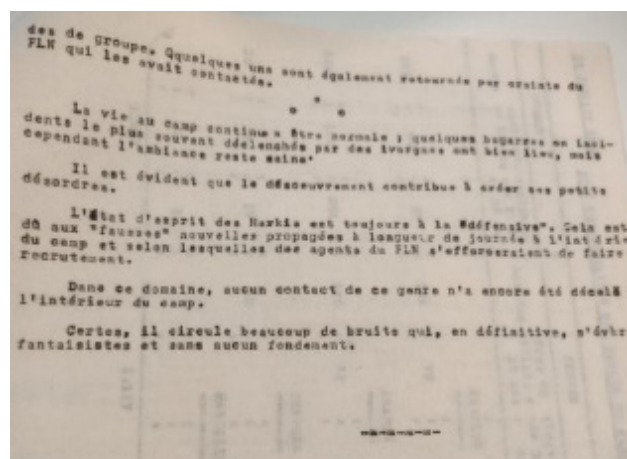
À la suite de cet incident, l'autorité militaire décide de contrôler et d'interdire éventuellement les visites au camp. Le contrôle social de la part des autorités est ainsi renforcé.

Pour répondre à leur demande de sécurité et pour se rassurer, les Harkis décident de s'organiser. Ainsi, ils font le choix de renforcer le dispositif mis en place par les forces de l'ordre en contribuant eux-mêmes à leur protection. Pour ce faire, ils instaurent un système de guetteurs chargés de signaler immédiatement toute approche de Nord-Africains étrangers au camp. La police estime tout de même qu'à ce stade leur état d'esprit est à la défensive et non à l'attaque. Les Harkis cherchent à se défendre activement et à se rassurer, autant que faire se peut, devant la menace qu'incarne le FLN pour eux.

En plus de la confusion de leur arrivée dans le camp, et des conditions indignes et précaires dans lesquelles ils sont plongés, les Harkis et leurs familles doivent faire face à la crainte permanente, et dont l'intensité monte *crescendo*, de la menace que représente le FLN. À la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, cette menace n'est toutefois pas encore clairement matérialisée et relève à ce stade de l'hypothèse. Les autorités se veulent pour leur part rassurantes mais restent attentives à l'évolution de la situation. Elles craignent un embrasement des deux côtés qui pourrait potentiellement mener au chaos. La gestion de la menace FLN et des Harkis représente un véritable défi.

Les Harkis jugent le FLN omnipotent. Selon les autorités, tout propos de prime abord anodin est « *colporté, déformé, amplifié* » à tel point qu'il provoque à la fois un sentiment de crainte et une excitation collective, que les officiers chargés de sécuriser le camp se doivent de rapidement calmer. On constate que la prise en compte du sentiment d'insécurité des Harkis du camp est un facteur déterminant dans le maintien de l'équilibre. En effet, les autorités prennent au sérieux les risques de débordements et se retrouvent parfois désemparées face aux rumeurs.

Ainsi, une note des renseignements généraux du 20 juillet 1962 indique que « *les bruits qui circulent sont fantaisistes et sans aucun fondement* ». On constate qu'une dichotomie émerge entre, d'un côté, les Harkis qui se sentent menacés par le FLN et, d'un autre côté, des autorités qui ne constatent pas de réalisations concrètes des craintes évoquées⁶⁷⁵.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Note de la Direction des renseignements généraux, 20/07/1962.

Dès l'arrivée des premiers convois de Harkis, les autorités prennent en compte les risques liés aux potentielles intimidations et confrontations avec la communauté algérienne déjà présente en métropole. C'est notamment pour cette raison que les arrivées des navires transportant les Harkis et leurs familles s'effectuent dans les zones militaires du port de Marseille.

Malgré tout, des heurts viennent à se produire. Dès le 3 juillet 1962, un renseignement militaire fait état d'un projet inquiétant mis en œuvre

674 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 465 W 21

675 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

par d'anciens Harkis. Arrivés avec l'une des premières vagues de réfugiés à la fin du mois de juin, ils auraient l'intention de monter un commando afin d'attaquer le centre FLN de Clermont-Ferrand pour se venger de l'accueil à coups de boulons qui leur a été réservé à Marseille. La menace est prise au sérieux par les autorités, qui craignent un affrontement armé entre les deux communautés. Malgré tout, le projet n'est pas mis en œuvre⁶⁷⁶.

La peur des recrutements forcés à l'intérieur du camp

Le désœuvrement constaté à l'intérieur du camp contribue à créer de petits désordres. L'état d'esprit des Harkis est toujours « à l'offensive » du fait des fausses rumeurs propagées dans le camp selon lesquelles les agents FLN s'efforceraient de faire du recrutement. Mais aucun contact de ce genre n'a été effectivement décelé durant les mois de juin et de juillet⁶⁷⁷.

De manière générale, au début du mois d'août 1962, les renseignements généraux tirent un bilan des dernières semaines et de leurs constatations quant aux craintes exprimées par les Harkis sur les menaces que fait peser le FLN. Les autorités n'ont pas relevé d'interactions particulières avec les Harkis du camp de Bourg-Lastic de la part des membres du FLN. Elles avancent l'hypothèse selon laquelle ces derniers font « *profil bas* », afin d'éviter d'attirer l'attention. En effet, le FLN a bien conscience que le risque de provoquer un événement « *spectaculaire* » est très fort. Cette situation présenterait alors pour le FLN des risques plus importants que les bénéfices qu'il pourrait en tirer.

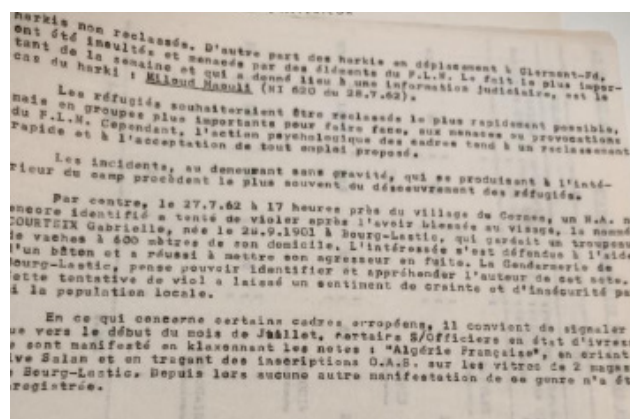
Les Harkis souhaitent que les autorités prennent des mesures drastiques en vue de mettre un terme aux actions engagées contre eux par le FLN. Ils ont envie d'être reclassés rapidement.

Les altercations et les vols

Au quotidien, l'atmosphère dans le camp peut se crispier par moment. Ces montées en tension se matérialisent par la récurrence, à intervalles plus

ou moins réguliers, mais tout de même constants, de bagarres et de vols entre rapatriés.

Dans une note en date du 3 août 1962, les renseignements généraux soulignent que les incidents sans gravité qui se produisent dans le camp procèdent le plus souvent du désœuvrement des hébergés. Le terme de « *désœuvrement* » est ainsi régulièrement employé dans les rapports de police afin de caractériser la situation dans laquelle se trouvent les Harkis au sein du camp de Bourg-Lastic. De cette ambiance découlent des tensions certes sans trop grande gravité, mais qui alimentent un climat caractérisé par un fond de pression et de tension permanentes. L'équilibre du camp est décrit comme particulièrement fragile⁶⁷⁸.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, note des renseignements généraux du 03/08/1962.

Le risque avéré d'action violente menée par le FLN

La tendance observée au début du mois d'août concernant l'attitude du FLN vis-à-vis des Harkis hébergés à Bourg-Lastic évolue. En effet, par une note en date du 30 août 1962, alors que le camp doit fermer ses portes d'ici quelques semaines seulement, les renseignements généraux de Paris avertissent leurs homologues de Clermont-Ferrand de la possibilité globale d'une action terroriste FLN contre les Français musulmans. Ils demandent donc d'informer les autorités chargées de la gestion du centre de Bourg-Lastic. Ils préconisent de renforcer la surveillance des déplacements des Algériens suspects dans le département⁶⁷⁹.

676 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

677 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 465 W 20.

678 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

679 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

Dans la foulée de cette alerte, le 4 septembre 1962, une nouvelle note souligne l'éventualité d'une action terroriste frontiste contre les musulmans repliés en France⁶⁸⁰. Elle rapporte que le commandant Ropars chargé de la sécurité du Camp de Bourg-Lastic où sont encore hébergés environ 5 000 Harkis, GMS, Moghaznis et leurs familles, a été mis en garde contre l'action possible du FLN. Elle rappelle que des incidents sans gravité ont opposé en juillet et en août des hébergés et leurs coreligionnaires membres du FLN, soit à Clermont-Ferrand, soit aux abords immédiats du camp. Malgré tout, à ce stade, il n'y a pas de signe d'une action violente en préparation.

Le commandant Ropars explique que les Harkis du camp sont plus nombreux qu'un éventuel commando frontiste, qu'ils sont formés à la guérilla et fortement encadrés par des officiers de l'armée française sur place. À ce stade, le FLN à Clermont-Ferrand ne semble pas avoir reçu des consignes d'intensifier la propagande auprès des Harkis ou d'employer des méthodes de coercition à leur encontre. Toutefois, en raison de l'évolution de la situation en Algérie et compte tenu d'une éventuelle action terroriste frontiste envers les musulmans repliés, le commandant des RG du département a fait renforcer la surveillance des Algériens suspects du département.

• Les problèmes des Harkis à l'extérieur du camp

Incidents survenus dans les alentours du camp

La nuit du 12 au 13 juillet 1962, un incident impliquant deux Harkis est signalé. Ces derniers, en état d'ébriété, ont volé une voiture et ont eu un accident de la route dans la foulée alors qu'ils étaient en route pour Vichy. Les deux Harkis en question ont été inculpés de vol d'automobile⁶⁸¹.

Le 22 juillet 1962, la gendarmerie de Bourg-Lastic intervient dans un bar d'une commune avoisinante au sujet d'un Harki qui a menacé des clients avec une arme⁶⁸².

Dans le cadre de ces deux incidents précis, on constate la prégnance d'une consommation d'alcool qui se révèle, *de facto*, problématique et qui a des conséquences sérieuses.

Clermont-Ferrand : des cas de prise à partie par des sympathisants du FLN

On constate qu'au contraire de la situation dans le camp des contacts entre agents FLN et Harkis se produisent à l'extérieur et notamment à Clermont-Ferrand.

Le 29 juillet, trois Harkis indiquent avoir rencontré un homme d'origine nord-africaine qui leur a demandé « *ce qu'ils faisaient en France, et qu'il pouvait les aider à aller en Algérie et s'ils s'acquittaient bien de la cotisation au FLN.* » L'individu est retrouvé à la gare de Laqueuille mais il nie les faits.

La police explique que ces incidents sont pour le moment sans gravité, et relèvent d'initiatives personnelles plutôt que d'une action concertée du FLN. Seuls des éléments isolés ou des petits groupes ont été pris à partie. La police s'attend dans les jours qui viennent à des actions plus sérieuses du FLN, soit dans un but de recrutement, soit dans un but d'intimidation. Les Harkis pensent qu'une action de recrutement assez massive va être entreprise.

Dans la soirée du 13 août 1962, à Clermont-Ferrand, un Harki résidant au camp de Bourg-Lastic est interpellé par 4 individus. Ces derniers lui demandent ce qu'il fait là et l'invitent à les suivre dans un café. Il refuse, des coups de poing sont échangés, il s'enfuit et prévient la police qui ne retrouve pas les individus. Le Harki rentre à Bourg-Lastic et ne porte pas plainte.

Le 19 août 1962, quatre GMS réfugiés au camp de Bourg-Lastic sont apostrophés par deux Algériens dans un débit de boisson. Les individus leur demandent s'ils sont à jour de leurs cotisations FLN. À la sortie du débit, 6 Algériens volent le portefeuille avec la carte du combattant d'un GMS qui prévient la police : deux complices sont arrêtés.

L'incident le plus grave survient en septembre 1962, lorsqu'un ancien Harki est exécuté par des militants du FLN à Clermont-Ferrand. Deux des meurtriers sont rapidement appréhendés par la gendarmerie après le drame.

680 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

681 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 465 W 20

682 - *Ibid.*



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, La Montagne, 28/09/1962.

• Le risque de retournement politique

Dans son rapport, le commandant du camp évoque, au début du mois d'août 1962, l'urgence que représente l'enjeu du reclassement des populations eu égard aux risques en termes sécuritaires que leur maintien prolongé pourrait représenter⁶⁸³.

Selon lui, la masse des Harkis présente dans le camp pourrait constituer un terreau fertile pour toute influence politique que ce soit. Cela pourrait représenter une menace à terme pour l'ordre public. Afin de contrer ce risque, il est nécessaire selon lui de dissoudre les camps et de ne considérer ces solutions que comme provisoires et non pérennes.

Les tentatives de reclassement

• Les initiatives engagées afin de favoriser le reclassement des Harkis

La question du reclassement ou du « recasement », voire de l'absorption, des réfugiés est un enjeu central pour les autorités qui gèrent le camp de Bourg-Lastic⁶⁸⁴. La tâche est décrite comme difficile par le commandant du camp, au début du mois d'août 1962.

Dès les premières semaines de fonctionnement du camp de Bourg-Lastic, la question du reclassement d'une population dont le nombre augmente de manière particulièrement sensible se pose aux autorités. Elle s'impose aussi chez les Harkis et leurs familles. En effet, en l'absence de perspectives concrètes, l'état d'esprit des Harkis a tendance à décliner. Cela alimente en partie les problèmes déjà évoqués, rencontrés à la fois à l'intérieur du camp, mais aussi à l'extérieur.

Le commandant Ropars dresse la radiographie des profils professionnels des personnes accueillies dans le camp :

- Ouvriers spécialisés : 6 %
- Ouvriers agricoles ou forestiers : 37 %
- Manœuvres industrie, bâtiment : 35 %
- Jeunes pouvant entrer en apprentissage : 9 %
- Chauffeurs, conducteurs, tracteurs : 5 %
- Commerçants : 2,5 %
- Inclassables : infirmes, femmes avec enfants, personnes âgées : 5,5 %

683 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du commandant Ropars, 10/08/1962.

684 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

Cette population de près de 5.500 âmes est composée d'éléments divers et se présente de la façon suivante :

A - Répartition par âge.

1 - Adultes	{ Femmes 1296 Hommes 1691 }	2.987	TOTAL 5459
2 - Enfants		2.472	

B - Répartition par situation familiale.

1 - Mariés avec leurs familles :	1063 soit 4737 personnes
2 - Célibataires ou mariés non accompagnés :	595 soit 595 personnes
3 - Femmes chefs de famille :	44 soit 127 personnes
TOTAL	5459 personnes

C - Répartition par situation administrative (1)

1 - Ex - Algériens	: 16,5 %
2 - Ex-Markis	: 20 %
3 - ex-G.M.D.	: 13,5 %
4 - Divers	: 10 %

D - Répartition par possibilité d'emploi (1)

1 - Ouvriers spécialisés	6 %	{ 72 %
2 - Ouvriers agricoles ou forestiers	37 %	
3 - Manœuvres industrie, bâtiment	35 %	
4 - Jeunes pouvant entrer en apprentissage	9 %	
5 - Chauffeurs, conducteurs tracteurs	5 %	
6 - Commerçants	2,5 %	
7 - Incapables (infirmités, femmes avec enfants, vieux,)	5,5 %	

(1) Ces pourcentages ne portent que sur les hommes et sur les femmes chefs de famille.

La caractéristique essentielle de la population adulte n'est rassemblée à BOURG-LASTIC (et sans doute au Camp de Bour-lastic) c'est le manque presque absolu de qualification professionnelle. A ce premier point s'ajoute un déplacement à peu près total du fait que la grande majorité des réfugiés n'avaient jamais mis les pieds en Métropole.

Ils sont arrivés ici avec l'idée qu'ayant choisi la FRANCE ils devaient y demeurer et adopter un genre de vie différent de celui qu'ils avaient connu antérieurement. Une infime minorité indécidable encore, envisagerait peut-être un retour en ALGERIE, les autres, la presque totalité ne concevaient ce retour que les années à la main et sont prêts, si on le leur demandait, à

Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du commandant Ropars, 10/08/1962.

• Les reclassements du mois de juillet – Méthode dite « artisanale »

Afin de fluidifier les reclassements de Harkis, un capitaine détaché du ministère des Rapatriés centralise les offres d'emplois, les dossiers de candidatures et procède aux ventilations⁶⁸⁵.

À titre d'exemple, le 5 juillet 1962, la société TP Chambon Albert, située à Combrailles dans le Puy-de-Dôme, a embauché 6 Harkis. Ceux-ci, ainsi que leurs familles, sont désormais logés par la société, et parviennent donc à quitter le camp de Bourg-Lastic.

... dans laquelle ne trouvent les autorités administratives et la police lorsqu'il s'agit d'intervenir pour protéger nos ex-supplétifs.

Chaque fois, il a fallu les faire revenir au camp et abandonner l'espoir de les maintenir dans leur emploi.

Nous venons de voir les deux mobiles principaux qui tendent à maintenir agglomérés nos harkis, il y en a d'autres qui pour être moins importants n'en sont pas moins déterminants :

- Ignorance de la condition ouvrière en France - un ouvrier français non spécialisé gagne, dans leur esprit un salaire mensuel de 1500 F.
- sentiment qu'on cherche à les exploiter, à profiter d'eux,
- déception corrélatrice devant les offres qui leur sont faites et qui ne leur correspondent pas aux salaires normaux pratiqués en France
- sentiment d'être éloignés de ce qu'ils avaient espéré,
- possibilité d'attendre au Camp (où le nécessaire leur est assuré dans l'espoir de trouver mieux).
- Il faut bien dire que la vie de harki, de Hachemi ou de GAZ, vécu pendant plusieurs années, n'est pas génératrice de vocation ouvrière. La majorité de nos ex-supplétifs avait pris goût à cette condition parfois rude mais exaltant les instincts guerriers et dominateurs, romanesques et coupée de longues périodes de famines. Reprendre après cela, une vie de labeur, monotone, terne, fatigante, ne les enchaîne guère.

Après avoir vu les raisons intérieures qui freinent le reclassement il faut examiner ce qui a pu être réalisé à ce jour dans ce domaine. Depuis l'ouverture du camp et arrêté au 1er Août les personnes recensées se répartissent ainsi :

Hommes	: 121	{ 344
Femmes	: 71	
Enfants	: 152	

Les emplois trouvés l'ont été dans les secteurs suivants de l'activité économique :

	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Bâtiment et travaux publics	31	5	10	46
Industrie	36	4	18	58
Agriculture	13	12	20	45
Divers (général de maison...)	41	50	104	195
	121	71	152	344

Les chiffres ci-dessus sont assez décevants si l'on pense que nous avons encore 45 jours avant l'expiration du camp de Bour-lastic et qu'il nous reste 5.499 personnes à recruter dont 1.691 hommes

Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du commandant Ropars, 10/08/1962.

Au total, à la fin du mois de juillet, 344 personnes ont été reclassées :

- 121 hommes
- 71 femmes
- 152 enfants⁶⁸⁶

Le commandant Ropars parle d'un total fort décevant alors qu'approche la date théorique de fermeture du camp. En effet, au début du mois d'août 1962, plus de 5 000 réfugiés sont encore présents.

Ainsi, les méthodes employées au cours du mois de juillet relèvent plutôt d'un modèle artisanal. En effet, elles ne reposent pas sur une stratégie globale, pensée en amont, structurée et disposant d'une vision d'ensemble et de perspectives claires. Au contraire, elle est le fruit d'une implication, certes sans relâche, des officiers présents sur place.

685 - « Le camp de Harkis de Bourg-Lastic, 24 juin 1962-25 septembre 1962 », ONAC, Mémoires du Puy-de-Dôme, 25 p.

686 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

Ceux-ci, au prix d'efforts individuels importants, ont fait jouer leurs relations personnelles et/ou familiales afin de trouver des solutions pour les Harkis qu'ils connaissent.

Toutefois, il est clair que cette stratégie ne peut s'appliquer aux plus de 5 000 réfugiés restants. Le commandant du camp estime que les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de la nécessité de trouver une solution à la vie dans les camps qui, selon lui, ne peut être considérée comme une éventualité qu'à titre provisoire.

L'esquisse des hameaux de forestage

Au mois d'août 1962, l'hypothèse de mettre en place des hameaux de forestage est bien accueillie du côté des autorités de Bourg-Lastic. Le commandant Ropars estime « *qu'implanter dans des villages abandonnés et dans des régions pauvres des groupes ethniques homogènes d'une vingtaine de familles permettrait de soustraire ces gens au climat moralement débilissant des camps.* » Les mots forts employés par ce responsable traduisent l'atmosphère de déliquescence qui peut régner à Bourg-Lastic où le désœuvrement constitue une vraie difficulté.

L'avantage que présenterait cette solution pour les Harkis serait de leur permettre de se regrouper au sein d'une cellule familiale forte et solide. Les autorités pensent que cela favoriserait leur assimilation aux populations locales. L'idée serait d'éviter de projeter ces populations « *de but en blanc* » dans la population métropolitaine et citadine. Le chef du camp de Bourg-Lastic estime que cette solution serait particulièrement pertinente pour les chefs de familles de plus de 40 ans⁶⁸⁷.

Concernant les adultes de moins de 30 ans, il considère que plusieurs options seraient à envisager. Il s'agit dans un premier temps de valoriser cette main-d'œuvre de manière à pouvoir envisager d'autres pistes que des emplois de manœuvre. Le commandant explique avoir rencontré des difficultés, au cours du mois de juillet, dans la mise en place d'une stratégie de reclassement professionnel les concernant. En effet, il constate que les intéressés affichent

une vision à court terme. Ils ont préféré recevoir un salaire d'ouvrier non spécialisé, plutôt que de suivre une formation professionnelle qui, sur la durée, leur permettrait d'envisager un avenir plus prometteur. Le commandant affirme qu'il ne parvient pas à convaincre les familles de privilégier cette seconde solution.

Il constate malgré tout que la formation agricole serait une piste à creuser dans les semaines à venir. Dans cette perspective, 50 Harkis sont envoyés à l'école d'agriculture de Bonnefond en Corrèze.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, *La Liberté*, 01/08/1962.

687 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

Les menaces liées au reclassement

Le commandant du camp de Bourg-Lastic estime que les possibilités de reclassement sont conditionnées à deux facteurs essentiels, en lien avec les constats dressés après les quelques semaines d'existence de la structure et les premières tentatives de reclassement.

Ainsi, selon lui, la réussite des reclassements passera par l'élimination en France des éléments nationalistes algériens, ou par leur mise au pas⁶⁸⁸.

En effet, à l'extérieur, le FLN entre de plus en plus en contact avec les Harkis : avec les reclassés et ceux qui ne le sont pas encore et qui sortent. Ils font l'objet d'insultes et de menaces et reviennent au camp chercher refuge et protection. Ainsi, dans la semaine du 17 août 1962, 14 Harkis qui avaient été reclassés le 21 juillet 1962 à Draguignan chez M. Escoffier, un entrepreneur, sont revenus au camp de Bourg-Lastic après avoir été menacés par 4 agents du FLN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE
DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
CLERMONT-FD

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT	
DÉPARTEMENT	POSTE	ANNU	ORDRE	NATURE	DATE	LIGNE	ABRÉ	NUMÉRIQUE	DATE	CATÉGORIE	DOSSIER
63	1	2			17.8.62	11	11	637		7	9

PIECES JOINTES

OBJET

DESTINATAIRES

M. LE PRÉFET
LE DIRECTEUR DES R.G.
Ses REGIONAL E.G.
LYON

RÉSUMÉ

Aucune arrivée de rapatriés musulmans n'a été enregistrée au camp de BOURG-LASTIC depuis le 10.8.62. A cette date, l'effectif était de 5.352. Il est aujourd'hui de 5276 par la suite du départ de 75 personnes dont les chefs de famille ont été reclassés dans divers départements.

Ci-joint un tableau de la situation des effectifs présents et des effectifs reclassés par exploits à la date du 14.8.62.

Le retour au camp de ces harkis, pour des motifs divers, a été noté. A l'intérieur du camp on note toujours quelques incidents, vols, bagarres etc....

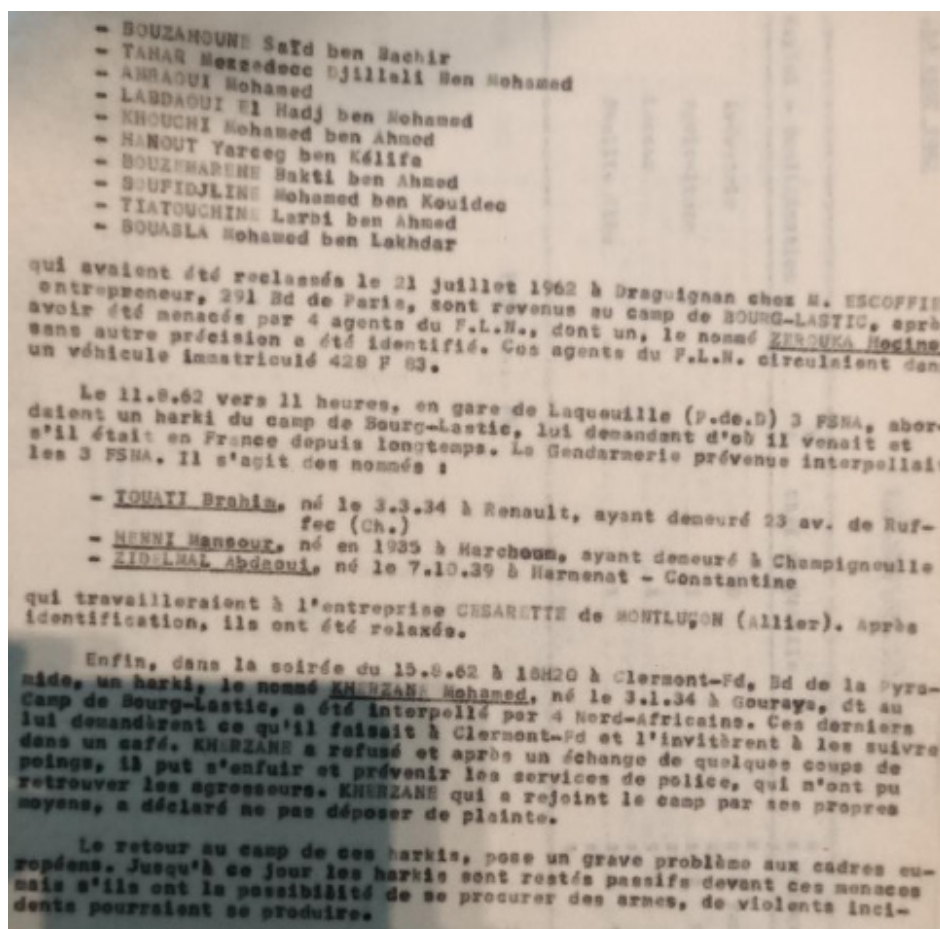
A l'extérieur on peut remarquer que le FLN, de plus en plus entre en contact avec les réfugiés, soit avec les reclassés, soit avec ceux qui ne le sont pas encore et qui sortent du camp. Ces réfugiés font l'objet d'insultes et de menaces et reviennent au camp chercher refuge et protection.

C'est ainsi que cette semaine 14 harkis, les nommés :

- YENDJURJE Larbi ben Ahmed
- ABED Abdelkader ben Ahmed
- BOUTOUNA Afssa ben Abdelkader
- BAHDOUN Abdelkader ben Chérif

Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Note de la Direction des renseignements généraux, 17/08/1962.

688 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.



Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Note de la Direction des renseignements généraux, 17/08/1962.

Les Renseignements généraux indiquent que ces retours de Harkis au camp posent problème aux cadres européens : jusqu'à ce jour, les Harkis sont restés passifs devant ces menaces reçues. Mais, s'ils ont la possibilité de se procurer des armes, de violents incidents pourraient se produire⁶⁸⁹.

Par conséquent, l'état d'esprit des Harkis du camp est marqué par les questionnements et la peur. Les tentatives d'intimidation du FLN, et en particulier l'action entreprise afin de s'opposer aux reclassements, entretiennent parmi eux un fort climat d'inquiétude.

Les Harkis souhaitent que les autorités prennent des mesures drastiques en vue de mettre un terme aux actions engagées contre eux par le FLN.

Les menaces que fait peser le FLN sont un obstacle à prendre en compte. Dans son rapport, le commandant du camp de Bourg-Lastic pose une question centrale à la croisée des chemins : « Est-on condamné à conserver indéfiniment dans des camps la majorité de cette population déplacée ? Cette question sonne quelque peu comme un constat d'échec devant le faible nombre de Harkis ayant pu quitter le camp »⁶⁹⁰. Le commandant estime que la réponse à cette question est détenue par les pouvoirs publics.

689 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150.

690 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, cote 1170 W 150, Rapport du chef de bataillon Ropars, commandant le Camp-de Bourg-Lastic, en date du 6 août 1962.

Conclusion

Le camp de transit et de reclassement de Bourg-Lastic a donc connu une période de fonctionnement somme toute assez brève, du 24 juin au 25 septembre 1962. Trois mois durant lesquels des milliers d'ex-supplétifs et leurs familles ont été accueillis dans des conditions extrêmement précaires et dégradées.

Les autorités en charge de la gestion de la structure ont été confrontées à trois défis majeurs. Tout d'abord, l'organisation de l'accueil et de la vie dans le camp, et ce dans des délais particulièrement contraints. Aux nombreuses contraintes logistiques se sont ajoutées les arrivées successives et très rapprochées d'hébergés toujours plus nombreux. La prise en compte de cette population en partie vulnérable a représenté un enjeu fort, notamment sur le plan médical. La forte mortalité infantile constatée, avec au moins 11 décès d'enfants en bas âge⁶⁹¹, traduit des conditions sanitaires très dégradées.

Par ailleurs, le défi sécuritaire à l'intérieur et à l'extérieur du camp, couplé à la gestion du sentiment d'insécurité et de peur des Harkis et de leurs familles vis-à-vis de l'influence du FLN dans le camp, s'est révélé particulièrement âpre à gérer. Ainsi, les incidents survenus notamment à Clermont-Ferrand, allant jusqu'à l'assassinat en septembre 1962 d'un ancien Harki, ont contribué à instaurer un climat pesant au sein du camp.

Les répercussions de ces différents événements ont influencé également la gestion de la troisième priorité des autorités : le reclassement des milliers de pensionnaires du camp. L'influence du FLN a effectivement perturbé des initiatives engagées pour trouver des solutions professionnelles et de logement aux Harkis, forçant certains d'entre eux à regagner le camp après quelque temps passé en dehors de celui-ci. Après une période de rodage marquée par la mise en place d'une politique de reclassement professionnel « artisanale », caractérisée par l'absence de doctrine claire, les autorités ont malgré tout jeté les bases d'une méthodologie qui allait être appliquée par la suite dans les autres structures de transit, à savoir les incitations à la formation professionnelle.

Sur le plan du logement et du reclassement professionnel, le développement des chantiers ou hameaux de forestage est une piste entrevue au sein du camp de Bourg-Lastic, qui va faire ses preuves et être fortement développée. Cependant, devant le nombre élevé de réfugiés présents dans le camp, le choix du déplacement dans d'autres structures similaires comme Rivesaltes est retenu par les autorités.

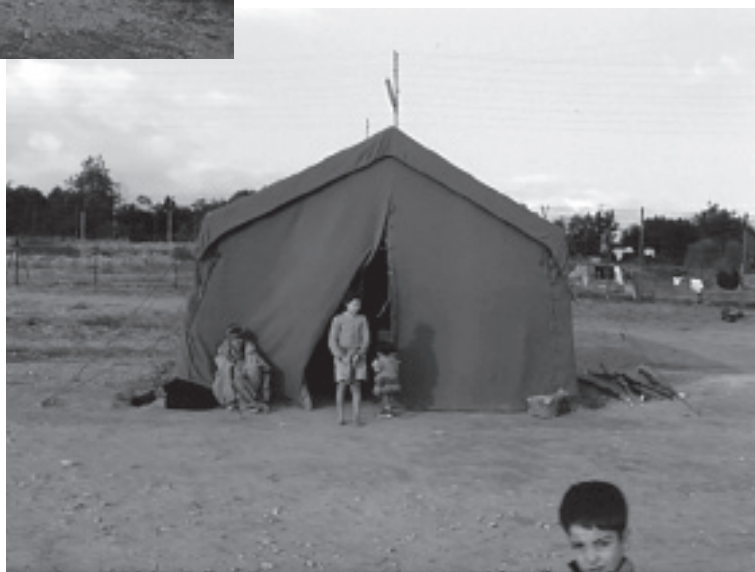
Ainsi, malgré sa brève existence, le camp de Bourg-Lastic concentre un échantillon assez complet des difficultés et des défis auxquels les Harkis allaient être confrontés dans les années qui suivent leur arrivée en métropole.

La question de l'entretien et de la diffusion de la mémoire du passage des Harkis au sein du camp a, dans les décennies qui ont suivi, représenté un enjeu notamment pour les associations. Dans cet esprit, une plaque commémorative associative a été installée sur le site. Le monument sert de lieu de recueillement notamment lors des cérémonies du 25 septembre en hommage aux Harkis et autres membres des forces supplétives des armées françaises. Par ailleurs, le 26 août 2017, le général François Meyer s'est rendu au camp de Bourg-Lastic afin de rendre un hommage appuyé aux Harkis et leurs familles, et de témoigner sa solidarité face aux « blessures profondes » qui découlent des conditions de leur accueil en métropole. Dans son message, le général plaide en faveur de la défense de la mémoire des Harkis, et de la place qu'y occupe le camp de Bourg-Lastic⁶⁹².

691 - Au-delà de ces onze enfants en bas-âge décédés dans le camp, 5 autres seraient décédés à l'hôpital (A. Moumen).

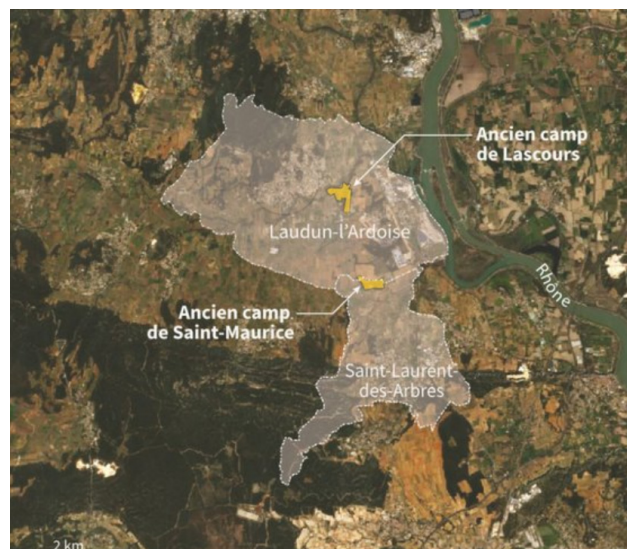
692 - « Bourg-Lastic (63), le Général François Meyer parle aux Harkis – 26 août 2017 », Youtube, 10 min 15.

Les conditions de vie dans le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise



Ces images du camp de Harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise sont tirées de rushes filmés par l'Etablissement cinématographique des armées fin décembre 1962⁶⁹³, quelques semaines après son ouverture le 29 octobre. Son histoire, jusqu'à sa fermeture à l'automne 1976, a été étudiée par plusieurs spécialistes, en particulier Tom Charbit, auteur en 2005 d'un rapport très complet pour la direction de la Population et des migrations du ministère de la Cohésion sociale⁶⁹⁴, et Abderahmen Moumen⁶⁹⁵. Leurs publications seront donc fréquemment citées dans cet état des lieux historique qui s'appuie aussi sur la consultation au moins partielle de divers et imposants fonds d'archives : aux Archives nationales, ceux du Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans (SFIM), du Comité national pour les musulmans français (CNMF), dit Comité Parodi, et, ponctuellement, de l'Inspection des affaires sociales ; aux Archives départementales du Gard, principalement mais non exclusivement des dossiers sur la Cité d'accueil ; enfin quelques documents au Service historique de la Défense...

Implanté au nord-est du département du Gard, peu éloigné de la boucle du Rhône qui sert de frontière avec celui du Vaucluse, le site est distant d'environ 50 kilomètres de la préfecture gardoise, Nîmes⁶⁹⁶. Il se situe à une petite vingtaine de kilomètres d'Orange (au nord-est), à un peu plus d'Avignon (au sud-est), et à une dizaine de kilomètres de Bagnols-sur-Cèze (au nord-ouest) qui comptait près de 13 000 habitants en 1962. Il se trouve enfin isolé entre les communes de Saint-Laurent-les-Arbres (900 habitants en 1962), dont il dépend, et de Laudun (moins de 3 000) sur le territoire de laquelle se situe le site annexe du château de Lascours, à 3 kilomètres au nord. Isolement, difficultés d'alimentation en eau, climat rigoureux en raison du mistral violent et glacial en hiver, terrain dénudé ou boisé⁶⁹⁷, les conditions naturelles de ce camp militaire étaient rudes.



L'existence de cette implantation militaire a débuté avec la Seconde Guerre mondiale puisque, en raison du déplacement d'une partie de la production d'armement dans la moitié sud de la France au lendemain de l'entrée en conflit avec l'Allemagne nazie, elle a été construite pour loger le personnel de la Cartoucherie de Valence travaillant à la fabrication de munitions au dépôt militaire du Génie à L'Ardoise. Sous l'Occupation, se sont succédé sur place les Chantiers de jeunesse et diverses troupes africaines et nord-africaines. À la Libération, des prisonniers soviétiques tout juste libérés y ont stationné puis, à partir du printemps 1945, des soldats allemands y ont été détenus quelques mois. Le camp a ensuite retrouvé des fonctions militaires, notamment comme terrain d'entraînement. L'éventualité d'y installer un centre d'accueil pour rapatriés de Tunisie explique l'ajout de bâtiments dans les années 1950⁶⁹⁸. À partir d'avril 1958, il a fait office de Centre d'assignation à résidence surveillée (CARS) : les mesures d'internement administratif, sans décision judiciaire, ont d'abord frappé des nationalistes du MNA et du FLN, jusqu'en décembre 1961, puis des partisans de l'Algérie

693 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962 Les prises de vues ont eu lieu les 22 et 23 décembre 1962.

694 - Tom Charbit, avec la collaboration de Mababou Kebe, *Saint-Maurice-l'Ardoise. Socio-histoire d'un camp de harkis (1962-1976)*, DPM, mai 2005, 270 p. ; une synthèse est parue en septembre 2005 dans *Migrations études*, n° 128. « Un petit monde colonial en métropole. Le camp de harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise (1962-1976) », *Politix*, vol. 19, 2006, p. 31-52.

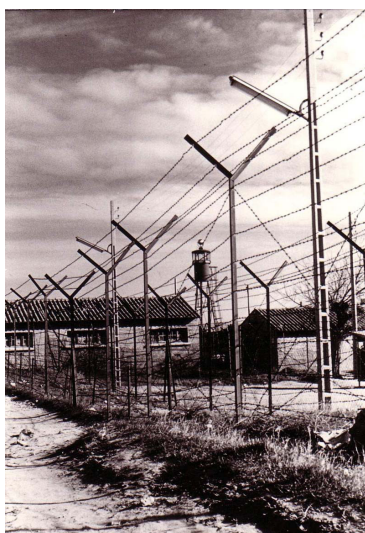
695 - Abderahmen Moumen, « Camp de Rivesaltes, camp de Saint-Maurice-l'Ardoise. L'accueil et le reclassement des Harkis en France (1962-1964) », *Les Temps modernes*, 2011/5, n° 666, p. 105-119.

696 - La carte est tirée de AFP, données cartographiques : Sentinel-2, IGN, Archives du Gard.
<https://twitter.com/afpfr/status/1638943548631552000/photo/1>

697 - C'est Didier Lavrut qui souligne dans « Saint-Maurice-l'Ardoise : Un camp pour activistes dans le Gard en 1962 », *Criminocorpus*, 2013, <http://journals.openedition.org/criminocorpus/2589>

698 - Cet historique m'a été fourni par Didier Lavrut le 30 janvier 2024. Il est actuellement missionné par la Communauté d'agglomérations du Gard rhodanien pour élaborer un parcours scientifique et pédagogique en lien avec le futur Mémorial.

française et de l'OAS de janvier à mi-juillet 1962⁶⁹⁹. Cette histoire a doublement pesé sur les Harkis lorsqu'ils sont arrivés à Saint-Maurice-l'Ardoise à l'automne 1962. Psychologiquement, d'abord, elle a créé un sentiment d'humiliation comme l'a souligné un témoin interrogé par Abderahmen Moumen : « Ils nous ont mis dans des camps. Les camps, c'était quoi ? C'était les anciens camps de prisonniers allemands. Voilà, la France, comment elle remercie les siens. Ceux qui l'ont aidée, elle les remercie en les mettant dans les anciens camps de prisonniers allemands [...] Que ce soit ici ou que ce soit du côté de Rivesaltes, c'est toujours dans des camps de prisonniers allemands qu'on nous mettait. Voilà la récompense »⁷⁰⁰. Matériellement, ensuite, elle a semblé perdurer dans l'enceinte barbelée qui cernait les lieux, clos par un portail, éclairés par des miradors, accroissant l'impression d'enfermement inhérente à la configuration militaire.



Saint-Maurice-l'Ardoise en 1962⁷⁰¹

Pour étudier la présence des Harkis à Saint-Maurice-l'Ardoise de 1962 à 1976, il convient de distinguer deux séquences chronologiques, qui correspondent à deux fonctions bien différentes des lieux. De 1962 à 1963, ils ont servi de camp de transit, où ont séjourné plus ou moins longtemps plusieurs milliers de personnes en attente d'un reclassement professionnel. De fin 1964 à 1976, ils ont fait office de Cité d'accueil pour

plusieurs centaines d'anciens supplétifs jugés « inclassables » et hébergés durablement avec leurs familles. D'abord annexe du site principal, le château de Lascours a servi entre 1965 et 1970 de Centre de transit et de reclassement pour les Harkis libérés ou évadés des prisons algériennes.

Le camp de transit et de reclassement

• Improvisation et délais

La mise à disposition du site de Saint-Maurice-l'Ardoise par le ministère des Armées – chargé de la « responsabilité de l'hébergement de ses harkis » conformément au Conseil interministériel du 3 août 1962 – a été faite dans une certaine confusion lourde de conséquences. Ce constat est du reste également valable pour Rivesaltes.

En premier lieu, la tâche consistant à dissoudre les camps de Bourg-Lastic et du Larzac en déplaçant leurs occupants avant la mauvaise saison a été mal anticipée et son ampleur mésestimée. En l'occurrence, les mentions relatives à Saint-Maurice-l'Ardoise sont contradictoires. D'un côté, lors d'une réunion tenue le 4 septembre 1962 au cabinet du préfet Yves Pérony, directeur du SFIM, il est indiqué que quelque 3 000 personnes seraient acheminées depuis Bourg-Lastic au domaine de Lascours entre le 10 et le 25 septembre⁷⁰². De l'autre, selon une note légèrement postérieure du SFIM, seul Rivesaltes devait permettre de vider les deux camps avant la mi-octobre, alors que Saint-Maurice-l'Ardoise était conçu pour recevoir progressivement « les 4 ou 5 000 Harkis encore stationnés dans les camps en Algérie et auxquels le gouvernement désir[ait] assurer sa protection »⁷⁰³. En définitive, compte tenu de l'importance et de l'urgence des transferts à effectuer, il y en a bien eu de Bourg-Lastic, peu du Larzac, vers Saint-Maurice-l'Ardoise où la concomitance et l'ampleur des arrivées n'a pas permis l'échelonnement escompté. Le nombre d'hébergés a donc largement dépassé les prévisions⁷⁰⁴, et il a fallu réquisitionner également le château de Lascours pour les loger.

699 - Didier Lavrut, « Saint-Maurice-l'Ardoise : Un camp pour activistes dans le Gard en 1962 », *op. cit.*

700 - Abderahmen Moumen, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'insertion d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 28-29.

701 - Photo tirée de Didier Lavrut, « Saint-Maurice-l'Ardoise : Un camp pour activistes dans le Gard en 1962 », *op. cit.*

702 - Archives nationales (AN), dossier 19920149/1. Réunion le 4 septembre 1962 au cabinet du préfet Pérony. Il est précisé que le chiffre avait été obtenu en déduisant les anciens supplétifs qui seraient envoyés en chantiers de forestage ou en formation à La Rye.

703 - AN, dossier F/1a/5140. Note du SFIM pour le ministre chargé des Rapatriés, non datée mais de début octobre 1962 au plus tard.

704 - « Nous aurons plus de harkis que prévu (3 500 à 4 000) », relève Y. Pérony dans une note du 13 novembre 1962 (*Ibid.*).

Or ni cette annexe ni le site principal n'avaient été aménagés pour absorber cet afflux, pour deux raisons principales. D'une part le caractère tardif, mi-septembre seulement, de la désignation du site par les autorités militaires n'a pas permis d'anticiper les aménagements⁷⁰⁵, que la concentration des efforts sur Rivesaltes conduisait par ailleurs à « *limit[er] au maximum* » hormis à Lascours⁷⁰⁶.

- En application de la décision du Conseil Interministériel du 3 août, le Ministère des Armées qui devait évacuer avant la fin septembre les camps de BOURG-LASTIG et du LARZAC, a longuement hésité avant de déterminer les implantations nouvelles réservées aux harkis et ne s'est en fin de compte prononcé sur RIVESALTES et SAINT-MAURICE L'ARDOISE qu'à la mi-septembre. (et non pas au début juillet comme il est fait mention dans le rapport de M. REYNIER).

D'autre part, comme le laisse augurer cet extrait d'une note du SFIM, des tensions interministérielles sur le partage des responsabilités et la répartition des dépenses ont constitué un frein supplémentaire. Fin octobre, se plaignant « *de la lenteur avec laquelle la Comptabilité du ministère de l'Intérieur proc[édait] au remboursement des avances faites [...] pour l'hébergement et la nourriture des Harkis pendant leur séjour au Larzac et à Bourg-Lastic* », le ministère des Armées s'est déclaré « *dans l'impossibilité de faire de nouvelles avances pour les travaux à réaliser dans les camps de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise* » ; il se montrait en revanche disposé à ce que les sommes lui étant dues soient versées aux préfectures des Pyrénées-Orientales et du Gard pour lancer immédiatement les premiers travaux⁷⁰⁷. Dans le même temps, début novembre, le préfet Yves Pérony soulignait l'ampleur des aménagements à réaliser et l'insuffisance des crédits attribués pour ce faire⁷⁰⁸ : à Saint-Maurice-l'Ardoise même, il estimait nécessaire de les quadrupler (à hauteur de 200 000 nouveaux francs) pour améliorer l'accès au camp, réviser la station de pompage, restaurer les baraques Mécanoël laissées par le ministère de l'Intérieur, installer les appareils frigorifiques adaptés à une grosse collectivité, équiper une maternité et une

structure médicale pour petite hospitalisation ; à Lascours, bien que la remise en état du « *vieux château inutilisable* » tel quel fût déjà bien avancée grâce à la provision allouée de 300 000 francs⁷⁰⁹, il demandait qu'elle soit plus que doublée (jusqu'à 730 000 francs) pour créer des douches et des latrines collectives, distribuer l'eau dans tout le bâtiment, enfin prévoir la « *remise en état et*

l'empierrement des voies d'accès » dont l'« *état effroyable* » avait été méconnu par le Génie alors qu'il rendait impossible toute création de logements sur le domaine. Il fut alors décidé de laisser la question en suspens,

avant qu'elle ne soit tranchée lors d'une réunion interministérielle tenue quelques semaines plus tard, le 21 novembre. Les « *travaux de viabilité* » à Lascours ont incombé au ministère des Rapatriés car « *le domaine n'[était] pas susceptible d'utilisation ultérieure par le ministère des Armées et il [était] destiné à être aliéné* » une fois libéré de ses occupants. En revanche, les dépenses nécessitées par « *l'installation de 2 500 supplétifs* » devaient être partagées à parts égales entre les deux administrations. Par conséquent, sur un montant global de 935 000 francs, le ministère des Rapatriés avait à en assumer 779 000. Le total correspondait bien à ses demandes réévaluées, mais les 200 000 francs de travaux de voirie à Lascours, qui lui ont été imputés en totalité, ont déstabilisé son budget prévisionnel. Aussi, pour rester dans l'enveloppe des crédits annuels alloués pour 1962, une diminution de 100 000 francs était impérative : « *Le choix des travaux à abandonner sera effectué localement par des représentants des deux ministères en fonction de leur importance et de leur ordre d'urgence* ». En parallèle, les Rapatriés finançaient seuls la construction de 50 pavillons de 4 logements, 25 à Lascours et 25 à Saint-Maurice-l'Ardoise⁷¹⁰. À cette même réunion, Yves Pérony obtint du ministère

705 - AN, dossier 19920149/1. Note du SFIM, non datée. Le général Meltz s'opposait encore à cette mise à disposition au nom du CEMAT dans une lettre au ministre des Armées le 14 septembre 1962 (Service historique de la Défense, dossier 13 T 239).

706 - Service historique de la Défense, dossier 13 T 239. C'est ce qui ressort du PV d'une réunion à l'EMAT le 8 octobre 1962

707 - AN, dossier F/1a/5140. Note concernant la répartition des charges entre le ministère des Armées et le ministère des Rapatriés pour les travaux effectués dans les camps de Rivesaltes et Saint-Maurice-l'Ardoise, remise le 30 octobre à Y. Pérony.

708 - *Ibid.*, Note d'Y. Pérony pour le directeur de l'Administration générale et de l'accueil au ministère des Rapatriés, le 13 novembre 1962, transmettant un état des travaux nécessaires établi sur place le 9 novembre.

709 - Ce qualificatif « inutilisable » est tiré du CR de la réunion le 4 septembre 1962 au cabinet du préfet Pérony (AN, dossier 19920149/1).

710 - AN, dossier F/1a/5140. Ministère des Armées, réunion du 21 novembre 1962, note relative aux problèmes financiers posés par l'installation et le fonctionnement des camps d'ex-supplétifs musulmans de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise. Notons que 300 000 francs étaient déjà utilisés à Lascours, dont 244 000 incombant aux Rapatriés.

des Armées l'assurance que ce site et celui de Rivesaltes seraient réservés toute l'année 1963 à l'hébergement des Harkis « *afin d'éviter leur transfert dans de nouveaux camps dont l'ouverture exigerait des dépenses supplémentaires* »⁷¹¹.

La mise en place et le financement initial de la promotion sociale est à mentionner ici comme une autre preuve de ces aléas de la prise de décision, notamment en termes budgétaires, même si ce programme en tant que tel ne sera abordé qu'ultérieurement. Son « *utilité* » dans ce camp étant jugée « *encore incertaine* » par le ministère des Finances le 22 octobre⁷¹², sa mise à exécution fut suspendue. C'est parce que le ministère des Armées, avec l'assentiment du SFIM, estima « *plus nécessaire de mener une action nouvelle à Saint-Maurice-l'Ardoise que de développer celle déjà entreprise à Rivesaltes* » (pour 1,9 million de francs) que la deuxième série de crédits, s'élevant à 769 000 francs, lui fut finalement accordée fin novembre⁷¹³.

On l'aura compris, la mise à disposition de Saint-Maurice-l'Ardoise puis le cadrage financier des travaux qui y étaient indispensables pour assurer l'hébergement de centaines de personnes démunies, *a fortiori* de milliers, n'ont été effectifs que tardivement, fin novembre 1962 hormis pour le château de Lascours, alors même que les anciens Harkis et leurs familles arrivaient sur place en nombre. Telle est l'explication essentielle du retard pris, sur laquelle viennent se greffer les hésitations et les débats sur les modalités pratiques des aménagements. Le ministère des Rapatriés obtint mi-octobre seulement la garantie que celui de l'Intérieur, qui avait eu la jouissance du camp pendant plusieurs années, n'allait pas démonter, comme il en avait l'intention, quatre

baraquements préfabriqués Mécanoël que ce même ministère avait fait installer dans la partie orientale du camp. Chaque baraque ayant une longueur de 28 mètres de long sur 9,80 mètres de large, cela aurait représenté une perte totale d'un peu plus de 1 000 m², soit le cinquième ou le sixième de la capacité totale d'accueil en l'état. Outre « *l'hérésie économique* » qu'il y aurait eu à démonter les installations existantes pour immédiatement rebâtir sur les mêmes socles, Yves Pérony souligna à quel point serait « *déplorable* » « *l'effet psychologique qu'un inutile et inconfortable hébergement sous tente ne manquerait pas de produire sur les Harkis pendant la période de reconstruction* »⁷¹⁴. L'Intérieur accepta finalement de différer la récupération des baraques, du matériel de cuisine collective et du transformateur⁷¹⁵.

Il fut d'abord envisagé de loger dans chaque baraquement une trentaine de personnes en dortoir, chacune ayant la place d'avoir un lit en fer, une armoire et une table de chevet, voire une quarantaine si l'on optait pour des lits gigognes⁷¹⁶. Il apparut ensuite nécessaire de budgéter la construction de plusieurs centaines de « *cellules* », c'est-à-dire d'espaces cloisonnés⁷¹⁷. Mais, dans l'immédiat, rien n'était prêt pour absorber les flux considérables d'arrivants. Il fallut avoir recours aux tentes de l'armée pour abriter la majorité d'entre eux, ce qui les a soumis au choc psychologique et à la précarité matérielle qu'Yves Pérony avait bien anticipés. En parallèle, la construction de « *25 ensembles de 4 cellules chacun* »⁷¹⁸ fut lancée et confiée aux anciens supplétifs eux-mêmes contre une « *rémunération journalière de 6 francs* »⁷¹⁹.

711 - *Ibid.*

712 - *Ibid.*, De la direction du Budget du ministère des Finances au SFIM, le 22 octobre 1962.

713 - *Ibid.*, Note du SFIM pour le directeur de l'Administration générale et de l'accueil, le 23 novembre 1962. Cette somme se décomposait ainsi : 25 000 francs pour l'installation, 400 000 pour l'équipement initial, 344 000 pour le fonctionnement durant 8 mois, salaires compris (Service historique de la Défense, dossier GR 1/R/337).

714 - *Ibid.*, Note d'Y. Pérony pour le contrôleur financier, le 13 octobre 1962.

715 - En contrepartie, le représentant des Rapatriés prenait l'engagement que son administration acquerrait 1000 m² de baraques pour les mettre à disposition de la place Beauvau. Pour faciliter l'accord du Contrôleur financier, il était question que le ministère des Armées rachète aux Rapatriés les quatre baraquements du camp au départ des Harkis (*Ibid.* PV de la séance relative à l'étude des problèmes matériels et financiers posés par l'hébergement des-harkis et de leurs familles au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, le 10 octobre 1962). Quelle que soit l'issue de ces transactions, les baraques sont momentanément restées sur place. On trouve trace dans les archives du SFIM d'une convention entre la préfecture du Nord et le Syndicat patronal textile de Roubaix, datée du 14 octobre 1964, prévoyant le transfert de trois baraquements en préfabriqués de Saint-Maurice-l'Ardoise dans le Nord pour loger les ex-supplétifs – une à Tourcoing et deux à Roubaix (AN, dossier 19920149/1). La transformation du camp de transit en Cité d'accueil rendait de toute façon nulle et non avenue l'éventuelle promesse des Armées.

716 - AN, dossier 19920149/1. Note à l'attention de M. Pérony, le 14 octobre 1963.

717 - C'est ce qui apparaît sur la note remise le 30 octobre 1962 au préfet Pérony, déjà évoquée, où il est question de construire 400 cellules (AN, dossier F/1a/5140).

718 - *Ibid.*, Du SFIM au directeur de l'Administration générale et de l'accueil, le 13 novembre 1962. Conformément à la procédure générale, le crédit nécessaire était mis à disposition de la préfecture du Gard.

719 - AN, dossier 1992049/1. Accord du ministère des Finances à celui des Rapatriés, service de l'Administration générale et du budget, le 22 juin 1963.

• « Des conditions déplorables »

Dans ce contexte d'improvisation et de suroccupation, les conditions de vie des Harkis dans le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise ont été particulièrement rudes et précaires. On dispose pour en prendre la mesure du courrier que le docteur André Heurtematte a adressé fin janvier 1963 au député-maire socialiste d'Avignon Henri Duffaut ainsi qu'au préfet⁷²⁰. La formule qui sert de titre à ce développement en est extraite, et il mérite d'être largement cité tant est accablant le constat que le médecin-chef du Service de médecine infantile du Centre hospitalier d'Avignon dresse de situations qui l'ont « *profondément scandalisé* ». Son réquisitoire se développe sur deux registres : les conditions d'accueil ; la prise en charge sanitaire. Sur le premier aspect, il est corroboré par le compte rendu livré par Anne Heinis de son inspection sur place en février 1963 en tant que membre du cabinet du ministre chargé des Rapatriés, François Missoffe⁷²¹ : elle évoque des « *conditions affreusement précaires* »⁷²². Les photos ci-dessous, tirées de rushes filmés par l'Établissement cinématographique des armées en décembre 1962, en rendent compte : on y voit un baraquement rudimentaire, une tente dans le vent et des terrains non viabilisés⁷²³.



Les premières lignes du docteur Heurtematte sont particulièrement frappantes. La population d'environ 6 000 personnes, écrit-il, « *est logée soit dans des tentes, soit dans des baraquements. Elle préfère les tentes où il serait plus facile d'obtenir une chaleur suffisante par le froid rigoureux que nous connaissons. Mais il y a eu un nombre considérable de brûlures provoquées par le poêle central, en particulier chez les enfants. Les baraquements sont abominables, sales et froids. Tentes et baraques voguent sur une mer de boue quand il pleut ou à la fonte des neiges* ».

La rigueur exceptionnelle de l'hiver 1962-1963 a rendu plus cruciale la difficulté à chauffer des installations provisoires et précaires, mal fermées et pas isolées. Anne Heinis l'assure, « *c'est le froid et la proximité qui [étaient] les plus durs à supporter* » ; elle signale que l'on venait seulement en février 1963 « *de doubler les toiles de tentes d'une couche d'isolant pour les rendre plus étanches au froid* »⁷²⁴. Pour affronter ce dernier, outre la couverture pour le couchage, les hébergés disposaient théoriquement d'un trousseau de vêtements fourni à leur arrivée : pour les hommes, une capote, un pantalon, un pull-over et une paire de brodequins ; pour les femmes, un peignoir, un sous-vêtement de laine et une paire de chaussures ; pour les enfants, soit de la layette, soit un manteau, un pantalon ou une jupe, un pull, deux paires de chaussettes et une paire de chaussures. Mais, en novembre 1962, il n'était question que de l'envoi depuis Rochefort

720 - Original du document fourni par la CNIH. La première lettre est datée du 26 janvier 1963, la seconde du 28.

721 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans. Etude faite sur les populations regroupées dans le Midi de la France dans les centres de ex-harkis*, thèse pour le doctorat soutenue à l'université Paul Valéry de Montpellier en 1977, 2 volumes, 268 pages de texte hors annexes.

722 - *Ibid.*, p. 34.

723 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962

724 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 34.

de 235 manteaux, 85 pantalons et 75 blouses pour faire face aux besoins d'habillement les plus urgents⁷²⁵. Anne Heinis raconte avoir vu trois mois plus tard des hébergés mal équipés pour faire face au froid dans « la boue glacée », « entortillé[s] de djellabahs épaisses, de couvertures drapées et de burnous ; les foulards multicolores des femmes, les pans de leurs innombrables robes superposées qui dépassent sous les manteaux donnés par le centre d'habillement, ou des robes de chambres de nylon matelassé [sic] qu'elles ne quittent pas mettent la seule note vive dans cet univers verdâtre et gris, de tentes militaires, de baraquements et de campagne hivernale »⁷²⁶.



En burnous dans le vent⁷²⁷

Quant au docteur Heurtematte, il relate que les enfants envoyés à l'hôpital d'Avignon étaient « sales, avec des vêtements en loques. Les nourrissons sont enveloppés avec des chiffons [...] Des femmes allaitant sont sorties de l'ambulance pieds nus dans la neige ». Il a pu constater les conséquences de ce dénuement face aux intempéries sur la santé des enfants hospitalisés : « des gelures et des brûlures avec tous les degrés de gravité » ; « des infections sévères des voies respiratoires », les formes graves ayant été fréquentes et « les formes gravissimes pas rares » ; des contaminations à la tuberculose...

« La nourriture est insuffisante et préparée dans des conditions très défectueuses. Jusqu'en janvier 1963, la ration des enfants de 0 à 2 ans n'aurait comporté

qu'une boîte de lait tous les deux jours ». Même si cette dernière mention est au conditionnel faute de certitude, la malnutrition observée chez les enfants hospitalisés était indéniable pour le médecin.

« Tous les enfants présentent, à des degrés divers, des syndromes de dénutrition et de carences : maigreur, anémie, rachitisme, œdèmes par sous-alimentation protidique, syndromes hémorragiques. Certains nourrissons sont arrivés dans des états de dénutrition irréversible ou presque, états que nous appelons d'ordinaire historiques et qui sont réservés aux pays sous-développés ».

Dès le 5 février, le député-maire Henri Duffaut a déposé une question écrite pour le ministre des Armées qui reprenait les différents points soulevés par le docteur Heurtematte⁷²⁸. Dans sa réponse, le 6 avril, Pierre Messmer convenait « qu'un hiver particulièrement rigoureux a[vait] créé des conditions pénibles » mais il assurait que « des mesures nombreuses [avaient] été prises pour pallier les difficultés nées de cette situation ». Le calfeutrage et le chauffage par poêle des tentes sous lesquelles vivaient les « deux tiers des personnes » auraient ainsi permis que, « au plus fort de l'hiver », la température « relevée trois fois par nuit » ait atteint 20 degrés – ce qui semble malgré tout très irréaliste. Il ajoutait que « des travaux de drainage et d'empierrement des chemins [avaient] été menés à bien », tendant donc à confirmer implicitement l'état bourbeux initial. Il assurait que des vêtements chauds étaient distribués et renouvelés, et contestait l'insuffisance des repas en précisant que les principaux comportaient tous de la viande et « atteign[ai]ent un nombre de calories rarement réalisé en Algérie » – argument pour le moins inattendu de la part d'un responsable de l'ancienne puissance coloniale⁷²⁹... Anne Heinis va dans le même sens en indiquant que les repas étaient préparés collectivement et distribués deux fois par jour dans des gamelles militaires, puis réchauffés sur les poêles, et que les familles recevaient « sans cesse lait, bouillies, farines »⁷³⁰

725 - AN, dossier F/1a/5140. PV de la réunion de travail tenue au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise le 9 novembre 1962.

726 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 34.

727 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962

728 - Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances, samedi 9 mars 1963, p. 2387. <https://archives.assemblee-nationale.fr/2/qst/2-qst-1963-03-09.pdf>

729 - Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances, samedi 6 avril 1963, p. 2561. <https://archives.assemblee-nationale.fr/2/qst/2-qst-1963-04-06.pdf>

730 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 34.

pour les enfants. Cette différence d'appréciation atteste en premier lieu que l'organisation de l'administration militaire s'est améliorée au fil des semaines, alors qu'elle avait été initialement débordée par l'afflux d'arrivants ; des crédits ont aussi été débloqués début janvier après la visite sur place du chef de cabinet du Premier ministre Georges Pompidou. Mais elle révèle peut-être aussi que le problème venait moins ou autant de la quantité de nourriture fournie que des modalités : difficultés de distribution, changement des habitudes alimentaires, viande non hallal... Anne Heinis range ainsi « *l'impossibilité pour les femmes à faire leur cuisine elles-mêmes* » dans ce qui était « *le plus dur à supporter* » avec le froid et la promiscuité.



Une distribution, apparemment de vêtements en vrac au sol, la préparation de la nourriture pour les enfants, et le dispensaire⁷³¹



Les deux premiers mois de fonctionnement du camp ont aussi été marqués par « *des conditions de soin affreuses* », pour reprendre les mots du docteur Heurtematte : les insuffisances de la prise en charge sanitaire des Harkis hébergés constituaient le second point de son réquisitoire, et il en avait observé les conséquences au Centre hospitalier d'Avignon.

« *Aucune installation prévue pour les consultations des médecins, pas d'infirmier organisée. La responsabilité médicale incombait à un médecin capitaine de carrière absolument nul, anéanti par son chef hiérarchique le commandant du camp. Le travail était donc fait par des médecins du contingent qui se promenaient avec une bougie pour examiner les gorges et qui étaient considérés comme des fous quand ils émettaient la prétention de deshabiller [sic] un malade. C'était la visite publique au milieu de la tente ou de la baraque. Un seul thermomètre était disponible. Les médecins ont du [sic] se battre pour obtenir le transfert des malades dans les hôpitaux de Nîmes et d'Avignon [...] Certains enfants sont arrivés mourants et sont morts en raison de lenteurs administratives, de papiers qui n'étaient pas en règle et pour lesquels on a perdu des heures.* »



Il a fallu qu'un médecin colonel soit dépêché la première quinzaine de janvier pour qu'un service sanitaire soit mis en place – groupe de consultations, maternité, locaux d'infirmier – et pour que soit découvert et utilisé tout le matériel médical qui était en réserve. La dégradation de la situation sanitaire consécutive à la déficience

731 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962

des soins prodigués a entraîné de nombreuses hospitalisations à Nîmes dès l'automne 1962 puis, cet hôpital se trouvant vite saturé, en Avignon. Le Service de médecine infantile du docteur Heurtematte a reçu 72 enfants en décembre 1962 et janvier 1963. « *La plus mauvaise semaine se situe entre Noël et le jour de l'an où nous avons reçu jusqu'à neuf enfants à la fois en une journée, la moyenne des entrants, les autres jours de cette semaine, tournant autour de trois* ». L'état de saleté des enfants, le plus souvent « *couverts de poux* », les symptômes de malnutrition et les affections liées au froid traduisaient leur dénuement, qui les rendait vulnérables aux maladies contagieuses (rougeole, coqueluche, méningite purulente...) et notamment à la tuberculose. Six de ces enfants sont morts à l'hôpital, presque immédiatement pour trois d'entre eux arrivés agonisants. Malgré le dévouement du personnel, cet afflux brutal de patients a désorganisé le service et affecté les conditions d'hospitalisation. « *Nous avons eu des lits en surnombre, dans le bureau des infirmières, dans les salles de pansements, dans les couloirs ; nous avons dû surpeupler les chambres et, comme au temps de Saint Vincent de Paul, mettre deux enfants par lit : un à chaque bout dans un grand lit. Des enfants ont été couchés dans les corbeilles à pharmacie* ».

Sur le Registre d'inhumation provisoire au camp militaire de l'Ardoise en 1963 – retrouvé en 1979 et dont il sera question plus loin⁷³² –, on retrouve bien les 6 enfants morts à l'hôpital d'Avignon de décembre 1962 au 23 janvier 1963, c'est-à-dire avant que le docteur Heurtematte n'écrive son courrier, auxquels il faudrait ajouter un décès d'adulte et un nourrisson mort-né, ainsi qu'un décès d'enfant à l'hôpital de Nîmes. Puis 3 autres enfants sont morts au Centre hospitalier d'Avignon avant la fin du mois de janvier 1963 ; 4 adultes et 1 enfant en février, outre 1 autre à l'hôpital de Montpellier ; 3 enfants en mars, 3 autres et 2 adultes mourant ce même mois à l'hôpital de Nîmes ; 2 enfants en mai ; 1 en juin ;

2 en juillet et 3 en août, sans compter 1 adulte mort en juin en sanatorium. Ces chiffres rendent compte de la surmortalité infantile, qui atteste la mauvaise situation sanitaire durant les premiers mois de fonctionnement du camp. Les causes du décès invoquées sur le registre sont la maladie, sans doute des complications d'affections infantiles ou respiratoires, la « *faiblesse* » ou l'anémie ; les bulletins de renseignements militaires font aussi état de morts pour diarrhée aiguë ou occlusion⁷³³. Selon les éléments fournis par Avignon, sur 27 morts dans cette ville entre mi-novembre 1962 et août 1963, 23 ont été inhumés dans « *l'ancien terrain commun* »⁷³⁴, autrement dit la fosse commune.

Sur les déficiences des soins, particulièrement développées dans la question écrite d'Henri Duffaut, la réponse officielle a consisté en une réfutation à la fois de l'insuffisance des installations médicales – les locaux sont décrits comme aptes à l'hospitalisation d'une centaine de malades dans des conditions normales d'hygiène et de chauffage –, de la carence de médicaments et de matériel sanitaire, du manque de véhicules d'évacuation et d'une lenteur administrative qui aurait retardé les hospitalisations ; il est précisé que 319 hébergés ont été conduits à l'hôpital d'Avignon. Enfin, pour ce qui est des maladies, il est d'une part fait état d'une « *bouffée épidémique d'affections contagieuses, coïncidant avec les grands froids [...] à la fin de l'année 1962* »⁷³⁵, présentées comme généralement bénignes ; Pierre Messmer avait pourtant écrit lui-même à François Missoffe le 2 mars que « *le système des camps favorise le développement des épidémies, comme celle de Saint-Maurice-l'Ardoise* »⁷³⁶, attestant ainsi son ampleur et sa gravité. Sa réponse officielle, d'autre part, mentionnait le dépistage de la tuberculose, d'abord dans les cas suspects puis systématiquement en liaison avec le service de santé publique du Gard : « *À ce jour, 61 suspects dont 12 enfants ont été hospitalisés. Ce chiffre*

732 - Camp militaire de l'Ardoise. Registre d'inhumation provisoire au camp militaire de l'Ardoise. Document fourni par la CNIH.

733 - Service historique de la Défense, dossier GR 1/R/337.

734 - Document fourni par la CNIH. Un corps était enterré dans une tombe, un a été envoyé à Alger, et il n'a pas été retrouvé de trace d'inhumation des deux derniers.

735 - « *En quelques jours ont été observés 152 cas de rougeole, 167 cas de coqueluche, 25 cas d'oreillons, 42 cas de varicelle. La plupart de ces cas ont été bénins et traités sur place ce qui a motivé un renfort de personnel médical* » (Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances, samedi 6 avril 1963, p. 2561. <https://archives.assemblee-nationale.fr/2/qst/2-qst-1963-04-06.pdf>)

736 - Abderahmen Moumen, « Camp de Rivesaltes, camp de Saint-Maurice-l'Ardoise », *op. cit.*, p. 116.

paraît important mais correspond à la moyenne observée dans la population Nord-africaine [sic] musulmane. Les cas observés ne résultent pas d'un manque de soin ; d'ailleurs ils ont pu être dépistés grâce à l'action efficace du service de santé ».

Au total, de l'ouverture du camp de transit au 1^{er} décembre 1963, date de sa fermeture, le service de santé a effectué 2 000 hospitalisations à Nîmes et Avignon, 8 000 vaccinations et 3 200 radios ; il a détecté 1 025 maladies contagieuses⁷³⁷.

• Comme à l'armée...

L'évocation du service de santé militaire vient de le rappeler, c'est à l'armée que revenait « l'encadrement administratif et gestionnaire, d'assistance, sanitaire et social » des anciens supplétifs hébergés dans les camps d'accueil, conformément à la décision prise par le Conseil interministériel du 3 août 1962, tandis qu'il incombait aux Rapatriés de s'occuper de leur reclassement professionnel, des questions d'état civil et administratives⁷³⁸.

Dans la configuration militaire du site de Saint-Maurice-l'Ardoise, l'armée a mis en place une organisation militarisée pour assurer l'hébergement des Harkis, l'urgence accroissant encore sa tendance à réutiliser ses savoir-faire. Parmi ceux-ci, les regroupements de population effectués en Algérie en liaison avec les Sections administratives spécialisées (SAS)⁷³⁹, un héritage d'autant plus aisément mobilisable, comme l'a souligné Tom Charbit, que nombreux sont les militaires ayant appartenu à une SAS qui ont occupé des fonctions dans les structures dédiées aux anciens supplétifs⁷⁴⁰. Du reste, les autorités étant convaincues que connaître la « mentalité musulmane » était un atout, la quasi-totalité du personnel de Saint-Maurice-l'Ardoise avait un lien avec l'Algérie, soit par la carrière militaire, soit par la naissance pour les Pieds-noirs⁷⁴¹. En parallèle, les « centres d'accueil » pour Indochinois ouverts dans l'Hexagone en 1956 avaient été un « laboratoire » de la politique officielle vis-à-vis des repliés non européens⁷⁴². Ils avaient été placés sous

l'autorité d'agents de l'État, anciens fonctionnaires des colonies ou militaires ayant servi en Indochine, qui faisaient régner une stricte discipline : lever des couleurs, circulation soumise à autorisation, obligation de signaler toute visite extérieure, couvre-feu... Les clôtures entourant les centres et les gardes aux barrières s'ajoutaient à cette discipline collective pour les apparenter à des camps militaires, alors même qu'ils dépendaient des Affaires étrangères puis, à partir de 1959, de l'Intérieur⁷⁴³.

Saint-Maurice-l'Ardoise a été placé sous le commandement du chef de bataillon Taddei, entouré d'officiers et sous-officiers, auxquels s'ajoutaient médecins et instituteurs appelés du contingent. Selon la réponse préparée par le SFIM à une question posée dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi de finances pour 1963, à Saint-Maurice-l'Ardoise comme à Rivesaltes « le camp [était] divisé en îlots de 200 à 250 familles, représentant environ 1 000 personnes. Chaque îlot dispos[ait] d'un encadrement de deux officiers et quatre sous-officiers »⁷⁴⁴. Chacun de ces derniers dirigeait un quartier, les quartiers étant regroupés en îlots ou villages espacés les uns des autres. Cette structure pyramidale débouchait sur une concentration des pouvoirs entre les mains du commandant.

Les hébergés vivaient dans l'atmosphère d'un camp militaire, patente dans le lever des couleurs, dans le salut, dans le grade ou le nom de « chef » donné aux responsables...



Le drapeau tricolore flottant sur le camp de transit en décembre 1962⁷⁴⁵

737 - Abderahmen Moumen, *Les Français musulmans en Vaucluse...*, op. cit., p. 31.

738 - AN, dossier 1992049/1. Termes repris d'une note du SFIM non datée.

739 - Charles-Robert Ageron, « Une dimension de la guerre d'Algérie : les "regroupements" de population », *De "l'Algérie française" à l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Editions Bouchène, 2005, p. 561-586

740 - Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 118-122.

741 - *Ibid.*, p. 123-125.

742 - Le terme est employé par Alice Voisin, « Quitter la colonie : l'accueil en métropole des Français d'Indochine de 1945 à aujourd'hui », in Olivier Dard et Anne Dulphy dir., *Déracinés, exilés, rapatriés ? Fins d'empires coloniaux et migration*, Bruxelles, PIE-Peter Lan, 2020, p. 19-37.

743 - Voir la fiche consacrée aux sites ayant accueilli les rapatriés indochinois dans le premier rapport de la CNIH.

744 - AN, dossier 1992049/1. Projet de loi de finances pour 1963, réponse du SFIM à la question sur les conditions de fonctionnement des centres d'hébergement pour les Français de statut musulman, le 15 décembre 1962.

745 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962

Mais, au-delà de la hiérarchie militaire et de la continuité coloniale parfois dénoncées, il faut aussi prendre la mesure des relations confiantes que les hébergés ont parfois pu tisser avec l'encadrement, alors considéré comme un recours et un « *point fixe* » auquel s'amarrer. C'est ainsi que des émissaires du hameau de Villefort sont venus voir le commandant de Saint-Maurice-l'Ardoise le 8 janvier 1964 pour se plaindre d'être laissés à l'abandon et dans une situation « *invivable* » ; la découverte par ce biais des agissements de la monitrice sociale et de son mari a débouché sur leur licenciement immédiat par le SFIM⁷⁴⁶.

L'armée prenait en charge la totalité de la vie quotidienne des hébergés : elle leur affectait un abri, baraquement ou tente ; elle les nourrissait en leur fournissant des repas préparés collectivement, sans doute par îlot, et qu'ils devaient réchauffer ; elle régulait l'accès aux douches, à jour et heure fixes ; elle maîtrisait le temps, en imposant un couvre-feu, et l'espace. Clôturé, le camp était surveillé, fermé le soir, les entrées et les sorties contrôlées, d'abord par 10 gendarmes en novembre 1962, puis leur nombre fut vite doublé tandis que 5 autres étaient envoyés en renfort à Laudun⁷⁴⁷. L'objectif de ce contrôle était double. D'une part, il était alors impératif d'assurer la sécurité des anciens supplétifs contre tout risque de représailles du FLN. Les menaces de mort formulées, début janvier 1963 à l'hôpital d'Avignon, par des malades algériens contre cinq Harkis hospitalisés dans la même salle, qu'il fallut déplacer et protéger⁷⁴⁸, prouvent qu'il ne s'agissait pas d'un danger illusoire, quand bien même le Premier ministre tendait à le minorer pour qu'il ne pèse pas sur le reclassement professionnel : le 21 décembre 1962, il assurait en effet aux préfets que « *le risque de violence ou de heurts entre fractions algériennes hostiles, [...] sérieux il y a quelques mois, a[vait] disparu ou s'[était] beaucoup atténué* »⁷⁴⁹ ; il s'agissait sans doute à cette date plus d'un vœu pieux que d'une réalité, et les Harkis ont pu être temporairement rassurés par la protection qu'offraient grilles et contrôles vis-

à-vis de l'extérieur. Mais, d'autre part, ces derniers visaient aussi à garantir l'ordre dans et autour des camps de transit surpeuplés. Georges Pompidou l'a très explicitement dit, après que des incidents étaient survenus à Rivesaltes et à Perpignan parce que des Harkis s'étaient élevés contre leur impossibilité momentanée à exercer leur droit de vote de citoyens français faute d'être inscrits sur les listes électorales : « *Le camp doit être soumis à une discipline [...] Les méthodes qui sont suivies à Saint-Maurice-l'Ardoise et qui donnent des résultats satisfaisants me paraissent devoir être reprises à Rivesaltes. Il y va de l'intérêt même des réfugiés qui sont d'ailleurs habitués à une organisation de type militaire comportant un encadrement solide [...] Il conviendra de soumettre les allées et venues à une certaine surveillance* »⁷⁵⁰. Le Premier ministre semblait oublier que les « *réfugiés* » en question n'étaient pas seulement les anciens supplétifs de l'armée, mais aussi leurs familles sans aucun lien avec l'institution militaire.... À Saint-Maurice-l'Ardoise, les entrées étaient surveillées et restreintes, en particulier aux journalistes qui ont été interdits d'accès pendant plusieurs mois⁷⁵¹. Dans l'autre sens, si les contrôles, l'isolement du site et le désarroi des hébergés limitaient les sorties, l'objectif des autorités n'en était pas moins de favoriser les départs définitifs par un reclassement rapide.

Rappelons enfin que, en contrepartie de cette prise en charge totale, les hébergés ne percevaient à titre individuel aucune prestation pendant la durée de leur passage en camp de transit. Ils devaient attendre d'en sortir pour avoir droit à l'indemnité forfaitaire de départ et, éventuellement, à la prime de retour – si le transport n'était pas assuré par l'État – et d'installation – s'ils n'étaient pas relogés par une collectivité publique ou un organisme privé agréé⁷⁵². De même, puisque « *la charge permanente et totale* » de leurs enfants était assumée pendant ce laps de temps par le ministère des Rapatriés, les allocations familiales ne leur étaient pas versées⁷⁵³.

746 - AN, dossier F/1a/5141. Rapport concernant les familles K. et B. du village de forestage de Villefort, le 9 janvier 1964.

747 - AN, dossier F/1a/5140. PV de la réunion de travail tenue au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise le 9 novembre 1962.

748 - Abderahmen Moumen, *Les Français musulmans en Vaucluse...*, op. cit., p. 47-48.

749 - AN, dossier 1992049/1. Du Premier ministre aux préfets, confidentiel, le 21 décembre 1962

750 - *Ibid.*, Du Premier ministre au ministre des Armées, le 8 décembre 1962

751 - Abderahmen Moumen, « Camp de Rivesaltes, camp de Saint-Maurice-l'Ardoise », op. cit., p. 109, précise que le ministre des Armées avait donné pour instruction aux commandants des deux camps de n'admettre aucun journaliste.

752 - AN, dossier 1992049/1. Du ministère de l'Intérieur, service des Affaires musulmanes, à celui des Rapatriés, le 2 janvier 1963.

753 - *Ibid.*, Du ministère du Travail au SFIM, le 9 décembre 1963

• « Beaucoup de nouveaux arrivants et beaucoup de partants »

Cette formule, reprise au docteur Heurtematte qui évoquait une population « *très mouvante* », rend bien compte de l’entrecroisement de deux flux : celui des arrivées, en croissance exponentielle pendant plusieurs mois, et celui des départs consécutifs au reclassement professionnel, dont l’essor a été plus lent. Avant de les étudier en tant que tels, il importe de discerner la forte mobilité qui se cache derrière la courbe des chiffres d’hébergés grâce à un document qui la restitue pour la période allant du 3 décembre 1962 au 17 mars 1963. Saint-Maurice-l’Ardoise comptait 4 528 occupants au début de cette séquence, 4 251 trois mois et demi après ; dans cet intervalle, 1 597 personnes sont arrivées sur le site, 136 naissances ont eu lieu ainsi que 26 décès, 496 personnes sont parties pour Bias, 8 pour des centres de formation professionnelle, 48 pour des chantiers de forestage et 1 201 ont bénéficié d’une autre forme de recasement⁷⁵⁴. Encore ces chiffres ne prenaient-ils pas en compte la circulation entre les deux camps de transit qui pouvait être importante : durant la première semaine d’avril 1963, 343 personnes ont ainsi été transférées de Saint-Maurice-l’Ardoise à Rivesaltes⁷⁵⁵.

Population hébergée début janvier 1963

Date	Total	Hommes mariés	Hommes célibataires	Femmes mariées	Femmes célibataires	Enfants	
						Garçons	Filles
02/01/1963	5493	937	1273	942	137	1170	1034
11/01/1963	5363	922	1218	924	137	1153	1009

La situation ainsi chiffrée au moment où Saint-Maurice-l’Ardoise avait le plus d’occupants, en janvier 1963, permet de faire deux constats : le fait – bien connu au demeurant – qu’il s’agissait d’un camp de transit pour familles, d’où la forte présence d’enfants de moins de 16 ans qui représentaient un peu plus de 40 % des

Le rapport de Tom Charbit contient une étude précise et détaillée de l’évolution des effectifs présents à Saint-Maurice-l’Ardoise, fondée sur des sondages dans les séries statistiques des archives départementales du Gard. Il distingue trois séquences. De la fin octobre 1962 à début janvier 1963, une progression très rapide, le maximum étant atteint le 5 janvier avec 5 503 présents. De janvier à mai 1963, une forte diminution grâce aux recasements, 2 559 personnes étant comptabilisées le 1^{er} juin. Enfin une décrue plus lente de mai à novembre 1963, suivie d’une stabilisation autour de 800⁷⁵⁶. Un léger correctif peut être apporté sur ce dernier point grâce aux tableaux contenus dans les archives du SFIM, qui rendent compte d’un brutal décrochage en novembre 1963 : si 1 185 personnes étaient encore hébergées le 31 octobre, elles n’étaient plus que 500 un mois plus tard, dans la perspective de la fermeture du camp de transit le 1^{er} décembre 1963.

Il est possible de saisir des instantanés pour chacune de ces phases chronologiques⁷⁵⁷, et d’apporter ainsi quelques éclaircissements.

754 - AN, dossier 19920149/2. Mouvements de la population des camps militaires entre le 3 décembre 1962 et le 17 mars 1963 (déduction faite des mouvements d’un camp à l’autre).
755 - *Ibid.*, Situation des effectifs présents dans les camps au 6 avril 1962.
756 - Tom Charbit, Saint-Maurice-l’Ardoise..., *op. cit.*, p. 146-147.
757 - Les données mobilisées dans les tableaux qui suivent sont extraites des AN, dossiers 19920149/1, 19920149/2 et F/1a/5142.

Population hébergée de février à juillet 1963

Date	Total	Hommes mariés célib.		Femmes mariées célib.		Enfants					
						Garçons			Filles		
						0-6 ans	6-14	14-16	0-6 ans	6-14	14-16
14/02/1963	4889	838	1094	828	106	–	1074	–	–	949	–
23/03/1963	4144	727	827	717	98	517	935	52	463	840	63
30/03/1963	4028	710	778	700	96	504	921	52	454	823	62
06/04/1963	3584	641	655	629	90	459	829	44	403	740	61
20/04/1963	2721	501	371	490	82	389	694	37	316	583	52
01/06/1963	2559	542	87	575	–	423	763	56	325	592	49
15/06/1963	2622	546	87	596	–	425	782	67	330	611	50
30/06/1963	2497	520	80	565	–	401	748	63	309	584	50
06/07/1963	2518	513	80	565	–	417	757	62	324	603	50
20/07/1963	2134	436	57	478	–	358	644	45	278	519	41
27/07/1963	1863	382	52	422	–	306	560	34	231	447	42

Le tableau ci-dessus – en dépit de l'absence de chiffres pour le mois de mai dans les fonds du SFIM consultés – rend compte de la diminution constante d'effectifs déjà mentionnée, malgré l'arrivée régulière de nouveaux venus en provenance d'Algérie. Ce fut le cas de 2 158 personnes réparties entre Rivesaltes et Saint-Maurice-l'Ardoise du 1^{er} décembre 1962 au 14 mars 1963.

Deux remarques s'imposent : d'une part, la disparition en quelques mois de la catégorie des femmes célibataires, les plus jeunes ayant été reclassées, les veuves avec enfants dirigées vers Bias ; d'autre part, la très forte diminution de celle des hommes célibataires, bien plus aisément reclassés que les anciens supplétifs accompagnés de leur famille. Ils représentaient

57,7 % des hommes le 2 janvier 1963, une grosse moitié encore en février et mars, puis leur part s'est réduite à moins de 14 % début juin, 12 % fin juillet.

En conséquence, la proportion masculine dans la population globale a diminué. Elle était de 37,5 % le 23 mars pour 19,7 % de femmes et 42,8 % d'enfants⁷⁵⁸, mais seulement de 24,6 % début juin, pour 22,5 % de femmes et 52,9 % d'enfants ; fin juillet, les pourcentages respectifs étaient de 23,3, 22,7 et 54. Les chiffres disponibles pour octobre et novembre 1963 confirment cette évolution : le 1^{er} octobre, le camp comptait 1 465 occupants, 328 hommes (22,4 %), 330 femmes (22,5 %) et 807 enfants (55,1 %)⁷⁵⁹.

758 - À cette date, les pourcentages respectifs étaient de 32, 21 et 47 pour les 11 479 personnes accueillies dans les deux camps de transit (AN, dossier 19920149/2. Population des camps relevant du ministère des Armées au 15 mars 1963, et données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens, le 22 mars).

759 - AN, dossier 19920149/1. Bilan de l'action du SFIM de janvier à octobre 1963 établi par J. Besson, conseiller technique, et adressé à Y. Pérony, octobre 1963.

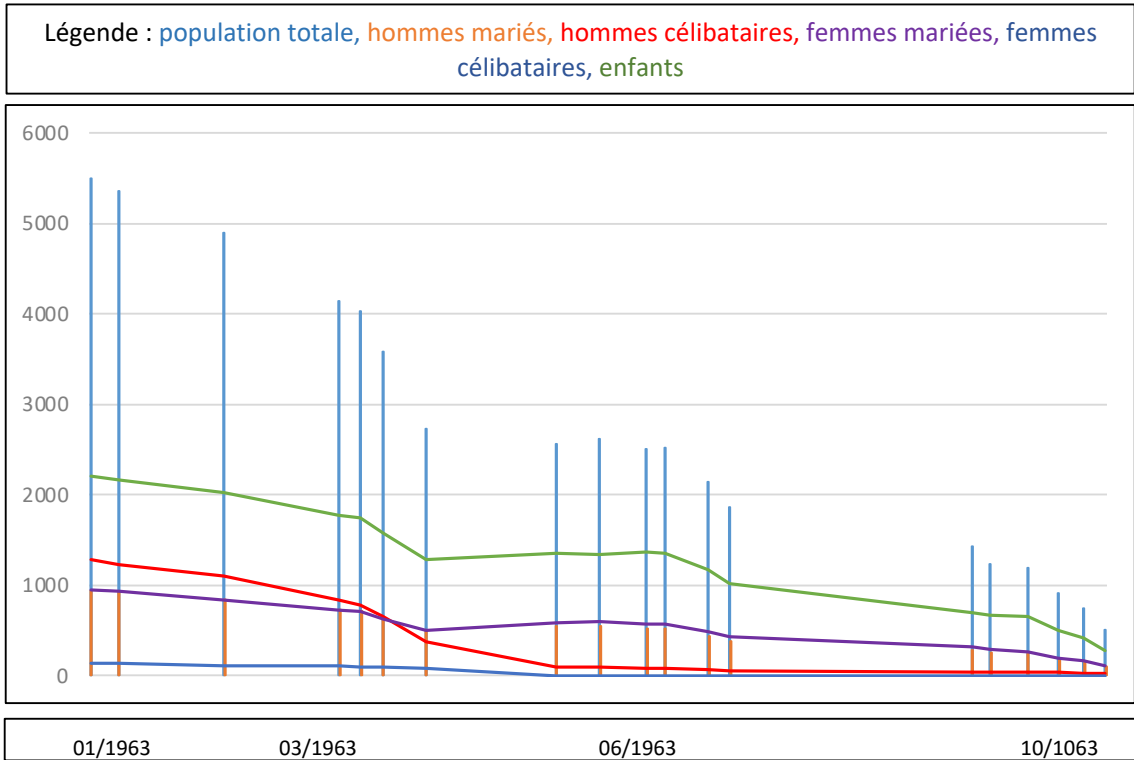
Population hébergée de mi-octobre à fin novembre 1963

Date	Total	Hommes		Femmes		Enfants					
		mariés	célib.	mariées	célib.	Garçons			Filles		
						0-6 ans	6-14	14-16	0-6 ans	6-14	14-16
13/10/1963	1421	281	36	316	0	225	413	14	184	275	31
19/10/1963	1226	249	37	289	0	–	344	–	–	316	–
31/10/1963	1185	236	39	261	0	182	331	10	159	318	25
10/11/1963	908	178	37	192	0	136	246	9	121	255	23
18/11/1963	743	153	18	157	0	112	202	9	104	213	18
25/11/1963	500	100	18	106	0	71	138	7	66	138	17

Il avait été décidé six mois auparavant que le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise serait « *dégagé de la quasi-totalité des rapatriés* » en octobre 1963⁷⁶⁰. La fermeture a, en définitive, été fixée au 1^{er} décembre et, à la veille de cette échéance, il n'y avait sur place quasiment plus d'hommes célibataires, une quasi-parité des adultes et 55,2 % d'enfants. Ne sont ensuite

restées, jusqu'au 1^{er} mars 1964 semble-t-il, que les familles en instance de transfert, soit à Lodève – elles ont été installées au domaine de Lascours, « *constitué en village civil* », dans l'intervalle –, soit dans un hameau de forestage⁷⁶¹.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de cette répartition par sexe, statut et âge sur l'ensemble de l'année 1963.



760 - *Ibid.*, Note du SFIM pour M. Besson, le 8 mai 1963.

761 - Service historique de la Défense, dossier 13 T 239. Note pour le CEMAT, le 30 octobre 1963, et du ministère des Armées, EMAT, au général commandant la 9^{ème} région militaire, le 12 novembre. La formule citée est tirée d'une note du 19 octobre.

Pour les hébergés de Saint-Maurice-l'Ardoise, le passage par le camp de transit ne devait être qu'une étape avant le reclassement professionnel, dans les entreprises publiques ou le secteur privé, dont était chargé le ministère des Rapatriés. Outre les formalités administratives (état civil, pensions...), c'était la mission déléguée en partie à son antenne sur place : centraliser les offres disponibles, s'informer localement pour vérifier la stabilité des emplois proposés et les modalités de logements, sélectionner les anciens supplétifs puis les acheminer à destination – seuls ou avec leur famille – après leur avoir assuré la préformation nécessaire.

Or les autorités avaient sous-estimé les difficultés de ce reclassement professionnel. Même si elles n'ont pas été spécifiques à Saint-Maurice-l'Ardoise, il convient de les rappeler : le manque de qualification des Harkis ; leur faible attrait pour les emplois agricoles, au contraire de ce qui avait été anticipé de repliés majoritairement ruraux ; la présence d'immigrés algériens dans les régions industrielles et la crainte qui en résultait pour la sécurité des anciens supplétifs ; la carence de logements pour les familles, et la nécessité d'attendre qu'aboutissent les programmes de construction lancés avec la Sonacotra pour y remédier ; les réticences des employeurs, alimentées par ces différents facteurs... Peu avant l'ouverture de Saint-Maurice-l'Ardoise, le 10 octobre 1962, le représentant des Rapatriés certifiait que six mois seraient suffisants pour y accueillir les Harkis, les tester, les former et les placer sur le marché du travail : au terme de ce laps de temps, assurait-il, « *il est raisonnable d'admettre avec 90 % de certitude que les effectifs des Harkis à la charge directe des Rapatriés se trouveront réduits de telle sorte que l'occupation du camp de l'Ardoise ne sera plus nécessaire* »⁷⁶². Mais il fut d'emblée flagrant que le processus serait plus complexe et lent. Aussi, conscient de l'impossibilité à « *maintenir longtemps dans les camps une population* » sans affecter son moral et son « *sens du travail* », le ministère des Rapatriés a demandé le 7 décembre 1962 aux préfets d'accorder la préférence aux anciens supplétifs sur les immigrés de toute origine⁷⁶³. Ils en

ont même été sommés par le Premier ministre dans une circulaire confidentielle le 21 décembre :

« *Parmi les problèmes posés par la main-d'œuvre algérienne [sic], un des plus préoccupants pour le gouvernement est l'insertion dans la vie métropolitaine d'environ 15 000 réfugiés musulmans [...] qui sont venus se réfugier en France et qui n'ont pas de perspective de retour en Algérie.*

Le plus grand nombre d'entre eux sont [sic] hébergés dans des camps militaires [...]. Le reclassement professionnel de ces hommes, accompagnés de leurs familles, doit être opéré en priorité, notamment par rapport à l'immigration algérienne "traditionnelle" dont le rythme vient de s'accroître anormalement ces dernières semaines [...]. Le secteur privé doit assurer la plus grande part de ce reclassement. Je compte sur vous pour rappeler, comme une obligation de solidarité, la priorité d'embauche des réfugiés musulmans, tant aux directeurs départementaux du Travail qu'aux responsables du secteur privé. »⁷⁶⁴

Malgré la réunion interministérielle qui avait suivi, le préfet Pérony dut demander le 8 janvier 1963 que « *l'attention des directions départementales du Travail soit fermement attirée sur le rôle qu'elles [avaie]nt à jouer dans la solution de ce difficile problème du reclassement professionnel des anciens supplétifs* »⁷⁶⁵. Il est vrai que les déclarations recognitives de nationalité, coïncidant avec les fêtes, avaient momentanément interrompu les opérations de reclassement. Or, le ministre chargé des Rapatriés le rappela fin février, c'était justement cette citoyenneté française qui devait conduire les représentants du ministère du Travail à accorder aux Harkis « *la priorité d'emploi automatique réservée aux travailleurs nationaux* », face aux immigrés algériens devenus étrangers. Cette nouvelle demande que soient données à ces délégations « *les instructions les plus fermes à cet égard* », ainsi que l'insistance réitérée du Premier ministre les 21 janvier et 16 février, attestent que les directives officielles tardaient à connaître leurs premiers effets et que le placement des anciens supplétifs s'effectuait trop lentement⁷⁶⁶.

762 - AN, dossier F/1a/5140. PV de la séance relative à l'étude des problèmes matériels et financiers posés par l'hébergement des-harkis et de leurs familles au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise, le 10 octobre 1962.

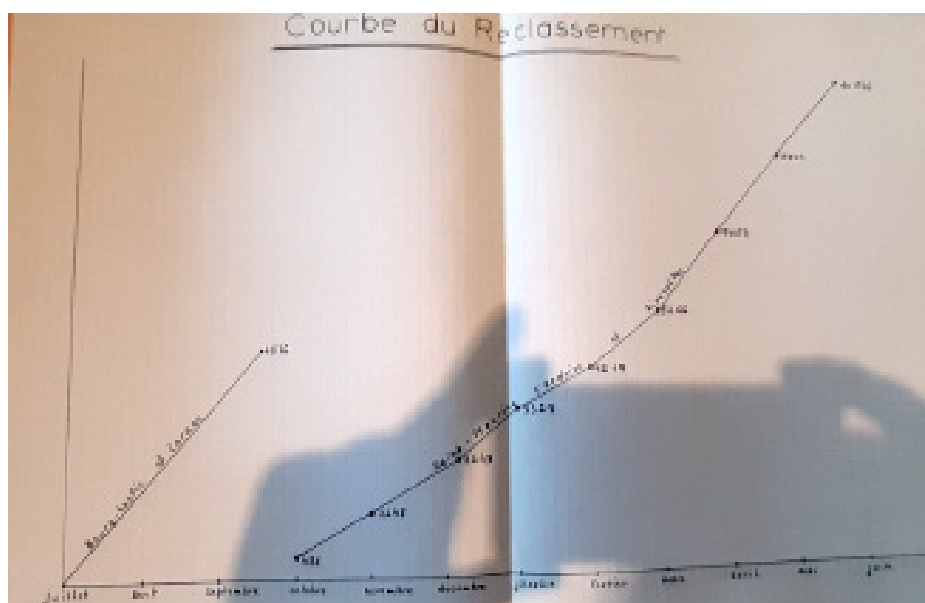
763 - AN, dossier 19920149/1. Du ministre chargé des Rapatriés aux préfets, le 7 décembre 1962.

764 - *Ibid.*, Circulaire confidentielle de Georges Pompidou aux préfets, le 21 décembre 1962

765 - *Ibid.*, Note de Y. Pérony à l'attention du préfet Doueil, le 8 janvier 1963.

766 - *Ibid.*, Notes du SFIM, non datée mais de début 1963, et lettre du ministre des Rapatriés aux IGAMES et aux préfets, le 25 février 1963

juin 1963, avec une accélération de la pente en février-mars⁷⁶⁷.



un ensemble de 6 266 y ayant été logées avaient été recasées, soit 32,4 %⁷⁷⁰. On constate enfin une forte accélération dans les derniers mois de 1963 : 4 559 reclassés mi-octobre, 4 920 le 10 novembre, 5 217 le 25 novembre⁷⁷¹.

On dispose par ailleurs de deux types de données qui ont été converties en tableaux⁷⁷². D'une part, un état des recasements par secteurs professionnels et par semaine entre début mars et fin novembre 1963, hormis les mois d'août et de septembre. D'autre part, un bilan global dressé au 30 novembre 1963.

772 - Données reprises de tableaux figurant dans les AN, dossier 19920149/1.

Recasements hebdomadaires par secteurs professionnels

Dates	Hébergés	Recasés	Emplois	Agriculture	Chantiers forestiers	Industrie	Mines	Professions Diverses	Familles rejointes
03-09/03/1963	4496	106	56	18	0	40	0	29	19
11-17/03/1963	4249	204	118	87	0	61	0	45	11
18-24/03/1963	4144	102	66	35	0	33	0	66	0
25-30/03/1963	4028	102	67	12	0	60	0	30	0
01-07/04/1963	3584	127	58	48	0	61	0	18	0
08-14/04/1963	2907	312	223	35	0	226	0	51	0
15-21/04/1963	2721	169	113	24	0	53	10	84	0
10-16/06/1963	2622	93	50	30	0	42	0	18	0
24-30/06/1963	4028	102	67	12	0	60	0	30	0
01-07/07/1963	2518	79	20	26	0	27	0	26	0
15-21/07/1963	2134	106	41	27	0	36	0	43	41
22-28/07/1963	1863	286	70	10	114	128	0	34	0
7-13/10/1963	1421	35	10	7	0	4	0	24	0
28/10-04/11/1963	1185	23	5	0	1	6	12	4	0
01-10/11/1963	908	293	67	31	236	9	3	11	3
11-18/11/1963	743	54	12	49	0	3	0	2	0
19-25/11/1963	500	176	48	0	224	0	0	19	0
25/11-02/12/1963	–	497	117	0	332	130	0	25	10

Ex-supplétifs musulmans passés par le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise et reclassés par secteur d'activité à la date du 30 novembre 1963

Secteurs professionnels	Emplois		Personnes avec le chef de famille	Total des reclassés
	Célibataires	Mariés		
Agriculture	75	137	425	638
Chantiers forestiers	39	332	1290	1660
Industrie	376	111	342	829
Mines	102	37	104	243
SNCF	118	2	12	132
Divers	319	116	855	1290
Centre artisanal de Lodève	–	58	202	260
Bias	97	81	337	515
Rivesaltes	181	201	777	1159
Total	1306	1075	4365	6726

Ces deux tableaux sont surtout intéressants par les tendances qu'ils permettent de dégager. Leur comparaison montre en effet que les chiffres relevés ne doivent pas être pris comme des absolus ; les états hebdomadaires, par exemple, ne mentionnent quasiment jamais d'affectations dans les mines (à moins qu'elles n'aient eu lieu en août et septembre ?), alors que le bilan totalise 139 emplois dans ce domaine. Le premier tableau permet de suivre l'évolution des reclassements dans le temps, notamment par secteur, tandis que la photographie finale offerte par le second inclut la distinction entre reclassés mariés et célibataires.

De manière générale, la nette prévalence des affectations dans l'industrie est confirmée, et on peut remarquer qu'elles ont, pour les trois quarts, concerné des célibataires ; il en est de même et dans une proportion quasiment équivalente des professions diverses. En croisant ces constats avec la courbe des effectifs précédemment étudiée, il apparaît clairement que les célibataires ont été les plus rapidement reclassés, dans des industries, des entreprises, des municipalités pour s'y occuper de la voirie ou de l'entretien, etc., parce que le couplage emploi-logement était pour eux beaucoup plus aisé : seuls, en petit nombre ou en groupe, ils pouvaient être hébergés dans des hôtels, en dortoirs ou en chambrées dans différents types de locaux. Parmi les célibataires encore présents à l'automne 1963, il y avait très certainement des hommes isolés, plus âgés, qui, jugés « *inaptes* », ont été transférés à Bias⁷⁷³. Pour les chefs de famille, en revanche, la crise du logement dans l'Hexagone a constitué un obstacle au reclassement – ce qui explique le lancement d'un programme de constructions de cités Sonacotra ; en ont découlé à la fois un transit sans doute plus long à Saint-Maurice-l'Ardoise et de nombreux transferts vers des chantiers de forestage durant le second semestre 1963, quand il s'est agi de vider rapidement le camp de transit pour le fermer à la fin de l'année.

Le programme de promotion sociale mis en place dans les camps de transit visait à élever « *le niveau socio-culturel [...] extrêmement bas* » de la masse des

anciens supplétifs, aux dires du SFIM⁷⁷⁴, et surtout à faciliter leur reclassement professionnel. Georges Pompidou l'avait explicitement prescrit, à Saint-Maurice-l'Ardoise comme à Rivesaltes, dans son courrier au ministre des Armées le 8 décembre 1962 ; il en soulignait par ailleurs les autres avantages, occuper les hébergés et pallier les déficiences des installations⁷⁷⁵.

« *À la fois pour éviter les effets du désœuvrement et pour permettre aux intéressés de disposer d'argent liquide, il serait bon d'imposer aux réfugiés de travailler non seulement en centre de formation professionnelle, que les jeunes et les moins aptes doivent fréquenter obligatoirement, mais aussi sur des chantiers de construction, d'entretien ou d'amélioration des installations du camp qu'il est de la mission du Commandant du camp de prévoir et de diriger.* »

Dans les faits, la préformation professionnelle n'a été opérationnelle à Saint-Maurice-l'Ardoise que début février 1963. Ce délai est imputable au retard dans le financement, puisqu'il fallut attendre que fût affectée fin 1962 la deuxième série de subvention qui devait être versée à Rivesaltes, comme cela a déjà été mentionné, pour que l'aménagement et l'équipement des locaux soient lancés en janvier⁷⁷⁶. Une vingtaine de moniteurs et monitrices y ont contribué.

Sur le plan professionnel, la méthode mise en œuvre à partir de février 1963 a consisté en une « *préformation sur le tas* », les adultes jeunes et les célibataires construisant leurs propres logements sous la direction de moniteurs spécialisés (60 % des hébergés vivant encore sous la tente en mai 1963), l'autre moitié de leur temps étant occupée par des cours techniques d'initiation au bâtiment⁷⁷⁷. Un crédit de 1,36 million de francs a été réservé à ce volet pratique, couvrant à la fois le matériel, les matériaux et l'indemnité journalière de 6 francs versée aux Harkis concernés. Les adolescents de 14 à 16 ans ne l'étaient pas, contrairement à ce qui avait été envisagé, bien qu'ils aient dépassé l'âge de la scolarisation proposée dans le camp ; faute de dispositif spécifique sur place, ils étaient éligibles au rattrapage scolaire ou à la préformation du centre de La Rye⁷⁷⁸. Un programme dit d'« *adaptation générale* » a aussi été lancé pour les hommes en février 1963.

773 - Des transferts vers Rivesaltes et Bias ont aussi été opérés : dans la semaine du 18 novembre, 68 départs ont eu lieu pour Rivesaltes (10 hommes mariés, 13 femmes mariées, 14 célibataires et 31 enfants) et 47 pour Bias (respectivement 6,8,2, 31).

774 - AN, dossier F/1a/5140. Note du SFIM pour le ministre chargé des Rapatriés, non datée mais de début octobre 1962 au plus tard

775 - AN, dossier 19920149/1.

776 - AN, dossier F/1a/5140. Note du SFIM pour le directeur de l'Administration générale et de l'accueil, le 23 novembre 1962.

777 - AN, dossier 19920149/1. PV de la réunion du 24 janvier 1963 dans le cabinet de M. Besson.

778 - Ibid.



Travaux assurés par les Harkis comme « formation sur le tas »⁷⁷⁹

Une « action d'évolution »⁷⁸⁰ a été mise en place à destination des femmes et confiée aux monitrices sociales, dont l'effectif s'est toutefois réduit, à partir de mi-1963, au fur et à mesure qu'elles ont été dirigées vers les hameaux de forestage⁷⁸¹ : rudiments d'alphabétisation, enseignement ménager, puériculture... Plus spécifique fut l'installation d'un atelier de tissage au château de Lascours fin 1962. L'objectif était à la fois de faire perdurer un savoir-faire traditionnel et d'organiser l'installation ultérieure de familles à Lodève comme le député-maire Paul Coste-Floret, ancien professeur de droit à la faculté d'Alger, le proposait. Le temps que des logements Sonacotra soient construits

dans la commune de l'arrière-pays héraultais, une vingtaine de femmes a été recrutée par un chef d'atelier venu de Tlemcen, Octave Vitalis, et formée au tissage au point noué et de haute lice, parmi la centaine qui a suivi le stage⁷⁸². Elles recevaient une indemnité journalière de travail. En septembre 1964, l'atelier fut transféré à Lodève et installé dans un baraquement (où il est resté jusqu'en 1990), avant d'être rattaché au Mobilier national et à la manufacture de la Savonnerie en 1966. Les maris des licières travaillaient pour l'Office national des forêts.



Les licières de Lodève en 1964⁷⁸³

À Saint-Maurice-l'Ardoise, une garderie a été ouverte pour les plus jeunes enfants, des classes pour les 6-14 ans le 1^{er} décembre 1962. Elles ont été installées dans des baraquements et dans une aile du château de Lascours sans aménagement particulier qu'il aurait fallu financer⁷⁸⁴ ; le matériel scolaire était fourni par l'Éducation nationale, les fournitures financées par le ministère des Rapatriés, l'enseignement assuré par des appelés⁷⁸⁵. Selon un document interne de mars 1963, « la scolarisation et le rattrapage scolaire se [faisaient] dans d'excellentes conditions »⁷⁸⁶, et on ne dispose pas d'autres éléments d'appréciation. Près de 500 enfants étaient ainsi scolarisés en mai 1963, 250 en octobre. Des séances de cinéma éducatives et récréatives étaient occasionnellement organisées, quelques sorties également⁷⁸⁷.

779 - ©ECPAD/France/Extraits de : « Le camp de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). /Auteur inconnu/1962

780 - AN, dossier F/1a/5140. Note du SFIM pour le ministre chargé des Rapatriés, non datée mais de début octobre 1962 au plus tard.

781 - Service historique de la Défense, dossier GR 1/R/337.

782 - Ce chiffre d'une centaine est mentionné dans un document intitulé Données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens, le 22 mars 1963 (AN, dossier 19920149/2).

783 - <https://webdoc.france24.com/femmes-harkis-tapis-lodeve-savonnerie-france-algerie/chapitre-1.html>

784 - AN, dossier F/1a/5140. PV de la réunion de travail tenue au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise le 9 novembre 1962.

785 - Ibid.

786 - AN, dossier 19920149/2. Mission du service de reclassement des Français musulmans du 1^{er} décembre 1962 au 15 mars 1963, document du 21 mars

787 - Service historique de la Défense, dossier GR 1/R/ 337. Bulletins hebdomadaires de renseignements.

• Naître et mourir à Saint-Maurice-l'Ardoise

Pendant leur passage au camp de transit, des naissances ont eu lieu au sein des familles, des décès aussi, d'adultes comme d'enfants. Un tableau tiré des archives du SFIM en dresse un état fin juin 1963⁷⁸⁸.

CAMP	NAISSANCES	DÉCÈS
BEAS (Lot-et-Garonne)	79	4
SAINT-MAURICE L'ARDOISE (Gard)	180	47
RIVESALTES (Pyénées-Orientales)	128	33
LA NÈE (Vienne)	55	7
TOTAL	582	91

État des naissances et des décès survenus dans les camps, arrêté au 1^{er} juin 1963

On peut remarquer sur ce document d'archive que le nombre de décès à Saint-Maurice-l'Ardoise en six mois, 47, est élevé par comparaison aux autres camps. Le Registre d'inhumation provisoire au camp militaire de l'Ardoise, qui couvre la période allant de novembre 1962 à fin 1964, en recense pour sa part 57 dans ce même laps de temps, avant fin mai 1963, puis 12 autres jusqu'à la fin de l'année et 1 en octobre 1964, soit un total de 70⁷⁸⁹. Ce document, retrouvé dans ses affaires par le directeur du camp de 1974 à 1976, François Langlet, avait été remis en octobre 1979 au colonel commandant le Centre d'instruction du Génie puis à la brigade de gendarmerie de Roquemaure. Il contenait 31 noms avec des numéros de tombe, qui correspondaient à autant d'inhumés dans un cimetière improvisé situé en domaine militaire mais à distance de Saint-Maurice-l'Ardoise et du château de Lascours. Avait alors été retrouvé au camp de Rossignac, sur le territoire communal de Laudun, un site de sépultures abandonné dans une clairière accessible par un chemin de terre, « recouvert[e] de ronces et d'herbes hautes ». Dans la rangée de tombes, plusieurs étaient ouvertes et vides⁷⁹⁰.

788 - AN, dossier 19920149/2. État des naissances et des décès survenus dans les camps, arrêté au 1^{er} juin 1963.

789 - Camp militaire de l'Ardoise. Registre d'inhumation provisoire au camp militaire de l'Ardoise. Document fourni par la CNIH.

790 - Brigade de gendarmerie de Roquemaure. Procès-verbal du 23 octobre 1979. Objet : Création d'un cimetière sur un camp militaire. Document fourni par la CNIH.

791 - Formule extraite du PV, *Ibid.*



Une fois les constatations faites, le site fut laissé en l'état et pas entretenu. Le PV mentionne que les autorités de l'époque estimèrent qu'il valait mieux éviter d'« ébruiter l'affaire qui risquerait d'avoir des retentissements fâcheux notamment si cela était porté à la connaissance des responsables du mouvement de défense des rapatriés d'Algérie - anciens harkis »⁷⁹¹. Les familles n'ont pas été recherchées, mais les restes humains n'ont pas non plus été transférés dans les cimetières communaux pour être inhumés dans la fosse commune comme cela avait été suggéré. L'existence de ces tombes a été oubliée, puis redécouverte en 2019 par une fille de Harkis, Nadia Ghouafria, lorsqu'elle a trouvé le procès-verbal et le registre aux Archives départementales du Gard. La journaliste de l'AFP Lucie Peytermann s'est alors emparée des « cimetières sauvages » des camps harkis, ainsi qu'elle les a qualifiés et les a fait connaître. Dans la lignée de la demande de pardon du président de la République, la ministre déléguée chargée de la Mémoire et des anciens combattants, Geneviève Darrieusecq, a reconnu une « faute de la République ». Pour localiser l'endroit des inhumations, elle a diligencé des fouilles qui ont été menées par deux archéologues de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap),

en vain en 2022, puis à nouveau l'année suivante. Cette seconde mission est parvenue à identifier les lieux en mars 2023 et à retrouver 27 tombes. Comme le souligne son rapport, on peut déduire de certaines qu'elles étaient maçonnées et marquées par des pierres fichées à la tête et aux pieds du défunt comme c'est l'usage en Afrique du nord. On peut même ajouter que la dépouille d'un enfant était allongée sur le côté droit, conformément aux pratiques dans l'islam, mais la tête étant dirigée vers le sud et le visage vers l'est les préceptes funéraires n'étaient pas parfaitement respectés ; rien n'indique à qui cette marque de respect de l'appartenance religieuse était due.

Il n'y a pas qu'à Saint-Maurice-l'Ardoise que des Harkis et des enfants de Harkis décédés dans les camps de transit ont été inhumés en terrain militaire. Dans le cas du Larzac, l'autorisation en avait même été donnée par le préfet de l'Aveyron le 18 juin 1962 comme l'atteste un document d'archives⁷⁹². C'est pourquoi le Plan d'action en faveur des anciens membres des forces supplétives et de leurs proches annoncé le 25 septembre 2014 prescrivait de mener une étude, à l'endroit des camps de transit mais aussi dans certains cimetières militaires, « *visant à l'identification des personnes inhumées voire même parfois l'identification des lieux d'inhumation eux-mêmes* ».

En l'occurrence, l'histoire de ce cimetière oublié devra sans conteste être approfondie. À ce stade, il est possible d'avancer des constats et des hypothèses. En premier lieu, le registre indique que la quasi-totalité des corps qui y ont été inhumés sont ceux d'enfants. Un seul adulte est mentionné, déclaré décédé accidentellement le 12 novembre 1962 ; il s'agit de la première tombe. Parmi ces enfants, 12 étaient mort-nés, et les autres étaient tout petits, de quelques mois à deux ans hormis une fillette qui venait d'avoir 4 ans. La chronologie de ces mises en terre est aussi à remarquer : 3 en novembre, 2 en décembre, 4 en janvier, 9 en février, 5 en mars et 2 en avril – c'est-à-dire au moment de l'épidémie

précédemment mentionnée ; celles qui ont eu lieu ensuite, 1 en juillet, 2 en octobre 1963 et 1 en décembre 1964, concernaient exclusivement des enfants mort-nés. Le nombre de morts et d'inhumations durant le premier trimestre 1963 (58 % du total de janvier à mars) renvoie à la fois à la dureté des conditions d'existence dans un camp de transit surpeuplé et à l'administration débordée – la précarité matérielle et le dénuement affaiblissant les organismes des jeunes enfants et des femmes enceintes –, et à l'insuffisance de l'infrastructure de soins sur place pour lutter contre les maladies infantiles et assurer la sécurité des accouchements. En 1979, l'existence de ce « *cimetière provisoire* » avait été justifiée par la capacité insuffisante des cimetières des deux communes, ce qui ne convainc pas vraiment : d'une part, les morts à l'hôpital étaient enterrés dans la ville où celui-ci était situé, Avignon, Nîmes... ; d'autre part, la première sépulture sur le terrain de Rossignac, celle d'un homme de 68 ans, date du 12 novembre 1962, c'est-à-dire moins de 15 jours après l'ouverture du camp de transit, alors qu'il n'était pas encore question de surmortalité, *a fortiori* infantile. Il faudrait donc essayer de déterminer qui a pris la décision de ces mises en terre en terrain militaire, sans enregistrement systématique des décès en mairie, si elle a été délibérée et autorisée ou si elle résultait de la désorganisation initiale de l'administration militaire, enfin si toutes les familles – notamment les parents d'enfants mort-nés – étaient informées du moment et du lieu de l'inhumation. Reste à souligner que, à lire le rapport des archéologues de l'Inrap, il ne semble pas que l'on puisse parler d'ossements « *jetés en terre* » et « *sans sépulture* »⁷⁹³.

En avril 2023, la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la mémoire Patricia Mirallès a annoncé qu'en geste de réparation un mémorial sera érigé sur le site pour offrir un « *cadre de recueillement à la hauteur de cette mémoire douloureuse* ».

Le camp de transit de Saint-Maurice-l'Ardoise a donc connu bien des dysfonctionnements : manque d'anticipation de l'ampleur des

792 - Archives départementales de l'Aveyron, dossier 22 W 179. Du préfet de l'Aveyron au ministère des Anciens combattants et victimes de guerre, bureau des nécropoles nationales, le 18 juin 1962.

793 - « Les ossements de vingt-sept enfants du cimetière sauvage de Saint-Maurice-l'Ardoise personnifient à eux seuls l'abandon et le drame des Harkis », lettre adressée au président de la République par Fatima Besnaci-Lancou, Houria Delourme-Bentayeb et cosignée, publiée dans *Le Monde* le 21 avril 2023. Ce texte va jusqu'à reprendre les mots d'Alain David sur l'« *imaginaire génocidaire* » auquel renvoient des morts sans sépultures.

arrivées et de la surpopulation qui en découlait ; conditions indignes d'hébergement et de soins ; cadre de vie militaire imposé à des familles... Le pire a sans doute été atteint durant les cinq premiers mois, avant que la mise en œuvre effective du reclassement ne permette de diminuer la population hébergée, passée en avril 1963 sous la barre des 3 000 personnes, et ne raccourcisse les séjours. Mais en septembre, le général Lagarde, sous-chef d'état-major, parlait de Saint-Maurice-l'Ardoise comme du « *moins confortable des deux camps gérés par l'armée* » et jugeait « *imprudent, compte tenu des leçons de l'expérience* », que les hébergés puissent y affronter une nouvelle fois les rigueurs de l'hiver⁷⁹⁴. Encore cette situation – dont il ne s'agit nullement de minorer le caractère déplorable – était-elle à relier à l'urgence créée par la convergence sur place de milliers de personnes, les unes transférées de Bourg-Lastic et du Larzac, les autres en provenance d'Algérie, que les autorités n'avaient pas voulu envisager et qu'il fallait accueillir. Il n'en était plus rien durant la décennie suivante qui a vu perdurer, jusqu'à la fermeture de la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise en 1976, un certain nombre de ces traits.

La Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise

Le 2 juillet 1964, le ministère des Rapatriés décida d'utiliser le site de Saint-Maurice-l'Ardoise, dont l'armée avait accepté de lui prolonger la jouissance en dépit de ses réticences⁷⁹⁵, pour héberger d'anciens supplétifs qui, « *soit temporairement, soit définitivement, ne pouvai[en]t être reclassés dans l'économie nationale (Harkis arrivant d'Algérie, femmes veuves avec enfants, vieillards, handicapés physiques, asociaux, etc.)* »⁷⁹⁶. Cette formule tirée d'un document préfectoral amalgame de facto deux cas de figure différents. Les anciens supplétifs qui, après avoir été

détenus en Algérie, venaient d'être libérés ou s'étaient évadés, ont été accueillis au Centre de transit et de reclassement (CTR) installé au château de Lascours entre 1965 et 1970. Quant à ceux auxquels leur âge ou leur état de santé ne permettaient pas de trouver un emploi et d'en vivre avec leur famille, ils ont été dirigés vers le Centre d'hébergement, ultérieurement renommé Cité d'accueil, implanté sur l'ancien site du camp et resté en fonctionnement jusqu'en 1976. C'est de lui qu'il sera surtout question dans les pages qui suivent, après une brève présentation du Centre de transit et de reclassement de Lascours.

• Le Centre de transit et de reclassement de Lascours

D'abord annexe de Saint-Maurice-l'Ardoise, le château de Lascours s'est donc transformé en Centre de transit et de reclassement pour les Harkis libérés ou évadés des prisons algériennes⁷⁹⁷. Cette évolution fut concomitante de la mise en place en avril 1965 d'une procédure administrative qui conditionnait le départ vers la France à l'obtention d'un laissez-passer auprès d'un consulat général français. Jusqu'au départ de l'armée française d'Algérie fin 1964, en effet, c'est sous sa protection que se plaçaient les anciens Harkis en se réfugiant dans une enceinte militaire (Zéralda, Tefeschoun, Blida, Mostaganem, etc.). Ceux qui venaient d'être libérés des geôles algériennes, à la suite de l'accord Gonard-Ben Bella de février 1963⁷⁹⁸, et optaient pour la France, y étaient transférés. L'armée prenait en charge ces supplétifs et leurs familles, obtenait de l'ambassade le laissez-passer nécessaire pour l'Hexagone, puis organisait l'acheminement vers le port par convois bâchés – à des fins de protection – et l'embarquement pour la France. À partir d'avril 1965, après un trimestre d'incertitude lié aux négociations menées par l'ambassadeur

794 - Service historique de la Défense, dossier 13 T 239. Du général Lagarde au SFIM, le 11 septembre 1963.

795 - *Ibid.*, Plusieurs documents font état des négociations entre les différents ministères concernés. Celui des Armées a finalement accepté de ne conserver la jouissance que de Rossignac et de la partie non bâtie au nord et à l'est du domaine de Lascours, afin d'y installer son futur centre d'instruction du Génie. La décision finale a été notifiée par l'EMAT au général commandant la 9^{ème} Région militaire le 16 juillet 1964.

796 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Du cabinet du préfet du Gard, le 17 décembre 1964, compte rendu de tournée effectuée le 11 décembre 1964 à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise.

797 - Service historique de la Défense, dossier 7 T 253. Réunion interministérielle du 3 mai 1965, puis communication secrète du sous-chef d'EMAT au général commandant la 9^{ème} Région militaire, le 19 mai.

798 - Il s'agit de l'accord conclu par le vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, Samuel Gonard, et le président du Conseil algérien, Ahmed Ben Bella, le 21 février 1963 : il mandatait le CICR pour rechercher les disparus après le cessez-le-feu et se rendre dans les lieux de détention. Comme le souligne Fatima Besnaci-Lancou, « *la question de l'éventuelle libération des Harkis n'est pas consignée dans cet accord* » (p. 52) mais s'est imposée comme une conséquence de la visite des prisons et des camps (*Des Harkis envoyés à la mort. Le sort des prisonniers de l'Algérie indépendante (1962-1969)*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2014, p. 52 et p. 108).

Georges Gorse avec le gouvernement algérien, le dispositif n'a plus incombé qu'aux consulats et à l'ambassade. Selon Fatima Besnaci-Lancou, il avait un objectif de contrôle et de frein puisqu'il était destiné uniquement à ceux qui avaient été détenus après l'indépendance, qui devaient prouver leur incarcération et être en possession d'un document d'identité⁷⁹⁹. Le compte rendu de la réunion interministérielle du 3 mai 1965 fait seulement état d'une « *priorité* » donnée aux « *cas de menace physique* » et aux Harkis « *récemment libérés de prison* »⁸⁰⁰. La crainte de n'obtenir ni la lettre de convocation administrative de l'ambassade ni le transfert des familles a constitué une entrave au départ, de même que le refus du pouvoir algérien de donner la moindre publicité à ces opérations ; ce dernier a pour sa part effectué les libérations de manière discontinue jusqu'en septembre 1969, assorties de l'interdiction de tout retour ultérieur. Aussi les flux ont-ils été limités et vite taris : 1 169 en 1968, 348 en 1969⁸⁰¹. Il fut décidé de fermer le centre de Lascours le 1^{er} juillet 1970 et de transférer les derniers hébergés à Saint-Maurice-l'Ardoise.

Outre un examen médical approfondi et la mise à jour des vaccinations, le séjour servait à remplir le dossier de rapatrié, qui permettait d'être inscrit dans le Fichier central et de prétendre aux allocations de départ et de subsistance. On procédait à l'affiliation à la Sécurité sociale et, le cas échéant, à la Caisse d'allocations familiales. Une procédure accélérée avait été mise en place avec le préfet et le trésorier-payeur du Gard mais elle est devenue caduque lorsque les préfets n'ont plus été ordonnateurs des prestations ; le Service pour l'accueil et le reclassement des Français rapatriés du ministère de l'Intérieur a alors pris le relais en 1967 pour centraliser les dossiers, les traiter « *dans les délais les plus courts* », y compris pour effectuer l'immatriculation à la Sécurité sociale, et procéder au versement des

prestations via sa délégation en Gironde⁸⁰². Une fiche de demande d'emploi et de logement était aussi établie à Lascours et adressée à Jouques. Enfin, la demande reconnaitive de nationalité était envoyée au tribunal d'Uzès. Rappelons que cette obligation avait été imposée aux repliés de statut civil de droit local par l'ordonnance du 21 juillet 1962 ; puis la loi du 20 décembre 1966, abrogée en janvier 1973, a fixé un délai de forclusion au 21 mars 1967, hormis pour les « *personnes retenues contre leur gré* » et pouvant le prouver. Jusqu'à la perception de son indemnité de départ, l'ancien supplétif était hébergé et nourri ; il n'était plus nourri ensuite et ne percevait que la moitié de son allocation de subsistance.

Dès avril 1965, 70 personnes étaient logées à Lascours (21 hommes, 11 femmes et 38 enfants). Grâce aux recherches de Tom Charbit, on sait qu'elles étaient 137 en janvier 1967, 388 un an après, le maximum étant atteint en avril 1968 avec 562 présents ; leur nombre a ensuite diminué du fait de la raréfaction des arrivées : 155 en avril 1969, 87 en novembre. Entre janvier 1967 et septembre 1968, 2 437 personnes ont transité par le CTR, soit 170 entrées en moyenne par mois⁸⁰³. S'il est élaboré à partir de données couvrant une période plus courte, du 1^{er} octobre 1967 au 31 mars 1968, le graphique ci-dessous rend compte à la fois de la rotation des hébergés (les nouveaux arrivants d'une part, les départs des reclassés de l'autre) et de la hausse de leur nombre total durant cette séquence : comme l'atteste la colonne « *situation nouvelle* », c'est-à-dire en début de mois, ils étaient 268 le 1^{er} octobre et 508 le 1^{er} avril suivant.

799 - *Ibid.*, p. 118. Elle souligne que les conditions mises par la France ont été alourdies au premier trimestre 1967 (avoir été incarcéré, pouvoir le prouver, être libéré depuis moins d'un an).

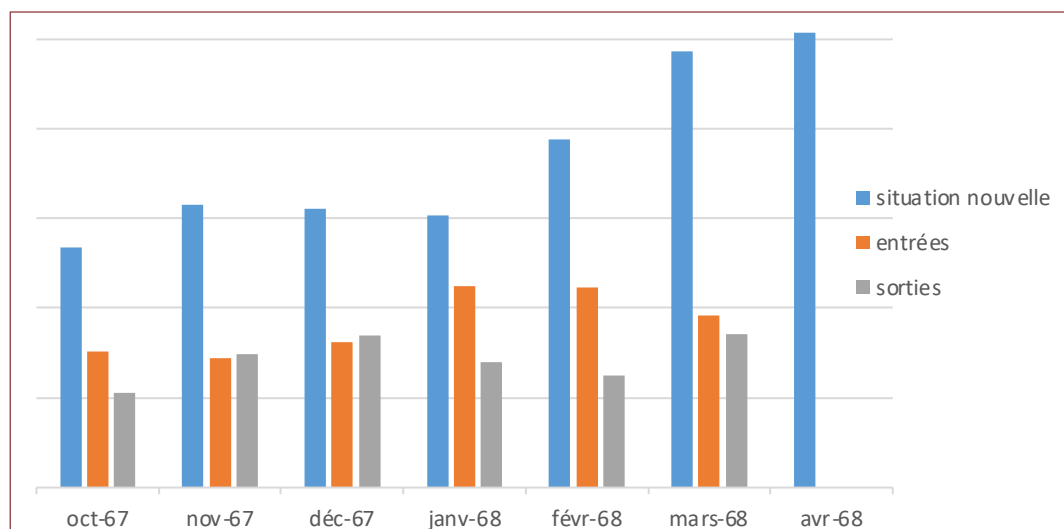
800 - Service historique de la Défense, dossier 7 T 253. Le PV de la réunion interministérielle du 3 mai 1965 spécifie toutefois : « *La procédure n'est applicable en principe qu'aux personnes menacées. Sans doute la situation matérielle précaire à laquelle se trouvent réduits certains anciens supplétifs ou militaires peut-elle parfois être assimilée à une menace permanente. Les chefs de poste s'attacheront à discerner, dans toute la mesure du possible, si les difficultés rencontrées par les intéressés tiennent aux services qu'ils ont rendus à la France ou à la seule conjoncture économique. De toute façon, une priorité sera réservée aux cas de menace physique immédiate, aux anciens supplétifs récemment libérés de prison et aux familles qui se rendent en France pour rejoindre le chef de famille* ». La notion de famille était réduite à l'épouse et aux enfants mineurs selon la loi française, mais le compte rendu précisait : « *Le Secrétaire d'État recommande de faire une application souple de ce principe : pour tenir compte à la fois de la coutume algérienne et des situations réelles, les Consuls devront apprécier si l'évacuation peut s'étendre aux personnes vivant sous le même toit que l'épouse, notamment aux ascendants directs des époux* ». Il est enfin jugé préférable d'apporter des secours sur place aux veuves non remariées.

801 - Fatima Besnaci-Lancou, *Des Harkis envoyés à la mort*, op. cit., p. 122.

802 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du préfet Pérony, le 28 janvier 1967

803 - Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 175-176.

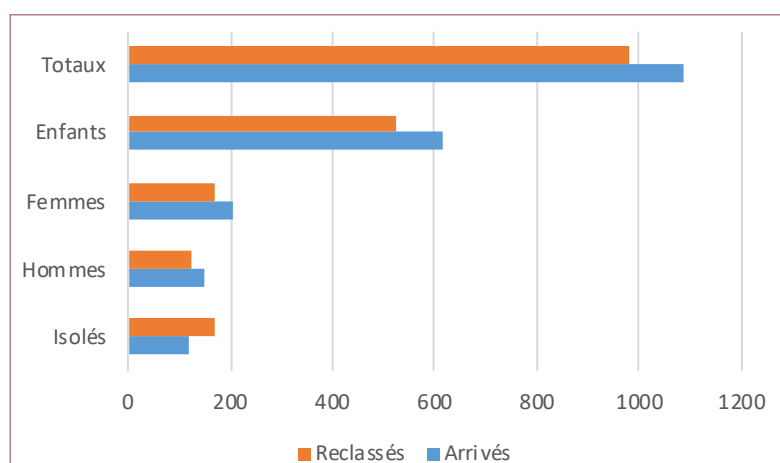
Évolution de la population au Centre de transit et de reclassement de Lascours⁸⁰⁴



Pendant ces six mois, 857 personnes ont donc été reclassées, 250 hommes, 159 femmes et 448 enfants ; elles ont été envoyées dans un hameau de forestage, dirigées vers un emploi ou installées dans la Cité d'accueil. On connaît la répartition entre ces différentes destinations pour les périodes allant du 1^{er} janvier au 30 septembre en 1967 et en 1968. Dans le premier cas, 95 % des 790 reclassés (sur 893 arrivés) partirent dans des chantiers forestiers. Dans le second cas, en 1968, 329 des 980 reclassés (sur 1 086), un tiers donc, l'ont été dans les deux Cités d'accueil. Comme le relevait le directeur du Centre E. Reboul en

octobre 1968, la proportion de reclassements par rapport aux arrivées était ainsi restée similaire (88,5 % en 1967, 90,2 % en 1968), mais au prix de l'envoi d'hommes de 40 à 55 ans, aptes physiquement mais auxquels leur âge et leur manque de qualification ne permettaient pas de prétendre à un emploi classique, dans une structure pour « *inclassables* » dépendants alors qu'ils auraient pu gagner leur vie et celle de leur famille dans un hameau. Cette situation résultait de la décision du ministère de l'Agriculture d'interrompre le 1^{er} janvier 1968 les reclassements en chantiers de forestage⁸⁰⁵.

Nombre de personnes arrivées et reclassées du 1^{er} janvier au 30 septembre 1968



Le nombre croissant d'arrivants et l'impossibilité de les affecter à un chantier de forestage ont évidemment compliqué l'opération de reclassement et, comme on peut le déduire des différents éléments chiffrés qui viennent d'être mentionnés, la durée du passage à Lascours s'est allongée. Si elle n'excédait que rarement un mois avant 1967⁸⁰⁶, c'est-à-dire le temps des formalités administratives, elle équivalait ou dépassait 7 mois pour 60 % des hébergés en septembre 1968 (48 familles sur 80 présentes)⁸⁰⁷.

804 - Tableau dans les Archives départementales du Gard, dossier CA 1845.

805 - *Ibid.*, De E. Reboul, directeur du CTR, au préfet du Gard, le 2 octobre 1968.

806 - Fatima Besnaci-Lancou, *Des Harkis envoyés à la mort...*, op. cit., p. 125

807 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Selon le tableau fourni par le directeur du CRT E. Reboul le 2 octobre 1968, 22 familles étaient présentes depuis 7 mois, 11 depuis 8 mois et demi, 7 depuis 9 mois, 3 depuis 9 mois et demi, 3 depuis 11 mois et 2 depuis 11 mois et demi.

Or le passage par Lascours a souvent été difficilement vécu. L'étape initiale de la désinfection corporelle pouvait être ressentie comme une humiliation, même si les prisonniers libérés ou évadés étaient dans un mauvais état d'hygiène. C'est le sentiment qu'exprime l'une des femmes interrogées par Fatima Besnaci-Lancou lorsqu'elle se rappelle les douches et la désinfection collectives⁸⁰⁸. À partir de juillet 1968, la douche et l'étuvage des vêtements ont eu lieu dès le débarquement à Marseille, et plus à Lascours. C'est là, en revanche, qu'a toujours été effectué le dépistage médical. Dès sa prise de fonction comme directeur du CTR début 1966, le lieutenant Francis Agostini décida de systématiser l'analyse de sang complète, avec notamment une sérologie de la syphilis parce qu'il estimait – sans que l'on sache sur quelle base – que la contamination au premier stade était très fréquente parmi les arrivants, ainsi que les examens pulmonaires⁸⁰⁹. La promiscuité a par ailleurs favorisé sur place la transmission de maladies, comme le montra l'épidémie de rougeole du printemps 1967.

Les « *enquêtes approfondies* »⁸¹⁰ menées pour avoir confirmation que les arrivants avaient bien servi la France ont parfois été mal acceptées. Si les autorités s'accordaient à considérer qu'il était impératif de faire « *un tri très sérieux des personnes arrivées à Lascours pour éviter [d'être] submergés par des gens qui n'[avaie]nt rien à voir avec d'anciens supplétifs* »⁸¹¹, le préfet Yves Pérony a estimé en octobre 1966 que la décision ne pouvait continuer d'incomber au seul responsable du CTR, semblant vouloir écarter le risque d'arbitraire et partager la responsabilité avec les pouvoirs publics. Il a donc été demandé au directeur de soumettre son avis au préfet : positif, il serait d'emblée validé ; négatif, présenté au chef du service chargé des migrants et, en cas de désaccord sur les résultats à tirer de l'enquête,

confié à l'arbitrage du préfet⁸¹². Pour faciliter cette procédure, Yves Pérony souhaitait aussi obtenir *via* le ministère des Affaires étrangères les éléments disponibles à l'ambassade d'Alger sur les possesseurs de laissez-passer – mais on ignore ce qu'il en a effectivement été. Enfin, il sollicitait le soutien de la préfecture pour que soient expulsés les « *rapatriés qui [faisaient] preuve d'une trop grande mauvaise volonté ou d'une insubordination insupportable* »⁸¹³. La crainte était à la fois de voir des immigrés profiter indûment d'un dispositif réservé aux ex-supplétifs et des agents algériens s'infiltrer, et elle concernait avant tout les hommes isolés. Un incident en avril 1967 avec un groupe de 40 célibataires, qui s'est plaint au ministère de l'Intérieur d'avoir été interrogé « *comme des criminels* », l'atteste⁸¹⁴ ; le télégramme dénonçait également une mauvaise situation matérielle.

Les lieux étaient constitués du vieux château classé, entouré de douves, où étaient installées « *dans des conditions peu confortables* »⁸¹⁵ l'antenne administrative et une brigade de gendarmerie, et de bâtiments en aggloméré où étaient hébergés les Harkis ; en avril 1965, la capacité d'hébergement était évaluée à 200 personnes. Quelques mois plus tard, fin juin, le président d'une association suisse qui se consacrait au secours des Harkis repliés en France constatait que « *tout le monde [était] convenablement logé* » dans ces baraques éclairées et chauffées, avec « *personne [...] sous tente* » ; les hébergés lui avaient paru « *en général en bonne santé et vêtus décentement* ». Il avait toutefois remarqué l'état des bébés, dix ou douze en permanence et « *les plus éprouvés* », ce qui le conduisit à réclamer 500 kg de lait en poudre et de farine au CICR. Quant au commandant Tardy qui dirigeait le Centre – et la Cité – en 1965, il lui avait dit faire de son mieux pour organiser l'accueil des Harkis mais, en ajoutant « *Je n'ai pas même*

808 - Fatima Besnaci-Lancou, *Nos mères paroles blessées. Une autre histoire de harkis*, Léchelle, Zéllige, 2006, p. 28.

809 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du lieutenant Agostini au SFIM, le 17 janvier 1966.

810 - *Ibid.*, le 7 novembre 1966.

811 - *Ibid.*, D'Y. Pérony au préfet du Gard, le ? octobre 1966 (date illisible).

812 - *Ibid.*, Note d'Y. Pérony pour le lieutenant Agostini, le 4 octobre 1966.

813 - *Ibid.*, D'Y. Pérony au préfet du Gard, le ? octobre 1966 (date illisible).

814 - Cet incident est rapporté par le lieutenant Agostini au préfet, le 14 avril 1967, puis par ce dernier au cabinet du ministre de l'Intérieur, le 18 avril (*Ibid.*). Selon le premier, plusieurs des arrivants avaient dit être des Kabyles partisans du FFS d'Hocine Aït Ahmed et avaient fait preuve d'indiscipline. Il en concluait : « *Ce récent incident est venu renforcer ma conviction que parmi les Nord-Africains reçus au Centre de transit de Lascours se trouvent des hommes qui n'ont jamais appartenu aux unités de supplétifs en Algérie, mais qui ont réussi néanmoins à se faire embarquer pour la France par nos représentants diplomatiques en Algérie. Par contre, d'autres qui ont effectivement servi la France jusqu'en 1962 et ont été libérés par la Gouvernement Algérien désiraient rester dans leur pays d'origine où se trouvent leurs familles.* » La crainte d'infiltrés algériens était par ailleurs récurrente, comme l'atteste l'enquête faite à la suite d'une information sur les « *évasions bidons* » des hommes isolés arrivés en septembre et octobre 1968.

815 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Du préfet du Gard au ministère de l'Intérieur, SFIM, le 9 octobre 1965.

une cigarette à leur offrir », il avait implicitement déploré son manque de moyens⁸¹⁶. Entièrement pris en charge, les anciens supplétifs étaient pour leur part démunis du moindre argent pour se procurer cigarettes ou farine pour bébé pendant le traitement de leur dossier, alors que le SFIM avait bien conscience que le « versement d'un secours de 50 francs à leur arrivée sur le plan matériel aurait [eu] un effet psychologique heureux »⁸¹⁷. Au moment de la visite du président de l'association suisse, le 28 juin 1965, 140 personnes (19 couples, 70 enfants, 32 célibataires⁸¹⁸) vivaient dans ces conditions certes rudimentaires mais pas indignes et surtout provisoires, la durée du passage n'excédant pas un mois.

Elles se sont ensuite considérablement dégradées du fait de la multiplication des arrivées et de la difficulté des reclassements, qui ont transformé le transit en hébergement de fait : 56 familles étaient là depuis six mois en octobre 1968. Le directeur du Centre, l'administrateur de services civils E. Reboul, en avait bien conscience et estimait que, « pour des raisons morales et humanitaires, une telle situation ne saurait se prolonger ». Il l'écrivit d'abord au préfet du Gard⁸¹⁹, puis à son ministère de tutelle, l'Intérieur⁸²⁰, demandant qu'une intervention soit faite « avec insistance » auprès de l'Agriculture pour l'amener à revenir sur sa décision et, en tout état de cause, sollicitant « à titre exceptionnel le reclassement dans un hameau forestier des familles dont le chef [était] âgé de plus de 45 ans » et apte.

« Or actuellement 40 chefs de familles (sur 80 actuellement à Lascours) se trouvent dans cette classe d'âge et, d'après les renseignements en ma possession, il y aurait actuellement 76 logements vacants dans les différents hameaux forestiers. »

Malgré la construction de baraquements, l'aménagement de dortoirs et quelques améliorations (le renouvellement des literies, l'achat de draps) depuis le début de l'année 1968, l'entassement et la promiscuité étaient indéniables. Dans 18 des 32 logements en dur, comme le montre le document ci-dessous joint par le directeur à l'un de ses courriers,

des ménages étaient contraints de cohabiter dans un appartement de 2 pièces, à 4 ou 5 dans une chambre.

Lost 9	n° 10	n° 11	n° 12	n° 13	n° 14	n° 15	n° 16
0	8 pers.	6 pers.	Opers.	6 pers.	9 pers.	8 pers.	8 pers.
	(2 fam.)		(2 fam.)	(2fam.)	(2 fam.)	(2 fam.)	(2fam.)
n° 17	n° 18	n° 19	n° 20	n° 21	n° 22	n° 23	n° 24
7 pers.	6 pers.	8 pers.	8 pers.	3 pers.	6 pers.	3 pers.	7 pers.
(2 fam.)	(2 fam.)	(2fam.)	(2fam.)	(2fam.)	(2fam.)		(2fam.)
n° 25	n° 26	n° 27	n° 28	n° 29	n° 30	n° 31	n° 32
8 pers.	6 pers.	Opers.	8 pers.	0	0	0	5 pers.
(2fam.)	(2fam.)	(2fam.)					
n° 33	n° 34	n° 35	n° 36	n° 37	n° 38	n° 39	n° 40
9 pers.	9 pers.	4 pers.	9 pers.	Opers.	3 pers.	0	6 pers.
(2fam.)		(2fam.)					

D'autres familles ont été séparées, les hommes dans un dortoir, les femmes et les enfants dans un autre. Les documents réunis par Abd-el-Aziz Méliani font état de chambrées sans point d'eau, de la prolifération de la vermine à cause de l'entassement, de repas du week-end distribués en une seule fois le samedi sans qu'il y ait un moyen de les réchauffer dans les baraques⁸²¹... S'ajoutaient l'inactivité et l'ennui qui pesaient sur tous les hébergés, en particulier les enfants pour lesquels rien n'était prévu. Leur nombre croissant et surtout l'allongement de leur séjour ont finalement conduit à mettre en place un embryon de scolarisation : en octobre 1968, pour 170 enfants scolarisables de 6 à 16 ans, il n'y avait encore que 2 instituteurs, mais l'arrivée de 2 supplémentaires venait d'être annoncée par l'Inspecteur primaire de Bagnols-sur-Cèze ; avec le renfort du directeur-adjoint du Centre postscolaire – dont il sera question plus loin –, il semblait dès lors possible de ramener à 35 les effectifs confiés à chaque maître⁸²². Or c'était indispensable puisque, sur un tableau comptabilisant 190 jeunes de 6 à 16 ans, il est spécifié que 130 ne parlaient pas français, encore fallait-il ajouter 40 enfants de 4 à 6 ans qu'il s'avérait impossible de scolariser en 1968-1969⁸²³. Pour mettre un peu de joie dans leur vie, le directeur lança un appel aux dons pour Noël 1968.

816 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Rapport à l'AG du 15 novembre 1965 de l'Association de secours aux harkis repliés en France
817 - AN, dossier F/1a/5140. Réunion du 13 avril 1965.

818 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Rapport à l'AG du 15 novembre 1965 de l'Association de secours aux harkis repliés en France.

819 - *Ibid.*, De E. Reboul, directeur du CTR, au préfet du Gard, le 2 octobre 1968.

820 - *Ibid.*, Du directeur du CTR au ministère de l'Intérieur, le 21 octobre 1968.

821 - Abd-El-Aziz Méliani, *Le drame des Harkis*, Paris, Perrin, 2001, p. 128-129

822 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. De E. Reboul, directeur du CTR, au préfet du Gard, le 2 octobre 1968.

823 - Dans ce tableau, intitulé « Nombre d'enfants scolarisables », qui fait état de 150 enfants de 6 à 14 ans et de 40 de 14 à 16 ans, il est spécifié que « les chiffres sont relatifs (basés sur les livrets de famille) car il est impossible de regrouper tous les élèves pour l'instant » (*Ibid.*).

Une brigade de gendarmerie a été présente sur le site de Lascours pendant toute la durée du fonctionnement du Centre⁸²⁴, le poste fermant en 1970. Il avait été question de le transférer à Saint-Maurice-l'Ardoise en 1967, comme le demandait le directeur⁸²⁵, avec le soutien du préfet⁸²⁶, pour dégager une capacité supplémentaire d'hébergement, dans un contexte où le CTR en manquait d'autant plus cruellement que le Centre post scolaire était encore venu la réduire ; mais, lors d'une réunion au ministère de l'Intérieur le 4 octobre, l'installation de gendarmes dans la Cité d'accueil fut jugée « *pas souhaitable pour des motifs d'ordre psychologique* »⁸²⁷.

• La Cité d'accueil, un « vaste hospice »

Le contraste entre le titre (camp de Saint-Maurice) et la légende (Cité d'accueil de Saint-Maurice) du document ci-contre montre bien qu'opposer l'une et l'autre appellations est quelque peu artificiel par rapport à la perception du moment. La distinction n'en garde pas moins toute sa pertinence aujourd'hui car chaque dénomination renvoie à une fonction dévolue successivement au site : le camp de transit jusqu'à fin 1963, la centre d'hébergement ou cité d'accueil dans un second temps⁸²⁸. D'abord sous la tutelle de l'Intérieur, le centre est passé le 1^{er} janvier 1966 sous celle du ministère de la Santé publique et de la population, devenu peu après ministère des Affaires sociales. C'est un an plus tard, début 1967, que le service en charge des Harkis a été transféré à la direction de la Population et des migrations (DPM), transfert synonyme – à en croire Anne Heinis – de perte de capacité décisionnelle et d'immobilisme⁸²⁹. Le commandant Henri Tardy, qui avait succédé mi-1965 au chef d'escadron René Réal après avoir dirigé la Mission de liaison aux rapatriés à Rivesaltes, a bientôt cédé sa place à Jean Boyer. Ce dernier a dirigé la Cité jusqu'à sa démission effective au début de l'année 1974, et c'est le capitaine de corvette François Langlet qui occupa le dernier cette fonction. Même si la Cité n'avait plus de lien avec l'autorité militaire, elle fut donc confiée à un officier en retraite et ayant eu dans sa carrière un lien avec l'Algérie ; c'était encore le cas en 1974 de François Langlet dont la

candidature avait été soutenue par la préfecture parce qu'il « *connaissait le milieu musulman* »⁸³⁰.



Fermé officiellement fin 1963 même si des familles en instance de recasement y sont restées jusqu'au 1^{er} mars 1964, le site de Saint-Maurice-l'Ardoise a rouvert dès qu'a été prise la décision d'en faire un centre d'hébergement, le 2 juillet, et les premiers transferts ont commencé⁸³¹. C'est mi-décembre que sont arrivées à Saint-Maurice-l'Ardoise 113 familles en provenance du camp de transit de Rivesaltes en cours de fermeture. Une semaine après, les prévisions concernant le chiffre d'hébergés en janvier étaient dépassées, avec 667 présents. Par la suite, comme le montre le tableau élaboré à partir de données trouvées dans les Archives départementales du Gard en dépit de leur caractère lacunaire et quelque peu disparate, la population hébergée s'est stabilisée autour de 800, après avoir atteint ce chiffre en 1966.

824 - *Ibid.*, Dans une lettre au ministère de l'Intérieur, SFIM, le 9 octobre 1965, le préfet du Gard disait avoir obtenu « *de l'autorité militaire le maintien de cette brigade jusqu'à la fin de l'année* » et « *souhaite[r] qu'elle puisse rester en place aussi longtemps que fonctionnera le centre* ».

825 - *Ibid.*, De E. Reboul au commandant de la gendarmerie d'Uzès, le 1^{er} septembre 1967. « *C'est au sein de cette population [de la Cité d'accueil], stabilisée et vivant en communauté permanente depuis plusieurs années, que les incidents sont les plus nombreux, justifiant une intervention de la gendarmerie, intervention qui, pour être efficace, a le plus souvent besoin d'être immédiate* ». Dans son courrier à la DPM le 14 septembre, le directeur de Saint-Maurice-l'Ardoise, J. Boyer, était sur la même ligne, constatant que l'éloignement et les faibles effectifs de la brigade de Roquemaure ne lui permettaient pas de faire des tournées quotidiennes alors même que des intrusions avaient lieu dans la Cité la nuit et le dimanche.

826 - *Ibid.*, Le 19 octobre 1967.

827 - *Ibid.*, Du ministre des Affaires sociales au préfet du Gard, le 12 octobre 1967.

828 - Le document est tiré des Archives départementales du Gard, dossier CA 2475.

829 - Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 249-250.

830 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2471. Du préfet à la DPM, le 30 novembre 1972.

831 - AN, dossier 19920149/2. Recensement des incasables au camp de Rivesaltes les 8 et 9 juillet 1964. En l'occurrence, il fut décidé de transférer 19 chefs de familles, soit 55 personnes, toutes n'étant pas destinées à rester sur place puisque certaines avaient les ressources suffisantes pour des logements à faible loyer, les personnes âgées isolées pouvaient être placées en hospice, il existait des emplois de gardien peu exigeants physiquement, etc.

Population hébergée à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise⁸³²

	Total	Familles	Hommes		Femmes		Mineurs	Naissances	Décès
			mariés	célib.	mariées	célib.			
11/12/1964	472	113	55		115		302		
17/12/1964	667		86		164		417		
04/1965	761		98		178		484		
11/1966	819		119		174	67	526 0-6 ans 227 6-16 ans 211 16-20 ans 88		
03/1969	874		141		168		565 0-2 ans 99 scolarisés < 16 ans 368 17-20 ans 98		
31/12/1969	836	148		20		13	541 15-20 ans 68	42	2
31/12/1970	819	147		14		13	538 15-20 ans 52	33	2
31/12/1971	836	148		16		11	550 15-20 ans 68	24	1
27/01/1972	820	143	127		154		539 0-4 ans 134 5-16 ans 363 17-20 ans 42		
31/10/1972	807	148		15		13	527 15-20 ans 61	19	1
01/12/1974	742	126	108	15	140	47	494 0-4 ans 104 6-14 ans 266 15-18 ans 86 19-20 ans 38		

832 - Tableau élaboré à partir des Archives départementales du Gard, notamment des dossiers CA 2474 et CA 2475.

Pour être logé à Saint-Maurice-l'Ardoise, il fallait être considéré « *incasable* », c'est-à-dire à la fois avoir été jugé inapte au travail – à cause des séquelles de blessures de guerre, d'infirmités, d'affections invalidantes, de maladies mentales, de l'âge – et percevoir des revenus insuffisants pour vivre « *en milieu ouvert* », ce qui s'appliquait aussi bien aux pensionnés qu'aux femmes seules avec enfants.

C'est pourquoi le préfet du Gard a comparé la Cité à un « *vaste hospice* »⁸³³, et il ne fut pas le seul à recourir à cette comparaison, Anne Heinis parlant d'un « *ensemble bâtard, situé à mi-distance de l'hospice et du village familial* »⁸³⁴. Les quelques chefs de famille aptes ont été reclassés fin 1966 et début 1967. Le directeur en concluait qu'« *il ne reste plus à la Cité d'accueil que des ménages d'irrécupérables* » ; il est possible d'avancer que le chiffre actuel de familles hébergées ne diminuera plus »⁸³⁵. Le regroupement des plus vulnérables était donc conçu comme durable. Il s'est agrandi, au fil des années, avec l'arrivée des supplétifs qui devaient quitter les chantiers de forestage à 60 ans et des femmes nouvellement veuves ou abandonnées avec enfants.

« *L'administration fournit gratuitement le logement, le mobilier, le chauffage, l'éclairage et les soins médicaux aux familles hébergées. Pour le reste (nourriture notamment), celles-ci doivent subvenir à leurs propres besoins* »⁸³⁶.

Dans un rapport de 1972, Anne Heinis rectifie quelque peu cette assertion préfectorale en précisant que les ménages étaient « *partiellement chauffés* », cette réserve renvoyant sans doute à l'état précaire et au manque d'isolation des bâtiments. Pour se nourrir et faire des achats personnels (un supplément de charbon ou du mazout⁸³⁷, des rideaux pour isoler portes et fenêtres, des habits, etc.), un secours mensuel d'urgence de 200 francs était versé à chaque famille, ou le complément de leurs pensions si celles-ci étaient inférieures à cette somme, puis s'ajoutaient éventuellement des prestations comme les allocations familiales au taux

de personne inactive, les indemnités prénatales ou de maternité, les aides au salaire unique ou aux infirmes.... Le montant de l'aide d'urgence, fixé à l'ouverture de la Cité d'accueil fin 1964, a été qualifié de « *minimum* »⁸³⁸ par le directeur Jean Boyer à sa prise de fonction et il n'avait pas été réévalué en juin 1968 quand il a suggéré qu'il soit porté à 250 francs, pour l'harmoniser avec l'aide exceptionnelle de 264 francs accordée aux rapatriés âgés⁸³⁹. On ne sait pas si sa demande a été suivie d'effet car on trouve des informations contradictoires : Anne Heinis dans sa thèse parle de 216 francs en 1972, la documentation de 300 francs cette même année, 480 avant la fermeture de la Cité. Si les revenus s'accroissaient trop, un reclassement dans une cité urbaine était opéré, afin de « *limiter strictement le bénéfice de l'hébergement aux familles qui sont incapables de subvenir à leurs besoins* »⁸⁴⁰, comme le spécifie l'arrêté portant règlement des centres d'accueil prix par le ministère des Affaires sociales fin 1965 (disponible en annexe), l'hébergement n'avait qu'un caractère précaire et révoquant (Art.2). Ce fut le cas de 3 ménages en 1966, envoyés à Largentière et à Narbonne, mais le refus opposé par le chef de la famille D. le plaça sous le coup d'une expulsion l'année suivante, les autorités considérant – conformément à l'Art. 17 de l'arrêté mentionné – que ses ressources et la possession d'une voiture parfois utilisée comme taxi étaient incompatibles avec un hébergement « *aux frais de l'État jusqu'à la fin de ses jours* »⁸⁴¹. Cette formule lapidaire ne doit toutefois pas faire oublier les difficultés financières généralement rencontrées par les familles après leur reclassement, quand elles devaient assumer avec leurs modestes moyens le loyer, les charges afférentes et l'éducation de nombreux enfants... Quelques réadmissions ont du reste eu lieu, à la grande réticence du directeur⁸⁴².

Les habitants de la Cité d'accueil étaient donc « *pauvres* » et « *nécessiteux* », « *tous des cas sociaux* »

833 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du préfet au docteur Steinmetz, en Suisse, le 25 février 1967.

834 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 40.

835 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du directeur à l'inspecteur de l'enseignement primaire de Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 1967.

836 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Du cabinet du préfet du Gard, le 17 décembre 1964, compte rendu de tournée effectuée le 11 décembre 1964 à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise.

837 - La quantité de charbon distribuée variait en fonction des conditions climatiques. Ceux qui utilisaient un appareil à mazout recevaient une allocation distribuée trimestriellement et correspondant à la dotation de charbon.

838 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du directeur J. Boyer au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 30 septembre 1966.

839 - *Ibid.*, Du directeur J. Boyer au ministère des Affaires sociales, DPM, le 17 juin 1968.

840 - *Ibid.*, Du ministre des Affaires sociales au préfet du Gard, le 6 février 1967.

841 - *Ibid.*, Il est précisé que Monsieur D. touchait une pension d'invalidité, des allocations familiales pour 7 enfants, soit plus de 1300 francs par mois, et qu'il possédait une voiture 404 utilisée comme taxi. Il avait refusé plusieurs propositions de reclassement, la dernière à Narbonne.

842 - *Ibid.*, J. Boyer écrivait à la DPM, le 29 août 1969 : « *Afin de tester les intentions réelles de ces postulants, il serait bon de leur offrir un reclassement à Bias* ».

selon le ministère des Affaires sociales⁸⁴³. Une partie de leurs habits provenait de dons d'associations caritatives. Ils pouvaient acheter leur nourriture sur place à la coopérative de consommation (qui vendait aussi des articles de bazar et des vêtements), à la petite épicerie, aux commerçants ambulants, ou se rendre au marché de Bagnols grâce au bus qui assurait une liaison hebdomadaire le mercredi⁸⁴⁴. Ils cultivaient aussi des jardins, soit devant le logement, soit à l'écart⁸⁴⁵. L'isolement du site et le manque de transports les y confinaient. Malgré le maintien des clôtures et des miradors, ils étaient en revanche libres de leurs allées et venues la journée, le contrôle du garde champêtre ne s'exerçant que sur les entrées de personnes extérieures et non sur les sorties des hébergés. Plusieurs des hommes fréquentaient les cafés de Saint-Geniès-de-Comolas et de Laudun où ils se rendaient à pied, les jeunes allaient en ville à mobylette. Certains travaillaient pour gagner un peu d'argent, le plus souvent des femmes et les hommes de plus de 60 ans, soit à des travaux saisonniers (17 hommes ainsi que 22 femmes en 1972), soit en contribuant à la vie de la Cité, soit à l'atelier protégé présenté plus loin⁸⁴⁶.

Avant l'arrivée des familles dans la Cité d'accueil fin 1964, des travaux avaient été menés pour aménager des logements dans les bâtiments existants, dont 17 baraques⁸⁴⁷ : lors de la tournée du préfet le 11 décembre, 33 de 2 pièces et 78 de 3 pièces étaient prêts, 12 d'une pièce, 14 de 2 pièces, 36 de 3 pièces et 7 de 4 pièces restant en cours d'achèvement⁸⁴⁸. Pourtant, celui-ci a souligné la précarité des conditions d'hébergement en écrivant au ministère des Affaires sociales, début octobre 1966, que les « *bâtiments dans lesquels [étaient] logées les familles laiss[ai]ent beaucoup à désirer* »⁸⁴⁹ ; de son côté, le nouveau directeur de la Cité déplorait leur « *assez grand état de délabrement* »⁸⁵⁰. Or la réduction des crédits pour 1967 n'allait pas permettre de refaire les toitures et les sols qui le nécessitaient, ni de créer

un réseau de circulation viabilisé sur le site, mais il fut possible en fin d'année de financer l'édification de 7 préfabriqués abritant chacun 4 logements pour augmenter la capacité d'accueil⁸⁵¹. En 1970, les soubassements de bois de 10 baraques Mécanoël se désagrégeaient, leurs plafonds s'effondraient ; les chemins et places de la Cité n'étaient toujours ni égalisés ni bitumés⁸⁵². Il n'y avait pas d'entretien dans les appartements, dont les plafonds gouttaient et les peintures s'écaillaient, et les familles s'y entassaient. Pour tous, les WC et les douches étaient collectifs, dans un état repoussant.



Saint-Maurice-l'Ardoise le 22 juin 1975⁸⁵³

843 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2472. Du ministre des Affaires sociales au préfet du Gard, le 14 février 1966.

844 - Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent-des-Arabes*, Paris, Editions Delcourt, 2012, rapporte ainsi qu'une élève manquait l'école tous les mercredis pour accompagner au marché sa mère veuve, qui ne parlait pas français, et traduire, p. 51-52.

845 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 183.

846 - *Ibid.*, p. 211-212. En 1972, 30 hommes sur 118 travaillaient.

847 - Service historique de la Défense, dossier 13 T 239. Le 16 juillet 1964, le ministère des Armées, EMAT, informait le général commandant la 9^e région militaire qu'il aurait à démonter 30 baraquements et 30 grandes tentes, le ministère de l'Intérieur laissant pour sa part 17 baraques et en démontant 4.

848 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Du cabinet du préfet du Gard, le 17 décembre 1964, compte rendu de tournée effectuée le 11 décembre 1964 à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise.

849 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du préfet du Gard au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 4 octobre 1966.

850 - *Ibid.*, Du directeur J. Boyer au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 30 septembre 1966.

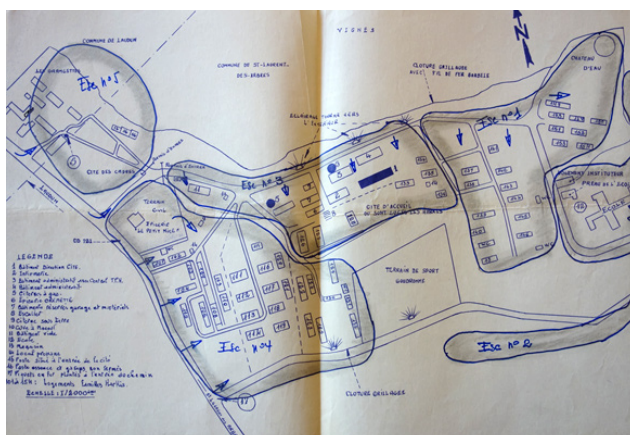
851 - *Ibid.*, le 13 novembre 1967.

852 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474, le 23 février 1970.

853 - <https://making-of.afp.com/les-tombes-denfants-disparues-douleur-enfouie-des-harkis>

Il fallut attendre le 15 février 1971 pour que l'administration centrale lance un programme s'échelonnant sur plusieurs années et visant à remplacer progressivement les bâtiments vétustes et dégradés par des constructions aux normes : 42 nouveaux logements avec WC et salle d'eau étaient achevés fin 1974, 9 prévus pour 1975 ainsi qu'un bloc de 8 chambres pour célibataires⁸⁵⁴. Les appartements dans des bâtiments en dur ou préfabriqué jugés en « bon » ou « assez bon état » n'en étaient pas moins qualifiés de « sommaires, sans sanitaires, séjour et cuisine confondus »⁸⁵⁵. À l'arrivée du directeur François Langlet, début 1974, il restait 25 logements en dur et 23 en préfabriqué à détruire pour insalubrité, dans l'objectif de ramener la capacité d'accueil à 120 logements environ. Ils se situaient tous dans les villages 4 et 5, ce dernier devant être rasé.

<u>Village 1</u>	= 21 logements en dur répartis en 5 bâtiments - état médiocre
<u>Village 2</u>	= 37 logements en dur répartis en 10 bâtiments - état neuf
<u>Village 3</u>	= 28 logements en dur répartis en 6 bâtiments - état médiocre
<u>Village 4</u>	= 4 logements en dur en 1 seul bâtiment - état neuf
	24 logements préfabriqués DASSI en 6 bâtiments - état moyen
	19 logements préfabriqués anciens en 5 bâtiments - très mauvais état (à détruire)
<u>Village 5</u>	= 25 logements en dur répartis en 8 bâtiments - mauvais état (à détruire)
	4 logements préfabriqués en 1 bâtiment - très mauvais état (à détruire)
Total.....	162 logements



En juin 1975, Philippe Ganier-Raymond écrivait dans *Paris Match* : « "Centres d'accueil", magie des mots ! [...] »

*Saint-Maurice-l'Ardoise [...] était, et demeure bel et bien, un camp. Un camp, cette série de baraques en béton lézardé recouvertes de tôle ondulée, sans douche, avec des WC au diable vauvert »*⁸⁵⁶.

Hormis en 1965, où le poste de gendarmerie de Lascours déplorait que le « laxisme » du directeur des deux sites fasse courir le risque d'une « anarchie complète »⁸⁵⁷, sans que l'on sache ce que ces termes recouvraient, compréhension ou laisser-aller, c'est plutôt une impression de lourdeur dans l'encadrement qui se dégage de la documentation. Peu après son arrivée, par exemple, le directeur Jean Boyer décida de ne pas laisser les Amitiés africaines du Gard assurer leur permanence habituelle hors de sa présence et celle de la monitrice sociale ; quelle qu'ait pu être la légitimité de cette position dont les raisons ne sont pas connues, elle privait les hébergés de toute liberté de parole et, devant leur « malaise profond », l'association déplaça les rencontres à Saint-Laurent-des-Arbres⁸⁵⁸. Les habitudes militaires restaient ancrées, comme le salut, ou le fait d'appeler le directeur par son ancien grade. On sait aussi que la vie quotidienne dans la Cité était presque aussi strictement réglée qu'elle l'avait été dans le camp de transit : douches à jours et heures fixes, extinction des feux, répartition des familles selon leur groupe ethnique... Hormis l'arrêté de fin 1965 portant règlement des centres d'accueil, il n'existait toutefois pas de règlement écrit spécifique à Saint-Maurice-l'Ardoise, au contraire du Centre d'accueil pour rapatriés indochinois de Sainte-Livrade⁸⁵⁹. Comme le souligne Anne Heinis dans sa thèse, « à l'Ardoise, tout est exception »⁸⁶⁰.

En cas d'hospitalisation, les malades étaient envoyés à Nîmes, et les parturientes à Uzès, mais il y avait sur place un centre médico-social « dans des locaux installés et équipés de façon rudimentaire mais suffisants pour effectuer les examens et les soins courants »⁸⁶¹. Un médecin militaire y a exercé à plein temps jusqu'au

854 - Ministère du Travail, aperçu sur la Cité d'accueil, le 11 décembre 1974 (Archives départementales du Gard, dossier CA 2474) et Note sur les travaux de construction effectués à la Cité de Saint-Maurice-l'Ardoise (dossier CA 2475). 12 appartements de 4 pièces dans 4 bâtiments ont été construits en 1971 ; 9 dans 3 bâtiments (2 F5 et 1 F3 dans chaque) en 1972 ; 16 en 1973 (2 bâtiments de 2 F4 et de 2 F3, et 2 bâtiments de 1 F5, 1 F2 et 2 F3) ; 5 en 1974 (1 bâtiment de 2 F5 et 1 bâtiment de 2 F5 et 1 F4).

855 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475. Tableau de situation des logements, le 27 janvier 1972.

856 - *Paris Match*, le 14 juin 1975, cité par Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 73.

857 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Bulletin de renseignement quotidien du poste de Lascours.

858 - *Ibid.*, Les Amitiés africaines du Gard, CA du 15 octobre 1966.

859 - Dans une lettre au préfet du Gard, le sous-directeur de la DPM écrivait le 9 juillet 1975 : « Sans doute, en 1967, la direction de la Cité de St Maurice l'Ardoise nous a-t-elle proposé un projet de règlement, que nous détenons dans les archives. Toutefois ce projet est resté en l'état, le Directeur de la Population ayant estimé, à l'époque, que la Cité d'Accueil ne devait avoir qu'une vie relativement courte et qu'il n'y avait pas lieu, dans cette perspective, d'instaurer des règles de fonctionnement écrites plus gênantes qu'utiles ». (Archives départementales du Gard, dossier CA 2475)

860 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 198.

861 - AN, dossier 1982040/4. Rapport sur la situation et l'organisation sanitaires du Centre d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard).

1^{er} octobre 1972, puis le poste est passé à mi-temps pour les deux successeurs, présents 5 demi-journées par semaine ; le premier, de 1972 à fin 1974, était aussi un médecin militaire, ayant travaillé outre-mer avant de s'installer à Saint-Laurent-des-Arbres. Ces praticiens étaient assistés d'infirmières diplômées et d'aide-soignantes, ces dernières parlant arabe⁸⁶² ; une monitrice d'aide sociale les secondait pour le contrôle hebdomadaire des nourrissons⁸⁶³, auquel s'ajoutait la venue bimensuelle d'un médecin de Roquemaure et d'une infirmière de Laudun au titre de la PMI départementale. Grâce à deux documents du milieu des années 1960, on dispose d'informations sur les modalités de soins et sur la situation sanitaire. En mars 1965, le médecin aspirant rapportait recevoir 25 malades par jour, l'infirmière 30. Le dispensaire avait un stock de médicaments usuels et il obtenait ceux des ordonnances auprès de pharmacies des environs ; ils étaient conservés à l'infirmerie, n'étant pas distribués par boîte mais par groupe de comprimés en fonction de la prescription, et un par un en cas de toxicité. Cette pratique infantilisante, mais visant à « éviter tout accident » en raison de l'analphabétisme des patients, a perduré⁸⁶⁴. Pour l'ophtalmologie, la consultation avait lieu à l'hôpital de Nîmes ; l'ordonnance avec les verres prescrits était envoyée à Saint-Maurice, soumise à un opticien de Bagnols qui établissait un devis, ce dernier devant être validé par la préfecture du Gard avant de revenir à l'opticien qui faisait les lunettes. « *Tous ces circuits sont extrêmement longs et particulièrement gênants en ce qui concerne les enfants scolarisés dont la vue est trop faible* ». Il en était de même pour les prothèses dentaires, la consultation dentaire ayant lieu à l'extérieur⁸⁶⁵. À partir de l'année suivante, un dentiste apporta régulièrement son concours sur place. En 1966 également, une inspection sanitaire fut diligentée par la direction de la Population du ministère des Affaires sociales

pour « contrôler l'organisation sanitaire » de la Cité d'accueil et examiner les mesures prises pour éviter toute contagion en raison « des nombreux cas de tuberculose et de syphilis » signalés. Or, en six mois, un seul patient tuberculeux avait été détecté à son arrivée et hospitalisé, et aucun syphilitique. La médecine scolaire n'avait pas repéré de primo-infection lors de son passage annuel. « *Aucune atteinte ou foyer bacillaire ne se trouve chez les enfants, comme il a été un peu trop murmuré çà et là par une certaine rumeur publique plus ou moins bien intentionnée.* » À l'évidence, l'évocation récurrente de la syphilis relève tout autant du préjugé. Quoi qu'il en soit, l'inspecteur a ordonné un contrôle systématique, par examen radiologique pour les adultes, tests tuberculiniques suivis de vaccin pour les enfants, et a conclu que l'état sanitaire général était « très satisfaisant ». Il a aussi préconisé que tout nouveau venu soit radiographié, vacciné et soumis à une détection sérologique des maladies vénériennes « *compte tenu de l'état particulier de promiscuité d'une population composée à 60 % d'enfants* ». En tout état de cause, la Cité lui paraissait dotée d'une « *organisation et protection sanitaires suffisantes pour une collectivité de 800 personnes* »⁸⁶⁶.

Au fil du temps, toutefois, cette appréciation de l'état sanitaire de la Cité d'accueil s'est modifiée avec la prise de conscience de la dégradation de la santé mentale des hébergés. L'accent a été mis sur la fréquence des maladies psychiatriques et de l'alcoolisme consécutifs aux traumatismes de la guerre d'Algérie, de l'abandon, de l'exil, parfois de la détention et des tortures subies après l'indépendance. Dans une note d'avril 1973, Anne Heinis insistait du reste sur le fait que « *ces malades dits "mentaux" pour la facilité du vocabulaire ne sont pas, en réalité, de grands malades justiciables d'un internement définitif, mais plutôt des gens désocialisés au psychisme et à la personnalité fragile, que la guerre, la transplantation, la prison ou les épreuves plus ou moins dures, jointes en général à l'éthylisme, ont rendu incapables de vivre dans notre société sans des structures spéciales,*

862 - Leur nombre varie selon les dates : 2 puis 3 infirmiers (le terme étant à mettre au féminin sauf à la fin), 1 ou 2 aide-soignantes parlant généralement arabe.

863 - C'est ce qui ressort de sa fiche de notation en septembre 1975 (Archives départementales du Gard, dossier CA 2475).

864 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Dossier de passage de consignes à F. Langlet.

865 - AN, dossier F/1a/5140. Rapport du médecin aspirant sur les activités de l'infirmerie, adressé au SFIM par le directeur de la Cité d'accueil le 26 mars 1965.

866 - AN, dossier 19820240/4. Rapport sur la situation et l'organisation sanitaires du Centre d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard), remis par le docteur Fonroget le 29 novembre 1966. Sur 315 examens radiologiques, 5 images anormales (pour 4 hommes et 1 femme de plus de 50 ans,) avec des séquelles inactives apparemment. Par ailleurs, avaient été faits 822 tests tuberculiniques et 391 injections de BCG.

adaptées à leur état. »⁸⁶⁷. Deux mois auparavant, elle avait souligné dans un rapport à quel point les conditions d'existence à Saint-Maurice-l'Ardoise constituaient un facteur aggravant : « *Dans l'état actuel des choses, le milieu de la Cité d'accueil, ses structures, sa conception même sur le plan des rapports de l'encadrement administratif avec les hébergés, sont des facteurs pathogènes pour ce genre de malades* »⁸⁶⁸. Ils étaient alors une petite quarantaine (37, soit 13 % des adultes), dont 16 étaient jugés potentiellement dangereux, et 1/5 des enfants dépendaient d'eux. Or, en dépit de faits de violence liés à des crises de démence, rien n'avait été mis en place, ni pour les malades, ni pour leur entourage, hormis le placement en hôpital psychiatrique à Uzès, d'où la peur après le meurtre d'une mère de sept enfants par son mari en 1972. La nécessité de doter la Cité de nouveaux moyens fut alors au cœur des réflexions : signer une convention avec l'hôpital psychiatrique d'Uzès – mais la définition des modalités de coopération puis leur mise en place furent très lentes –, créer un poste d'infirmier en psychiatrie – mais celui qui fut engagé n'était pas formé et devait effectuer un stage de spécialisation à Uzès –, lui confier une section pour malades mentaux au sein du Centre d'aide par le travail... On l'aura compris, ces réformes n'ont pas été effectives avant 1976 alors qu'une « *atmosphère de violence sourde* » régnait à Saint-Maurice-l'Ardoise (de 1964 à 1974, 6 homicides ou tentatives d'homicide, 10 plaintes pour viols ou attentats aux mœurs, 98 affaires de coups et blessures...) ⁸⁶⁹.

Quant à l'action sociale, elle incomba longtemps à des monitrices rapatriées. Dans un contexte de brutale restriction budgétaire en 1967, il a été envisagé de demander au Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants de financer certaines dépenses sociales urgentes comme la mise en place d'un foyer pour les jeunes⁸⁷⁰, mais sans suite. Des associations – les Amitiés africaines, le Secours catholique, la Cimade – apportaient

leur concours. Un foyer pour hommes a été installé en 1967, avec télévision et boissons, et les monitrices donnaient des cours de couture dans le centre ménager pour femmes. En dépit de sa bonne volonté, la carence de l'équipe sociale, peu étoffée, peu spécialisée, est apparue alors que le départ des premières responsables coïncidait avec la prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouvaient les habitants de la Cité, particulièrement les plus jeunes, au tournant des années 1960 et 1970. Une assistante sociale diplômée ne fut engagée qu'en octobre 1971, un couple d'éducateurs à l'été 1974, lui pour s'occuper des adolescents, elle de la scolarité. Pour la première fois, ces trois employés recrutés directement n'avaient aucun lien avec l'Algérie, pas plus que l'éducateur spécialisé resté quelques mois en 1973⁸⁷¹. Il faut noter par ailleurs que le personnel civil diplômé faisait partie des contractuels, dont le statut n'accordait ni congés pour maladie ou maternité, ni heures supplémentaires, ni avancement, ni assurance. La Cité d'accueil comptait au total entre une vingtaine et une trentaine d'employés, dans les bureaux, à l'entretien..., dont beaucoup étaient des vacataires rémunérés à l'heure, sans perspective d'avenir ; ils n'ont été proposés à la contractualisation qu'en fin 1973. Une bonne partie du personnel vivait aux Grangettes, au nord de la Cité, où il était logé gratuitement mais devait payer les charges⁸⁷².

Pour pallier à la fois le désœuvrement des hébergés et leur manque de ressources, l'idée a vite émergé de les employer à domicile à de petits travaux artisanaux – vannerie, broserie ou confection de sacs en papier... Des contacts ont même été pris avec des entreprises utilisant la main-d'œuvre pénitentiaire, mais aucune solution valable ne s'est dégagée. En définitive, un atelier protégé, géré par l'Association pour la rééducation par le travail des inadaptés sociaux (ARTIS), a été ouvert dans la Cité en novembre 1970 dans le but « *d'occuper à un travail manuel adapté à*

867 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Note d'Anne Heinis sur les Français musulmans remise le 9 avril 1973.

868 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2390. Rapport du 6 février 1973 (cité par Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 206-207)

869 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 190 et p. 217.

870 - Y. Pérony faisait part de cette possibilité dans une note pour le directeur de cabinet du préfet du Gard, le 24 octobre 1966 (Archives départementales du Gard, dossier CA 1845). Un décret du 14 septembre 1966 avait en effet étendu la compétence du Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants à certaines catégories de populations qui, bien que françaises, avaient des problèmes spécifiques d'adaptation pouvant être résolus par des programmes sociaux.

871 - Tom Charbit, « Un petit monde colonial en métropole... », op. cit., p. 76-77.

872 - AN, dossier F/1a/5140. Le 5 février 1965, le préfet Pérony a indiqué au directeur de la Cité d'accueil qu'il s'opposait à ce que le chauffage continue à être gratuit pour le personnel.

leur handicap un certain nombre de personnes inactives hébergées ». Un accord a été passé avec des entreprises de cartonnage et l'atelier lancé avec 10 ouvriers volontaires pour une période d'apprentissage, puis un essai de productivité a été mené avec 15 personnes mi-janvier 1971, avant que le passage en régime actif avec 25 ouvriers ne soit effectif au printemps. Ces derniers devaient d'abord percevoir une rémunération forfaitaire puis être payés à la pièce en période active. Selon le directeur, en 1972, le salaire moyen était de 287 francs par mois pour 6 heures par jour et 5 jours par semaine – ce qui semble bien bas⁸⁷³ ; une prime était prévue pour compenser le manque de productivité des plus âgés, handicapés ou malhabiles⁸⁷⁴. La responsabilité de l'atelier était confiée à un couple. En avril 1973, il employait 14 hommes dont 2 jeunes et 16 femmes dont 8 jeunes. Fin 1974, 12 hommes fabriquaient des écrins pour la Monnaie de Paris, tandis que 15 femmes dont 8 jeunes, plus 29 autres travaillant à domicile, confectionnaient des sachets en plastique. La proportion élevée de jeunes employés atteste que la rentabilité a primé sur l'objectif social de rééducation par le travail, comme l'a déploré en vain Anne Heinis. Son idée de créer un ouvroir de tapis et de couvertures de style oriental n'a pas non plus été mise en pratique. L'atelier protégé expérimental a été agréé comme Centre d'aide par le travail par le ministère du Travail en novembre 1974.

• Grandir à Saint-Maurice-l'Ardoise

Les enfants et les jeunes étaient nombreux à vivre dans la Cité d'accueil, et leur proportion s'est même légèrement accrue au fil du temps du fait de la forte natalité : 63,6 % en 1965, 65,3 % en octobre 1972.



Pyramide des âges au 25 janvier 1971

Pour les quelque 330 enfants présents début 1965, une école primaire a alors été créée et confiée à des appelés et des sous-officiers avant que 6 postes ne soient attribués par le ministère de l'Éducation nationale⁸⁷⁵. Le nombre de classes a été porté à 7 au bout de trois mois, accueillant 210 enfants, puis à 8⁸⁷⁶, à 9 en 1966⁸⁷⁷, mais cela ne permettait toujours pas de scolariser les petits dès 4 ans pour leur apprendre la langue française qu'ils ne parlaient pas chez eux : en juin 1967, 33 enfants nés en 1962 et 35 nés en 1963 étaient concernés⁸⁷⁸. Existait en revanche un cours préparatoire spécial, avec 61 élèves fin 1966⁸⁷⁹. La section enfantine fut créée l'année scolaire suivante, à en juger par la mère du dessinateur Daniel Blancou, nommée en septembre 1967 pour s'occuper de 40 élèves en maternelle et en cours préparatoire d'initiation⁸⁸⁰.

873 - Le salaire évoqué dans la presse en 1974-1975 est supérieur, entre 400 et 800 francs (Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise... op. cit.*, p. 129-130), mais l'atelier employait désormais une bonne proportion de jeunes bien plus productifs que des personnes handicapées.

874 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Dossier fourni par le directeur J. Boyer, le 27 janvier 1972.

875 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Le 16 décembre 1964, le chef de cabinet du préfet a relancé le ministère de l'Éducation nationale, qui avait été saisi par l'inspecteur d'Académie les 7 et 20 novembre. L'accord a été reçu par télégramme le 23 décembre.

876 - AN, dossier F/1a/5140. Passage de consigne du chef d'escadron René Réal à Monsieur H. Tardy, le 15 avril 1965.

877 - AN, dossier 19820240/4. Rapport sur la situation et l'organisation sanitaires du Centre d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard).

878 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du directeur à l'inspecteur de l'enseignement primaire de Bagnols-sur-Cèze, le 14 juin 1967.

879 - AN, dossier 19820240/4. Rapport sur la situation et l'organisation sanitaires du Centre d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard).

880 - Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent des Arabes*, op. cit., p. 9-10.

En janvier 1968, 306 élèves fréquentaient l'école ; ils étaient 322 quatre ans après (97 en initiation et 225 en primaire), 271 en 1974-1975. Une dizaine d'instituteurs y travaillaient.

Les locaux étaient initialement plutôt précaires, quoique chauffés pendant les heures scolaires. Un état des lieux brossé fin 1966 insiste sur la dégradation du bâti, qu'attestaient des lézardes dans les murs et les cloisons, et sur la cour non bitumée : « *Son sol en terre battue devient un cloaque lorsqu'il pleut et un réservoir de poussière quand souffle le mistral* »⁸⁸¹. Des travaux importants ont donc été menés, pour un montant de 60 000 francs, pour réparer la toiture, renforcer la solidité du bâtiment, construire un préau et « *faire un sol correct dans la cour ravinée par les pluies* » ; un chauffage central a aussi été installé pendant l'été 1967⁸⁸². Le Conseil général a refusé de contribuer financièrement, arguant qu'il s'agissait d'un « *établissement ne relevant pas du droit commun du fait de sa position originale à l'intérieur d'un centre de regroupement de Français musulmans* » dont la prise en charge incombait à l'État⁸⁸³. L'année suivante, la documentation spécifie que les crédits ont fait défaut pour l'entretien des locaux scolaires.

Le fait que les enfants soient scolarisés sur place et « *restent entre eux* »⁸⁸⁴, sans ouverture sur l'extérieur, s'est révélé un frein à l'apprentissage et, au-delà, à l'intégration. La bande dessinée documentaire de Daniel Blancou sur ses parents, instituteurs à Saint-Maurice-l'Ardoise de 1967 à 1976, l'atteste lorsqu'elle montre que les plus jeunes élèves ne parlaient pas français, ou très mal, et Claudine Blancou a dû avoir avec elle une jeune fille qui servait d'interprète. « *Par rapport à d'autres écoles, il y avait beaucoup de matériel, j'allais dire : en abondance. Mais quand je disais "Prenez vos crayons" ils ne comprenaient pas. Il fallait que je parle par gestes.* » En revanche, les CE2 confiés à son mari Robert « *comprenaient plus ou moins* » le français et le parlaient tous, « *pas forcément très bien* »⁸⁸⁵. Ils avaient largement passé l'âge de ce niveau, et de fait plus de la moitié des enfants de la Cité accusaient un retard deux fois plus important que la moyenne nationale. Ils étaient

pourtant « *assoiffés* » de connaissances, « *contents d'apprendre* » et de participer aux activités qui leur offraient les distractions dont ils manquaient et qui les ouvraient sur le monde ; les sorties scolaires étaient parfois leur première occasion de franchir l'enceinte de la Cité⁸⁸⁶. Les parents prenaient généralement l'école au sérieux même si le bruit et la promiscuité ne favorisaient pas le travail à la maison, l'engagement de certains enseignants n'était pas contestable, à l'image du couple Blancou qui a suivi « *le programme de l'Éducation nationale, celui de toutes les écoles de la République* » et « *pas un sous-programme* »⁸⁸⁷. Mais tous les instituteurs ne montraient peut-être pas la même bonne volonté, et le témoignage est sévère à l'encontre du directeur, inabordable, autoritaire et qui aimait faire peur aux élèves. Un dossier de plainte dans les archives permet aussi de savoir qu'un incident s'est produit en 1974 lorsqu'un enfant de 10 ans a reçu une gomme dans l'œil, lancée par son maître pour la rappeler à l'ordre mais sans intention de l'atteindre gravement, qui lui a causé un décollement de la rétine avec des séquelles pour la vision de cet œil. En tout état de cause, cette instruction dans l'entre-soi a restreint l'horizon des enfants de Saint-Maurice-l'Ardoise et n'a pas favorisé leur intégration.

Après le primaire, ils fréquentaient les établissements secondaires de Roquemaure et Bagnols-sur-Cèze, auxquels ils se rendaient grâce au ramassage scolaire. Début 1972, 52 étaient en secondaire général et 15 en technique. On dispose de chiffres détaillés pour 1974-1975 : à Roquemaure, 59 au CES ; à Bagnols-sur-Cèze, 20 au CES, 12 à la Cité technique, 6 au lycée classique et 26 à l'Institution technique Sainte-Marie ; 4 étaient scolarisés à Nîmes, dont 3 au lycée, 4 dans d'autres villes et 9 suivaient une formation professionnelle pour adultes ; 2 étudiaient dans le supérieur à Montpellier, à la faculté des lettres et en classe préparatoire scientifique⁸⁸⁸. L'éducatrice engagée en 1974 a proposé des études surveillées aux collégiens après les heures scolaires, et elle assurait le lien avec leurs établissements.

881 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Du préfet du Gard au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 4 octobre 1966.

882 - *Ibid.*, Du préfet du Gard au ministre des Affaires sociales, DPM, le 18 janvier 1965.

883 - *Ibid.*, Du préfet du Gard au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 4 octobre 1966.

884 - *Ibid.*, Rapport à l'AG du 15 novembre 1965 de l'Action de secours aux harkis repliés en France.

885 - Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent des Arabes*, op. cit., p. 42.

886 - *Ibid.*, p. 74 et 88.

887 - *Ibid.*, p. 45.

888 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 224.

Pour terminer le panorama du dispositif de formation, il faut évoquer les deux Centres postsecondaires agréés par l'Éducation nationale et fonctionnant sous l'autorité de l'Inspecteur primaire de Bagnols-sur-Cèze qui ont été mis en place, l'un à Lascours pour les garçons, l'autre dans la Cité pour les filles. La création d'un centre éducatif et social au château de Lascours a été envisagée assez vite, pour résoudre le problème des 14-16 ans, trop âgés pour être scolarisés en primaire mais trop jeunes pour être admis en formation professionnelle pour adultes. Fin 1964, le projet était d'offrir un rattrapage scolaire et une préformation à 70 garçons, avec un internat qui permettrait d'attirer au-delà de Saint-Maurice-l'Ardoise⁸⁸⁹. En définitive, le Centre de Lascours n'a pas ouvert avant fin 1965 ; associant enseignement général et activités manuelles, il était animé par un instituteur et 3 ou 4 moniteurs⁸⁹⁰. Pour les filles, il s'agissait d'un centre ménager incluant aussi des cours généraux. Après cette étape postsecondaire, les jeunes rejoignaient une formation professionnelle pour adultes ou étaient directement placés⁸⁹¹. Ces deux centres postsecondaires ont été fermés au bout de quelques années car le contingent de jeunes qui n'avait pas été scolarisés dans le primaire s'était tari.

Pour se distraire, enfants et jeunes avaient peu de possibilités. À l'ouverture de la Cité d'accueil, les crédits ne permettaient même pas d'acheter des ballons et des boules de pétanque, qui ont été offerts, ainsi qu'une télévision, par une association suisse⁸⁹². Un centre aéré a été organisé en août 1970 par la Cimade, avec le soutien financier du Rotary club de Bagnols et de plusieurs municipalités ; il a été fréquenté par 55 enfants⁸⁹³. Les colonies de vacances étaient gérées par une monitrice d'action sociale ; à la rentrée 1975, elle proposait aussi des

cours de couture et de tricot à une trentaine de pré-adolescentes⁸⁹⁴. Faute de moniteur dédié, les activités comme les matchs de foot étaient encadrées par des instituteurs ou le directeur Jean Boyer qui a créé plusieurs clubs sportifs. Un éducateur spécialisé a été recruté en 1973, et il a affilié l'équipe de football au club de Laudun : 62 participants étaient licenciés début 1974. La photographie offerte par les consignes transmises au nouveau directeur François Langlet ne fait pas état d'un foyer pour les jeunes⁸⁹⁵, alors que la demande avait été faite des années auparavant⁸⁹⁶. Il n'a été ouvert qu'en mars suivant pour les adolescents mineurs, vite mis en coupe réglée par « les grands » avant d'être saccagé mi-mai⁸⁹⁷. Ces derniers aimaient se rendre dans les petites villes alentour, Bagnols et Roquemaure, en vélomoteurs faute d'autres moyens de transport. Claudine Blancou s'en souvient, sans voiture on était « coincé au camp »⁸⁹⁸.

Le désarroi et l'absence de repères des grands adolescents, qui avaient passé l'essentiel de leur enfance à Saint-Maurice-l'Ardoise, a frappé une partie des responsables au tournant des années 1960 et 1970. En mars 1969, ils étaient 108 à avoir entre 14 et 18 ans, et 98 entre 17 et 20. Ils étouffaient dans cet univers refermé sur lui-même, isolé et non francophone, et ils s'interrogeaient sur leur identité. Ils rejetaient la France qui les oubliait après avoir trahi leurs pères et se sentaient solidaires des peuples arabes. « Le 6 septembre 1972, au lendemain de l'attentat de Septembre noir, à Munich, l'équipe de football de Saint-Maurice se mit brusquement en grève. Solidaire des révolutionnaires palestiniens. Partie vivante du monde arabe », rapporta Jean-Claude Guillebaud dans *Le Monde*⁸⁹⁹. Mais ils rejetaient également leurs parents, et notamment leurs pères, vaincus

889 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1663. Du cabinet du préfet du Gard, le 17 décembre 1964, compte rendu de tournée effectuée le 11 décembre 1964 à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise. Le document est signé G. Quiot, conseiller technique pour les affaires algériennes.

890 - La liste du personnel employé par la Cité d'accueil, le 5 janvier 1968, mentionne 4 moniteurs, outre 2 surveillants, 2 secrétaires et 6 employés à l'entretien, la cuisine, etc. En revanche, le directeur de Lascours, dans son courrier au préfet du Gard le 2 octobre suivant, ne fait état que de 3 moniteurs (Archives départementales du Gard, dossier CA 1845).

891 - L'ensemble de ce dispositif postsecondaire est présenté dans Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Ministère du Travail, aperçu sur la Cité d'accueil, le 11 décembre 1974.

892 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Rapport à l'AG du 15 novembre 1965 de l'Action de secours aux harkis repliés en France.

893 - AN, dossier 20120054/3. AG du CNMF le 7 juillet 1971.

894 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475.

895 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Dossier de passage de consignes le 1 janvier 1974.

896 - La demande avait été faite par le préfet du Gard au ministère des Affaires sociales, sous-direction de l'Aide sociale et de l'enfance, le 4 octobre 1966 (Archives départementales du Gard, dossier CA 1845).

897 - Anne Heinis, *L'insertion des Français musulmans...*, op. cit., p. 277-278.

898 - Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent des Arabes*, op. cit., p. 16.

899 - *Le Monde*, le 4 juillet 1973, « II. "Qui sommes-nous ?" », par Jean-Claude Guillebaud https://www.lemonde.fr/archives/article/1973/07/04/ii-qui-sommes-nous_2568326_1819218.html

(« *Mon père a choisi, il a perdu. Moi pas* »⁹⁰⁰), assistés, résignés à accepter l'indignité de leur vie pour avoir la sécurité, sans autorité sur leurs fils tout en imposant un modèle traditionnel à leur femme et à leurs filles. Les fils aînés prenaient parfois l'ascendant, maltraitant les parents, effrayant les plus jeunes, et fonctionnant en bande. Les filles devaient être soumises et, en 1975, une adolescente pensionnaire à Nîmes s'est jetée du toit de son CES après une violente dispute avec ses parents, qui lui reprochaient de vivre seule, et a miraculeusement survécu. D'autres tentatives de suicide de mineurs avaient eu lieu les années précédentes, 4 en 1971. Les cellules familiales étaient souvent éclatées ou conflictuelles. S'intéressant à tous les moins de 20 ans, enfants et adolescents, Anne Heinis relevait en avril 1973 qu'1/5 d'entre eux étaient à la charge de mères seules, 1/5 de pères présentant de graves troubles de comportement, et les autres ayant des pères inactifs et assistés, souvent âgés (41 % des hommes présents ayant 60 ans et plus)⁹⁰¹.

Le cadre dans lequel les jeunes avaient grandi les préparait donc mal à l'insertion dans la société, à la vie professionnelle et à la prise de responsabilité. Les uns n'avaient ni qualification ni emploi (20 garçons sur les 56 de 16 à 20 ans en 1974). Parmi les autres, nombreux étaient ceux qui, ayant trouvé un emploi après leur formation en CAP à Nîmes, l'abandonnaient au bout de quelques mois et revenaient vivre dans la Cité⁹⁰². Les jeunes foyers peinaient aussi à s'émanciper. Le couple d'éducateurs engagé à l'été 1974 était chargé de s'atteler en amont à ce problème d'intégration professionnelle et sociale⁹⁰³. Anne Heinis aurait aussi souhaité que soit mise en place une équipe de suivi qui accompagnerait les jeunes dans le démarrage de leur vie d'adulte à l'extérieur⁹⁰⁴.

Ces quelques mesures tardives s'inscrivaient dans les interrogations sur l'avenir de Saint-Maurice-l'Ardoise qui caractérisèrent le début des années 1970, marquées par une accumulation de crises.

• Le dilemme du début des années 1970 : innover ou maintenir le statu quo ?

Avant de revenir aux dysfonctionnements de la Cité elle-même, il faut dire un mot des difficultés croissantes avec l'environnement extérieur rencontrées à partir de la fin des années 1960. Même si elles ne concernaient pas directement les habitants de Saint-Maurice-l'Ardoise, elles ont constitué un contexte pesant. Pour preuve, c'est à cause des tensions entre les populations locale et musulmane que le recteur de l'Académie de Montpellier a qualifié le « *camp de harkis* » de « *poudrière* » en 1973⁹⁰⁵.

Après avoir fait preuve de solidarité derrière son maire, la population de Saint-Laurent-des-Arbres s'est peu à peu crispée devant la « *présence massive d'arabes* » de Lascours à la terrasse des cafés ou se promenant dans les rues le soir⁹⁰⁶, et à la suite de conflits de voisinage pour nuisance sonore lors des fêtes musulmanes. Tout en constatant qu'ils n'avaient pas été à l'origine d'actes de délinquance, d'altercations ou de violences, le capitaine commandant la gendarmerie d'Uzès choisit en novembre 1968, en accord avec le directeur du CTR, de donner « *une consigne de discrétion [...] aux jeunes musulmans, et [il] leur a [...] conseillé de s'abstenir de fréquenter bals publics et fêtes votives* »⁹⁰⁷. Il multiplia aussi les patrouilles nocturnes pour apaiser ce qu'il appelait la réaction « *psychologique* » des habitants, autrement dit un réflexe raciste dont son texte n'est pas totalement exempt. L'« *hostilité latente* » qu'il percevait doit toutefois être nuancée puisque la pétition lancée par un voisin mécontent n'a recueilli que 10 signatures sur 1 850 habitants. L'installation à Saint-Laurent-des-Arbres de familles d'anciens supplétifs, attirés par la proximité de Saint-Maurice-l'Ardoise, n'en créait pas moins une inquiétude locale : ces Harkis avaient payé au prix fort de vieilles maisons au cœur du village – appelé dès lors la *medina* par les habitants –, vite délabrées et surpeuplées

900 - *Ibid.*

901 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. Rapport sur la situation sociale à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise et à Saint-Laurent-des-Arbres, avril 1973.

902 - En mars 1969, selon le rapport d'A. Heinis, 9 jeunes sur les 98 de 16 à 20 ans n'avaient ni emploi ni occupation. (Archives départementales du Gard, dossier CA 2474).

903 - *Ibid.*, Ministère du Travail, aperçu sur la Cité d'accueil, le 11 décembre 1974.

904 - *Ibid.*, Rapport sur la situation sociale à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise et à Saint-Laurent-des-Arbres, avril 1973.

905 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2472. Du recteur de l'Académie de Montpellier au ministre de l'Éducation nationale, le 5 septembre 1973.

906 - La formule citée est tirée des Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Cette analyse du capitaine commandant la gendarmerie d'Uzès est approuvée par le commandant du groupement du Gard le 5 novembre 1968.

907 - *Ibid.*

faute d'entretien et d'extension. Le surnom de Saint-Laurent-des-Arabs donné à la commune par dérision exprimait cette dégradation des relations, une rixe lors de la fête votive du 6 août 1972 la cristallisa. Dès lors, l'antagonisme ne fit que croître, alimenté par la crainte que les 250 Français musulmans qui résidaient au village (pour 950 d'origine européenne et 70 étrangers en 1974) ne forment avec les hébergés de la Cité d'accueil une « *collectivité cohérente* », fidèle à ses traditions culturelles et religieuses, susceptible de peser lors des élections municipales⁹⁰⁸. S'ajoutait le reproche de ne pas payer d'impôts, de profiter des avantages sociaux, d'avoir beaucoup d'enfants qui perturbaient la scolarité des autres et leur transmettaient des parasites⁹⁰⁹... Des demandes de fermeture de Saint-Maurice-l'Ardoise ont commencé à se faire entendre.

« Le racisme s'est installé sournoisement et est apparu à maintes occasions : bagarres dans les bals, diffusion de tracts anti-arabes, polémique sur le cimetière musulman, etc... »

Après plus de dix ans de cohabitation, l'intégration s'avère impossible à Saint-Laurent-des Arbres. La peur gagne peu à peu les habitants de l'un et l'autre bord : peur d'être attaqués et frappés pour les uns, peur des prochaines élections municipales pour les autres... L'intolérance s'est installée, elle ne disparaîtra qu'avec la réduction du nombre des musulmans dans la commune. »⁹¹⁰

La mise en évidence par le maire Marcel Chevalier du coût que la Cité d'accueil faisait peser sur sa commune, au budget modeste, ne relevait pas de cette logique antagoniste mais traduisait une difficulté réelle, avant tout imputable à l'aide médicale gratuite et aux dépenses scolaires. Le 29 novembre 1971, année de la construction du CES de Roquemaure, le conseil municipal émit le vœu que l'État prenne en charge les frais de scolarisation des jeunes musulmans de Saint-

Maurice-l'Ardoise. La direction de la Population et des migrations du ministère des Affaires sociales se déclara défavorable au printemps suivant, le ministre de l'Éducation nationale également l'année d'après, faisant valoir que la présence d'une quarantaine de collégiens venus de Saint-Maurice-l'Ardoise sur 900 élèves au CES de Roquemaure ne justifiait pas de modifier le régime de subvention⁹¹¹. Mais c'était méconnaître le rapport entre l'effectif scolarisé de la commune – en 1974, 76 au collège de Roquemaure, 23 au CES, à la Cité technique et au lycée de Bagnols – et de la Cité – respectivement 46 et 54 – alors que cette dernière n'apportait aucune ressource fiscale⁹¹². Aussi la préfecture estimait-elle qu'un geste financier des pouvoirs publics contribuerait à l'apaisement des esprits, tout comme la création d'une structure socio-éducative que fréquenteraient tous les jeunes du village et de la Cité⁹¹³. Elle s'attacha donc à « *maintenir [la] pression sur Paris pour faire avancer les dossiers* »⁹¹⁴, mais n'obtient pas gain de cause avant les événements de 1975.

La seule disposition effective après les incidents de 1972 fut le renforcement du poste de gendarmerie de Roquemaure par 3 nouvelles affectations, et elle parvint à atténuer le sentiment local d'insécurité puisque l'idée d'un groupe d'autodéfense fut abandonnée⁹¹⁵. La situation n'en restait pas moins très tendue.

Parmi les dossiers portés par la préfecture, plusieurs concernaient les changements à apporter au fonctionnement de la Cité qui, certes, répondait au besoin réel d'assistance de personnes vulnérables, handicapés physiques ou mentaux, personnes âgées, veuves..., mais dont les effets pervers apparaissaient au grand jour après plusieurs années d'existence. Plus fondamentalement, c'était de la pérennisation ou non du système en place qu'il s'agissait.

908 - Selon *Le Figaro* du 4 mai 1972, les Harkis de la commune représentaient alors 40,3 % du corps électoral (cité par Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 187).

909 - Archives départementales du Gard, dossier CA 1845. Sur 234 enfants scolarisés dans le village, 1/3 étaient des fils et filles de Harkis ; il avait donc fallu ajouter 3 classes supplémentaires, 2 en préfabriqués et une provisoire sous le préau. Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 183, rapporte qu'une légère épidémie de gale à l'école en 1970 a été imputée aux enfants de Harkis et a conduit une bonne partie des mères du village à réclamer deux écoles distinctes.

910 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475. Récapitulatif de la gendarmerie non référencé.

911 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2474. De la DPM au préfet du Gard, lettre reçue le 17 avril 1973 et transmettant la réponse négative du ministre de l'Éducation nationale le 15 mars.

912 - Ces chiffres ont été communiqués par le maire de Saint-Laurent-des-Arbres au préfet du Gard, le 12 février 1974 (*Ibid.*).

913 - *Ibid.*, Du préfet Roger Richardot à la DPM, le 24 octobre 1972.

914 - *Ibid.*, Note à l'attention de M. le secrétaire général. Le point sur les actions entreprises à la Cité d'accueil de Saint Maurice l'Ardoise et en faveur de la commune de Saint Laurent des Arbres, le 20 novembre 1973.

915 - *Ibid.*, Note à l'attention du directeur de cabinet du préfet du Gard, le 2 mars 1973.

Or l'inertie des pouvoirs publics a fait perdurer le *statu quo* malgré les signaux d'alerte et les analyses lucides qui leur parvenaient.

En mars 1969, en tant qu'inspectrice des centres de regroupement du Midi de la France, Anne Heinis avait remis un rapport de 25 pages, validé par le directeur Jean Boyer, dans lequel elle présentait la Cité d'accueil comme « *un "moindre mal" sur le plan humanitaire et un établissement à caractère administratif bâtarde* »⁹¹⁶. En créant cette structure hors norme, « *pas illégale, quoique mal définie* », l'administration avait certes fait un gros effort. Mais, si elle avait permis à des adultes handicapés, illettrés, parlant peu et mal le français, incapables de s'intégrer à la société française, d'échapper à l'indigence en les prenant en charge, elle les entretenait aussi dans l'oisiveté et l'assistanat, leur versant « *une aumône publique à caractère régulier, trop misérable pour leur permettre de vivre ailleurs qu'en cité spéciale, mais trop importante aussi pour ne pas [...] annihil[er] définitivement [le sens] de la responsabilité de [leur] propre existence et de celle de [leur] famille* ». La déresponsabilisation était donc inhérente au système lui-même, et porteuse de « *germes morbides* », notamment pour les plus jeunes, sur lesquels Anne Heinis entendait attirer l'attention des pouvoirs publics.

« *L'Ardoise vit hors du temps, hors des normes, hors des conventions, dépendant de l'administration, sans en être vraiment, à demi autonome, sans l'être tout à fait* ».

Pour lui donner une existence régulière, elle suggérait à terme de « *transformer la Cité en Centre d'aide par le travail d'un type particulier, adapté à la population considérée* » et, dans l'immédiat, elle préconisait plusieurs mesures d'urgence : créer un véritable service social, avec une assistante sociale diplômée ; donner aux hommes des moyens de vie plus décents en créant un CAT, pouvoir ainsi les convaincre de s'assumer peu à peu quitte à jouer de leur sentiment d'allégeance (« *Tu es mon père, tu décides pour moi* ») ; favoriser le contact des

enfants avec le monde extérieur, notamment avec leurs condisciples, ainsi que le départ des jeunes pour travailler et s'installer, en prévoyant par exemple une étape transitoire dans un hameau forestier dédié. Cette reconversion, notait-elle, serait « *plus conforme à une réelle politique sociale et humaine que notre système actuel de secours dit d'extrême urgence et qui s'institutionnalise à force d'être renouvelé* ». Si l'on excepte la mise en œuvre d'un CAT fin 1970 puis le recrutement d'une assistante sociale pour professionnaliser l'équipe sociale, ce rapport resta lettre morte.

Fin janvier 1972, alors que la conscience du malaise des jeunes à Saint-Maurice-l'Ardoise devenait plus aiguë, c'est autour du directeur Jean Boyer de fournir un dossier sur leur situation. Le 24 octobre suivant, le préfet transmettait au ministère des Affaires sociales un rapport préconisant la diminution de la population de Saint-Maurice-l'Ardoise. Or, dans sa réponse datée du 6 décembre, le DPM Charles Barbeau ne jugeait « *pas possible dans l'immédiat de réduire les effectifs qui y sont hébergés* », sans en rejeter définitivement le principe ; il faisait valoir les « *améliorations sensibles* » dont avaient pu profiter au cours des deux années précédentes les habitants dont le nombre était stationnaire depuis 1969, et il précisait que des mesures visant à atténuer l'isolement relatif de la cité étaient à l'étude⁹¹⁷. Le préfet exprima en termes nets sa déception que rien ne soit décidé pour mettre fin à « *l'hyper concentration* » qui était « *pourtant une des causes fondamentales du bilan* » social dégradé⁹¹⁸. Le 22 janvier suivant, Charles Barbeau lui annonça que le Premier ministre avait confié à un groupe de travail le soin de lui proposer « *toutes mesures susceptibles d'améliorer le sort des ex-supplétifs* », dont éventuellement « *l'éclatement des cités d'accueil* »⁹¹⁹ ; il ajoutait que la prise en charge des dépenses de la commune de Saint-Laurent-des-Arbres pour la scolarisation des collégiens de Saint-Maurice n'était pas exclue, que la modification du trajet d'un car permettrait peut-être la desserte quotidienne de la Cité⁹²⁰ ... Bref, comme l'exprime une mention manuscrite en marge, « *tout ceci est*

916 - *Ibid.*, Rapport A. Heinis le 14 mars 1969, visé par J. Boyer, 25 p.

917 - *Ibid.*, Du ministre d'État chargé des Affaires sociales, le DPM Charles Barbeau, le 6 décembre 1972.

918 - *Ibid.*, Du préfet du Gard à la DPM, le 15 décembre 1972. Il est possible que la rédaction finale ait été un peu atténuée, car est agrafé à la note un papillon spécifiant : « *Très signalé. Il y a chez le fougueux rédacteur une indignation mal contenue qu'il faut vous livrer dans sa sincérité. Ensuite, si vous voulez, on retouchera un peu l'expression* ».

919 - *Ibid.*, Du ministre d'État chargé des Affaires sociales, le DPM Charles Barbeau, le 22 janvier 1973.

920 - En l'état, il y avait une liaison hebdomadaire avec Bagnols, et un car permettait de se rendre à Nîmes le lundi matin et de rentrer le week-end.

assez maigre ». Et cette réaction illustre le fossé entre les alarmes exprimées et l'immobilisme des pouvoirs publics. Néanmoins, l'inscription à l'agenda officiel de l'insertion des Harkis dans la société française donnait la possibilité à la préfecture de revenir à la charge, sur la base de suggestions d'Anne Heinis⁹²¹. Celle-ci remit une nouvelle note le 9 avril 1973, qui proposait en effet une solution pour mener à bien l'éclatement rapide, « *volontaire et ordonné* » de la Cité. Seules les « *familles les plus perturbées et nécessitant un accompagnement médical, social et administratif renforcés* » y demeureraient ; encore faudrait-il la désenclaver et l'ouvrir sur l'extérieur, redonner au CAT sa fonction première d'aide aux adultes, inciter ces derniers à prendre des décisions les concernant, renforcer les structures éducatives et sociales, avec le recrutement de 2 éducateurs, enfin mettre l'accent sur l'apprentissage d'un comportement autonome et responsable nécessaire à la vie en société. À l'inverse, les familles dont le problème tenait au manque de ressources ou à l'âge bénéficieraient d'une « *politique de relogement organisée, individuel ou par très petits groupes, permettant la cohabitation avec des familles françaises [...] pourvu qu'elles ne soient pas elles-mêmes des cas sociaux* » ; pour que l'opération réussisse, il faudrait que les familles bénéficient d'une aide économique et qu'un service de suite les accompagne pendant et après la sortie du regroupement, en « *évitant un excès de tutelle et un excès d'isolement qui, tous deux, engendrent l'irresponsabilité* »⁹²². L'assistante sociale était sur la même ligne, convaincue qu'une quinzaine de foyers pourraient être installés en HLM s'ils conservaient le secours d'urgence pour les aider à payer le loyer au lieu qu'il soit conditionné à la vie dans la Cité⁹²³.

La « *nécessité absolue de diminuer la population hébergée* » à Saint-Maurice-l'Ardoise fut finalement admise par la DPM le 20 avril 1973, mais la décision prise pour « *décongestionner* » la Cité consistait à transférer une partie de ses habitants au Centre d'accueil des Français indochinois de Sainte-Livrade. À la demande du préfet, une liste de 34 familles

d'anciens supplétifs avec assez peu d'enfants et suffisamment de ressources pour être concernées fut établie par le directeur, mais aucune ne se porta volontaire pour quitter une Cité d'accueil où elles avaient l'habitude de vivre en côtoyant d'autres Harkis et aboutir dans une autre à majorité indochinoise⁹²⁴... De toute façon, les logements vacants à Sainte-Livrade furent finalement réservés à de nouveaux réfugiés d'Extrême-Orient, et l'opération différée⁹²⁵. À la place, il avait été convenu avec la DPM que 20 ménages de Saint-Maurice-l'Ardoise seraient reclassés en hameaux forestiers en septembre, puis d'autres l'année suivante ; en définitive, les premiers départs furent repoussés en 1974, après l'hiver et la fin de l'année scolaire, et le nombre total probable de reclassements limité à une vingtaine⁹²⁶. L'objectif défini en avril 1973 qu'il n'y ait plus l'année suivante que 500 hébergés fut loin d'avoir été rempli, puisqu'ils étaient encore 742 fin 1974⁹²⁷. Dans ce contexte, l'édification de nouveaux bâtiments pour remplacer ceux qui étaient trop dégradés, avec de plus grands logements, fut aussi une manière de desserrer les familles. Et l'illustration de l'attitude dilatoire des autorités...

Face à ce blocage source d'incertitudes, le départ annoncé du directeur fin 1973 a traduit et cristallisé les tensions au sein du personnel de la Cité. À en croire Anne Heinis, l'ambiance de travail n'avait jamais été bonne, certains faisant preuve d'incompétence, de mauvais esprit, voire de ce « *mépris protecteur* » et de ce « *sentiment de supériorité méprisante qu'ont les gens qui tiennent d'autres par le pouvoir de l'argent* »⁹²⁸. Puis les divergences de conceptions sur l'attitude à avoir face aux hébergés et les interrogations sur leur avenir ont creusé un fossé entre la nouvelle équipe sociale et le personnel administratif, l'une accusant l'autre de « *paternalisme* » et d'assistanat « *le conduisant à distinguer entre "bonnes" et "mauvaises" familles, à surveiller le courrier, etc..., et à ne pas voir l'importance pour les jeunes de la scolarisation* », pour reprendre les termes de

921 - *Ibid.*, Compte rendu de la réunion du 19 mars 1973 à l'attention du secrétaire général.

922 - *Ibid.*, Note d'Anne Heinis sur les Français musulmans remise le 9 avril 1973.

923 - *Ibid.*, Lettre de l'assistance sociale N. O. à la DPM, le 4 mars 1974.

924 - *Ibid.*, Du directeur au ministère du Travail, DPM, le 18 juillet 1973.

925 - *Ibid.*, Du ministre du Travail, Claude Barbeau, au préfet du Gard, le 12 juillet 1973.

926 - *Ibid.*, Note à l'attention de M. le secrétaire général. Le point sur les actions entreprises à la Cité d'accueil de Saint Maurice l'Ardoise et en faveur de la commune de Saint Laurent des Arbres, le 20 novembre 1973.

927 - *Ibid.*, Rapport de la préfecture du Gard sur la situation sociale à la cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise et à Saint-Laurent-des-Arbres, avril 1973. Le chiffre figure dans le tableau des effectifs de la Cité.

928 - *Ibid.*, Rapport A. Heinis le 14 mars 1969, visé par J. Boyer, 25 p.

l'éducateur spécialisé parti de ce fait quelques mois après avoir été engagé en 1973⁹²⁹. La mesure de ces dissensions est donnée par un long rapport de l'assistante sociale, début mars 1974, menaçant de démissionner si, durant les 4 mois suivants, « *les conditions d'un véritable travail social* » n'étaient pas créées grâce à la mise en place d'une équipe étoffée de travailleurs sociaux correctement rémunérés et à l'arrêt de l'interventionnisme incessant du directeur adjoint, un ancien sous-officier rapatrié. Elle l'accusait de faire preuve d'autoritarisme, tout en devant admettre que sa connaissance de la langue arabe et sa manière de jouer à la fois sur la peur et la démagogie étaient efficaces auprès des hébergés. Or, affirmait-elle, « *il ne s'agit plus d'administrer une cité mais de l'harmoniser. Il ne s'agit plus d'organiser, d'assister une population, mais de la rendre responsable, capable de se prendre en charge, de se reclasser, de s'intégrer* »⁹³⁰.

La préfecture espérait que la nomination d'un nouveau directeur début 1974 créerait un « *choc psychologique* »⁹³¹, mais il aurait fallu qu'un choix fût fait entre ces deux conceptions du rapport aux hébergés, entre l'évolution ou le maintien du système existant. Il n'en fut donc rien et, en dépit des efforts de François Langlet, les incidents se multiplièrent au sein de la Cité, ce qui justifia l'embauche d'un garde.

• La crise finale

Pour faire connaître la situation des anciens supplétifs et de leurs enfants dans les cités d'accueil, des associations de Français musulmans ont été créées et mobilisées à partir de 1971, puis des actions ont été menées pour gagner en visibilité, comme la diffusion de tracts ou des grèves de la faim. Mais le malaise des jeunes descendants de Harkis ne fut réellement médiatisé qu'à partir de la révolte de Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise en 1975. Elle a débuté le 7 mai à Bias. Le 19 mai, c'était au tour de la Cité d'accueil gardoise, occupée par les jeunes. Sous l'impulsion de M'Hamed Laradji – neveu de l'ancien député de Blida, président de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis – qui a été la « *figure majeure* »⁹³² et le « *stratège* »⁹³³ de la contestation des Harkis, et d'un ancien sous-lieutenant, animateur d'une association de rapatriés rouennaise, ils adoptèrent un système d'autogestion et d'autodéfense⁹³⁴. Le site devint un « *bastion* » gardé par les jeunes, qui exigeaient la suppression de ce « *camp de la honte* »⁹³⁵, pour reprendre la formule d'une pancarte placée sur les grilles.

Le personnel n'ayant plus accès aux locaux administratifs, François Langlet s'était installé dans un bureau de la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres où, le 19 juin, il fut pris en otage avec deux secrétaires par quatre « *filles de Harkis* » cagoulés et armés de fusils de chasse et de bâtons de



929 - *Ibid.*, Note à l'attention de M. le secrétaire général, le 23 novembre 1973, à propos de l'éducateur en période d'essai.

930 - *Ibid.*, Lettre de l'assistante sociale N. O. à la DPM, le 4 mars 1974.

931 - *Ibid.*, Note à l'attention de M. le secrétaire général. Le point sur les actions entreprises à la Cité d'accueil de Saint Maurice l'Ardoise et en faveur de la commune de Saint Laurent des Arbres, le 20 novembre 1973.

932 - Abderahmen Moumen, « 1973 : l'émergence d'une "question harkie" », *Hommes & migrations*, juillet 2020, p. 58-60.

933 - Régis Pierret, « Les enfants de harkis, une jeunesse dans les camps », *Pensée plurielle*, 2007/1, n° 14, p. 179-192.

934 - La photo est tirée de <https://www.lamarseillaise.fr/societe/bientot-un-memorial-sur-le-site-du-camp-de-st-maurice-l-ardoise-CE10720435>

935 - *Time*, 28 juillet 1975.

dynamite⁹³⁶. À l'arrivée de M'Hamed Laradji le lendemain, des pourparlers furent engagés, puis l'assaut donné ; le commando sortit sans arme et rejoignit en voiture Saint-Maurice-l'Ardoise où il fut fêté, le ministère de l'Intérieur décidant d'arrêter toute poursuite pour éviter que la situation ne s'embrace. Le 2 juillet, M'Hamed Laradji lança un appel à l'insoumission des jeunes Français musulmans⁹³⁷, qui fut suivi par trois appelés de la Cité. Enfin, dans la nuit du 6 au 7 août, quatre ouvriers algériens ont été pris en otage près de Bagnols-sur-Cèze pour obtenir le retour d'un enfant de Harki, le petit Borzani, retenu en Algérie après y avoir passé des vacances avec sa mère ; ils ont été libérés à son retour.

Sur place, l'action menée divisait les esprits et révélait le fossé entre les générations. Autant les meneurs et la plupart des jeunes étaient déterminés face aux pouvoirs publics, autant la première génération manifestait lassitude et inquiétude, tant face à la situation présente, car les pensions n'étaient plus versées, que face à l'avenir car elle aurait sans doute préféré le maintien sur place dans un autre cadre de vie.

« *Nous n'avons pas la même mentalité que nos parents, déclare Eldjouzi Meziane, 25 ans. Les vieux ici continuent à avoir peur. Ils sont aux ordres des Français et ils la ferment. Mais nous savons ce qui nous manque. Nous voulons vivre comme des Français, après tout. On a dit à mon père qu'il pourrait venir ici et que nous serions Français [sic]. Mais regardez ce camp autour de vous : est-ce que les vôtres vivent comme ça ?* »⁹³⁸.

Les incidents se multipliaient et continuèrent après la réouverture des lieux à la rentrée. Dans l'intervalle, seul le médecin généraliste et une partie de son équipe étaient venus sur place pour ne pas abandonner les malades sans soins. Durant l'été, des locaux administratifs avaient été incendiés et les archives détruites, l'école occupée

et dégradée, il fallut donc la remettre en état. Une proposition de mutation fut faite aux enseignants, que plusieurs, dont le directeur, acceptèrent, mais les autres reprirent leurs fonctions et l'équipe fut complétée par de jeunes diplômés. Les élèves étaient agités, les esprits échauffés et, malgré des tournées régulières de gendarmes, les locaux scolaires furent visités plusieurs fois, notamment dans la nuit du 21 au 22 octobre où la porte fut fracturée, des déprédations commises, du matériel volé... Les instituteurs ont demandé aux parents d'appeler leurs enfants à l'obéissance et au respect, et des pères ont alors décidé de surveiller l'école chaque nuit⁹³⁹. « *Les maîtres travail[le]nt dans cette école à la limite des conditions de sécurité physique et morale* », assurait l'inspecteur d'Académie à la fin du mois⁹⁴⁰. Des saccages et des pillages ont aussi eu lieu régulièrement dans d'autres bâtiments administratifs, la coopérative, le foyer et le CAT, et il fallut avoir recours à la gendarmerie pour mettre les stocks à l'abri, les hébergés refusant de les charger sur les camions. La tension n'était donc pas retombée après que la Commission interministérielle permanente pour l'étude des problèmes des Français rapatriés d'Afrique du nord d'origine islamique, installée le 14 mai et présidée par Michel Poniatowski, eut annoncé fin septembre la suppression des deux cités d'accueil et un ensemble de mesure d'accompagnement social, conformément à la position de principe prise par le Conseil des ministres du 6 août ; celui du 1^{er} octobre officialisa ces décisions. Fin 1975, il fut mis un terme à « *l'administration d'exception* » des deux cités d'accueil, dont la gestion a été confiée aux autorités locales et départementales.

L'échéance officielle de l'évacuation des lieux était fin 1976, mais le ministère du Travail souhaitait rendre leur jouissance à l'autorité militaire au plus tard le 1^{er} novembre. Il prescrivit de détruire les logements au fur et à mesure des évacuations pour éviter qu'ils ne soient squattés.

936 - 2 fusils de chasse, 28 cartouches, 1 couteau et 6 bâtons de dynamite ont été retrouvés à la mairie après les faits.

937 - « *La CFMRA lance un appel à tous les jeunes Français musulmans sous les drapeaux ainsi qu'à tous les futurs appelés pour qu'ils cessent d'accomplir leurs devoirs de citoyen. Cette consigne est valable tant que l'État considérera leur famille et eux-mêmes comme des citoyens de seconde zone n'ayant que des devoirs vis-à-vis de leur patrie, alors que leurs droits ou ceux de leurs parents qui ont cruellement souffert et tout abandonné pour rester français ne sont pas respectés.* »

938 - Time, 28 juillet 1975.

939 - Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent-des-Arabes*, op. cit., p. 120-127.

940 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2473. De l'inspecteur de l'Académie de Montpellier au préfet du Gard, le 29 octobre 1975.

La période d'évacuation de la Cité par le relogement fut difficile à vivre pour ses habitants. D'une part, les conditions matérielles de ceux qui étaient toujours là se sont encore dégradées. Ils côtoyaient les gravats des pavillons abattus après avoir été vidés, une fois retirées la toiture et la charpente⁹⁴¹. Par moments, ils ont été privés d'eau ou d'électricité. Fin juillet 1976, la station de pompage qui alimentait le réseau d'eau de la Cité et desservait également l'exploitation agricole voisine du château de Saint-Maurice fut en effet plastiquée ; pour les derniers hébergés à Saint-Maurice-l'Ardoise, le Génie apporta l'eau par camion-citerne jusqu'à la remise en fonctionnement 15 jours plus tard, le 6 août. La détérioration du transformateur le 3 septembre stoppa l'alimentation en électricité. D'autres services ont carrément été supprimés : le téléphone, qui avait été coupé lors de l'occupation de mai 1975 et ne fut rétabli qu'en octobre à l'école⁹⁴² – même le plaidoyer de l'évêque de Nîmes qui, le 8 juillet,

avait souhaité cette « première mesure humanitaire susceptible d'apaiser les esprits » car permettant un recours en cas d'urgence sanitaire⁹⁴³, n'avait pas eu d'écho ; la distribution du courrier, arrêtée par la commune en février 1976. Le dispensaire a fermé mi-juillet 1976, les nombreuses familles encore à la Cité étant dirigées vers le centre médico-social de Saint-Laurent-des-Arbres. L'école n'a pas rouvert à la rentrée 1976.

D'autre part, après des années de blocage et d'atermolements, la politique de relogement fut conduite avec beaucoup de volontarisme, surtout à partir de décembre 1975 devant la persistance de la tension⁹⁴⁴. Fin octobre 1976, il n'y avait plus personne à Saint-Maurice-l'Ardoise, deux mois avant l'échéance fixée par le Conseil des ministres, un mois avant celle définie par la DPM et l'autorité militaire.

Familles encore sur place et familles relogées

	TOTAL	Foyers	Adultes	Enfants	Partis	Foyers	Adultes	Enfants
01/07/1975	748	146						
10/1975		130						
02/1976	428	85	185	243	304	56	117	187
26/03/1976	402	78	177	225	348	68	211	348
31/05/1976	329	65	149	180	420	81	164	256
31/07/1976	136	21						
31/08/1976	136	21						
31/09/1976		4						

Les obstacles étaient pourtant nombreux. Ils venaient d'abord du profil de certains foyers, etc'est ce que souligne la typologie en quatre catégories présentée par le préfet du Gard en avril 1976⁹⁴⁵. Une trentaine d'« incapables majeurs », personnes isolées ou familles, à cause d'une maladie mentale, de l'alcoolisme, de comportements violents, de l'âge... Des placements en structure médicalisée ont été effectués, les familles étant logées près de proches ; mais cette solution du rapprochement ne convenait pas pour ce couple âgé ne parlant pas français et ne connaissant personne dans

l'Hexagone. Deuxième catégorie, la dizaine de « récupérables », à condition de bénéficier d'un suivi administratif et médico-social. Ensuite, une vingtaine de familles nombreuses avec 5 enfants ou plus, susceptibles de s'intégrer en milieu ouvert si l'on exceptait la difficulté de loger les plus grandes ; le parc social manquait en effet de très grands appartements et la suroccupation privait du bénéfice de l'allocation logement. Enfin les ménages restants, avec au plus 4 enfants, reclassés sans difficulté – ce qui confirme qu'un éclatement au moins partiel de la Cité aurait pu être fait bien plus

941 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475. Du directeur départemental du Travail au colonel commandant le 7^e régiment du Génie, le 31 mai 1976.

942 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2473. De l'inspecteur de l'Académie de Montpellier au préfet du Gard, le 29 octobre 1975. Dans une mention manuscrite, le sous-préfet trouvait qu'il était préférable d'attendre un peu.

943 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475. De l'évêque de Nîmes Pierre-Marie Rougé au préfet du Gard, le 2 juillet 1975.

944 - Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 239.

945 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2473. Du préfet du Gard au cabinet du ministre de l'Intérieur, le 14 avril 1976.

tôt selon les modalités suggérées par Anne Heinis. Deux illustrations, en février 1976, sur les 85 familles encore présentes, il existait un problème de santé mentale dans 14 d'entre elles, de manque de ressources pour 19, 26 avaient 8 à 10 enfants et 3 souhaitaient acheter une maison. En mars, sur 78, 37 avaient entre 5 et 12 enfants, 8 couples vivaient avec leurs enfants majeurs et 11 personnes étaient isolées ; les 68 reclassées l'avaient été dans toute la France, avec toutefois une concentration dans le Gard (25) et la Drôme (10)⁹⁴⁶.

L'autre difficulté était financière. Certes, parmi les mesures adoptées en Conseil des ministres le 6 octobre, figurait une prime de départ de 10 000 francs pour les familles, 2 500 pour les célibataires, à laquelle la préfecture du Gard ajoutait un chèque de 1 000 francs. Certaines familles l'ont utilisée pour acheter une petite maison dans les environs, d'autant qu'une allocation allant jusqu'à 10 000 francs était prévue pour la rénovation d'habitats insalubres. Mais la prime de départ servait généralement à financer les inévitables dépenses d'installation (caution, mobilier, etc.). L'aide spéciale mensuelle dégressive sur 3 ans – dont le montant variait selon le nombre d'enfants⁹⁴⁷ – allait être versée directement à l'organisme bailleur pour payer les charges, mais cela n'avait pas encore commencé début février 1976, et elle ne concernait pas les personnes seules. Les allocations logement étaient supposées couvrir le loyer, mais leur mise en route demandait généralement trois mois. Bref, l'installation en milieu extérieur ne pouvait qu'être synonyme d'un « *amenuisement très net* » de moyens financiers déjà plus que modestes. C'est pourquoi le préfet estimait indispensable que le secours d'urgence pour les dépenses alimentaires, d'un montant de 480 francs, soit maintenu après le départ de Saint-Maurice-l'Ardoise⁹⁴⁸. Là aussi, on trouve un écho des débats des années précédentes. De fait, plusieurs foyers relogés depuis quelques mois se sont trouvés devant des difficultés si insurmontables, en particulier des femmes seules avec enfants, qu'ils sont revenus à Saint-Maurice-l'Ardoise ; c'est pourquoi l'impératif de démolir ou mettre hors d'état les logements vides a été rappelé en mai 1976⁹⁴⁹.

Le préfet du Gard avait demandé à tous les offices HLM du département de « *mettre à disposition un logement sur quinze dans tous les groupes d'habitation qui ser[ai]ent livrés à partir du 1^{er} juillet* » 1975. Pour convaincre les municipalités de loger mais aussi de recruter d'anciens supplétifs – des ressources suffisantes, notamment par l'emploi, étant la condition *sine qua non* d'un reclassement réussi –, un courrier leur fut systématiquement envoyé, détaillant le dispositif d'aide : aide forfaitaire sur 3 ans à la prime d'emploi, prime d'installation, allocation pour l'amélioration de l'habitat ancien des Français musulmans (dont ne pouvaient bénéficier des propriétaires particuliers⁹⁵⁰⁹⁵¹). La priorité officielle était claire, éviter « *de recréer des rassemblements comme celui qui existait et [...] disperser [ces familles françaises d'origine musulmane] pour obtenir une meilleure intégration sociale* »⁹⁵².

Mais, du côté de ces dernières, s'ajoutait aux difficultés qui viennent d'être énumérées la crainte de l'environnement maghrébin immigré dans les cités urbaines. Un Harki a ainsi refusé d'être relogé à la Coronelle, une cité de Bagnols-sur-Cèze où l'habitat social était « *en mauvais état et occupé exclusivement par des musulmans* »⁹⁵³ aux dires mêmes de la DASS. Un appartement lui a alors été proposé à Pont-Saint-Esprit mais situé à 3 km de l'école, or cet invalide ne pouvait pas parcourir 12 km à pied chaque jour pour y conduire ses jeunes enfants et sa femme était malade. Il s'agissait d'un des derniers ménages encore à Saint-Maurice-l'Ardoise en octobre 1976, où il vivait sans eau ni électricité. Sa détresse, celle des hébergés les plus démunis, est perceptible dans la lettre qu'il a écrite au ministre de l'Intérieur le 29 septembre 1976, reprise telle quelle :

946 - *Ibid.*, Du préfet du Gard, le 1^{er} avril 1976.

947 - De 150 francs la première année à 50 la troisième pour les familles sans enfant, de 300 et 100 jusqu'à 3 enfants et de 450 à 150 pour celles en ayant au moins 4.

948 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2473. Du directeur de l'Action sanitaire et sociale au préfet du Gard, le 2 février 1976.

949 - *Ibid.*, Situation des effectifs de la cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise, le 31 mai 1976.

950 - C'est la réponse qui fut faite à propos d'une maison à Dourbies, où le couple harki et ses 8 enfants s'intégraient bien : elle ne remplissait pas les conditions d'hygiène et de sécurité (pas de chauffage, de cloisons, de douches).

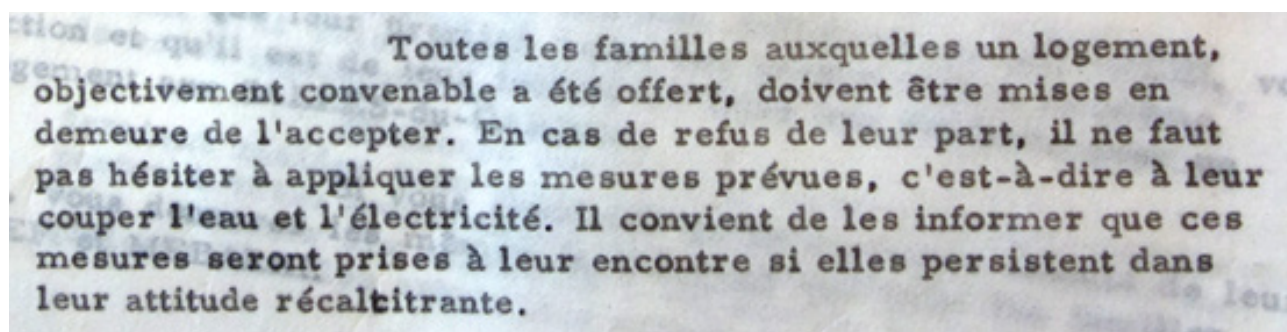
951 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2473. Lettre du préfet du Gard au maire, le 3 décembre 1975.

952 - *Ibid.*, Du préfet du Gard aux différents offices HLM du département, le 12 juillet 1975.

953 - *Ibid.*, Note de la DASS pour le cabinet du préfet, le 1^{er} octobre 1976.

« Lorsque j'ai refusé cet appartement, [l'éducateur] m'a dit "Débrouillez-vous". Maintenant, nous sommes toujours à St Maurice sans eau, sans électricité nous sommes dans la misère. Tout le monde est parti de St Maurice alors que je suis tout seul avec une autre famille. Au moins dans une prison, il y a de l'eau et de l'électricité alors qu'ici c'est pire qu'une prison. Le matin il faut se lever à 7 heures pour aller chercher du pain et de l'eau qui est à 4 km de St Maurice [...] On a demandé à tous les HLM de Bagnols s/Cèze et on nous a refusé. Pourquoi ? On a suivi la France pour vivre et non pas pour vivre pire que les chiens... Cela fait 7 ans de demie que j'étais au commando de chasse et maintenant je suis sans eau, sans électricité depuis le 3 septembre et chaque fois que je demande un appartement on me dit "Il n'y a pas de logements pour les français musulmans d'Algérie". Merci pour la France »⁹⁵⁴.

La coupure d'eau et d'électricité était la mesure de rétorsion adoptée en août 1976 sur ordre préfectoral en cas d'« attitude récalcitrante » pour accélérer l'évacuation de la Cité ; à cette date, 136 personnes y vivaient encore.



Un effort particulier était certes demandé pour les « cas sociaux », les personnes isolées ou âgées⁹⁵⁵, mais, après une décennie à Saint-Maurice-l'Ardoise, ces derniers ne s'en sont pas moins retrouvés dans un total désarroi et une précarité accrue.

Un dernier point doit être mentionné. L'annonce de la dissolution prochaine de la Cité d'accueil a été l'occasion de mettre en lumière les accusations de corruption qui circulaient depuis plusieurs années parmi les Harkis. En 1974, une enquête avait ainsi été

menée sur un agent administratif kabyle qui exigeait des sommes d'argent pour remplir les papiers à la place des illettrés⁹⁵⁶. Surtout, une enquête a été lancée début juillet 1975 par le trésorier-payeur général sur des irrégularités dans la gestion des crédits d'investissement par le précédent directeur, tandis que la préfecture jugeait souhaitable de récuser toute l'administration européenne⁹⁵⁷. En septembre, les hébergés, dans une lettre non signée, dénonçaient au moins six membres du personnel, notamment le directeur-adjoint pour concussion, le responsable de l'atelier protégé pour détournement et assiduités déplacées, celui de la coopérative pour utilisation à des fins personnelles... **C'est un des symptômes de la dégradation d'un système initialement destiné à protéger des personnes vulnérables et jugées incapables – du fait des séquelles de blessures physiques ou du traumatisme psychique, de handicaps, de maladies, de l'âge, du manque de ressources – de s'intégrer dans la société nationale. Or non seulement ce système a conservé sans raison valable des traits hérités de la**

période où Saint-Maurice-l'Ardoise était un camp de transit, le pouvoir hiérarchisé et centralisé, un certain nombre de règles, des conditions matérielles précaires..., mais faute d'évoluer il a maintenu dans un état de subordination et de dépendance passive les anciens supplétifs, dont l'existence était totalement prise en charge, sans aucune participation de leur part, et dans un entre-soi étouffant leurs enfants.

954 - Ibid., Note de la DASS pour le cabinet du préfet, le 1^{er} octobre 1976.

955 - Ibid., Lettre manuscrite du 29 septembre 1976 au ministre de l'Intérieur.

956 - Archives départementales du Gard, dossier CA 2475. PV de gendarmerie, le 7 septembre 1974.

957 - Tom Charbit, *Saint-Maurice-l'Ardoise...*, op. cit., p. 203.

Les conditions de vie dans le CARA de Bias

Le camp pour Harkis de Bias, devenu CARA (Centre d'accueil pour les rapatriés d'Algérie) a été créé par le ministère des Rapatriés, en janvier 1963, pour accueillir les Harkis et leurs familles. Les précédentes fonctions des infrastructures suggèrent la grande précarité originelle de cette structure d'accueil et expliquent en partie l'usage courant du terme de camp pour désigner le CARA. En effet, avant d'accueillir des Harkis, Bias était un camp de détention de prisonniers allemands en 1918, puis un site militaire de stockage de munitions. Il accueillit, par la suite, les réfugiés espagnols de la guerre d'Espagne. Il servit de prison

pour les résistants arrêtés par Vichy et devint un centre de regroupement pour les républicains espagnols, les Juifs et les Tziganes. Il se transforma en camp de détention des collaborateurs à la Libération⁹⁵⁸, puis accueillit, de 1956 à 1962, 1 160 rapatriés d'Indochine, dont beaucoup d'eurasiens⁹⁵⁹. En 1965, le centre fut rattaché à la direction départementale de l'Action sanitaire et sociale d'Agen⁹⁶⁰. Il fut finalement dissous le 31 décembre 1976, avant d'être confié à la Ville de Bias qui le renomma cité d'Astor. Les premières destructions de logements sont intervenues à partir de 1983⁹⁶¹.



Vue aérienne du camp de Bias

958 - Conseil économique et social, « La situation sociale des enfants de harkis », 12 décembre 2006, p. 27. Le passé militaire et carcéral de Bias est similaire à celui de Rivesaltes qui a accueilli les Harkis et leurs familles au même moment.

959 - [Annexe : Les camps de Bias et de Noyant d'Allier - CAFI histoires et mémoires - Accueil - Le CAFI - Ouverture et organisation du CAFI - Annexe : Les camps de Bias et de Noyant d'Allier \(cafi-histoires-memoires.fr\)](#)

960 - AN 20120054/66. Comité national pour les musulmans français. Renseignement sur le camp de Bias du 1^{er} janvier 1965.

961 - Michel ROUX, « Bias, Lot-et-Garonne : le camp des oubliés », in *Hommes et Migrations*, n°1135, septembre 1990, pp. 41-45. [Bias, Lot-et-Garonne : le camp des oubliés - Persée \(persee.fr\)](#) Sur les 600 Harkis, la moitié déménage et l'autre moitié reste sur place.

Le CARA de Bias accueille spécifiquement, à partir de 1963, les personnes jugées « *incasables* » dans la vie active ou qualifiées d'« *irrécupérables* » en raison de leurs séquelles physiques ou psychologiques. On y trouve des personnes âgées, des veuves avec enfants, des blessés, des infirmes et des traumatisés...⁹⁶² Parmi les Harkis et leurs familles parvenus en France après la fin de la guerre en 1962, aux parcours divers, les 1 382 personnes qui ont séjourné au CARA ont connu une expérience difficilement supportable voire, pour certains, traumatisante, en raison du rassemblement d'une population fragilisée dans des conditions de vie indignes. Ce fut *a fortiori* le cas pour les Harkis ayant été faits prisonniers et parfois torturés par le FLN et pour leurs familles, arrivés plus tard à Bias, après avoir été dans un premier temps hébergés au château de Lascours près de Saint-Maurice-l'Ardoise. Ainsi, la grande souffrance retirée de leurs séjours respectifs au CARA – vécus pour beaucoup comme une continuité violente de leur parcours – et les mémoires douloureuses qui y sont liées permettent de comprendre la réticence des anciens occupants à parler de « *centre d'accueil* ».

Une partie du travail de l'historien est de prendre la mesure de ces expériences et de recueillir la mémoire de ces douleurs intimes. De nombreuses études sociologiques, historiques et journalistiques sur Bias s'appuient essentiellement en ce sens sur les témoignages de ceux qui y ont séjourné durablement, notamment les jeunes qui ont connu le chômage et les veuves victimes d'exclusion. Ce sont des sources

importantes pour comprendre la perception du CARA. Le sociologue Michel Roux⁹⁶³, l'historien Benjamin Stora avec son documentaire télévisé⁹⁶⁴, les journalistes de la presse écrite (*Le Monde*⁹⁶⁵), de la radio (France Culture⁹⁶⁶) et de la télévision (France 3⁹⁶⁷), ont notamment produit des travaux qui ont mis au premier plan la perception et le vécu des anciens occupants. La journaliste Dalila Kerchouche⁹⁶⁸, qui a connu le camp avec sa famille, a contribué à médiatiser l'existence de Bias et, plus largement, la situation des Harkis, par le biais de son témoignage propre. Elle est notamment l'auteure d'un ouvrage publié en 2003 sur son histoire familiale⁹⁶⁹, qui a connu un large succès et une résonance médiatique importante⁹⁷⁰. En juin 2023, le documentaire *N'en parlons plus* de Cécile Khindria et Vittorio Moroni sur les Harkis de Bias a été récompensé par neuf prix dont celui du Public dans la catégorie Autrement au Festival international du grand reportage d'actualité (Figra) de Douai⁹⁷¹, offrant une nouvelle fenêtre pour faire vivre la mémoire la plus intime des Harkis, de leurs familles et de leurs descendants.

Ces témoignages traduisent de profondes blessures personnelles et sont l'expression de colères très vives. C'est le cas dans le documentaire sur Bias de Dalila Kerchouche, diffusé en novembre 2022. Elle y transmet le souvenir douloureux des femmes et veuves de Harkis : « *Elles [les femmes] racontent l'infantilisation, la répression, l'aliénation, les placements d'enfants, les internements punitifs, le règne de l'arbitraire dans un camp hors-la-loi, sans existence légale* »⁹⁷². Comme Dalila Kerchouche, d'autres enfants

962 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°16. Statistiques générales de l'accueil et de l'implantation des Harkis en métropole, juillet 1962-juillet 1963. SFIM. « Statistiques générales », 15 mars 1963.

963 - Michel ROUX, *Les Harkis, les oubliés de l'histoire 1954-1991*, La Découverte, 1991. Ce livre s'appuie notamment sur le témoignage de Boussad Azni.

964 - Benjamin STORA, *Les années algériennes*, 4^e partie, documentaire de Philippe Alfonsi, Bernard Favre et Patrick Penot France 2, 1991.

965 - Archives départementales du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 224. Claudia Courtois, correspondante du *Monde* à Bordeaux, « Pendant vingt ans, des familles ont été parquées derrière les barbelés du camp de Bias », *Le Monde*, 9 juin 2001.

966 - Sylvie ANDREU et Nathalie TRIANDAFYLIDES, « Le camp des oubliés, le camp de Bias », France Culture, 6 décembre 1990 qui interrogeait six fils de Harkis restés à Bias, dont Boussad Azni.

967 - France 3, Journal 19/20, dimanche 11 avril 2004.

968 - Dalila Kerchouche a été journaliste à *L'Express* avant de travailler au *Figaro Madame*. Elle est aussi l'auteure de romans dont *Leïla, avoir 17 ans dans un camp de harki*, Seuil, 2016.

969 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, 260 p.

970 - À la suite de la publication de son ouvrage, D. Kerchouche est invitée par deux fois sur France 2 (émissions d'Arlette Chabot et Thierry Ardisson) et a eu une excellente critique dans le supplément littéraire du *Monde*. Son livre a été le point d'appui du scénario du téléfilm *Harkis d'Alain Tasma* en coproduction pour France 2 et Arte en 2006.

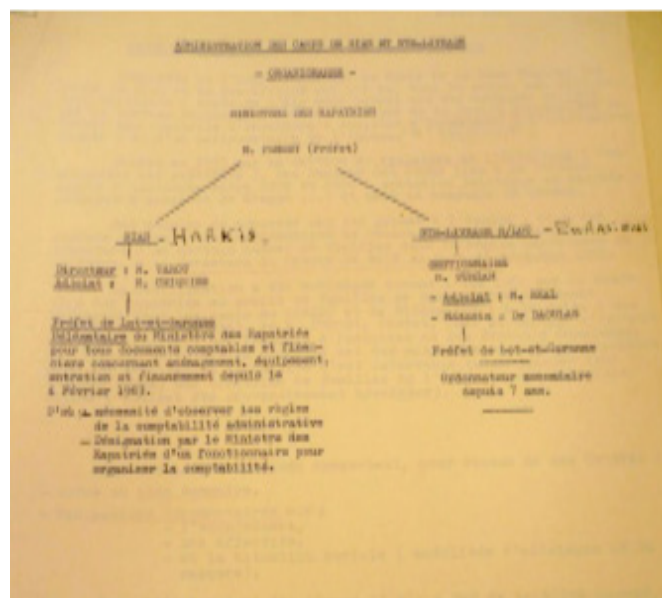
971 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, *N'en parlons plus*, documentaire de 50 N (société de production), Italie, 2022, Prix du public au Figra 2023, diffusé sur France 24, en décembre 2023.

972 - Dalila Kerchouche, *Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis*, documentaire France 3 Landes, 20 novembre 2022. VIDEO. Documentaire : *Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis* (francetvinfo.fr)

de Harkis ont mis l'accent sur la défaillance des services publics⁹⁷³ : corruption, détournements de biens, arrestations et internements arbitraires. Leurs parcours difficiles ont même pu les conduire à qualifier leurs conditions de vie à Bias en des termes objectivement inadéquats du point de vue historique⁹⁷⁴.

Au-delà des douloureux témoignages des anciens occupants, veuves, fils et filles de Harkis, qui touchent au plus sensible du destin tragique des Harkis et de leurs familles, une partie du travail complexe de l'historien consiste à contextualiser la création et l'administration du CARA. Il doit se nourrir de l'enchevêtrement des points de vue de tous les acteurs, ponctuels ou de manière permanente, dans la vie du CARA, qu'il s'agisse de ses occupants, des directeurs, des responsables des structures socio-éducatives (instituteurs, médecins, assistantes sociales), des médecins de l'hôpital psychiatrique de La Candélie, des maires successifs du village de Bias, des différents commandants de gendarmerie, des préfets, des responsables politiques et administratifs des ministères des Rapatriés ou des Affaires sociales dont a dépendu successivement le CARA. À ce titre, sont mobilisés les témoignages de Paul Feuilloley, préfet du Lot-et-Garonne de 1973 à 1975⁹⁷⁵, de Maurice Bouchet, directeur du CARA de 1963 à 1973⁹⁷⁶, de Denise Bourgois, assistante sociale de 1964 à 1975⁹⁷⁷, de Marc Desaphy⁹⁷⁸, directeur de l'Association pour la formation de la jeunesse de 1957 à 1989, et de Jacques Delbourg, instituteur au CARA de 1963 à 1969 où il vécut avec son épouse et ses enfants⁹⁷⁹. Le travail s'appuie aussi naturellement sur diverses sources archivistiques : les fonds du Service d'accueil et

de reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans (SFIM) et ceux du Comité national pour les musulmans français, consultables aux Archives nationales, et la documentation sur le CARA conservée aux Archives départementales du Lot-et-Garonne. Viennent enfin s'ajouter les travaux d'historiens, notamment la thèse de Katia Khemache qui a permis d'apporter des éléments nouveaux sur ce sujet encore peu traité⁹⁸⁰. Une approche croisée du CARA avec le Centre d'accueil des rapatriés d'Indochine de Sainte-Livrade-sur-Lot serait certainement féconde, compte tenu de leurs similarités : même situation à l'écart, même regroupement de repliés non européens vulnérables, même fonctionnement réglementé, même sentiment de relégation...



Organigramme de l'administration des camps de Bias et de Sainte-Livrade en 1963⁹⁸¹

973 - Michel ROUX, *Les Harkis, les oubliés de l'histoire 1954-1991*, La Découverte, 1991.

974 - Boussad Azni, fils de Harki, qui dit dans son livre *Harkis, crime d'État* (J'ai lu, 2002) qu'il avait été « détenu » à Bias. Par ailleurs, Abdelkader Tamazount, également fils de Harkis, a effectué dans un article une comparaison avec un camp de concentration. (voir Archives départementales (AD) du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-Garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 223. Joëlle Faure, « Abdelkader Tamazount, celui qui a fait condamner l'État », *La Dépêche du Midi*, 6 octobre 2018). Il semble à ce titre important de rappeler que tout rapprochement avec un camp de concentration ne peut être accepté, au regard des réalités et des contextes historiques bien distincts de ces deux épisodes de l'Histoire, et dans le souci de la mémoire de ceux qui sont morts en déportation ou lors de la Shoah.

975 - Paul FEUILLOLEY, *Une randonnée préfectorale*, Bordas et fils, 1989, pp. 238-239.

976 - Entretien avec Maurice Bouchet, 13 février 2004.

977 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004. Elle est décédée le 23 janvier 2020. Interview de D. Bourgois par les archives départementales de Dordogne en 2014.

978 - Marc Desaphy, lettre à D. Kerchouche, le 1^{er} décembre 2003. Marc Desaphy est décédé le 8 juillet 2019. Les critiques liées aux centres éducatifs ont notamment été formulées par Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, 2003, p. 90.

979 - Joël COMBRES, « À l'école du ghetto de Bias », *Ancre. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, pp. 18-25, article publié par le blog Harkis de Dordogne, les 23 et 24 février 2023.

980 - Voir Katia KHEMACHE « La relation entre les pouvoirs publics français et la population Harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », thèse de doctorat sous la direction de Guy Pervillé, 2014, 990 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>. Elle a également publié *Harkis, un passé qui ne passe pas*, éd. Cairn, 2018, 184 p.

981 - Source de l'illustration : AD du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143.

Ce travail de recoupement des différentes sources disponibles vise à produire une analyse critique permettant de comprendre le fonctionnement du CARA dans toute sa complexité. Cette démarche espère s'approcher au plus près de la réalité des conditions de vie à Bias, afin de contribuer, à terme, à l'établissement d'une mémoire apaisée.

Le CARA de Bias : quelles réponses aux besoins d'une population fragilisée ?

Le 3 décembre 1962, on compte 8 713 personnes au camp militaire de Rivesaltes et 4 528 au camp de transit de Saint-Maurice-l'Ardoise, soit 13 241 personnes. Le 17 mars 1963, 1 302 personnes (806 de Rivesaltes et 496 de Saint-Maurice) partent pour Bias⁹⁸², dont l'ouverture a été décidée par le préfet Yves Pérony, directeur du SFIM, en janvier⁹⁸³. En juin 1963, les effectifs atteignent 1 211 personnes à Bias, selon le décompte suivant : 184 hommes mariés, 162 célibataires (soit 47 % des hommes), 215 femmes mariées⁹⁸⁴, et 65 femmes célibataires. On compte 248 enfants de moins de 6 ans, 250 de 6 à 14 ans et 87 adolescents de 14 à 16 ans. En juin 1963, un document nous apprend que 19 naissances et 4 décès ont eu lieu au mois de mai.

Message de la gendarmerie d'Agen signalant la mise à disposition du camp de Bias au ministère des Rapatriés avant fin novembre 1962 pour qu'y soient hébergés 1 000 à 1 200 membres de familles de Harkis en provenance du camp de Rivesaltes⁹⁸⁵.

Selon un rapport sur les camps du 21 mars 1963, Bias a constitué des dossiers médicaux sur les repliés isolés, blessés, infirmes ou âgés. « Les 1 400 personnes sont hébergées et suivies dans des conditions très satisfaisantes »⁹⁸⁶. La perception positive des autorités, qui contraste avec les vécus des occupants, s'inscrit dans le contexte d'urgence dans lequel le CARA s'est mis en place. L'administration fait alors face à un afflux qu'elle a sous-estimé et auquel elle s'est mal préparée : le repli des Harkis dans l'Hexagone avait pour l'essentiel été exclu par les autorités françaises dans un premier temps, et il a en définitive coïncidé avec l'arrivée tourmentée du million de rapatriés d'origine européenne. L'organisation du CARA de Bias à ce stade, indépendamment de la perception de sa population qui identifie une période de transition particulièrement difficile, est donc, du point de vue officiel, une première avancée.

De mars à juin 1963, les effectifs baissent de 99 personnes⁹⁸⁷, dont une cinquantaine d'hommes célibataires. En juillet, ils se stabilisent autour de 1 096, une soixantaine de personnes ayant été reclassée.

• Qui sont les Harkis accueillis ?

C'est une population particulièrement fragilisée qui est accueillie à Bias, les autorités faisant le choix, aujourd'hui discuté, de la rassembler, au risque de créer un lieu où les problèmes sociaux s'accumulent et se résolvent plus difficilement.

982 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°16. SFIM. Statistiques générales de l'accueil et de l'implantation des Harkis en métropole, juillet 1962-juillet 1963. « Situation des effectifs présents dans les camps », 22 mars 1963.

983 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales, op.cit, p. 258. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

984 - La différence avec les hommes mariés tient aux femmes séparées de leurs maris restés ou détenus encore en Algérie.

985 - Source de l'illustration : [L'arrivée des Harkis dans le Lot-et-Garonne | Les Harkis](#)

986 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°16. SFIM. Statistiques générales de l'accueil et de l'implantation des Harkis en métropole, juillet 1962-juillet 1963. « Statistiques générales », 15 mars 1963.

987 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°16. Statistiques générales de l'accueil et de l'implantation des Harkis en métropole, juillet 1962-juillet 1963, SFIM. « Statistiques générales », situation au 30 mars 1963.



Les hommes discutant au camp de Bias en Lot-et-Garonne, en février 1963⁹⁸⁸

Le rapport d'octobre 1963 permet de se faire une idée précise des personnes considérées comme « incasables » : il y a quatre amputés des membres supérieurs, 14 des membres inférieurs et 54 personnes gravement blessées – notamment le père de Fittou Saddiki dont le témoignage suit ; 36 de ces dernières sont inaptes au travail et 7 infirmes (dont deux femmes). On trouve aussi 51 femmes ou veuves de disparus, 54 Harkis de plus de 60 ans et 11 conjointes de Harkis âgées. Au total, 231 adultes sont dépendants sur le plan médical et financier, et par conséquent leurs 522 enfants.

Deux exemples attestent l'ampleur des traumatismes physiques de certains hébergés. Ainsi Fittou Saddiki a-t-elle dû s'occuper de son père très lourdement atteint : « *Mon père était sourd, il était blessé, 12 balles dans l'abdomen, 3 opérations graves, 7 mois dans le coma ; pour*

mourir ensuite de ses blessures »⁹⁸⁹. En avril 1963, le Comité national pour les musulmans français évoque auprès du député de l'Eure, Rémy Montagne, le cas du moghazni M. B. de la SAS d'Arris ; « *âgé de 25 ans, il ne sait ni lire, ni écrire, ni même parler français* » et a, par ailleurs, des séquelles physiques importantes : « *Sa blessure au bras droit a entraîné une invalidité de 50 % pour laquelle il n'a rien perçu et ne percevra rien jusqu'à nouvel ordre, son dossier étant paraît-il resté au Tribunal de Batna* ». Comme une partie des occupants de Bias, son état l'empêche de travailler, de suivre une formation, et implique qu'il reçoive une assistance financière.

De manière générale, les personnes identifiées comme « incasables » représentent 753 personnes – enfants inclus – sur les 814 hébergés en octobre 1963 et, du fait de leur situation précaire, elles n'ont pas d'autres possibilités que de dépendre de l'aide de l'État⁹⁹⁰.

988 - Photo Lucien DELPORTE. Archives Sud-Ouest. [L'œil des archives : au cœur de la vie des Harkis du camp de Bias, en Lot-et-Garonne \(sudouest.fr\)](http://l'oeil.des.archives : au coeur de la vie des Harkis du camp de Bias, en Lot-et-Garonne (sudouest.fr))

989 - [Lot-et-Garonne : les familles des Harkis du camp de Bias veulent réparation - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...), interview de France 3 Nouvelle-Aquitaine, 21 septembre 2021.

990 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°13. SFIM. Note à M. Perony, chef du service d'accueil des Français d'Indochine et des Français musulmans 9 octobre 1963. Bilan chiffré de son action pour l'année 1963 pour les débats budgétaires. Effectif du centre de Bias.

• Les conditions d'accueil et les mesures d'assistance

Comprendre la prise en charge des Harkis à Bias lors leur arrivée en 1963 nécessite de porter attention aux moyens déployés, tels qu'ils ont été mis en place mais aussi tels qu'ils ont été pensés, afin de situer au mieux les failles et les insuffisances mises en lumière par les témoignages des anciens occupants.

Selon les rapports de février et mars 1963 établis par le commandant A. Tarot, le centre assure aux hébergés un ravitaillement gratuit en nourriture, en vêtements et en charbon. Deux médecins sont présents, et le directeur leur demande le placement en instituts spécialisés de cinq personnes ayant des troubles psychiatriques ou des crises épileptiques. Un moniteur est aussi nommé pour prendre en charge les quelque 350 enfants ou adolescents de 6 à 16 ans que compte alors le CARA – ce qui paraît notoirement insuffisant. Les Harkis jugés « récupérables » sont transférés à Rivesaltes⁹⁹¹.



Deux scènes de Bias : les enfants⁹⁹², et l'homme de confiance du commandant Tarot avec un ancien supplétif⁹⁹³.

Centre de Bias

PERSONNEL

- Directeur du Centre	1 M. TAROT (ancien supplétif à Rivesaltes)
- Chef des Services médicaux	1 M. DELPORTE (ancien supplétif à Rivesaltes)
- Adjoint Directeur	1 M. PIERRE (ancien supplétif à Rivesaltes)
- Adjoint administratif	1 M. THOMAS (ancien supplétif à Rivesaltes)

PERSONNEL

- Service Financier	1 M.
- Service administratif	1 M.
- Travaux	1 Chef de travaux 1 adjoint 25 ouvriers
- Service médical	1 Médecin (T.M.) 1 infirmière 1 aide-soignant 1 A.D.S.
- Service social	1 M. (M. TAROT)

PERSONNEL

- 1 Directeur
- 1 Sous-Directeur
- 1 Institutrice

PERSONNEL

- 1 garde et 2 surveillants (1 chef d'équipe par bâtiment)

Centre d'Accueil de Bias

PERSONNEL

	Hommes	Femmes	Total
Forces	159	253	412
16 à 21 ans	60	54	114
22 à 29 ans	40	17	57
plus de 30 ans	179	182	361
Infirmité (moins de 16 ans)	777	205	982
TOTAL	771	597	1.368

OCCUPANTS (A. S. S.)

	Forces	Infirmité	Total
Groupe scolaire	155	142	297
Internat	25	31	56
TOTAL	179	173	352
Jours d'adultes	26		

Tirés des Archives départementales du Lot-et Garonne, les documents ci-dessus présentent les effectifs du personnel et des occupants du CARA en avril 1963⁹⁹⁴.

Il est envisagé dès le départ que les infrastructures de Bias continuent d'accueillir les Harkis sur une longue période. Ainsi le ministre de la Santé indique dans un courrier au Comité national pour les musulmans français daté du 25 juillet 1963 que son ministère, lors de la dissolution de celui des Rapatriés, sera « appelé à prendre en charge, sans doute, jusqu'à extinction, c'est-à-dire 15 à 20 ans, le camp de Bias où sont regroupés 1 300 Musulmans français irrécupérables ». C'est aussi la conviction du commandant du camp pour qui, si l'objectif est de « replacer les pensionnaires du Centre dans le circuit

991 - Archives départementales du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143. Rapports du CARA de février et mars 1963.

992 - Source de l'illustration : Louis-Guy GAYAN et Lucien DELPORTE (photo), « Dans ce centre médico-social pour blessés ou infirmes, les officiers « S.A.S » recréent la vie », *Sud-Ouest*, 14 février 1963. Archives Sud-Ouest. [Les Harkis du camp de Bias, « petite Algérie au cœur du Lot-et-Garonne », n'oublie pas \(sudouest.fr\)](#)

993 - Louis-Guy Gayan, « En tissant des tapis, c'est toute une vie qu'il leur faudra remettre sur le « métier » », *Sud-Ouest*, 15 février 1963.

994 - Source : Archives départementales du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143.

normal de la population, il est malheureusement probable, s'agissant essentiellement de handicapés physiques, [sic] que pendant de longues années un tel centre devra être maintenu pour héberger les irrécupérables »⁹⁹⁵.

Toutefois, plusieurs réunions sont tenues pour trouver des solutions et améliorer dans l'immédiat l'état du camp. En septembre 1963, neuf mois après l'ouverture, la première se tient au ministère de la Santé. Selon ce dernier, le CARA doit être à mi-chemin entre un lieu de reclassement après « *prothèse, rééducation fonctionnelle ou professionnelle* » et un lieu d'accueil « *du "culot" des irrécupérables comme c'est le cas à Sainte-Livrade pour les Vietnamiens* », mais le centre doit également veiller à préserver les relations des personnes hébergées avec leurs proches à l'extérieur. On notera le caractère brutal de la formule employée pour qualifier des hébergés dont les séquelles physiques et psychiques, ou la situation familiale difficile (tout particulièrement les veuves ayant charge d'enfants), allaient faire obstacle à leur insertion professionnelle et sociale, et dont les autorités considéraient donc qu'ils resteraient totalement dépendants à moyen ou long terme des structures médico-sociales du CARA. Il n'est toutefois pas question dans les consignes officielles d'abandon mais plutôt d'assistance : parmi les mesures souhaitées par le ministère, on trouve en effet la mise en place de l'apprentissage du français, l'appel aux structures de rééducation des blessés de guerre du ministère des Anciens combattants, ou le souhait que les enfants réussissant le mieux au sein du système scolaire du centre-soient envoyés au lycée de Villeneuve-sur-Lot ou au centre professionnel d'Agen⁹⁹⁶. Reste que l'absence de traductions concrètes satisfaisantes de ces intentions explique le fort sentiment de relégation éprouvé par les personnes hébergées.

En octobre 1963, une mission interministérielle composée de représentants des ministères des Rapatriés, de la Santé et des Anciens combattants se rend à Bias. Ce dernier propose qu'un examen des invalides, anciens supplétifs, soit effectué afin de leur proposer un placement dans un centre de réadaptation professionnelle pour effectuer un stage d'une à deux années (150 places sont disponibles). Cependant, ils sont pour la plupart illettrés et une formation préalable doit être envisagée avant de les intégrer dans ces structures. Selon le nouveau directeur Maurice Bouchet, « *les candidatures en vue d'un tel stage devaient être peu nombreuses pour des motifs tenant autant à la gravité des blessures qu'à l'état d'esprit des intéressés* »⁹⁹⁷. Dans ces conditions de transition émotionnellement et matériellement difficiles, les Harkis non francophones et pour certains invalides de guerre ont du mal à acquérir de bonnes bases en français pour pouvoir se former à une activité civile.

Certaines aides sociales sont par ailleurs attribuées aux Harkis, en fonction de leur situation, et la direction départementale de la Population et de l'aide sociale recense dans ce but ceux qui y sont éligibles. Après transmission de leurs dossiers, trente veuves peuvent ainsi bénéficier de la pension de Veuves et victimes de guerre et, par conséquent, s'établir hors du CARA avec leurs enfants⁹⁹⁸. Denise Bourgois a du reste souligné que « *les veuves ont été les premières à partir* » s'installer à Villeneuve⁹⁹⁹. Même si l'un de leurs deux parents est encore en vie, les cent orphelins sont assimilés « *aux pupilles de la nation* » et perçoivent des subventions pour leurs études ou pour l'apprentissage versées par le ministère des Anciens combattants (98 aides exceptionnelles étant attribuées pour acquérir des vêtements). Au centre, vivent 150 enfants d'invalides, dont 19 sont soutenus par l'Aide sociale à l'enfance mais sans être placés en foyer faute de place et pour éviter de séparer les frères et sœurs. Deux Harkis hébergés bénéficient de l'aide sociale aux

995 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°3, SFIM, Centre d'accueil de Bias et Sainte-Livrade, février 1963-juin 1964. « Compte-rendu de la mission interministérielle au centre de harkis de Bias », 15 octobre 1963.

996 - AN 20120111/11. Comité national pour les musulmans français, Réunion au ministère de la Santé publique au sujet des camps de Sainte-Livrade et de Bias, 6 septembre 1963.

997 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°3, SFIM, Centre d'accueil de Bias et Sainte-Livrade, février 1963-juin 1964. « Compte-rendu de la mission interministérielle au centre de harkis de Bias », 15 octobre 1963.

998 - Interview 1 de 8 Md Denise Bourgois le 21-11- 2014 à Pont du Casse (47) - YouTube interview par Laurence Perperot, des Archives Départementales de la Dordogne.

999 - *Ibid.*

aveugles et aux grands infirmes et 98 d'une aide médicale hospitalière. Ceux qui ont plus de 60 ans obtiennent une pension de vieillesse instituée par le ministère des Rapatriés. Le centre médical de Bias assure la gratuité des soins, puis une aide médicale à domicile a pris le relais.

Le ministère des Rapatriés apporte par ailleurs aux chefs de famille une indemnité mensuelle de subsistance (350 francs pour un célibataire et 450 pour un homme marié), mais elle n'est versée que jusqu'en 1964 et « *le centre leur en retient la moitié en contrepartie des prestations en nature* ». Cette pratique a été jugée illégale par le Conseil d'État dans son arrêt d'octobre 2018¹⁰⁰⁰.

En définitive, bien que du personnel médico-social et administratif (une vingtaine de personnes) ait pour mission d'aider les Harkis et leurs familles, et malgré le déblocage de certaines aides sociales et financières, le choix initial de concentrer à Bias des personnes extrêmement vulnérables, à divers égards, empêche de considérer le CARA comme une solution purement transitionnelle et se révèle un frein à l'amélioration notable des conditions de vie.

Une partie de la population hébergée parvient toutefois à être réinsérée, d'après les témoignages du personnel médico-social. En 1966, « 1 852 personnes ont pu être recasées par les soins de l'administration » écrit Katia Khemache en s'appuyant sur les archives de l'assistante sociale Denise Bourgois¹⁰⁰¹. Trois ans plus tard, sur 814 hébergés, « 120 travaillent (66 saisonniers), 185 sont en non-emploi, dont 34 pensionnés ou retraités, 85 femmes au foyer et 40 veuves », les autres étaient des enfants¹⁰⁰², à en croire le docteur Jammes, médecin au CARA de 1970 à 2000. Mais, à cette période, en raison de leur situation médicale, familiale ou sociale difficile, la majorité des habitants de Bias dépendent toujours des aides sociales de l'État.

• Itinéraire du directeur du CARA de 1963 à 1973 : un parcours lié à l'histoire des Harkis

De 1962 à juillet 1963, le commandant Tarot, ancien chef de SAS dans l'Aurès, est le premier directeur du CARA. Il est remplacé par Maurice Bouchet qui sera vivement mis en cause ultérieurement à plusieurs reprises¹⁰⁰³, se trouvant au centre des critiques des descendants de Harkis. Revenir sur son parcours permet de comprendre sa nomination.

Maurice Bouchet était officier SAS à Iferrounène en Grande Kabylie et dirigeait des *moghaznis* (supplétifs algériens des SAS). L'ouverture du camp du Larzac motive la prolongation de son contrat d'officier de réserve en situation d'activité (ORSA), et il est nommé officier de liaison entre l'autorité militaire à qui appartient le camp et ceux qui le gèrent de juin à octobre 1962. « *Il fallait compter les familles, sélectionner ceux qui pouvaient travailler et ceux qui ne le pouvaient pas. On faisait partir sur les camps de forestage ceux qui le pouvaient. Il y avait des familles et des veuves avec enfants. On improvisait beaucoup pour les abriter et les soigner* »¹⁰⁰⁴. Il poursuit son rôle d'officier de liaison avec l'administration civile des Rapatriés à Rivesaltes d'octobre 1962 à juin 1963. « *L'organisation était [...] déjà plus structurée, on s'occupait de reclasser le plus rapidement les personnes. Les arrivées s'étaient arrêtées, chaque semaine on faisait partir des familles dans des camps de forestage, dans des usines de l'Est, comme la sidérurgie de Wendel, dans les mines du Nord, dans les exploitations agricoles de Bretagne. Ma femme prenait les billets de train, indiquait les correspondances, prévenait la Croix-Rouge pour qu'il y ait des bénévoles pour les accueils dans les gares et des aides au moment des correspondances* »¹⁰⁰⁵.

Le ministère des Rapatriés faisant de la connaissance de « *la mentalité musulmane* » un atout pour l'encadrement des Harkis, il propose à Maurice Bouchet, qui a participé à leur prise en charge depuis leur arrivée en France

1000 - CE, 10^e et 9^{ème} CR, 3 octobre 2018, Tamazount, n°410611.

1001 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », *op. cit.*, p. 304. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>

1002 - Patrick JAMMES, *Médecin des Harkis au camp de Bias 1970-2000*, L'Harmattan, 2012, p. 15.

1003 - Voir notamment : Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis, Autrement*, 2003, p. 88. Elle regrette en particulier qu'il soit « *un pied-noir* », « *capitaine de SAS* ». M. Bouchet nuancera et démentira ces éléments dans un entretien datant du 13 février 2004.

1004 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1005 - *Ibid.*

métropolitaine après les avoir encadrés en Algérie, un emploi comme directeur du CARA, fonction qu'il exerce de juillet 1963 à décembre 1973.

• L'évolution de la population du CARA

Du fait d'une certaine mobilité, les effectifs du CARA sont évolutifs. Durant l'année 1966 par exemple, on enregistre 158 départs et 127 arrivées. Les départs résultent de reclassements professionnels réussis, d'engagements dans l'armée, de regroupements familiaux ou de l'obtention d'une pension qui permet une vie autonome à l'extérieur du CARA. Pour les arrivées, il s'agit de naissances (une vingtaine au cours de cette même année 1966), de onze familles provenant des chantiers de forestage, soit à la suite de divorces (dans ce cas, des femmes et des enfants uniquement), soit d'une inaptitude au travail. De manière générale, des Harkis isolés ou des ménages sont dirigés vers Bias depuis différents lieux en raison d'incapacités physiques ou d'une insuffisance de revenus pour vivre à l'extérieur¹⁰⁰⁶. Des épouses restées en Algérie avec leurs enfants rejoignent leurs maris. À partir de juillet-août 1968, arrivent des Harkis libérés des prisons algériennes avec leurs proches : il s'agit de 40 familles, soit 176 personnes¹⁰⁰⁷. Dans l'autre sens, une formation professionnelle ou un mariage conduisent à quitter le CARA. Selon un rapport d'août 1968, les arrivées et les départs s'équilibrent¹⁰⁰⁸.

Conçu au départ comme un lieu transitoire permettant d'aider au recasement et à l'intégration des populations, le CARA a échoué dans son objectif de faire accéder toutes les personnes hébergées à l'autonomie, notamment dans le court terme. Certains Harkis ayant souhaité partir de Bias ne parviennent pas à tout assumer et leur vie à l'extérieur se révèle difficile, du fait de ressources trop fragiles ou trop faibles. Si ces échecs d'intégration sont en premier lieu des épreuves pour les familles, ils posent également des problèmes administratifs sensibles et difficiles à résoudre.

Le cas de la veuve B.C. en est un exemple. Mère de 8 enfants, elle décide de quitter le CARA pour éviter que l'un d'entre eux n'aille dans un centre éducatif – sujet qui sera traité ultérieurement. Le maire de la commune où elle réside se plaint au préfet de sa situation financière en signalant que d'autres familles venues de Bias sont dans le même cas et, de fait, à sa charge, alors que telle est la fonction du CARA. Pour le cabinet du préfet, « le retour de la veuve B. C. serait souhaitable mais il n'existe pas de procédure juridique susceptible de l'obliger à réintégrer le camp »¹⁰⁰⁹. Réintégrer le CARA est parfois le seul choix qui reste. C'est le cas de la veuve Z. C., qui écrit au président Georges Pompidou pour lui demander de revenir à Bias, qu'elle et son mari étaient parvenus à quitter pour s'installer à Villeneuve-sur-Lot, notamment grâce à certaines aides sociales. Au décès de son mari, la pension de réversion diminue les revenus familiaux de moitié, elle perd l'allocation logement en raison de l'âge de sa fille et n'a plus les ressources nécessaires pour faire face. Retrouver le deux pièces du CARA, sans loyer, lui permettrait de s'en sortir financièrement¹⁰¹⁰. Après enquête sociale, le directeur du CARA émet un avis défavorable qu'il justifie par la crainte de créer un appel d'air pour tous les anciens hébergés ne parvenant pas à assumer les charges financières de la vie à l'extérieur ; il suggère une réorientation vers Saint-Maurice-l'Ardoise¹⁰¹¹. De fait, les demandes de retour après un départ volontaire sont rejetées¹⁰¹². Une exception, N. B., un Harki qui a perdu son emploi et est sans ressource, dont la demande a été soutenue par le député du Lot-et-Garonne Edouard Schloesing en 1971¹⁰¹³.

La famille de Dalila Kerchouche, dont le témoignage est central dans la mémoire des Harkis et tout spécifiquement de Bias, fait partie de ceux qui ont connu un destin notablement douloureux. Un accident du travail a rendu le père de Dalila Kerchouche, autonome à l'origine, dépendant des structures administratives. Il s'est ainsi retrouvé au CARA, auprès de Harkis blessés physiquement et

1006 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141, Rapport de mission de F. Gomart pour le Comité national des musulmans français sur la situation à Bias les 6-7 octobre 1966, 12 octobre 1966. Dans les départs, le rapport évoque 6 décès qui ont été enlevés du chiffre présenté.

1007 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Note d'information des RG d'Agen à la préfecture du Lot-et-Garonne, 16 août 1968.

1008 - *Ibid.*

1009 - AD du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Correspondance du maire de Pujols avec le cabinet du préfet au maire de Pujols, du 29 septembre 1973 au 19 octobre 1973.

1010 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre de Z. B. à G. Pompidou, président de la République, le 26 avril 1973.

1011 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre de M. Bouchet au préfet du Lot-et-Garonne, le 22 février 1973. À la suite de la demande de la préfecture et du refus du CARA de Bias. Z. B. a saisi la présidence de la République.

1012 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre de M. Bouchet au préfet du Lot-et-Garonne, le 8 juin 1973. Copie de la décision de la préfecture à l'intéressé, le 19 juin 1973.

1013 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre du député E. Schloesing à la préfecture du Lot-et-Garonne, 17 mars 1971 avec copie favorable de la demande.

mentalement, tout en conservant la volonté de prendre son destin en main. Dalila Kerchouche évoque « *le refus de l'assistanat forcé imposé par l'administration* » et « *la foi en la valeur travail* »¹⁰¹⁴. La famille Kerchouche s'est battue pour s'en sortir en multipliant les initiatives, comme la vente des produits du potager familial par le père, le travail des champs pour la mère, ou l'installation à l'extérieur du camp qui s'est avérée insoutenable financièrement. L'échec à quitter Bias et à connaître une véritable insertion, en dépit de tous les efforts consentis et de ce labeur, est douloureux¹⁰¹⁵.

On dispose d'autres témoignages de tentatives avortées d'intégration. Saïd Beladjal part du camp de Rivesaltes, en 1963, mais il a du mal à trouver un travail. Il déménage, en moyenne tous les deux ans, pendant 14 ans, en exerçant la profession de manoeuvre et il se retrouve à Villeneuve-sur-Lot avec sa famille : « *On y est venu pour l'école, mais rien que dans cette ville, nous avons changé quatre fois de domicile, les gosses 4 fois d'école, et moi, trois fois d'emploi* ». Il finit par habiter à proximité du camp de Bias « *pour y voir ses enfants partager un sort analogue à celui de ceux qui y restent enfermés durant 15 ans* »¹⁰¹⁶. Hocine Abèche, quant à lui, a tenté plusieurs fois de quitter Bias pour aller chercher du travail à Agen, Lyon et Paris. « *Chaque fois, ce fut l'échec et le retour au camp* ». Ahmed, né en 1957, a connu avec sa famille le hameau de forestage de Meyrueis en Lozère de 1963 à 1966 avant d'arriver au CARA. Son père y décède en 1973, il tente de partir à l'âge de 16 ans pour aller à Paris. Dans son premier travail, il se heurte au contremaître qui lui fait une fausse promesse d'embauche. À l'armée, il est confronté au racisme à Djibouti et déserte¹⁰¹⁷.

Il n'est donc pas surprenant que les injonctions du directeur à quitter le CARA, lorsque les ressources du foyer lui paraissent « *incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'État* » (art. 17 du règlement), ne soient que difficilement suivies d'effet ; il en est de même pour les enfants devenus majeurs qui, aptes au travail, doivent partir¹⁰¹⁸. Si certaines familles

se lancent et réussissent plus ou moins leur intégration, d'autres se montrent réticentes et ne s'estiment pas suffisamment préparées à affronter l'existence à l'extérieur, après plusieurs années vécues en vase clos. Les traumatismes subis les poussent parfois aussi à demeurer avec la communauté qu'ils ont pu construire à Bias.

Il y a donc parfois refus et conflits¹⁰¹⁹. Le préfet Feuilloley explique ainsi qu'il a été difficile de faire quitter le centre aux familles de Harkis dont il était estimé qu'elles avaient les ressources nécessaires pour s'établir à l'extérieur : « *À la fin de 1974, 7 quittent le centre et entament ainsi un timide processus* » de diminution du CARA¹⁰²⁰. Lorsqu'en 1975, il est confié à la municipalité de Bias, cinquante-cinq familles sur les 100 présentes ne se voient pas vivre ailleurs¹⁰²¹. Une réticence pour quitter le centre sans doute à mettre en relation avec les longues années vécues sur place. Une majorité de foyers présents souhaiterait y demeurer mais dans des conditions matérielles décentes et sans tutelle administrative spécifique distinguant les Harkis des autres citoyens français, ce qui du reste adviendra avec l'appui des pouvoirs publics.



Le préfet Paul Feuilloley en négociation avec les fils de Harkis de Bias à la suite de leur révolte en août 1975¹⁰²²

1014 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, la partie sur Bias pp. 119-168

1015 - Dalila Kerchouche attribue en partie cet échec à Maurice Bouchet en sa qualité de directeur du camp de Bias.

1016 - Michel ROUX, *Les Harkis. Les oubliés de l'histoire 1954-1991*, la Découverte, 1991, pp. 258-259.

1017 - *Ibid.*, pp. 299-300.

1018 - En 1971, 5 familles sont concernées par ce problème spécifique. AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre de M. Bouchet au préfet et ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, 19 mai 1971.

1019 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Lettre de M. Bouchet à B. T. le 13 juillet 1973.

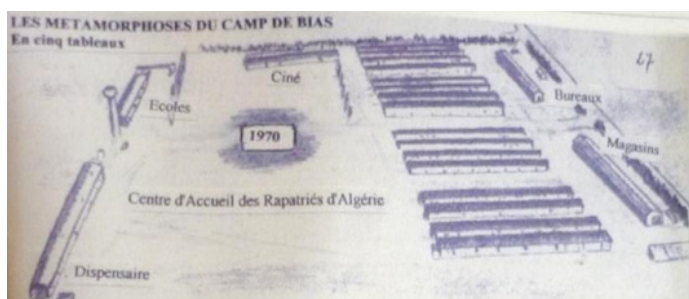
1020 - Paul FEUILLOLEY, *Une randonnée préfectorale*, éd. Bordas et fils, 1989, p. 239.

1021 - AD Lot-et-Garonne, 2106 W 8. Administration du CARA de Bias. Convention relative à la gestion du Centre d'accueil pour anciens supplétifs musulmans de Bias signée entre le ministère du Travail et la commune de Bias.

1022 - Source de l'illustration : photo de *La Dépêche du Midi* extraite de Paul Feuilloley, *Une randonnée préfectorale*, éd. Bordas et fils, 1989.

Les conditions de vie à Bias : contraintes et privations

Bon nombre d'anciens habitants de Bias ont rapporté y avoir vécu une expérience réellement traumatisante¹⁰²³. Il semble donc pertinent d'analyser et de mettre en perspective les différents éléments d'information émanant des autorités à l'aune de ces témoignages sur les conditions de vie. Cette démarche achoppe toutefois sur la relative rareté de la documentation interne sur le camp, qui conduit à accorder une place importante aux entretiens accordés *a posteriori* par divers responsables. Sources orales précieuses et dignes d'intérêt, ces souvenirs n'en sont pas moins l'expression de points de vue personnels.



Le CARA de Bias en 1970. Du camp aux HLM, l'évolution du site de Bias, date inconnue, fonds Denise Bourgois. 1.J. 1513¹⁰²⁴.

• Enfermement et relégation

Au cours d'un entretien accordé en 2004, Maurice Bouchet et son épouse, responsable du service social à Bias, ne trouvent pas justifié de qualifier le CARA de camp : « Je récus le terme de camp, Bias est né pour accueillir les républicains espagnols, ensuite c'est devenu un camp militaire. On n'a jamais utilisé le terme de - camp - mais de centre. Bias était le CARA, le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Algérie. Bias n'a jamais eu pour rôle d'accueillir les récalcitrants des autres camps, il accueillait ceux qui ne pouvaient pas travailler : les blessés, les femmes seules avec enfants, les veuves et les personnes âgées. Il y avait 1 000 personnes, dont une majorité d'enfants et d'adolescents (les deux tiers) ».

Tout autre est la perception de ces jeunes ayant vécu à Bias. Ils évoquent pour leur part un environnement marqué par l'enfermement et la relégation, qui résultait à la fois des précédentes fonctions des infrastructures et du regroupement dans ce lieu d'une population en difficulté. Ainsi, reprenant les propos d'une assistante sociale, Dalila Kerchouche écrit : « On y enferme éclopés, marginaux, invalides de guerre et des cas sociaux »¹⁰²⁵. Le CARA est donc le « monde des exclus », des « déchets de la guerre d'Algérie ». Estimant que c'était « le plus terrible camp », elle ajoute : « Pour moi, ce lieu incarnait l'horreur ». Dans son documentaire de 2022, elle conclut : « Ma famille a été enfermée et persécutée par l'État français pendant 12 ans »¹⁰²⁶.

Deux points ressortent de ce réquisitoire. D'abord la fragilité de la population rassemblée au CARA, qu'une liste nominative de 36 anciens supplétifs envoyés à Bias en 1969 permet de mesurer : plusieurs sont des blessés de guerre, trois ayant été atteints à la tête, et l'un d'entre eux à la suite de tortures après le cessez-le-feu ; deux sont des pensionnés de guerre ; deux des accidentés du travail ; plusieurs sont malades (un a une affection pulmonaire, un est tuberculeux, un a des problèmes de dos, un est atteint de sclérose en plaque) ; d'autres sont handicapés (un pied bot, trois amputés d'un membre inférieur,

1023 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168.

1024 - Source de l'illustration : Archives départementales (AD) du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 221. Plan du CARA de Bias sans date orienté selon le croquis. Source : AD du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143.

1025 - *Ibid.*, p. 81 et p. 108.

1026 - D. Kerchouche, « Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis », France 3 Landes, 20 novembre 2022. [VIDEO. Documentaire : Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis \(francetvinfo.fr\)](#)

trois amputés de la main ou de doigts, deux aveugles, un handicapé mental) ; enfin neuf sont des personnes âgées.¹⁰²⁷

Le second point marquant est le sentiment d'enfermement¹⁰²⁸, que le premier directeur paraît implicitement comprendre dans une déclaration de février 1963 pour le journal *Sud-Ouest* : « *Il faut absolument balayer cette impression de camp, de caserne. Dès la stabilisation obtenue et les beaux jours revenus, nous donnerons un aspect plus coquet aux bâtiments, nous planterons des massifs de fleurs. Nous installerons, toujours avec nos propres moyens, une salle de spectacles et des douches. Plus tard, les règlements d'incendie exigeant une réserve d'eau, nous creuserons une piscine* »¹⁰²⁹. Le commandant Tarot est parti sans avoir concrétisé ces projets, dont certains – salle

de spectacle, piscine – semblent bien illusoires au regard des conditions d'hébergement, notamment l'absence de douches qu'il reconnaît lui-même. On peut du reste se demander, lorsqu'il parle d'améliorations à effectuer par ses « *propres moyens* », s'il ne déplore pas un manque de budget pour entretenir ou aménager les infrastructures.

• Des contraintes multiples

Parmi les privations de liberté dénoncées par les enfants de Harkis¹⁰³⁰, figurent le contrôle de la consommation électrique, avec l'extinction des feux le soir, le verrouillage du portail, et l'accès aux douches seulement une fois par semaine et facturé cinquante centimes¹⁰³¹ ; ainsi, chaque lundi, les enfants sont emmenés à 8 h à la salle d'eau, été comme hiver.



Quatre Harkis allant à la douche¹⁰³².

1027 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°3. SFIM. Centre d'accueil de Bias et Sainte-Livrade, février 1963-juin 1964. « Liste des personnes proposées en recasement à Bias, 29 mai 1969 ».

1028 - D. Kerchouche parle d'« *univers totalitaire* » (Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, la partie sur Bias pp. 119-168), un qualificatif qui renvoie aux régimes totalitaires national-fasciste, fasciste et stalinien, inadéquat du point de vue historique.

1029 - Louis-Guy GAYAN et Lucien DELPORTE (photo), « Dans ce centre médico-social pour blessés ou infirmes, les officiers « SAS » recréent la vie », *Sud-Ouest*, 14 février 1963.

1030 - Stéphane GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, Autrement, 2003, p. 88. D. Kerchouche explique : « *Les chefs de camps imposent leur tyrannie. Militaires, pieds-noirs et chefs de SAS* ». Elle parle notamment de M. Bouchet, sous le pseudonyme de CD, qui « *impose ses propres lois* », tel « *un dictateur* ».

1031 - L'anecdote des douches payantes se retrouve dans le livre de M. Roux, dans les interviews diffusées par France Culture et dans le documentaire télévisé de B. Stora, d'après des témoignages de fils et filles de Harkis.

1032 - Source de l'illustration : photo Dr Patrick Jammes. [Deltas & Collines : Le Camp de BIAS : BIAS_Les_douches \(deltas-collines.org\)](https://deltas-collines.org/Le-Camp-de-BIAS-LES-douches).

Pour Maurice Bouchet, ces pratiques s'expliquaient par le manque de moyens alloués au CARA, qui conduisait à veiller à la consommation électrique et à faire contribuer les hébergés aux frais d'entretien des sanitaires : « *Nous avons un budget très restreint sans possibilité de rallonge, c'est pourquoi l'électricité était arrêtée à 22 h et rallumée à 6 h du matin. Au moment du Ramadan, on laissait l'électricité allumée la nuit pour les festivités religieuses. Le portail n'a jamais été verrouillé. D'ailleurs, dans son livre, Dalila Kerchouche dit bien qu'ils ont été endettés, justement car ils ne savaient pas gérer la consommation d'électricité ; au camp, l'électricité était payée par l'administration [...]* À propos des douches payantes, nous avons un employé qui entretenait les douches et faisait d'autres travaux ; il se peut que nous l'ayons payé avec une partie du financement des douches »¹⁰³³. Selon l'assistante sociale Denise Bourgois, l'électricité est coupée le soir, « *sauf en cas de fête ou de décès pour veiller le mourant* », après que la commune s'est plainte du montant des factures ; c'est elle qui aurait eu ultérieurement l'idée des compteurs électriques individuels, qui a permis à chaque ménage de gérer son budget¹⁰³⁴. Initialement, toutefois, comme le spécifie une note de service du directeur de Bias datée du 6 août 1963¹⁰³⁵, inspirée du règlement du Centre d'accueil des rapatriés d'Indochine (CARI), il est décidé que, « *afin d'éviter le gaspillage d'électricité, le courant sera coupé aux heures suivantes : – matin de 12 heures à 14 heures ; – soirée de 18 heures à 7 heures* ». Il est possible que ces créneaux horaires aient ensuite été un peu réduits.

Cette même note de service dispose que « *les grilles seront fermées à 21 heures et réouvertes le lendemain à 7 heures* »¹⁰³⁶. Même si ce point ne figure pas dans la version de l'arrêté du ministère des Affaires sociales de novembre 1965, qui fait office de règlement pour les deux centres d'accueil¹⁰³⁷, la fermeture et le verrouillage des portes perdurent.



Interview de Denise Bourgois en 2014¹⁰³⁸

• Sécurité et fonctionnement du camp : une organisation militaire ?

La mise en place du CARA s'inscrit dans la continuité militaire de la guerre d'Algérie et son climat d'insécurité. De nombreux Harkis vivent dans la peur du FLN tandis que les autorités françaises continuent de craindre des actions violentes de l'OAS. Cette situation tendue est particulièrement présente dans les souvenirs de l'instituteur Jacques Delbourg : les Harkis « *étaient terrorisés à l'idée que le FLN attaque le camp. L'OAS était aussi redoutée. Il y avait, disait-on, des menaces d'infiltration. On vivait encore dans cette ambiance de guerre* ». Les anciens supplétifs isolés, « *la plupart blessés physiquement et plus encore psychologiquement* » car leur famille est restée en Algérie, sont particulièrement vulnérables¹⁰³⁹.

De ce fait, un système de protection et de surveillance est mis en place. Sous la direction du commandant Tarot, un garde et deux surveillants, ainsi qu'un chef d'îlot par bâtiment, sont désignés au début de l'année 1963¹⁰⁴⁰. Un rapport du groupement de gendarmerie du Lot-et-Garonne du 11 janvier 1963 décrit plus précisément ce dispositif de surveillance : le directeur de Bias dispose de « *cinq à six anciens Harkis, particulièrement connus pour leur dévouement et leurs sentiments. Ces hommes*

1033 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004. L'employé des douches est mentionné par Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, 2003, p. 107.

1034 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004.

1035 - La note de service du 6 août 1963 est reproduite à la suite du présent essai.

1036 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », op. cit., p. 259. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1037 - Cet arrêté figure en annexe.

1038 - Interview par Laurence Perperot, des Archives Départementales de la Dordogne (Huit entretiens sur la vie des Harkis à Bias). Source : [Interview 1 de 8 Md Denise Bourgois le 21-11- 2014 à Pont du Casse \(47\) - YouTube](#)

1039 - Joël COMBRES, « À l'école du ghetto de Bias », *Ancrage. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, pp. 18-25, article publié par le blog Harkis de Dordogne, les 23 et 24 février 2023.

1040 - Personnel et effectifs des résidents du centre de Bias en avril 1963. Source : Archives départementales du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143.

constituant une sorte de “police intérieure” seront dotés d’une carte d’identité spéciale du service des Rapatriés ». Ce rapport demande l’envoi d’un renfort de sept gendarmes pour compléter les effectifs de la brigade de Villeneuve-sur-Lot afin de surveiller les abords du CARA¹⁰⁴¹.

Le ministère de l’Intérieur entend donc initialement renforcer la sécurité dans et autour des camps de Harkis pour éviter toute action de représailles de la part de la diaspora algérienne présente en métropole et encadrée par l’ancienne Fédération de France du FLN, ainsi qu’un embrigadement éventuel par des activistes de l’OAS. Au bout de quelques années, la surveillance ne relève plus que d’une auto-protection, comme le rapporte Maurice Bouchet et le confirme Katia Khemache¹⁰⁴² : « Les Harkis craignaient pour leur sécurité et avaient peur de règlement de compte du FLN. Ils m’ont demandé s’ils pouvaient assurer une garde. J’ai dit qu’ils pouvaient le faire, s’ils le souhaitaient. Ils l’ont assurée bénévolement à tour de rôle. Je n’avais d’ailleurs pas de budget pour financer une garde, les allées et venues étaient libres ». Des témoignages vont dans le même sens : « J’ai toujours une machette à portée de main, parce que j’ai peur que les fellaghas ou les Chaab (Algériens) viennent m’égorger la nuit »¹⁰⁴³.

Sur le sujet sensible des visites et des liens avec l’extérieur, Maurice Bouchet se retranche derrière le règlement¹⁰⁴⁴ : « En cas de visite, on demandait de prévenir le chef de camp, non pour surveiller, mais pour éviter que des gens extérieurs au camp s’installent définitivement et se trouvent à la charge de l’administration. Les visiteurs pouvaient pénétrer dans le camp. Si ceux qui assuraient la garde devant le camp avaient des doutes sur un visiteur, on demandait de laisser sa carte d’identité. Si quelqu’un devait s’absenter plusieurs jours de suite, il devait prévenir pour que l’on soit au courant [...] Les personnes pouvaient circuler la nuit, il arrivait à ma femme de raccompagner la nuit une jeune fille que

son père avait laissé sortir à la seule condition de la raccompagner »¹⁰⁴⁵. Il semble qu’effectivement les Harkis vivant dans les centres d’hébergement aient eu toute latitude pour entrer et sortir, mais il est certain que les visites étaient contrôlées : la note de service de 1963 spécifie que le stationnement du véhicule d’un visiteur doit être permis par le directeur et limité à la journée, tandis que l’article 14 du règlement intérieur limite la durée de l’accueil d’un membre de la famille d’un hébergé à 30 jours et le conditionne à l’autorisation du directeur. On remarquera que les habitants devaient prévenir en cas de déplacement durable, ce qui traduit l’ambiguïté de leur situation d’« hébergé ». Enfin, on peut noter le recours du directeur au vocable de camp, quoi qu’il en ait dit...

La surveillance et la réglementation stricte des entrées et des sorties, couplées aux anciennes fonctions des infrastructures et associées à d’autres éléments du fonctionnement du CARA, participent à construire une perception militaire et autoritaire de l’organisation chez ceux qui y ont séjourné durablement. De nombreux enfants de Harkis disent avoir été « enfermés » ou « internés »¹⁰⁴⁶ dans cet environnement militaire et carcéral que décrit Dalila Kerchouche : « Un haut portique de fer de 4 m, un grillage de 800 m de longueur avec barbelés, un gardien verrouille le portail et de nuit comme de jour, un gardien armé circule et vérifie les allées et venues. Les premières années, les autorisations de sortie et les absences doivent être signalées »¹⁰⁴⁷. Le grillage de l’ancien camp militaire de Bias, laissé tel quel en 1963, n’est finalement retiré qu’en 1973 par le préfet Feuilloley ; s’il relève que certains « semblent regretter ce qui les isolait des contingences extérieures », il faut souligner que ces « barrières grillagées » les séparaient du monde extérieur depuis une décennie¹⁰⁴⁸.

Au CARA comme à la caserne, on se réunit chaque jour au son du clairon, pour saluer le drapeau français et chanter *La Marseillaise*¹⁰⁴⁹. Selon le directeur du

1041 - Rapport du chef d’escadron Fulcrand sur l’opportunité de renforcer la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot, 11 janvier 1963. Source : Archives départementales du Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3143.

1042 - Propos confirmés par Katia Khemache, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », op. cit., p. 259 « la protection des Harkis eux-mêmes ». <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1043 - Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, Destins de harkis, Autrement, 2003, p. 99 Madame Allem (Bias) et p. 100, témoignage similaire de M. Haffi, 67 ans.

1044 - Ce règlement est publié à la suite de ce texte « Mémoires et histoires croisées du CARA de Bias » du présent rapport.

1045 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1046 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N’en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023, 19’50, interview par Sarah Djafour, témoignage d’Abdelkader Tamazount, 23’45.

1047 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168.

1048 - Paul FEUILLOLEY, *Une randonnée préfectorale*, éd. Bordas et fils, 1989, p. 239.

1049 - D. Kerchouche témoigne : « À 4 ans ma sœur apprend par cœur *La Marseillaise*. Un harki plie le drapeau tricolore le soir et couvre-feu à 22 heures » Ibid.

camp, cette réunion générale n'aurait eu lieu que les 14 juillet et 11 novembre pour honorer les anciens combattants, tandis que les chefs de famille étaient rassemblés quotidiennement à 11 heures pour leur distribuer le courrier et faire un point avec eux¹⁰⁵⁰.

« Le courrier et les colis sont systématiquement ouverts, lus, et parfois détournés. »¹⁰⁵¹ Il semble que, la plupart des Harkis ne lisant pas le français¹⁰⁵², l'assistante sociale serve d'intermédiaire, parfois sollicitée, parfois peut-être pas : « L'assistante sociale était bien obligée d'ouvrir le courrier pour voir ce qu'il y avait dedans. Si l'affaire relevait de sa compétence, elle traitait du sujet. Si l'affaire était du domaine courant, c'était l'administration du camp qui gérait »¹⁰⁵³.

• Des conditions d'hébergement incontestablement précaires

Les conditions de vie à Bias sont marquées par le surpeuplement et l'insalubrité. Le CARA compte en effet 216 logements pouvant accueillir

850 personnes, pour 1 300 hébergés à certains moments. Il est constitué de 16 rangées de préfabriqués, chacun d'entre eux comprenant trois logements de 2 pièces, d'une superficie de 30 m², sans sanitaires, les WC à la turque se trouvant à l'extérieur et l'accès aux douches étant réglementé. Faute d'entretien, les murs sont auréolés d'humidité. L'approvisionnement en eau est rudimentaire puisque le centre n'est pas relié au réseau public de distribution mais approvisionné par un puits ; l'hygiène est déficiente, les appartements envahis de parasites. « La nuit, les cafards et les punaises courent sur les enfants, d'où des maladies dermatologiques. Deux fois par an, il y avait une désinfection au DDT »¹⁰⁵⁴. La présence de punaises fait partie du premier souvenir de Mohand qui est arrivé le 17 septembre 1963 à Bias avec sa famille : « Le premier soir, on a été accueillis par des punaises. C'était plein de punaises, cela grouillait de partout »¹⁰⁵⁵.



1050 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1051 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168

1052 - Selon l'étude de M.-M. Pouvreau en 1971, « 80 % des femmes ne parlent, ni ne comprennent le français ». Les hommes sont francophones à 70 % mais ils ne comprennent pas tous l'écrit. Katia Khemache, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », op. cit., p. 307. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1053 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1054 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168

1055 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023, 19'50, interview par Sarah Djafour, témoignage de Mohand.



Deux familles de Harkis dans leur cuisine à Bias¹⁰⁵⁶.

Le directeur en convient : « C'est vrai que les bâtiments d'hébergement n'étaient pas confortables : les toitures n'étaient pas en bon état ; le système électrique ne fonctionnait pas bien ; l'isolation était mauvaise ; les logements n'avaient pas le minimum de confort douches ou WC. Mais on a fait des travaux en 1968, il y avait un réseau routier, l'électricité, un point d'eau et des WC. Il est vrai que ce n'était pas parfait, les douches restaient collectives. Oui, il y a des périodes où il y avait des cafards et des punaises, donc on mettait de l'insecticide »¹⁰⁵⁷.

• Isolement, dépendance et détournements

Le site du CARA étant isolé, l'épicerie qui y est implantée est le seul lieu d'approvisionnement pour les anciens supplétifs qui se trouvent démunis face à une situation de monopole. « À l'épicerie, les prix étaient exorbitants [...] On les escroquait. »¹⁰⁵⁸, témoigne une fille de Harkis à propos de ses parents.



Une famille de Harkis à Bias¹⁰⁵⁹.

1056 - La première photographie représente le Harki B., 42 ans, de Souk-Ahras, avec son épouse et ses enfants de 14, 8, 5 et 2 ans dans leur cuisine; elle est tirée de Louis-Guy GAYAN, « En tissant des tapis, c'est toute une vie qu'il leur faudra remettre sur le « métier » », Sud-Ouest, 17 février 1963. Source : Photo Lucien Delporte. Archives Sud-Ouest. [L'œil des archives : au cœur de la vie des Harkis du camp de Bias, en Lot-et-Garonne \(sudouest.fr\)](#) L'autre intérieur de cuisine provient de Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023, 31'42.

1057 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1058 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168.

1059 - Source de l'illustration : Louis-Guy GAYAN, « Dans ce centre médico-social pour blessés ou infirmes, les officiers « S.A.S » recréent la vie », Sud-Ouest, 14 février 1963. [Les Harkis du camp de Bias, « petite Algérie au cœur du Lot-et-Garonne », n'oublie pas \(sudouest.fr\)](#)

Par ailleurs, Dalila Kerchouche, appuyée par d'autres témoignages d'anciens de Bias, accuse le directeur – qu'elle désigne par CD – de détournement de fonds : « *CD contrôle les dépenses, les rentrées d'argent, gère les vêtements de la Croix-Rouge, chaussures, les allocations familiales ou les secours. Il les distribue selon son bon vouloir, donne 400 Frs par mois en moyenne. Les soumis sont favorisés, les récalcitrants sont ponctionnés d'office : 70 Frs pour Kerchouche* ». Il irait jusqu'à « *détourner l'argent liquide des prestations sociales qui arrive* » et même « *les habits de la Croix-Rouge qu'il revend dans sa boutique de Villeneuve-sur-Lot* »¹⁰⁶⁰. Enfin, les Harkis sont escroqués car ils « *payent pour les fiches d'état civil et les papiers administratifs ou toucher leurs allocations familiales* ».

Face à ces accusations, l'ancien directeur fait valoir le contexte administratif difficile et le manque de moyens qui prévalaient lorsqu'il exerçait ses fonctions : « *Le budget était contrôlé. Le TPG [trésorier-payeur général] débloquent l'argent du ministère des Rapatriés en payant directement. Les marchés publics étaient passés selon la loi, on demandait des devis aux entreprises. La sous-préfecture recevait les factures et vérifiait les comptes. Je faisais état uniquement des besoins. Nous sommes passés des Rapatriés [1963-1965], à l'Intérieur [1965-1966], qui n'a eu qu'une hâte de se débarrasser de nous, et ensuite aux Affaires sociales [1966-1973]. Pour les trois ministères, le budget était très serré. Pour les aides ponctuelles, l'assistante sociale, le médecin et moi, nous nous réunissions pour examiner les cas particuliers* »¹⁰⁶¹.

De ce témoignage, deux points peuvent être retenus. D'abord les conséquences de l'évolution de la tutelle ministérielle : de manière générale, les observateurs s'accordent à considérer que celle des Affaires sociales a débouché sur l'immobilisme pour les centres d'hébergement qui étaient loin d'être leur priorité. En second lieu, apparaît bien la dépendance à laquelle étaient réduites les familles de Harkis, assistées

et soumises à l'arbitrage des responsables, facilement conduits, en pareille situation, à distinguer les familles « *faciles* » de celles qu'ils jugeaient rétives.

Il faut enfin rappeler que c'est le ministère des Rapatriés qui a demandé de procéder à des retenues sur les allocations de subsistance pour l'hébergement et la gestion des centres. Yves Pérony, directeur du SFIM, l'explique au préfet du Lot-et-Garonne : « *Une retenue de 1/60^e du montant de l'allocation de subsistance par jour de séjour au camp pour l'hébergement, les 30/60^e de l'allocation de subsistance adressées chaque mois aux Harkis, le reliquat soit les 30/60^e retenus devront être versés au Directeur Gestionnaire du camp de Bias pour permettre le règlement des frais de fonctionnement dudit camp* »¹⁰⁶².

• Troubles psychiatriques et internements

Du fait de la fonction particulière du CARA, défini par les autorités comme le lieu d'accueil des personnes jugées « *irrécupérables* » ou « *incasables* », une trentaine de personnes souffrant de troubles psychiatriques y vivent et suscitent une inquiétude quotidienne parmi les autres hébergés.

Abdelkader Tamazount se souvient : « *Il y avait des meurtres en direct. Des enfants subissaient des traumatismes à l'âge de 6 ou 7 ans, moi, j'ai encore la mémoire de bagarres qui se terminaient par une balle dans la tête. Mon traumatisme, c'est une dame qui avait été tuée de 33 coups de couteaux. Il s'était acharné sur elle. Elle avait été assassinée la nuit* »¹⁰⁶³. Il poursuit : « *Ils ont laissé un bâtiment entier de personnes de déséquilibrés psychiques [l'infirmerie pouvait contenir 20 personnes], ils savaient que ces gens étaient capables de tuer [...], il y avait des violeurs, c'étaient des malades et qui avaient tout pour commettre ces faits ; on les a laissés au milieu des enfants* ». Cela explique que son père mettait son fusil à côté de son lit pour pouvoir protéger les siens¹⁰⁶⁴.

1060 - Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, Autrement, 2003, p. 102. L'accusation semble provenir de la veuve Khelfoun, 68 ans, qui accuse le chef de camp de vol et revente de vêtements et de meubles des Harkis de Bias à Villeneuve-sur-Lot.

1061 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1062 - Le logement, l'éclairage, et les vêtements étaient donc considérés comme gratuits pour les Harkis du CARA, sous réserve de ces prélèvements. Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », op. cit., p. 306. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>, p. 258.

1063 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*. Interview par Sarah Djafour, témoignage d'Abdelkader Tamazount, 23'34.

1064 - *Ibid.*, Interview par Sarah Djafour, témoignage d'Abdelkader Tamazount, 24'24.

Un rapport du ministère des Affaires sociales au préfet du Lot-et-Garonne de 1972, reproduit par Katia Khemache, confirme la présence d'une « trentaine d'hébergés pour troubles mentaux ou grands alcooliques. Les intéressés qui, tous, ont déjà effectué au moins un séjour en hôpital psychiatrique [La Candélie], sont surveillés par le service médical du Centre, présentés une fois par mois à un psychiatre qui se rend sur place et sont réhospitalisés en urgence en cas de crise ». Le rapport s'inquiète du grand nombre de malades mentaux qui à la fois risquent de provoquer de graves incidents et suscitent la peur des adultes comme des enfants. Il préconise donc de les placer dans des structures spécialisées¹⁰⁶⁵.

Mohand X, fils de Harki, n'hésite pas à parler d'« hôpital psychiatrique à ciel ouvert »¹⁰⁶⁶, d'autant plus que de nombreux patients sont soignés sur place et ne sont pas hospitalisés à La Candélie, sauf les cas les plus graves, à moins qu'ils ne soient réfractaires à l'hospitalisation médicale en milieu fermé. Or ces personnes souffrant de troubles de stress post-traumatique, de déséquilibres mentaux ou tombant dans l'alcoolisme¹⁰⁶⁷, peuvent commettre des actes de violence, traumatiser les enfants et effrayer les résidents du CARA.

Un document interne du 19 mai 1971 confirme la présence d'armes dans le centre¹⁰⁶⁸. Deux résidents se battent, un témoin présent est tué lors de la dispute et un des protagonistes est blessé¹⁰⁶⁹. L'agresseur possédait un pistolet 7,67 vendu par un autre occupant. « Quant à la présence des armes à feu dans la cité, elle fait l'objet d'une surveillance aussi efficace que possible tout au moins en ce qui concerne les fusils de chasse et les carabines. En effet, dès que j'ai connaissance de ce qu'un hébergé est en possession d'une telle arme, je le prie de bien vouloir me la remettre et je la garde à mon domicile. S'il m'est possible de récupérer ou de connaître l'existence des armes

assez encombrantes, il ne m'est pas possible, par contre, d'avoir la même manière d'agir pour les pistolets en particulier », plus faciles à dissimuler. En plus des armes à feu, Maurice Bouchet évoque aussi la présence d'armes blanches (« couteau ou bâton »)¹⁰⁷⁰. Pour Denise Bourgois, toutefois, le meurtre du 18 mai 1971 relevait d'une « situation exceptionnelle »¹⁰⁷¹. Ce constat semble corroboré par le préfet du Lot-et-Garonne Paul Feuilloley qui note, à propos de sa visite du 30 octobre 1973, la présence de 20 ou 30 anciens supplétifs souffrant de graves pathologies. Les autres anciens supplétifs ne posent pas, selon lui, de problème majeur d'insécurité¹⁰⁷², mais à l'évidence subissent et vivent dans une atmosphère de violence larvée...

Plusieurs procès-verbaux apportent un éclairage à l'échelle préfectorale sur la prise en charge et le suivi des Harkis ayant des troubles psychiatriques. Leur date permet toutefois de supposer que la prise de conscience de ce problème par les autorités a été tardive. Lors d'une réunion le 30 octobre 1973, le docteur Daoulas signale que « 20 à 30 personnes relèvent du médecin psychiatre [...] Le docteur Darne pense que l'affectation d'une antenne d'hygiène mentale est susceptible d'améliorer la situation. Cette solution a d'ailleurs reçu l'accord de principe du médecin directeur des services psychiatriques de La Candélie » – mais elle ne semble pas avoir été suivie d'effets. Deux ans plus tard, en octobre 1975, à l'occasion d'une réunion en présence du préfet du Lot-et-Garonne, on évoque le fait que « le docteur J. poursuivra, en liaison avec les services départementaux de la Santé, l'action de placement en milieu hospitalier ou maison de retraite des hommes seuls dont l'état de santé l'exige ». Sur six personnes mentionnées, une seule a été hospitalisée ; en effet, comme le signale le procès-verbal, « cette opération est extrêmement difficile à réaliser car les intéressés y sont farouchement opposés »¹⁰⁷³.

1065 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », op. cit., p. 321. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1066 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023, 20'12, Interview par Sarah Djafour, témoignage de Mohand X.

1067 - *Ibid.*, Interview par Sarah Djafour, témoignage de Boaza Gasmi, 37'19 et de Sarah Djafour 42'17.

1068 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141, Rapport du directeur du CARA au ministre du Travail et au préfet du Lot-et-Garonne, 19 mai 1971 sur une dispute avec mort d'homme le 18 mai 1971.

1069 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1070 - *Ibid.*

1071 - Interview n°3/8de Denise Bourgois par Laurence Perperot (AD de Dordogne), le 21 novembre 2014, Pont du Casse, 15'48. [Interview 3 de 8 Md Denise Bourgois le 21-11-2014 à Pont du Casse \(47\) - YouTube](#).

1072 - Paul FEUILLIOLEY, *Une randonnée préfectorale*, Bordas et fils, 1989, p. 238.

1073 - Maurice FAIVRE, *L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans 1830-2006*, L'Harmattan, 2007, p. 204 citant la thèse de doctorat de M. Etchegaray, *Un camp d'accueil de harkis. À propos de 10 ans d'écoute psychiatrique*, Bordeaux II, 1973, 121 p.

Reste la question délicate de l'internement abusif des malades, en particulier à l'hôpital psychiatrique de La Candélie, à Agen, dénoncé par les enfants de Harkis. De son côté, l'administration fait valoir la rareté des cas soumis à l'isolement et l'existence de processus définis. Maurice Bouchet explique : « *Les internements (alcoolisme, maladie mentale) étaient extrêmement rares et dans tous les cas il fallait respecter une procédure bien particulière avec intervention du médecin (certificat médical), du maire et des gendarmes* »¹⁰⁷⁴. Denise Bourgois surenchérit dans la dénégation, mais de manière assez confuse et contradictoire : « *C'est faux de dire qu'il y avait des internements abusifs, les patients étaient emmenés à l'hôpital pour consultation. Pour éviter de les emmener devant tout le monde à l'hôpital, le médecin se déplaçait. Les Harkis étaient tombés dans le mutisme et ne parlaient à personne de leur passé, ni à leurs enfants, ni à personne, des pères muets. Il y a eu de nombreux internements pour raison psychiatrique. Seul le médecin prenait la décision* »¹⁰⁷⁵. Au contraire, dans son ouvrage *Destins de harkis*, Dalila Kerchouche écrit qu'en cas de révolte d'un hébergé, le directeur du centre appelle l'hôpital psychiatrique de La Candélie « *qui interne le querelleur, le Harki insolent, l'ivrogne, celui qui refuse de payer (comme le père d'Azni en 1970)* »¹⁰⁷⁶. Dans son documentaire de 2022, elle affirme que l'internement et les traitements psychiatriques ont été une pratique de gestion des contestataires : « *Certains ont bien essayé de se révolter. Ils étaient immédiatement envoyés dans un hôpital psychiatrique [La Candélie] près d'Agen. Il n'était pas rare qu'ils soient mis sous camisole chimique. Cela signifie une mort lente, une mort psychologique et sociale* »¹⁰⁷⁷. Ces affirmations sont appuyées sur les propos du docteur Jammes¹⁰⁷⁸, et sont soutenues par d'autres fils de Harkis, comme Abdelkader Tamazount, ayant

vécu à Bias de 1964 à 1975 : « *Quand certains demandaient leurs droits, comme les douches gratuites, on les internait. Quand ils revenaient, c'était des légumes* »¹⁰⁷⁹. D'autres évoquent un incident anodin (un vol de fruits ou une insolence) comme déclencheur.

La thèse de médecine de M. Etchegaray sur le service psychiatrique de La Candélie, reproduite par le général Maurice Faivre, permet d'avoir une idée, pour 1969 uniquement, des internements tels qu'ils ont été retranscrits dans les archives. On y mentionne que 65 Harkis ou épouses de Harkis sont passés dans le service durant l'année pour névroses (23 %, dont 40 % de femmes), alcoolisme (14 %, dont 28 % de femmes), délires chroniques (13,5 %), schizophrénie (8 %, dont 16 % d'hommes) et psychoses maniaco-dépressives (7,5 %, dont 15 % de femmes)¹⁰⁸⁰. Le docteur Jammes écrit qu'en 1971 il y a eu 121 hospitalisations d'habitants de Bias, dont 14 à la Candélie. Parmi les cas graves hospitalisés en psychiatrie, on trouve un Harki souffrant d'un « *délire chronique à thème de persécution* », un autre qui « *a tiré au pistolet sur des ombres* » ou un Harki ayant exercé des violences sur son épouse¹⁰⁸¹.

Il paraît difficile de se prononcer sur un sujet aussi délicat sans recherches approfondies et ciblées. Tout au plus peut-on rappeler que la prise de distance avec la psychiatrie punitive et les pratiques d'enfermement ne remonte qu'aux années 1960 et ne s'est pas immédiatement généralisée. On peut envisager aussi que les motifs d'hospitalisation n'ont pas été donnés aux familles, suscitant leur incompréhension persistante pour les cas les moins avérés. Mais il n'apparaît pas pertinent de multiplier les hypothèses en matière aussi grave et seul un travail spécifique permettra peut-être d'apporter des éléments de réponse.

1074 - Entretien avec Maurice Bouchet, 13 février 2004.

1075 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004.

1076 - Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, Autrement, 2003, p. 88. D. Kerchouche réitère ses propos sur Bias « Pour les mater, le chef de camp a deux moyens : le centre éducatif et l'hôpital psychiatrique ».

1077 - Dalila KERCHOUCHE, *Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis*, documentaire de France 3 Landes, 20 novembre 2022. [VIDEO. Documentaire : Bias, le camp du mépris, une quête de vérité et de mémoire sur les Harkis \(francetvinfo.fr\)](https://www.francetvinfo.fr/video/documentaire-bias-le-camp-du-mepri-une-quete-de-verite-et-de-memoire-sur-les-harkis)

1078 - M. Bouchet affirme avoir eu une confrontation avec le Dr Jammes au sujet de ces propos, qu'il aurait récusés. Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1079 - AD du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 223. Joëlle Faure, « Abdelkader Tamazount, celui qui a fait condamner l'État », *La Dépêche du Midi*, 6 octobre 2018.

1080 - Maurice FAIVRE, *L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans 1830-2006*, L'Harmattan, 2007, p. 204 citant la thèse de doctorat de M. Etchegaray, *Un camp d'accueil de harkis. À propos de 10 ans d'écoute psychiatrique*, Bordeaux II, 1973, 121 p.

1081 - Patrick JAMMES, *Médecin des Harkis au camp de Bias 1970-2000*, L'Harmattan, 2012, p. 10.



La Candélie est une institution médico-psychiatrique qui existe toujours dans la région d'Agen¹⁰⁸²

• La scolarisation sur place : enjeux et difficultés

Une structure scolaire dédiée aux enfants des hébergés est mise en place à Bias : les quelque 400 enfants sont répartis dans trois classes maternelles et dix classes primaires¹⁰⁸³. Leur scolarisation est rythmée par les mouvements continus d'arrivées et de départs des familles. Elle est perturbée par les effectifs surchargés des classes et la grande hétérogénéité des élèves – notamment pour l'apprentissage du français, la disparité étant encore accentuée par l'arrivée de Harkis détenus en Algérie dans la seconde moitié des années 1960 dont les enfants plus âgés, arabophones ou berbérophones, ne maîtrisent généralement pas la langue française. Le terrain est donc difficile pour les enseignants, quel que soit leur degré d'implication, d'autant que le cadre de vie difficile et les traumatismes familiaux parfois très lourds subis par les enfants pèsent lourdement sur une partie d'entre eux. L'un des instituteurs de Bias, Jacques Delbourg, reconnaît que « *c'était la catastrophe y compris chez les élèves les plus brillants* », tout en considérant que

cela « *n'a pas empêché la plupart de bien s'intégrer et d'accéder aux études universitaires pour certains d'entre eux* »¹⁰⁸⁴. Le passage dans l'enseignement secondaire général est pourtant minoritaire, puis l'intégration au collège difficile.

De fait, nombre d'enfants de Harkis dénoncent une forme de ghettoïsation dans des structures scolaires inadaptées, qui a conduit à des retards scolaires pénalisants¹⁰⁸⁵, des difficultés à trouver un emploi et qui, somme toute, les a confinés à Bias. Le niveau de l'enseignement est indéniablement bas, comme le prouve le fait que les instituteurs retirent de l'école leurs propres enfants, laissant ceux des Harkis entre eux. Le documentaire *N'en parlons plus* reprend plusieurs de leurs témoignages sur l'école du CARA¹⁰⁸⁶. Mohand raconte ainsi qu'il n'avait qu'une demi-journée de cours. Un autre explique : « *Nous, on croyait être dans une cité, aller à l'école avec les petits Français, non ce n'était pas cela !* ». Abdelkader Tamazount brosse un tableau édifiant : « *Tous les enfants de 5 à 12 ans étaient ensemble. On ne savait pas à quel niveau on était. [...] Les instituteurs ? Tantôt un militaire, tantôt un instituteur spécialisé. Je me souviens de certains*

1082 - Source de l'illustration : Saint-Pierre, C. (2024, 21 février). La Candélie s'organise et ouvre une ligne d'écoute téléphonique. [petitbleu.fr. https://www.petitbleu.fr/2020/03/31/la-candelie-sorganise-et-ouvre-une-ligne-decoute-telephonique,8826643.php](https://www.petitbleu.fr/2020/03/31/la-candelie-sorganise-et-ouvre-une-ligne-decoute-telephonique,8826643.php)

1083 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141, Rapport de mission de F. Gomart pour le Comité national des musulmans français sur la situation à Bias les 6-7 octobre 1966, 12 octobre 1966. Bias comptait en 1966 : 3 classes maternelles (2,5 à 5 ans) et 9 classes primaires (5 à 15 ans). Le nombre de classes a évolué en fonction de la démographie du centre. La présence d'enfants de plus de 11 ans s'explique par l'absence de maîtrise à l'écrit et à l'oral de la langue française. Les enfants de 0 à 14 ans sont au nombre de 395. On compte 50 jeunes de 14 à 16 ans.

1084 - Joël COMBRES, « À l'école du ghetto de Bias », *Ancrage. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, pp. 18-25, article publié par le blog Harkis de Dordogne, les 23 et 24 février 2023.

1085 - Stéphan GLADIEU et Dalila KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, Autrement, 2003, p. 101 rajoutent une autre explication : la veuve Khelfoun, 68 ans, affirme : « *Le directeur fermait la lumière à 20 h pour que nos enfants ne puissent étudier* ».

1086 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023. Mohand X., Aïssa Gasmi et Khader Tamazount à partir de 44'09.

qui étaient très autoritaires »¹⁰⁸⁷. Il explique avoir appris le français grâce à « un animateur, un militaire qui venait de l'extérieur de temps à autre »¹⁰⁸⁸. Pour lui, « ce n'était pas l'école de la République »¹⁰⁸⁹. Il précise par ailleurs : « Je n'avais pas l'impression d'aller à l'école. Il y avait deux classes. Le niveau, ils ne savaient pas comment trop les faire. On était avec celui qui avait 7, 8 ou 14 ans. Tout cela est mélangé »¹⁰⁹⁰. De ce tableau déplorable, ressortent plusieurs faits très pénalisants pour les élèves : la faible durée de l'enseignement, deux heures par jour, avec des cours de mathématiques et de français le matin, puis du sport et des travaux pratiques l'après-midi ; le mélange d'enfants, de

cinq à quinze ans, dans une même classe. Les élèves accumulent donc des retards scolaires importants : un fils de Harki de Bias interviewé par France Culture évoque ainsi un « retard scolaire obligatoire de trois ans » ; faute d'un apprentissage adéquat de la langue française, les enfants ne parviennent pas à la parler correctement et peuvent difficilement fréquenter un établissement à l'extérieur¹⁰⁹¹. Aïssa Gasmi conclut avec force : « On était dans une école fermée qui nous rendait illettré, irresponsable et qui ne nous intégrait pas. Comment voulez-vous que demain, on devienne des gens cultivés et intégrés ? »¹⁰⁹².



Les enfants du camp de Bias en 1975. A. Tamazount est au premier rang, 2^e à gauche¹⁰⁹³.

Des entretiens accordés par l'ancien directeur et l'assistante sociale, ressort l'absence de solution de rechange : la commune rurale de Bias était trop petite pour que son école puisse accueillir les enfants du CARA, le maire de Villeneuve-sur-Lot refusait tout mélange, même au centre aéré, « l'Éducation nationale refusait d'agir, quant à la sous-préfecture, elle était satisfaite tant qu'il n'y avait pas de vague ». Pour autant, lorsqu'il précise

avoir pensé « qu'à long terme, il fallait disperser les familles dans les villages pour mieux les intégrer et éviter qu'elles ne vivent qu'entre elles. J'ai fait un rapport avec des propositions que nous avons adressées à la sous-préfecture en octobre 1973 avant mon départ »¹⁰⁹⁴, Maurice Bouchet montre combien les velléités de réforme ont été tardives et se sont heurtées à l'immobilisme officiel.

1087 - AD du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 223. Joëlle Faure, « Abdelkader Tamazount, celui qui a fait condamner l'État », *La Dépêche du Midi*, 6 octobre 2018.

1088 - *Ibid.*

1089 - *Ibid.*

1090 - Cécile KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023. Mohand X., Aïssa Gasmi et Khader Tamazount à partir de 44'09.

1091 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-1 Sylvie ANDREU et N. TRIANDAFYLIDIS, « Le camp des oubliés, le camp de Bias », *France-Culture*, 6 décembre 1990.

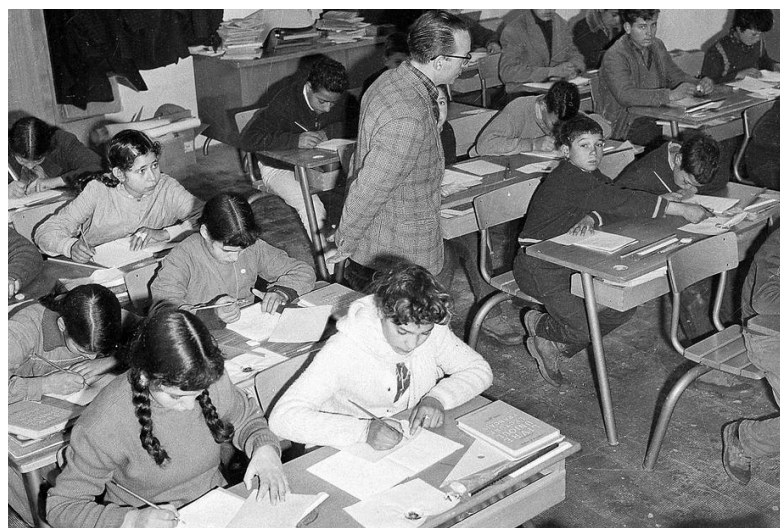
1092 - *Ibid.*

1093 - [Le rapport sur les Harkis est « bon pour la poubelle » - ladepeche.fr](#)

1094 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

Parmi les questions soulevées à propos de l'école, figure celle du recours à des châtiments corporels humiliants, tels que des fessées en cas de retard ou des accrochages aux porte-manteaux. Le docteur Jammes, s'appuyant sur le témoignage de l'élève Z. T., assure que, « *sur 8 instituteurs, 3 étaient assez violents, 4 étaient bons* »¹⁰⁹⁵. Parmi ces derniers, il faut citer le directeur Michel Cianfarini, fils d'enseignants en Algérie, que son collègue Jacques Delbourg qualifie de « *pédagogue d'une grande humanité* »¹⁰⁹⁶. Il le décrit comme travailleur, présent à l'école dès 6 h pour préparer ses cours, homme bon et doux, mais strict dans le travail scolaire. Boaza Gasmi, président de la coordination nationale des Harkis, rend ainsi hommage à ceux des instituteurs qui « *ont fait ce qu'ils ont pu dans un contexte général difficile [...]. Le directeur de l'école M. Cianfarini a fait le maximum pour nous ouvrir à l'extérieur* ». À 11 ans, il est scolarisé en primaire à son arrivée à Bias : « *J'étais loin de savoir lire et écrire* ». Ses instituteurs l'aident à rattraper son retard scolaire de 11 à 14 ans. « *Ceux qui ont suivi une scolarité normale aux âges requis ont pu, il est vrai, évoluer normalement dans leur parcours scolaire, mais ce n'était pas le cas de tous* ». Lorsque Boaza Gasmi arrive au collège à l'âge de 15 ans, il est mis en classe de 4^e en apprentissage. Il réussit son CAP de chaudronnerie et fait carrière dans la métallurgie¹⁰⁹⁷.

Cette réussite n'est pas exceptionnelle, mais elle ne doit pas occulter les embûches du parcours scolaire, les discriminations et les difficultés d'intégration, qui peuvent nourrir un sentiment de déclassement social. Les jeunes de Bias souffrent aussi de leur faible ouverture sur l'extérieur et d'un manque de distractions, cette oisiveté alimentant un malaise dont leurs conditions de vie constituent le socle. Devant le refus du maire de Villeneuve-sur-Lot d'accueillir les enfants de Harkis au centre aéré, c'est la fédération des œuvres laïques d'Agen qui apporte son aide¹⁰⁹⁹.



L'école du camp de Bias en Lot-et-Garonne, en février en 1963¹¹⁰⁰.



Boaza Gasmi et Farah Hamidani, la suppléante du député Olivier Famaïsin, à l'Élysée le 20 septembre 2021, dans le cadre de l'hommage aux Harkis¹⁰⁹⁸

La thèse de doctorat de M. Etchegaray fournit des données quantitatives sur la scolarisation en 1972, intéressantes du fait de leur rareté mais lacunaires : « *250 enfants sont scolarisés. Mais seulement 16 ont un niveau normal, 36 ont un an de retard, 28 ont deux ans de retard et 6 trois ans de retard. 46 sont dans des centres de formation de jeunesse* ». Il s'agit de structures spécialisées où les enfants étaient affectés pour carence éducative, rattrapage scolaire ou problèmes médicaux¹¹⁰¹.

1095 - Patrick JAMMES, *Médecin des Harkis au camp de Bias 1970-2000*, L'Harmattan, 2012, p. 13.

1096 - Joël COMBRES, « À l'école du ghetto de Bias », *Ancrage. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, pp. 18-25, article publié par le blog Harkis de Dordogne, les 23 et 24 février 2023.

1097 - Interview de Boaza Gasmi, « Ils ont fait ce qu'ils ont pu », *Ancrage. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, p. 26, article publié par le blog Harkis de Dordogne, 24 février 2023.

1098 - Photo du site [Facebook](#) d'Olivier Famaïsin, député du Lot-et-Garonne (2017-2022).

1099 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004.

1100 - Source de l'illustration : Photo Lucien Porte, archives Sud-Ouest. L'œil des archives : au cœur de la vie des Harkis du camp de Bias, en Lot-et-Garonne ([sudouest.fr](#))

1101 - Maurice FAIVRE, *L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans 1830-2006*, L'Harmattan, 2007, p. 203 citant la thèse de doctorat de M. Etchegaray *Un camp d'accueil de harkis. À propos de 10 ans d'écoute psychiatrique*, Bordeaux II, 1973, 121 p.

• Les centres socio-éducatifs

La nature exacte, le fonctionnement et les ambitions des « centres d'éducation » font l'objet de récits contrastés, en fonction des acteurs. Certains dénoncent un système de transfert forcé et une finalité répressive, tandis que d'autres témoignages retiennent l'ouverture et les bénéfices professionnels pour les jeunes. Rappelons que les centres de Moumour au château Planterose, de Montaut et de Gelos dépendent de l'Association pour la formation de la jeunesse (AFJ) créée en 1957 à Alger par Suzanne Massu, résistante et épouse du général Massu, pour venir en aide à l'enfance musulmane déshéritée. En 1962, l'AFJ est transférée en métropole, achète les trois centres dans le Béarn et s'ouvre aux enfants de Harkis dont les responsables de l'association dénoncent l'abandon¹¹⁰².

Membre de l'AFJ depuis sa fondation en 1957 avant de la diriger de 1963 à 1989, Marc Desaphy souligne que les trois centres n'ont pas une fonction carcérale¹¹⁰³ : ce « ne sont pas des centres de redressement et des prisons où l'on battrait les enfants, en leur cassant les dents avec des clés »¹¹⁰⁴ : à Gelos, « les jeunes reçus ne sont pas détenus de droit commun » et le centre n'était pas destiné à en accueillir¹¹⁰⁵. Il relève en particulier le parcours de M. Mer « que l'institutrice de Bias a plusieurs fois menacé d'une orientation sur le centre de Moumour » et qui a fini par le diriger¹¹⁰⁶. Arrivé avec sa famille à Bias en 1964, puis entré au centre d'apprentissage de Montaut en 1968 à l'âge de onze ans, Michel H se souvient « d'avoir quitté un camp pour un autre, plus vert, moins grillagé [...] avec les trois quarts des autres garçons placés, avec des plaies ouvertes [enfants de la DASS victimes de violences] »¹¹⁰⁷ ; il en sort avec son certificat d'études et un CAP de soudeur car il veut faire une carrière dans l'extraction pétrolière¹¹⁰⁸.

Selon un rapport de Denise Bourgois en octobre 1975, des CAP de soudeur, de mécanicien, de plâtrier et d'électrotechnicien sont préparés dans les trois centres béarnais¹¹⁰⁹, et douze fils de Harkis de Bias ont pu en bénéficier – ce qui ne semble pas un fort taux de réussite. « Leur séjour dans ces centres leur ont permis une meilleure adaptation ensuite dans leur milieu de travail. Ils ont moins d'appréhension de quitter le centre et de s'éloigner définitivement »¹¹¹⁰. Le docteur Jammes souligne également les conséquences positives de ces formations hors du CARA : « Nombre d'adolescents ont pu ainsi se sociabiliser mieux qu'à Bias et pallier des carences parentales », en particulier celles des pères traumatisés et résignés ; pour lui, comme les colonies de vacances, ce sont de « petites fenêtres ouvertes sur l'extérieur »¹¹¹¹. Du reste, il s'agissait également de centres de vacances et les enfants de Harkis y étaient envoyés durant l'été.



Suzanne Massu et les enfants de Harkis¹¹¹²

Quant à Maurice Bouchet, il inscrit les centres socio-éducatifs dans une démarche conjointe d'ouverture de Bias vers l'extérieur et de prise en charge des loisirs des jeunes : « Pour les adolescents, j'étais l'empêchement de tourner en rond. En effet on

1102 - Yves DENECHERE, "Les enfants de Madame Massu". Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie (1957-1980) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 64-3, no. 3, 2017, pp. 125-150. <https://doi.org/10.3917/rhmc.643.0125>.

1103 - M. Desaphy a par ailleurs adressé une lettre à D. Kerchouche le 1^{er} décembre 2003 après qu'elle a mentionné les centres dans ses différents ouvrages pour lui proposer d'ouvrir les archives de l'association de la formation pour la jeunesse.

1104 - S. GLADIEU et D. KERCHOUCHE, *Destins de harkis*, 2003, p. 90

1105 - Il y avait en revanche des enfants placés par la DDASS. Yves Denéchère, "Les enfants de Madame Massu". Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie (1957-1980) », *op. cit.* <https://doi.org/10.3917/rhmc.643.0125>. AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141, Rapport de mission de F. Gomart pour le Comité national des musulmans français sur la situation à Bias les 6-7 octobre 1966, 12 octobre 1966 distingue le centre éducatif de Montaut et le foyer de semi-liberté de Gelos qui sont tous les deux des centres de rattrapage scolaire et de formation professionnelle.

1106 - Les centres de Moumour, Montaut et Gelos existent toujours et accueillent les jeunes placés par la DDASS. Maurice FAIVRE, *L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans 1830-2006*, L'Harmattan, 2007, p. 91

1107 - Yves DENECHERE, "Les enfants de Madame Massu". Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie (1957-1980) », *op. cit.*

1108 - *Ibid.*,

1109 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004. Les propos de D. Bourgois sont confirmés par le témoignage de M. Desaphy reproduit par M. FAIVRE *L'action sociale de l'armée en faveur des musulmans 1830-2006*, L'Harmattan, 2007, pp. 95-96.

1110 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, la partie sur Bias pp. 119-168.

1111 - Patrick JAMMES, *Médecin des Harkis au camp de Bias 1970-2000*, L'Harmattan, 2012, pp. 14-15.

1112 - Source de l'illustration : [Conférence « Les enfants de madame Massu. D'Alger au Béarn » - Université de Pau et des Pays de l'Adour \(UPPA\) \(univ-pau.fr\)](#)

les occupaient les faisant aller au centre aéré de Pujols¹¹¹³, un vieux moulin que l'on avait acheté, on les amenait en car là-bas, c'était en pleine campagne. L'été, on les envoyait au centre dans les centres de vacances des Pyrénées gérés par la Maréchale Massu [sic], cela leur permettait de voir autre chose que Bias. On leur fournissait gratuitement des vêtements neufs avec l'aide de la Fédération laïque et la caisse d'allocation. Monsieur Desaphy, responsable de l'Association pour la formation de la jeunesse et des centres de Moumour, Montaut et Gelos destinés à recevoir les fils de Harkis peut en témoigner. D'ailleurs, on organisait des arbres de Noël pour les enfants, des fêtes costumées, des théâtres¹¹¹⁴ ; mon fils jouait avec les enfants du camp. Nous avons mis en place un atelier de tissage de tapis en sisal pour une entreprise alsacienne, des cours de cuisine, de couture et de travaux pour les femmes et les jeunes filles, une crèche a été créée pour les bébés, au moment de Noël nous montions des sketches et faisons une distribution de jouets »¹¹¹⁵.

Le débat à propos des centres socio-éducatifs et de vacances s'articule sur plusieurs registres. Le premier est celui de l'action volontariste menée en faveur de l'assimilation par l'AFJ à partir de 1962, qui a notamment pu conduire à raréfier les contacts des enfants avec leurs parents. Les méthodes strictes, voire brutales, de certains membres de l'encadrement sont aussi relevées, mais les témoins s'accordent à penser que Madame Massu ignorait punitions et vexations, l'annonce de sa venue s'accompagnant toujours d'une détente¹¹¹⁶. Le second point renvoie aux réticences des familles à autoriser leurs enfants à les quitter, peut-être parce que les noyaux familiaux soudés par une guerre et un après-guerre difficile redoutaient de nouvelles séparations ou de nouveaux déracinements. Jacques Delbourg se souvient qu'« il avait fallu se battre pour qu'ils accèdent au centre aéré au château de Rogé à Lascrozes le jeudi », jour de

repos hebdomadaire jusqu'en 1972. À l'évidence, la difficulté a été bien supérieure pour les séjours de vacances, comme l'explique Denise Bourgois : « Lorsque nous avons voulu envoyer les enfants en centres de vacances en 1963 ou 1964, les parents s'y sont fortement opposés, ils ne voulaient pas laisser partir dans l'inconnu leurs enfants. Il a fallu les obliger à y aller, les parents ont protesté, certains ont levé le poing. Les enfants en sont revenus enchantés. Nous avons organisé la visite des parents à leurs enfants aux centres aérés. À chaque départ en colonies de vacances, il y avait la même réticence. Un des fils des Harkis y travaille actuellement »¹¹¹⁷. Convaincus d'agir en faveur des enfants, les responsables du CARA estiment à tort légitime de contourner le souhait des parents.

Le dernier point de débat concerne justement le bien des enfants puisque certains témoignages présentent l'envoi dans ces centres socio-éducatifs comme une sanction, une mesure de rétorsion à des comportements récalcitrants ou révoltés. On retrouve ici la qualification « de maisons de redressement, de prisons »¹¹¹⁸, que déniait Marc Desaphy. « Le chef de centre interdit de ramasser les prunes à l'entrée du camp, ceux qu'il surprend sont envoyés au centre »¹¹¹⁹. Par peur, certaines femmes enferment leurs enfants, lorsqu'elles voient arriver le véhicule du CARA. Une fille de Harki raconte qu'à l'âge de 4 ans un de ses frères, ayant cassé les branches d'un sapin, est convoqué le lendemain pour être examiné par le psychiatre et transféré dans l'un des centres, ce que refuse sa mère¹¹²⁰. Des faits similaires sont présentés dans le documentaire *N'en parlons plus* : « Arrivé à l'âge de 14 ans, ils venaient enlever le fils et ils les mettaient au centre de Moumour, un centre de redressement, même pas une école ; même si l'enfant n'avait rien fait ». « Mon frère est passé dans un champ, il a pris deux pêches. Les gendarmes sont venus et il est passé

1113 - AD Lot-et-Garonne, W Vrac Cabinet du préfet 3141. Le rapport du Comité national pour les musulmans français du 18 novembre 1966 évoque les enfants de 8 à 14 ans envoyés trois semaines dans les colonies de vacances, mélangés aux autres enfants, et le projet de monter « une maison des jeunes » avec un moniteur pour s'occuper des 14-16 ans.

1114 - L'instituteur J. Delbourg se souvient également de fêtes partagées : « Les enfants de l'école du camp fêtaient aussi bien Noël que l'Aïd » et on peut voir à côté de son témoignage une photographie où le père Noël vient au milieu des enfants, in Joël COMBRES, « À l'école du ghetto de Bias », *Ancrage. Mémoire des métissages du Sud-Ouest*, décembre 2022, pp. 18-25, article publié par le blog Harkis de Dordogne, les 23 et 24 février 2023.

1115 - Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1116 - Yves DENECHERE, « Les "enfants de Madame Massu". Œuvre sociale, politique et citoyenneté pendant et après la guerre d'Algérie (1957-1980) », *op. cit.*

1117 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004.

1118 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, p. 81 et p. 108, la partie sur Bias pp. 119-168

1119 - Sur ce sujet précis, le directeur explique que l'interdiction du ramassage de fruits résultait de la lettre d'un agriculteur qui non seulement se plaignait du pillage de son verger mais alertait sur la probable intoxication des fruits en raison de l'utilisation de produits chimiques sur son domaine. Entretien avec M. Bouchet, 13 février 2004.

1120 - Dalila KERCHOUCHE, *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003, la partie sur Bias pp. 119-168

au tribunal pour cela. Après, mon frère a été envoyé au centre à Moumour ». « Ma mère s'est beaucoup battue pour qu'ils n'y aillent pas »¹¹²¹. Les témoignages abondent : « L'administration, pour maintenir le climat d'internement et de mainmise, envoie les jeunes révoltés ou les jeunes instruits dans les centres d'éducation ou de rééducation qui avaient été faits dans les Pyrénées par Madame Massu pour intégrer les jeunes Harkis. J'ai été à Gelos, à Moumour, à Montaut, car nous étions éveillés et que nous commençons à ouvrir les yeux des parents. Alors là, à nouveau le déracinement, loin des parents. » Tout en parlant de « centre d'internement », de « rééducation », d'arrachement au milieu familial, le même fils de Harki ajoute toutefois : « On vivait, on allait au ski, à la mer. On vivait autre chose. Chose qu'on n'avait jamais vue. Il y a des gens ici qui ne sont jamais sortis du Lot-et-Garonne depuis 1962 »¹¹²².

Présentés comme l'occasion de découvrir un environnement différent, d'accéder à des loisirs ou de bénéficier d'une formation, et sans doute sincèrement conçus dans ce but, les transferts



en centres socio-éducatifs ou de vacances attestent donc la tentation des responsables du CARA de prétendre savoir mieux que les parents ce qui convenait aux enfants, ce qui revenait à nier leur rôle et leur autorité parentale.

La révolte de 1975

Les jeunes de Bias avaient besoin d'une figure charismatique pour porter leurs revendications, ils la trouvent en M'Hamed Laradji. Issu d'une famille de notables francophiles de Tipaza et neveu d'un député de Blida (1958-1962), il a fondé en 1973 la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis (CFMRAA). Il se fait ensuite connaître par des grèves de la faim à Évreux, Paris et Évian, d'août 1974 à septembre 1975, réclamant « le droit d'être des Français à part entière et non plus entièrement à part... »¹¹²³. Fort de sa légitimité dans la défense de la cause des Harkis, il entame, dès avril 1975, la tournée des hameaux de forestage et des centres d'accueil de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise¹¹²⁴. Tous partagent l'objectif de faire prendre conscience aux pouvoirs publics de la nécessité de mettre fin à l'exclusion géographique et sociale des familles de Harkis vivant dans ces lieux à l'écart de la société française.



M'Hamed Laradji et Mohand Saci, un fils de Harki¹¹²⁵.

1121 - KHINDRIA et Vittorio MORONI, documentaire *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022, diffusé sur France 24 en décembre 2023, interview par Sarah Djafour, plusieurs témoignages de fils et filles de harkis de 44'45-46'37.

1122 - Sylvie ANDREU et N. TRIANDAFYLIDES, « Le camp des oubliés, le camp de Bias », *France-Culture*, 6 décembre 1990 qui interroge six fils de Harkis restés à Bias, dont Boussad Azni.

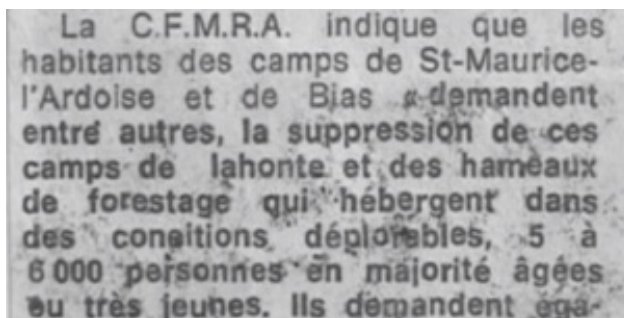
1123 - Témoignage de Frédéric Aimard, 20 décembre 2021 sur son action au profit de M'Hamed Laradji [Les 50 ans de la NAR : Les Harkis, un combat exemplaire - Le blog de Bertrand Renouvin \(bertrand-renouvin.fr\)](#). La citation de M'Hamed Laradji semble s'inspirer de la citation d'Aimé Césaire reprise dans un titre d'un article du *Monde* consacrée à la situation des Antillais du 8 janvier 1970. [III. - À part entière ou entièrement à part ? \(lemonde.fr\)](#)

1124 - Régis PIERRET, « Les révoltes des enfants de harkis », *Les Temps Modernes* n°666, novembre-décembre 2011, pp. 140-158. Régis PIERRET, « Les enfants de harkis, une jeunesse dans les camps », *Pensée plurielle* n°14, 2007/1, pp. 179-192. Michel ROUX, *Les Harkis, les oubliés de l'histoire*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 343-344.

1125 - Sources des photos : [collectif national harkis rapatriés français d'algérie - Bienvenue : Remerciements à tous ceux qui font vivre la mémoire des Harkis. \(harkisdordogne.com\)](#) et [Témoignage de Mohand Saci, Fils de Harkis au Camp de BIAS \(47\) - YouTube](#)

Selon Mohand Saci, des contacts sont pris fin avril 1975 avec M'Hamed Laradji pour préparer sa venue et faire avancer les revendications¹¹²⁶. Ce dernier arrive sur place le 6 mai et les jeunes décident d'occuper le centre administratif du CARA pendant deux semaines. Tandis que le préfet négocie, les CRS interviennent pour disperser les manifestants et restent une semaine sur place, le temps que la situation s'apaise. Mais les déclarations de Pierre Humbert, le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, le 12 mai 1975 – « *Si vous et vos enfants n'êtes pas bien en France, retournez chez vous* » – ravivent la colère ; l'école du CARA est incendiée le 15 mai¹¹²⁷. « *Pour élargir le mouvement, une équipe de Bias est partie avec M'Hamed Laradji à Saint-Maurice-l'Ardoise pour éveiller les gens [...] pour montrer que les Harkis sont les oubliés de l'histoire* »¹¹²⁸.

Douze jours plus tard, le 19 mai, à son arrivée à la Cité d'accueil de Saint-Maurice-l'Ardoise, M'Hamed Laradji harangue les jeunes en disant : « *Jeunes, révoltez-vous, vous n'êtes pas venus en France pour rester dans des ghettos* »¹¹²⁹. Ceux-ci demandent la dissolution du centre, en prennent le contrôle, détruisent les archives et saccagent les bureaux administratifs. Comme en écho, dès le 21 mai, le centre administratif du CARA de Bias est à son tour occupé, ce qui entraîne l'intervention violente des CRS¹¹³⁰.



Dépêche du Midi, 21 mai 1975 sur les incidents de Bias et un autre article de presse sans titre, ni date¹¹³¹.

Le 19 juin 1975, François Langlet, directeur de Saint-Maurice-l'Ardoise qui continue d'exercer ses fonctions à la mairie de Saint-Laurent-des-Arbres, y est pris en otage par quatre fils de Harkis cagoulés et armés dirigés par Hocine Louanchi – le seul à assumer sa présence¹¹³². Ils exigent la suppression du centre et demandent que M'Hamed Laradji serve d'intermédiaire avec les autorités. Ils médiatisent leur action et refusent que les forces de l'ordre entrent à la Cité comme cela a été le cas au CARA : « *Je sais qu'à Bias, ils ont envoyé les CRS mais je sais qu'ici, vous ne le ferez pas parce qu'à Saint-Maurice, il y a 46 personnes armées* »¹¹³³. L'otage est relâché en échange d'une promesse de dissolution de Saint-Maurice-l'Ardoise. Le 3 août 1975, M'Hamed Laradji la réclame à nouveau publiquement pour les deux centres.

Le 6 août, parce que les autorités algériennes retiennent un enfant de Harki venu en vacances avec sa mère, les Harkis de Saint-Maurice-l'Ardoise prennent en otage quatre travailleurs algériens, qui sont libérés deux jours plus tard après le retour de l'enfant.



1126 - [Témoignage de Mohand Saci, Fils de Harkis au Camp de BIAS \(47\) - YouTube](#) Vidéo de Farid Moussaoui, du dimanche 23 février 2020, au camp de Bias (47).

1127 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », *op. cit.*, p. 327. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1128 - [Témoignage de Mohand Saci, Fils de Harkis au Camp de BIAS \(47\) - YouTube](#) Vidéo de Farid Moussaoui, du dimanche 23 février 2020, au camp de Bias (47).

1129 - Jean-Claude HONNORAT, « Harkis, Les Camps de la Honte ! (Hocine, le combat d'une vie) », témoignage de Hocine Louanchi, Groâ Productions, 2011. [HARKIS, Les Camps de la Honte ! \(Hocine, le combat d'une vie\) on Vimeo](#)

1130 - Katia KHEMACHE, « La relation entre les pouvoirs publics français et la population harkie lot-et-garonnaise de 1962 à nos jours : Regards sur des pratiques administratives postcoloniales », *op. cit.*, p. 329. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01214972>.

1131 - Source des articles de presse : Jean-Claude HONNORAT, « Harkis, Les Camps de la Honte ! (Hocine, le combat d'une vie) », témoignage de Hocine Louanchi, Groâ Productions, 2011. [HARKIS, Les Camps de la Honte ! \(Hocine, le combat d'une vie\) on Vimeo](#)

1132 - Thierry ALLARD, « Depuis l'ancien camp de Saint-Maurice, les Harkis demandent réparation », *Objectif Gard*, 28 mai 2022. [FAIT DU SOIR Depuis l'ancien camp de Saint-Maurice, les Harkis demandent réparation \(objectifgard.com\)](#) Jean-Claude HONNORAT, « Harkis, Les Camps de la Honte ! (Hocine, le combat d'une vie) », témoignage de Hocine Louanchi, Groâ Productions, 2011. [HARKIS, Les Camps de la Honte ! \(Hocine, le combat d'une vie\) on Vimeo](#)

1133 - *Ibid.*



Le Petit Bleu du Lot-et-Garonne, 13 août 1975¹¹³⁴.

Le 11 août, des jeunes occupent brièvement les locaux administratifs du CARA. En échange du retour au calme, ils obtiennent la création de carrés musulmans dans les cimetières communaux, revendication qui avait été jusqu'alors repoussée car elle était considérée comme une atteinte à la laïcité. Le 16 août, trois fils et une fille de Harkis de Bias enlèvent Djelloul Belfadel, le responsable de l'Amicale des Algériens du secteur de Firminy (Loire) et réclament contre sa libération la libre circulation des familles de Harkis entre la France et l'Algérie, à l'instar des travailleurs immigrés algériens. En effet, une femme de Harki d'Albi avait vu son fils de 7 ans retenu par les autorités algériennes juste avant son retour en France. Djelloul Belfadel est libéré trois jours plus tard à Villeneuve-sur-Lot, à proximité de Bias, après deux heures de négociations avec le préfet Paul Feuilloley et alors même que le CARA est encerclé par 500 policiers et gendarmes, venant de quatre compagnies de CRS et de deux escadrons de gendarmerie mobile, appuyés par le GIGN¹¹³⁵.

Conscient que la situation est devenue explosive, Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, décide de répondre à ces revendications. Il annonce, le 6 août 1975 après une communication en conseil des ministres et donc la validation du président de la République¹¹³⁶, l'indemnisation des Harkis détenus dans les camps de détention d'Algérie, le statut d'ouvrier d'État pour les Harkis forestiers de l'ONF, la formation professionnelle des jeunes Harkis et leur embauche comme ouvriers municipaux, la dissolution des centres de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise pour la fin de l'année 1976 et le relogement des familles par la création des Bureaux d'information d'aide et de conseil (BIAC) pour les Français musulmans¹¹³⁷. Comme l'écrit l'historien Abderahmen Moumen : « Ces nouvelles formes de mobilisation marquent le début de la prise de conscience, par les pouvoirs publics et surtout par la société française dans son ensemble, des difficultés qui touchent une partie de cette population depuis son exil en France, dix ans plus tôt »¹¹³⁸.

L'action concomitante des enfants de Harkis de Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise a été décisive pour obtenir la dissolution des deux centres d'accueil des Harkis, 14 ans après leur création, même si du temps s'écoule encore entre la décision politique et leur disparition effective. Selon le procès-verbal de réunion du 28 octobre 1975 conservé par Denise Bourgois, le préfet Paul Feuilloley a réuni l'ensemble des représentants des administrations (ministères du Travail, de la Jeunesse et des Sports, des Impôts, de l'Éducation nationale, de la Santé), de la Gendarmerie et des collectivités territoriales (la commune, le département) pour faire un bilan des problèmes de Bias et de Sainte-Livrade et envisager concrètement la fermeture du premier. Selon ce document, le CARA regroupait à cette date 321 jeunes et 255 adultes. Dans le cadre des mesures gouvernementales accompagnant la dissolution des deux centres d'accueil de Harkis, les primes pour inciter au départ sont doublées,

1134 - Source de l'article de presse : [En 1975, les Harkis du camp de Bias s'étaient révoltés - petitbleu.fr](#)

1135 - « Un dirigeant des Français musulmans est reçu au ministère de l'intérieur « Si nous n'obtenons pas le droit de nous rendre en Algérie... » », *Le Monde*, 20 août 1975. [Un dirigeant des Français musulmans est reçu au ministère de l'intérieur « Si nous n'obtenons pas le droit de nous rendre en Algérie... » \(lemonde.fr\)](#)

1136 - Conseil des ministres du 6 août 1975.

1137 - « M. Poniatowski sur les Harkis ». TF1 JT de 20 H – 6 août 1975. [Poniatowski sur les Harkis. | INA](#)

1138 - Abderahmen MOUMEN, « 1973 : l'émergence d'une « question harkie » ? », *Hommes et Migrations* n°1330, 2020, pp. 58-60. Abderahmen MOUMEN, « De l'absence aux nouveaux porte-parole. Évolution du mouvement associatif harki (1962-2011) », *Les Temps Modernes* n°666, novembre-décembre 2011, pp. 140-158.

elles passent à 10 000 francs en août 1975. Des primes d'aide au loyer sont par ailleurs consenties pour une durée de trois ans. Des aides de 10 000 francs sont mises en place pour les personnes ayant acquis une maison ancienne qui nécessite d'être rénovée. Au plan local, une liste de propositions de maisons dans 17 communes est établie permettant en théorie de reloger 27 familles sur 92 dans la région, soit environ un tiers. La construction de logements sociaux pour abriter les autres ménages est évoquée, la commune de Bias indiquant être prête à en construire dix à quinze. L'Agence nationale pour l'Emploi mène une mission de

trois mois pour reclasser professionnellement les jeunes de Bias, ce qui permet à dix d'entre eux de trouver un travail, à trois d'obtenir des placements (non concluants pour deux d'entre eux) et d'en envoyer deux en formation¹¹³⁹. Un rapport de l'assistante sociale Denise Bourgois datant d'octobre 1975 apporte d'autres informations sur la situation professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans : 38 ont une formation professionnelle et 23 travaillent ; parmi les 12 non qualifiés, 4 travaillent et 8 n'ont pas d'activité. Sur les 50 jeunes de 16 à 26 ans, 23 demeurent sans emploi.

En guise de conclusion provisoire

Dans l'ensemble, les Harkis et leurs familles ont été victimes à Bias de restrictions à leurs libertés individuelles en raison du contrôle de leurs déplacements, de leurs courriers et de leurs colis, de l'affectation des prestations au financement des dépenses du camp sans leur consentement, de l'insuffisance des moyens matériels et humains apportés à la scolarisation¹¹⁴⁰. S'agissant d'un camp dans lequel l'État avait volontairement rassemblé les personnes les plus vulnérables sur le plan social, physique et psychique, les moyens dédiés ont été notoirement insuffisants.

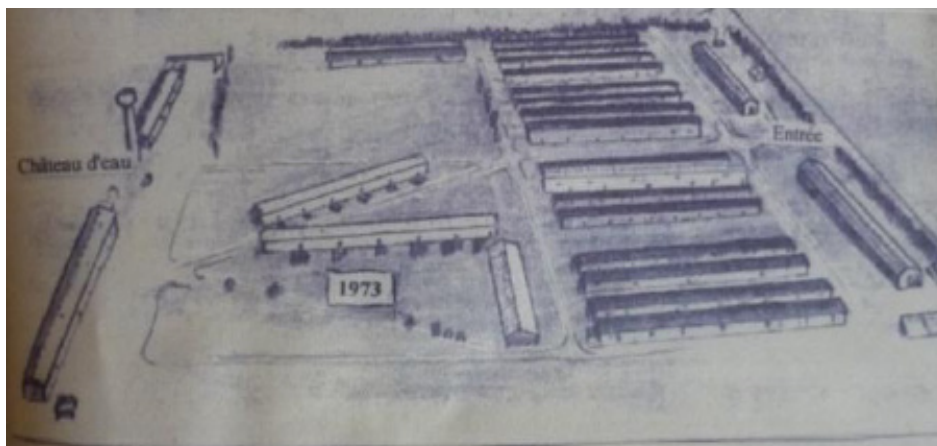
Face à ce constat, peut-on ainsi dire que Bias a été négligé par les pouvoirs publics, quand bien même l'encadrement de proximité estime avoir fait de son mieux ? Maurice Bouchet semble l'admettre : « *Nous sommes passés des Rapatriés, à l'Intérieur, qui n'a eu qu'une hâte de se débarrasser de nous et ensuite aux Affaires sociales. Pour les trois ministères, le budget était très serré* ». Le constat du manque de moyens, et de l'ensemble des conditions de vie, à bien des égards difficiles, dont nous avons fait état corrobore ce témoignage et semble bien indiquer des manquements et défaillances dans le suivi administratif. Denise Bourgois va encore plus loin : « *L'administration et les différents ministères se désintéressaient des Harkis, sauf le préfet Feuilloley qui de 1973 à 1975 a multiplié les réunions de travail avec les corps sociaux, l'Éducation nationale et la gendarmerie deux fois par trimestre* »¹¹⁴¹. Ses archives privées sur ces réunions avec le préfet du Lot-et-Garonne rendent compte des efforts de ce dernier pendant son mandat qui correspond aux deux dernières années d'existence du camp de Bias¹¹⁴².

1139 - Pour le reste : six refusent les emplois proposés, deux sont radiés pour ne pas avoir pointé à l'ANPE, l'un est en maladie et le dernier, de nationalité algérienne, est reparti en Algérie. Lot-et-Garonne, 1525 W 212 administration de Bias, Procès-verbaux de réunion établis lors des visites du préfet (1973-1975). Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004, assistante sociale de 1964 à 1975 à Bias.

1140 - Arrêts de la cour administrative de Versailles du 14 mars 2017 et du Conseil d'État 10^e et 9^e CR, 3 octobre 2018, Tamazount, requête n°410611. Revue générale du droit en ligne, 2018, n°57418. www.revuegeneraledudroit.eu/?p=57418

1141 - Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004. Préfecture de Lot-et-Garonne, PV de la 9^e réunion de travail, 28 octobre 1975, archives privées D. Bourgois. Les archives du Lot-et-Garonne conservent les PV des nombreuses réunions organisées par le préfet pour répondre concrètement aux problèmes de Bias.

1142 - Le préfet Paul Feuilloley a été ensuite nommé préfet du Var en 1975. Ancien instituteur, docteur en droit et en sciences politiques, il fait une carrière dans la préfecture (14 affectations) à partir de 1944. Sa carrière le conduit en Algérie, il est secrétaire général de la préfecture d'Alger d'octobre 1961 à juillet 1962, puis consul général à Bône (Annaba) de juillet à septembre 1962, ce qui explique qu'il soit familier de la situation des Harkis. Il termine sa carrière au Conseil d'État et rédige ses mémoires, en 1989, sous le titre *Une randonnée préfectorale*, Bordas et fils, 1989, 382 p. Il est décédé en 2014.



Le C.A.R.A. de Bias en 1973. Du camp aux HLM, l'évolution du site de Bias, date inconnue, fonds Denise Bourgois. 1.J. 1513¹¹⁴³.



Si plusieurs éléments attestent une absence de prise en charge à la hauteur des besoins des Harkis de Bias de la part des autorités, il ne paraît toutefois pas conforme aux différents éléments à notre disposition de parler de désintérêt total de l'administration. Des mesures partielles d'aide au niveau local ont été prises, bien qu'elles puissent légitimement être considérées comme insuffisantes et tardives par rapport aux douze années d'existence du C.A.R.A.¹¹⁴⁴.

La situation des Harkis de Bias n'en a pas moins été particulièrement difficile. Déracinés puis ghettoïsés, ils expriment dans leurs récits des mémoires lourdes de souffrance.

Dans ces conditions, il paraît bien illusoire d'assurer que le C.A.R.A. pouvait être une passerelle vers la réinsertion, comme a pu le faire *a posteriori* l'ancien directeur. Maurice Bouchet, n'ayant pas d'assurance du renouvellement de son contrat, décide de démissionner en décembre 1973. « Je garde un excellent souvenir, les gens étaient gentils et même si je poussais parfois des coups de gueule, je suis content de cette expérience. Je regrette de ne pas avoir eu les moyens d'avoir pu faire éclater le centre de Bias et d'avoir pu les intégrer dans des villages. Mais tous n'étaient pas capables de vivre en autonomie. Lorsque le centre a été dissous, certaines familles n'ont pas voulu partir et sont restées. Je garde de bons souvenirs et même des contacts avec les anciens, mais je n'ai pas les mêmes rapports avec les ayant droits »¹¹⁴⁵. Son successeur, M. Boutin, n'exerce ses fonctions que brièvement, jusqu'à la fermeture du C.A.R.A., et même s'il est moins mis en cause par les enfants de Harkis, il poursuit une politique similaire à celle de son prédécesseur¹¹⁴⁶.

1143 - Source de l'illustration : Archives départementales (AD) du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 221.

1144 - Notamment : les travaux d'aménagement, les séjours en centre d'aéré et d'apprentissage, les propositions d'emplois et les aides au départ du C.A.R.A. de Bias.

1145 - Interview de Maurice Bouchet, 13 février 2004.

1146 - Selon D. Bourgois, « Rien n'a réellement changé dans l'administration du camp, les gens étaient indifférents. Monsieur Boutin a continué [la même politique que son prédécesseur] ». Entretien téléphonique avec Denise Bourgois, 3 avril 2004, assistante sociale de 1964 à 1975 à Bias.

Avec Saint-Maurice-l'Ardoise, le CARA de Bias est devenu, à la suite de la révolte de 1975, un symbole de l'échec de l'accueil des Harkis en France. La médiatisation des conditions de vie dans ces deux camps a jeté une lumière crue sur le destin tragique et singulier de ceux qui se sont battus pour la France. Il paraît cependant important de rappeler comme l'a fait André Wormser, président du Comité national pour les musulmans français, que Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise ne représentent pas la situation de l'ensemble des rapatriés d'origine musulmane¹¹⁴⁷.

Les deux camps font à l'évidence partie des points les plus sombres de cette Histoire, que cette étude a cherché à mieux comprendre. Elle permet aussi de cibler les points méritant de faire l'objet de recherches complémentaires.

Les HLM de Paloumet remplacent, en 1983, l'ancien CARA de Bias. Du camp aux HLM, l'évolution du site de Bias, date inconnue, fonds Denise Bourgois. 1.J. 1513¹¹⁴⁸.



Les deux cités Paloumet et Astor (204 personnes en 1992) remplacent le CARA¹¹⁴⁹.



1147 - André WORMSER, *Pour l'honneur des Harkis*, éd. Sillages, 2009, p. 76.

1148 - Source : de l'illustration : Archives départementales (AD) du Lot-et-Garonne, Service éducatif, « Les Lot-et-garonnais et l'Algérie, histoires et mémoires », septembre 2022, n°19, p. 221. Les deux cités municipales d'Astor et Paloumet accueillent les familles de Harkis.
[Bias : la chaussée des cités Astor et Paloumet rénovée - ladepeche.fr](https://www.ladepeche.fr)

1149 - Source de l'illustration : Note sur le logement des rapatriés d'Algérie et de leurs familles à Bias, 18 juin 1995. AD Lot-et-Garonne, 2106 W 8. Administration du CARA de Bias. La cité du Paloumet, extrait du documentaire Cécile Khindria et Vittorio Moroni, *N'en parlons plus*, 50 N (société de production), Italie, 2022.

Note de service du 6 août 1963 du directeur du camp de Bias¹¹⁵⁰

• Police-discipline

- À l'échelon bâtiments, la police et la discipline sont assurées par les chefs de bâtiments désignés ;
- En cas de bagarre, ou rixe, il est prescrit d'agir immédiatement, de disperser tous les rassemblements, particulièrement des enfants et des femmes qui sont générateurs de désordre (utiliser garde) ;
- Alerter la gendarmerie, le médecin, s'il y a blessure grave, évacuer s'il y a lieu vers l'hôpital, aider la gendarmerie à l'établissement de l'enquête ou du constat.

• Incendie

Circulation intérieure du centre :

- toute circulation des véhicules étrangère au centre est interdite ;
- sont autorisés ceux du personnel, du cadre enseignant ;
- sont tolérés dans la journée les véhicules du boucher, du boulanger, du limonadier, afin de ravitailler la population ;
- les véhicules des visiteurs seront garés au parc auto, à côté des bureaux administratifs, après autorisation, et ceci pour la journée.

Fermeture des grilles :

Les grilles seront fermées à 21 heures et réouvertes le lendemain à 7 heures. Les véhicules des personnels sont seuls autorisés à pénétrer au centre. Pour ce faire appeler le concierge.

Propreté du centre :

Un nettoyage général du centre, des maisons et abords, avec l'aide des chefs de bâtiments, sera fait chaque samedi matin.

Éclairage :

Afin d'éviter le gaspillage d'électricité, le courant sera coupé aux heures suivantes :

- matin : de 12 heures à 14 heures ;
- soirée : de 18 heures à 7 heures.

La coupure de courant sera faite par le concierge.

• Consignes particulières

Ces consignes seront données par le directeur du centre, et peuvent être de tout ordre.

- Exemple : arrivée ex-supplétif :
prendre l'intéressé en gare, lui fournir les clés du logement
- Exemple : départ ex-supplétif :
l'intéressé, en possession du bon de transport, de la fiche de départ, sera transporté jusqu'à la gare de Penne.

Le Directeur B.

1150 - Archives personnelles du Docteur Jammes, médecin au camp de Bias de 1970 à 2000.

Reproduction de l'arrêté portant règlement des centres d'accueil organisés pour l'hébergement des Rapatriés d'Algérie, Ministère des Affaires Sociales. 29/11/1965¹¹⁵¹

Le ministère des Affaires sociales, vu la loi des Finances du 29 novembre 1965 portant transfert au ministère des Affaires sociales de certaines attributions précédemment confiées au ministère de l'Intérieur en matière d'accueil et de reclassement des Français-musulmans rapatriés d'Algérie, arrête :

Art. 1.

Les Centres d'accueil sont réservés à l'hébergement des familles françaises-musulmanes qui se trouvent démunies de ressources, n'ont pas eu la possibilité de se loger par leurs propres moyens et dont le chef de famille ou le célibataire présente :

- soit une incapacité de travail supérieure à 66 %,
- soit une situation familiale (veuve, femme abandonnée),
- soit une limite d'âge fixée à 65 ans pour ne plus envisager un reclassement professionnel.

Art. 2.

Les familles ou célibataires rapatriés dans les conditions ci-dessus y trouvent un hébergement provisoire de caractère essentiellement précaire et révocable.

Art. 3.

L'hébergement dans un Centre d'Accueil n'est pas un droit. Il n'est accordé qu'en fonction de la situation des familles ou célibataires intéressés, de leurs ressources, de leur incapacité de travail.

ADMISSIONS-MUTATIONS-EXCLUSIONS

Art. 5.

L'admission dans un Centre est prononcée par le Directeur de la Population et des Migrations, après examen de chaque cas particulier.

Art. 6.

La mutation sur un autre Centre ou l'exclusion de tous les centres définis ci-dessus sont prononcées par le Directeur. Ces décisions sont exécutoires avec le concours de la force publique si les personnes mutées ou exclues n'y obéissent pas de leur gré.

Art. 7.

Le logement est désigné à l'hébergé par le Directeur en fonction de l'effectif de la famille au moment de l'accueil.

Art. 8.

Les modifications pouvant intervenir en cours d'hébergement dans la composition des familles hébergées n'ouvrent pas droit à l'attribution de locaux supplémentaires.

Art. 9.

Aucun logement distinct ne sera mis à la disposition d'un nouveau ménage qui se serait constitué postérieurement au rapatriement.

Art. 10.

Les lois et règlements de police en vigueur sur le territoire de la communauté où est situé un Centre d'Accueil sont sans exception applicables à toute personne hébergée au Centre.

Art. 11.

Les chefs de famille et célibataires sont pécuniairement responsables de tous les objets mobiliers (meubles, linge, ustensiles de cuisine, etc.) mis provisoirement à leur disposition par la Direction du Centre.

Art. 12.

Ils doivent maintenir en bon état de propreté le logement qui leur est attribué ainsi que ses abords extérieurs.

Art. 13.

La visite des logements peut être effectuée par le personnel d'encadrement du Centre : les personnes hébergées sont tenues de faciliter ces contrôles.

Art 14.

Aucune personne étrangère au Centre ne peut être accueillie par une personne hébergée sans l'autorisation préalable du Directeur.

Des permis de séjourner pourront être accordés aux membres non hébergés des familles hébergées mais pour une durée n'excédant pas 30 jours.

1151 - Archives Contemporaines Départementales du Lot-et-Garonne, numéro de versement 2327 W 53.

Art. 15.

Toute personne séjournant sans autorisation dans un Centre d'Accueil sera mise en devoir de quitter le Centre dans les 24 heures. La famille accueillante s'expose elle-même à une sanction analogue ou une mutation dans un autre centre.

Art. 16.

Des mutations de Centre à Centre pourront être effectuées sur proposition de la Direction de la main-d'œuvre pour faciliter le reclassement des chefs de famille ou célibataires sans emploi. Certaines mutations, qui pourraient également être jugées nécessaires au bon ordre, pourront être prononcées par le Directeur

Art. 17.

L'exclusion des Centres sera prononcée contre les personnes dont l'hébergement aux frais de l'Histoire ne paraît plus justifié.

Ce sera le cas notamment :

- lorsque des transports de fonds ou des attributions de Dommages de guerre mettent ces personnes en possession de ressources suffisantes pour leur permettre de vivre sans l'aide de l'État ;
- lorsque les moyens d'existence (salaire, retraites, pensions) ou le train de vie sont incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'État ;
- lorsqu'elles ont refusé l'effort nécessaire pour subvenir à leurs besoins (refus d'un emploi offert en rapport avec les moyens physiques ou intellectuels) ;
- lorsqu'elles exercent sans autorisation une activité commerciale dans le Centre ;
- lorsqu'il s'agira d'enfants de rapatriés ayant atteint la majorité, aptes physiquement à gagner leur vie ou dont la présence au Centre est jugée inopportune à la suite de doléances motivées par leur conduite.

Art. 18.

En cas de mutation ou d'exclusion, si les nécessités du bon ordre l'exigent, le Directeur pourra demander l'intervention des Services de Police ou de Gendarmerie

Art.19.

Indépendamment des poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements, l'exclusion ou la mutation dans un autre centre sera également prononcée pour sanctionner les actes suivants :

1. dégradation volontaire aux immeubles ou meubles ou installations composant le Centre ;
2. jeux d'argent ;
3. ivresse habituelle ou usage de stupéfiants ;
4. atteinte aux bonnes mœurs ;
5. violence, incorrection envers le personnel d'encadrement ou envers d'autres hébergés ;
6. inobservance des instructions prescrites par Le Directeur et en particulier en matière de placement d'enfants ou d'adolescents ;
7. manifestations déplacées ou susceptibles de troubler l'ordre dans le Centre.

Signé pour le ministre.

Les conditions de vie dans les hameaux de forestage

Ainsi que les textes qui précèdent l'ont montré, les autorités françaises, confrontées à un afflux de Harkis accompagnés de leurs familles qu'elles n'avaient pas anticipé et ont tenté de freiner, ont agi dans l'urgence en ouvrant des camps de transit au Larzac (15 juin 1962), à Bourg-Lastic (24 juin 1962) et à Rivesaltes (septembre 1962). Les deux premiers sont rapidement fermés en raison de la rigueur du climat dès la fin de l'été. Les sites de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise semblent plus adaptés. Le 22 mars 1963, après 10 mois de gestion dans l'urgence de l'accueil des Harkis et de l'aménagement progressif des structures d'hébergement par le Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans (SFIM), le rapport sur les « *données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens* » rédigé par ce dernier dresse le bilan suivant¹¹⁵² : sur un total de supplétifs estimé à 76 500 au 1^{er} février 1962,¹¹⁵³ 14 000 sont en France un an plus tard (38 000 personnes avec les familles), soit dans l'armée (3 200 ex-Harkis, 7 000 personnes avec les familles), soit dans les deux camps de Rivesaltes et de Saint-Maurice-l'Ardoise (3 700, 11 700 personnes au total), tandis que Bias et La Rye accueillent 2 300 Harkis, c'est-à-dire 7 000 personnes ; environ 4 500 Harkis (11 000 personnes avec les familles) ont été reclassés dans l'économie française (agriculture, mines, industries) ; le rapport évalue enfin les Harkis isolés à 1 900 (6 000 personnes). En spécifiant que l'armée employait 76 500 supplétifs en 1962, que 14 000 sont en France et 2 000 dans les prisons algériennes, son auteur indique de manière implicite que le repli des Harkis n'est pas terminé mais va se poursuivre, voire même s'amplifier, laissant présager l'insuffisance prochaine du modèle d'accueil.

Or les autorités sont confrontées à la difficulté et la lenteur des reclassements professionnels. Deux options ont été retenues en juillet 1962¹¹⁵⁴ : d'une part, les emplois peu qualifiés dans l'industrie, supposée donner du travail aux Harkis par groupes de 50 à 100 familles¹¹⁵⁵ ; d'autre part, le secteur agricole et forestier, pour lequel les anciens supplétifs montraient peu d'attrait, malgré leur origine très majoritairement rurale et contrairement à ce qu'avaient espéré les pouvoirs publics. Entre décembre 1962 et mars 1963, 4 500 reclassements sont opérés – sur 13 200 hébergés dans les deux camps de transit –, dont 1 400 dans des chantiers de forestage. Les autres embauches ne s'élèvent donc qu'à 750 par mois en moyenne, tandis que 1 000 arrivées ont lieu dans le même laps de temps. Par conséquent, « *les reclassements courants n'épongent que les trois quarts des arrivées au rythme actuel* »¹¹⁵⁶. À partir de ces statistiques, il est patent que Rivesaltes et Saint-Maurice ne pourront pas être rapidement fermés, alors même qu'« *il peut paraître primordial d'en finir [...] avant le prochain hiver* ». C'est ce que recommande le 2 mars le ministre des Armées Pierre Messmer à son collègue François Missoffe : « *Les camps ne constituent pas une formule d'avenir. Leur organisation fût-elle sans reproche, ils restent marqués par l'univers concentrationnaire* », avec entre autres effets délétères le développement des épidémies et la démoralisation des hommes oisifs même s'ils y reçoivent un « *rudiment de formation professionnelle* »¹¹⁵⁷. Le 8 février, le général Houssay lui avait suggéré « *de disséminer les Harkis par départements plutôt que de conserver dans un camp 6 000 ex-Harkis et leurs familles pendant un temps indéterminé certainement long* »¹¹⁵⁸. Cette proposition de « *répartition autoritaire [...] entre*

1152 - Archives nationales (AN), n°19920149 002, « Données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens », 22 mars 1963.

1153 - Le général Maurice Faivre donne les effectifs en mars 1962 à 79 600, soit une différence de 3 000 supplétifs (*Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1995, p. 252). L'auteur du rapport oublie dans ses statistiques les supplétifs licenciés avant le 1^{er} février 1962 et qui étaient menacés. En juillet 1961, les effectifs ont atteint leur maximum avec 121 900 supplétifs. Dès septembre suivant, le ministère des Armées donne pour consigne d'en licencier un bon nombre.

1154 - Archives nationales, AN, n°19920149 001 Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, « Note sur les Harkis et moghaznis », juillet 1962.

1155 - Les sous-préfets sont chargés de recenser les secteurs industriels en tension et la Sonacotral. Dreux, Montpellier, Largentière en Ardèche, Toulouse, Roubaix, Saint-Louis dans le Bas-Rhin, Conflans-Sainte-Honorine sont les communes retenues.

1156 - AN, n°19920149 002. L'état des arrivées de supplétifs de provenance d'Algérie rapporte 1 036 arrivées en mars 1963, 953 en avril 1963 et 477 en mai 1963, soit 2 466 en trois mois.

1157 - Abderahmen MOUMEN, « Camp de Rivesaltes, camp de Saint-Maurice-l'Ardoise. L'accueil et le reclassement des Harkis (1962-1964) », *Les Temps Modernes*, n°666, novembre-décembre 2011, pp. 105-119.

1158 - *Ibid.*

Deux mois plus tard, le 14 mai 1963, le ministère des Rapatriés signale à celui des Finances que 13 500 reclassements ont eu lieu, soit 1 000 à 1 200 par mois, mais que 12 000 personnes vivent toujours dans un camp militaire. Même si la situation matérielle s'y est améliorée, « *la vie dans les camps [...] présente suffisamment de dangers et d'inconvénients de toutes sortes* » pour qu'on continue les efforts pour reclasser les Harkis¹¹⁵⁹. En octobre 1963, sur les 50 000 personnes présentes en France, 25 188 ont été reclassées, 9 376 sont dans les camps de Rivesaltes, Saint-Maurice-l'Ardoise, Bias ou La Rye, et 15 000 Harkis isolés sont recensés dans les différents départements¹¹⁶⁰ (Annexe IV).

CARTE DES PRINCIPAUX CAMPS, HAMEAUX DE FORESTAGE ET CITÉS URBAINES

Principales cités urbaines
 Camps de travail pour les familles d'anciens susceptibles (1942-1944)
 Cité d'accueil pour les familles d'anciens susceptibles

3 chambres
1,5 chambre
0,5 chambre
 Les hameaux de forage

ALLIER
 ① Noyant (Saint-Hilaire)

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
 ② Jausiers
 ③ Ongles
 ④ Saint-André-des-Alpes
 ⑤ Sisteron

HAUTES-ALPES
 ① Rosans
 ② Montmorin

ALPES MARITIMES
 ① Breil-sur-Roya
 ② L'Escarène
 ③ Mouans-Sartoux
 ④ Roquevaire
 ⑤ Valbonne

ARDÈCHE
 ① Largentière

ARIÈGE
 ① Montaubert

AUDE
 ① La Prédelle
 ② Saint-Martin-des-Puits
 ③ Pujol de Bosc

AVEYRON
 ① Brusque
 ② Saint-Rome-de-Cernon

BOUCHES-DU-RHÔNE
 ① La Ciotat
 ② Fuveau
 ③ Jouques
 ④ La Roque d'Anthéron

CANTAL
 ① Chalignac

CHARENTE-MARITIME
 ① La Tremblade

CÔTE-D'OR
 ① Baigneux-les-Juifs
 ② Vanvey-sur-Ouche
 ③ Is-sur-Tille

DOROGOGNE
 ① Lannoy

DRÔME
 ① Beaurières

CORSE-DU-SUD
 ① Jonza

HAUTE-CORSE
 ① Casamozza

GARD
 ① La Grande Combe
 ② Villeneuve (Saint-Sauveur-des-Porcils)

HAUTE GARONNE
 ① Juzet d'Izaut

GERES
 ① Mirande

HÉRAULT
 ① Avène Truscas
 ② Lodève
 ③ Saint-Pons-de-Thomières

ISÈRE
 ① Roybon

LOZÈRE
 ① Cassagnas
 ② Chadenet - La Loublière
 ③ Chanac - Cultures
 ④ Mende
 ⑤ Meyruals
 ⑥ Saint-Étienne-de-Valdonnez
 ⑦ Villefort - Pourchasseres

LYONNAIS
 ① L'Arbresle
 ② L'Écluse
 ③ L'Écluse
 ④ L'Écluse
 ⑤ L'Écluse
 ⑥ L'Écluse
 ⑦ L'Écluse
 ⑧ L'Écluse
 ⑨ L'Écluse
 ⑩ L'Écluse
 ⑪ L'Écluse
 ⑫ L'Écluse
 ⑬ L'Écluse
 ⑭ L'Écluse
 ⑮ L'Écluse
 ⑯ L'Écluse
 ⑰ L'Écluse
 ⑱ L'Écluse
 ⑲ L'Écluse
 ⑳ L'Écluse
 ㉑ L'Écluse
 ㉒ L'Écluse
 ㉓ L'Écluse
 ㉔ L'Écluse
 ㉕ L'Écluse
 ㉖ L'Écluse
 ㉗ L'Écluse
 ㉘ L'Écluse
 ㉙ L'Écluse
 ㉚ L'Écluse
 ㉛ L'Écluse
 ㉜ L'Écluse
 ㉝ L'Écluse
 ㉞ L'Écluse
 ㉟ L'Écluse
 ㊱ L'Écluse
 ㊲ L'Écluse
 ㊳ L'Écluse
 ㊴ L'Écluse
 ㊵ L'Écluse
 ㊶ L'Écluse
 ㊷ L'Écluse
 ㊸ L'Écluse
 ㊹ L'Écluse
 ㊺ L'Écluse
 ㊻ L'Écluse
 ㊼ L'Écluse
 ㊽ L'Écluse
 ㊾ L'Écluse
 ㊿ L'Écluse

PYRÉNÉES-ORIENTALES
 ① Rivesaltes

HAUTE-SAVOIE
 ① Magland

SAÔNE ET LOIRE
 ① Clennes
 ② Roussillon-en-Morvan

TARN
 ① Arfons-les-Escudiers
 ② Puycelci - La Grésigne
 ③ Anglès
 ④ Vaour

VAR
 ① Bormes
 ② Collobrières
 ③ Conforan
 ④ La Londe
 ⑤ Montmeyan
 ⑥ Le Muy
 ⑦ Néoules
 ⑧ Pignans
 ⑨ Biens
 ⑩ Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
 ⑪ Saint-Paul-en-Fort
 ⑫ Argue-Bonne (Saint-Raphaël)

VAUCLUSE
 ① Apt
 ② Cauroux
 ③ Pertuis
 ④ Sault

Infographie : Aberaham Moumen, historien

1159 - AN, n°19920149 003, sous-carton n°1 chantiers de forestage, octobre 1962-juin 1965, Rapport du ministère des Rapatriés au ministère des Finances sur le reclassement des anciens supplétifs et l'extension des hameaux de forestage », 14 mai 1963.

1160 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°13, Note à Y. Pérony, chef du service d'accueil des Français d'Indochine et des Français musulmans 9 octobre 1963 demande bilan chiffré de son action pour l'année 1963 pour les débats budgétaires.

1161 - AN, n°19920149 002, Données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens, mars 1963.

1162 - Fatima BESNACI-LANCOU, *Fille de harki*, éd. de l'Atelier, 2003, p. 104.

1163 - « Parcours des Harkis et de leurs familles », ONAC, ECPAD et Bleuets de France, p. 12 [web_Parcours_Harkis_onac_vg.pdf\(cheminsdememoire.gouv.fr\)](#)

Les hameaux de forestage, une solution pour reclasser rapidement les Harkis ?

L'idée de créer des hameaux de forestage est antérieure au 8 août 1962¹¹⁶⁴, date du décret qui réquisitionne des camps militaires de transit, prévoit les cités d'accueil dans les agglomérations et incite à créer des hameaux forestiers. Elle remonte au mois d'avril précédent, quand émerge le projet de cinq hameaux de forestage (Annexe I)¹¹⁶⁵. L'idée semble séduire le secrétariat aux Rapatriés car il prend la décision le 15 mai (Annexe II) et envoie une circulaire le 17. Le ministère de l'Agriculture demande alors aux Eaux et Forêts, ancêtre de l'Office national des Forêts (ONF) des Basses-Alpes (actuelles Alpes-de-Haute-Provence), de créer quatre hameaux dans la région de Sisteron : à Saint-André-les-Alpes (effectivement créé), à Saint-Etienne-les-Orgues (échec et déplacement à une dizaine de kilomètres, à Ongles), à la Motte-du-Caire (échec et installation à 70 km, à Jausiers), enfin à Saint-Geniez (échec et déplacement à une trentaine de kilomètres, à Bayons). Le conservateur des Eaux et Forêts et l'ingénieur du Génie civil sont chargés de prospecter les lieux choisis par le ministère¹¹⁶⁶.

En juillet 1962, « quatre [hameaux de forestage] sont déjà ouverts, 29 vont l'être dans le courant du mois d'octobre, 10 sont enfin à l'étude », soit 5 000 à 6 000 personnes reclassées. Avant tout, les chantiers de forestage sont une solution pour diminuer le nombre de Harkis présents dans les camps militaires d'accueil. Ils leur permettent de « faire l'apprentissage de la vie rurale française » et, par conséquent, de s'intégrer à terme à la vie métropolitaine, puisque les chantiers ne doivent pas avoir un caractère permanent mais procurer « un travail pour une durée de deux ans » avant une réorientation vers d'autres activités.

Le ministère de l'Agriculture prévoit que la direction technique du chantier soit confiée à un technicien de l'ONF et que le groupe de Harkis soit encadré par un sous-officier de carrière. La gendarmerie doit renforcer ses contrôles à proximité du hameau de forestage pour « parer à l'intrusion d'éléments indésirables ». Si les familles de Harkis semblent finalement être mélangées quelle que soit leur origine, un compte rendu de réunion au camp du Larzac le 10 août 1962 laisse penser qu'initialement elles étaient « recasées par groupes ethniques », comme dans l'Aude, le Gard (Villemagne) et à Châtillon¹¹⁶⁷. Au hameau de forestage de Puycelsi (Tarn), toutefois, les Harkis viennent tous de la région de Guelma¹¹⁶⁸. Le ministère a assez vite renoncé à installer des groupes de Harkis dans des villages abandonnés, comme à Pujol-de-Bosc dans l'Aude¹¹⁶⁹, et à les charger de remettre en état les bâtiments ou de construire les préfabriqués sous la direction « d'un ou deux moniteurs du bâtiment » faisant leur service militaire, cette solution se révélant peu efficace, par manque de compétences dans le BTP, et coûteuse¹¹⁷⁰. Les évolutions sont notamment perceptibles dans une déclaration du ministre des Rapatriés, François Missoffe¹¹⁷¹, le 10 février 1963 au *Méridional La France* : « Il faut implanter dix familles, tout au plus, dans les villages ou hameaux peu ou prou abandonnés. Des chantiers de forestage seront créés, les musulmans auront sur place un emploi. [...] Je vais subventionner leurs employeurs pour qu'ils aménagent ou construisent des demeures pour ces gens : chacun se verra ensuite offrir un lopin de terre, quelques moutons ». Les effectifs de Harkis qu'il envisage sont peu nombreux, bien en-deçà de ce qu'ils seront et de ce qu'espèrent en définitive les pouvoirs publics.

1164 - Yann SCIOLODO-ZÜRCHER, « Les Harkis sont-ils des rapatriés comme les autres ? », *Les Temps Modernes*, n°666, novembre-décembre 2011, pp. 90-104.

1165 - AN, n°19920149 002, « Données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens », 22 mars 1963. Programme d'ouverture des chantiers forestiers.

1166 - Archives départementales (AD) des Bouches-du-Rhône, 137 W 460. Télégramme du préfet des Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) au secrétariat d'État aux Rapatriés du 12 juin 1962 concernant le projet d'ouverture de quatre hameaux forestiers pour les Harkis.

1167 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, « compte-rendu de réunion du camp du Larzac », 10 août 1962.

1168 - Abderahmen MOUMEN, « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », introduction à Laure Teulière et Abderahmen Moumen, « Les immigrations maghrébines dans le Sud-Ouest de la France », *Les Cahiers de FRAMESPA*, n°19, 2015, citant l'interview d'Ali Tebib, Fatima BESNCI-LANCOU, *Treize chibanis harkis*, éd. Tirésias, 2006.

1169 - 90 personnes sont installées dans les vieilles maisons du hameau où ne subsiste qu'un berger en 1963. Quarante familles restent jusqu'en 1978. Les maisons au début n'ont pas l'eau courante mais sont desservies par l'électricité. [Ces Harkis réfugiés à Villeneuve-Minervois qui avaient choisi la France - Musique et patrimoine de Carcassonne \(blogspirit.com\)](#)

1170 - AD des Bouches-du-Rhône, 137 W 460. Télégramme du préfet des Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) au secrétariat d'État aux Rapatriés du 12 juin 1962 concernant le projet d'ouverture de quatre hameaux forestiers pour les Harkis.

1171 - F. Missoffe (1919-2003) est l'ancien directeur du groupement des écoles n°5 des Chantiers de la Jeunesse, député du 17^e arrondissement de Paris, secrétaire d'État au Commerce intérieur (1961-1962), secrétaire d'État aux Rapatriés (novembre 1962-juillet 1964) puis ministre de la Jeunesse et des Sports (1966-1968).

Entre juillet 1962 et juin 1963, 1 095 anciens supplétifs sont reclassés dans des chantiers de forestage, soit 3 968 personnes avec les familles¹¹⁷², des chiffres inférieurs aux prévisions les plus pessimistes, c'est-à-dire 5 000. En mars 1963, 2 400 personnes sont installées dans les 22 chantiers ouverts, puis 20 autres sont prévus entre avril et juillet qui doivent permettre de reclasser 2 200 personnes, afin de pouvoir atteindre 4 600 personnes en juillet (Annexe III). Le même document qualifie d'« improbables » les chiffres envisagés en Provence (36 chantiers pour 4 000 personnes). Effectivement, la consultation des communes concernées, la recherche d'un terrain, les appels d'offres pour les préfabriqués, leur construction... prennent du temps avant que le hameau ne puisse être implanté. Il faut en définitive attendre octobre 1963 pour atteindre l'effectif de 5 082 personnes installées en hameaux¹¹⁷³. Ces délais incompressibles retardent la sortie des anciens supplétifs des camps de transit où ils vivent avec leurs familles dans des conditions indignes après avoir subi les rigueurs de l'hiver 1962-1963¹¹⁷⁴.

Notons enfin le coût de la mise en place d'un hameau de forestage, évalué à 50 000 francs pour les moyens (achat du matériel et de deux camions), à 8 000 F par maison préfabriquée (pour 4 familles). À ces chiffres, il faut ajouter par foyer la prime d'installation de 1 000 F, et 2 000 F de mobilier¹¹⁷⁵. Le coût annuel de fonctionnement d'un hameau est estimé à 12 000 F (téléphone, électricité, chauffage, entretien des bâtiments, fournitures du bureau et équipement)¹¹⁷⁶.



François Missoffe, ministre des Rapatriés, reçoit un tapis des licières du château de Lascours¹¹⁷⁷.

En mai 1963, François Missoffe dresse un bilan très positif des 42 hameaux de forestage auxquels il ne voit que des avantages : « Sécurité absolue à l'égard des migrants algériens d'obédience du FLN, travail parfaitement adapté aux modes de vie et à la formation socio-économique des intéressés, excellent accueil des municipalités et des populations locales à telle enseigne que certaines ont demandé spontanément le doublement des hommes qu'elles abritent, l'intégration scolaire est parfaite et l'encadrement bien adapté ». Quant à la direction des hameaux aux Eaux et Forêts, elle est satisfaite de disposer ainsi d'un personnel qu'elle avait du mal à trouver¹¹⁷⁸. L'objectif du ministère des Rapatriés est d'obtenir des crédits

1172 - AN, n°19920149 002, ex-supplétifs musulmans, état des effectifs reclassés, 1^{er} juin 1963.

1173 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans « Note à Y. Pérony du bilan complet du ministère des Rapatriés pour le débat budgétaire », 9 octobre 1963.

1174 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, p. 7. « Lettre de l'Administration des Eaux et Forêts sur le reclassement des Harkis », mai 1963.

1175 - AN, n°19920149 003. Sous-carton n°2 Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963.

1176 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans

1177 - France Soir, 12 juillet 1963.

1178 - AN, n°19920149 003, sous-carton n°1 chantiers de forestage, octobre 1962-juin 1965, Rapport du ministère des Rapatriés au ministère des Finances sur le reclassement des anciens supplétifs et l'extension des hameaux de forestage », 14 mai 1963.

supplémentaires de la part des Finances pour développer l'expérience. Le ton du rapport est toutefois excessivement optimiste, notamment en ce qui concerne l'accueil des municipalités et de la population locale ou l'intégration scolaire. Si certains hameaux fonctionnent bien, ce n'est pas le cas de tous. Le service des Rapatriés décide de concentrer ses implantations dans la région méditerranéenne (Alpes-Maritimes, Vaucluse, Var et Bouches-du-Rhône) en prévoyant la création de 40 chantiers supplémentaires (1 000 emplois) notamment pour lutter contre les incendies. Un programme de 76 chantiers de forestage est prévu dans le budget des années 1962-1963. Quarante-huit chantiers sont dédiés à l'exploitation de la forêt (34 fonctionnent). Pour l'entretien de la forêt provençale et la lutte contre les incendies, le nombre est fixé à 28, dont six fonctionnent effectivement en juin 1963¹¹⁷⁹.

Vivre dans un hameau de forestage

Particulièrement rudes et éprouvantes, les conditions d'accueil ont été en-dessous de celles qu'avaient prévues et voulues les autorités. Pour Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron, dans les camps comme dans les hameaux, les Harkis ont été relégués et discriminés : « Répartis dans 75 "chantiers – ou hameaux de forestage" fermés et soumis à un règlement quasi-militaire, [...] ils sont délibérément marginalisés »¹¹⁸⁰. « À Rivesaltes ou ailleurs, on a séparé soigneusement leur sort de celui des Européens rapatriés, comme des Français de France. En effet, sur le sol français, on a continué à leur faire subir la discrimination coloniale »¹¹⁸¹. Un fils de Harki du hameau de L'Escarène, Saïd Amokrane, affirme également : « On nous a éloignés, on nous a cachés. On a tout fait pour qu'on ne soit pas vus par les autres Français »¹¹⁸². Parler de « réserve d'Indiens » ne semble pas pour autant historiquement adéquat¹¹⁸³.

Les critères d'implantation des hameaux de forestage

Les archives montrent que le ministère des Rapatriés ne souhaitait nullement la mise à l'écart des Harkis. Ainsi, dans ses instructions aux préfets le 19 décembre 1962, Yves Pérony « estime que le meilleur moyen d'intégrer les intéressés est de les faire prendre directement en charge par les services officiels de votre département »¹¹⁸⁴. Il y a donc la volonté de les faire entrer dans le droit commun, en « évit[ant] que ces groupes ethniques ne se trouvent encore plus isolés en dépendant uniquement de structures trop spécialisées »¹¹⁸⁵. Chaque préfet doit solliciter la direction départementale de la Santé, l'Inspection départementale du Travail et l'Inspection académique pour qu'elles s'occupent des problèmes qui se posent aux Harkis et mettent les moyens pour les résoudre. Les inspecteurs des hameaux de forestage doivent travailler en coordination avec elles pour « améliorer la vie dans le hameau et [...] faciliter l'intégration des familles musulmanes au sein de la communauté française, notamment en matière d'enseignement, de loisirs et de promotion sociale »¹¹⁸⁶.

Si le ministère des Rapatriés finance l'installation des hameaux de forestage en fonction des besoins de celui de l'Agriculture, ce sont les préfets qui cherchent les lieux d'implantation des hameaux, avec parfois le relais d'associations, comme l'Association des Anciens des Affaires algériennes (AAAA). Les communes sont consultées par l'intermédiaire du maire qui avertit les populations. Si la commune accepte l'installation, les services techniques de l'Agriculture et du Génie rural de la préfecture doivent trouver un terrain suffisamment grand et bien orienté. Or, dans l'urgence, ces services ont eu tendance à privilégier la proximité avec les chantiers aux facteurs d'intégration à la vie métropolitaine (situation dans le village ou à faible distance,

1179 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Réunion des cadres 16-17 décembre 1964. « Reclassement des Harkis sur les chantiers forestiers », 14 juin 1963.

1180 - Fatima BESNACI-LANCOU et Gilles MANCERON, *Harkis dans la colonisation et ses suites*, éditions de l'Atelier, 2008, p. 112.

1181 - Fatima BESNACI-LANCOU, Gilles MANCERON et Amar AZAS, *Treize chibanis harkis*, éd. Tirésias, 2006, p. 6.

1182 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 3, Portraits de deux descendants de la seconde génération, France 3 PACA, 26 décembre 2021. [La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 3, portraits de deux descendants de la seconde génération - YouTube](#)

1183 - Rapidement apparaît l'expression de « réserve d'Indiens » pour qualifier l'existence dans les hameaux de forestage. Or, la situation des Amérindiens spoliés de leurs terres et placés dans des réserves pour y mourir diverge de celles des Harkis en hameaux de forestage.

1184 - Yves Pérony (1910-1980) fait une carrière dans la Justice, comme procureur de la République, il entre dans la résistance (FFI) et travaille avec l'Intelligence Service britannique. Au moment de la Libération, il est nommé préfet de l'Oise. Il fait une carrière dans la préfecture en devenant préfet du Var en 1946, d'Indre-et-Loire en 1948, d'Oran en 1951, du Puy-de-Dôme en 1953 et de l'Hérault de 1959 à 1962.

1185 - Certaines statistiques concernant les Harkis portent la mention ethnique d'Arabes ou de Kabyles.

1186 - AN, n°19920149 003, Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963, « Instructions aux préfets sur le rôle des inspecteurs des chantiers de forestage », 19 décembre 1962.

présence d'autres emplois, et structures scolaires adéquates)¹¹⁸⁷, ainsi que cela a été répondu au rapport d'inspection de M. Reynier, conseiller technique du ministère des Rapatriés, pour cinq départements (Aude, Hérault, Gard, Basses-Alpes et Var).

Dans les hameaux de forestage du Vaucluse étudiés par Abderahmen Moumen, les critères des lieux sélectionnés pour installer des hameaux de forestage sont la viabilité des terrains, la présence d'un point d'eau, les conditions climatiques, les possibilités de ravitaillement, la proximité des chantiers, la scolarité des enfants et l'absence de problème de sécurité. Les élus approchés se montrent peu favorables par crainte des effets de la modification du corps électoral sur la composition du conseil municipal. La population peu nombreuse des villages peut parfois s'opposer, comme à Brantes, Saint-Léger-du-Ventoux ou Blauvac, au regard du nombre de familles à accueillir. L'hostilité n'est cependant pas systématique, des communes comme Mérindol, Cucuron ou Sault se montrant au contraire bien disposées parce qu'elles manquent de main-d'œuvre agricole et forestière. Reste à trouver un site où 25 familles pourront être installées et, bien souvent, il n'y en a pas de disponible ou le propriétaire ne veut pas le céder. La préfecture du Vaucluse sélectionne finalement des communes de plus de 300 habitants : Apt (deux hameaux), Pertuis, Cucuron, Sault (deux hameaux) ; elles disposent de terrains, offrent un raccordement aisé à l'eau et à l'électricité, sont proches de chantiers de forestage et sont dotées d'une école. Elles obtiennent en échange la construction d'une route, de maisons pour les estivants ou l'installation d'une école maternelle¹¹⁸⁸.

En mars 1963, 1 413 personnes quittent Saint-Maurice-l'Ardoise (pour moins d'une cinquantaine d'entre eux) et surtout Rivesaltes, échappant ainsi à la précarité matérielle, au froid, aux épidémies, qui caractérisaient les camps de transit, pour gagner un hameau de forestage¹¹⁸⁹.

• Les hameaux, des lieux d'entre-soi et de fraternité

Touchées par les mêmes malheurs, la persécution en Algérie dès l'indépendance, la fuite, le déracinement, la séparation, le passage traumatisant par les camps militaires, les familles de Harkis se retrouvent en hameau, par groupes d'environ 25 foyers, ce qui leur permet de s'entraider dans cet environnement étranger. Les enfants s'y adaptent mieux que certains parents. Il faudrait par ailleurs distinguer l'expérience des hommes, qui partent travailler sur les chantiers forestiers durant les journées et qui ne reviennent au hameau que le soir, de la perception des femmes qui vivent le plus souvent en vase clos. Certaines ont la possibilité d'aller au marché ou au supermarché (s'il y en a un à proximité), d'autres en ont l'interdiction de leur mari qui fait lui-même les courses ou qui leur demande d'attendre le passage du marchand ambulant.

Certains enfants de Harkis gardent du hameau un bon souvenir, à l'instar de Mohamed Benane. « Le camp de Harkis de Montmeyan [Var] était bien géré. Une fraternité existait entre les occupants et le village ressemblait à une grande famille composée de 32 familles. On entrait chez les gens sans souci »¹¹⁹⁰.



Mohamed Benane (2^e à gauche)
au hameau de Montmeyan¹¹⁹¹

1187 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Note pour le préfet Pérony (en réponse au rapport d'inspection de M. Reynier), 1963.

1188 - Abderahmen MOUMEN, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, éd. L'Harmattan, 2003, pp. 66-87.

1189 - AN, n°19920149 002, sous-carton n°16 statistiques générales de l'accueil et de l'implantation des Harkis en métropole, juillet 1962-juillet 1963. « Situation des effectifs présents dans les camps ».

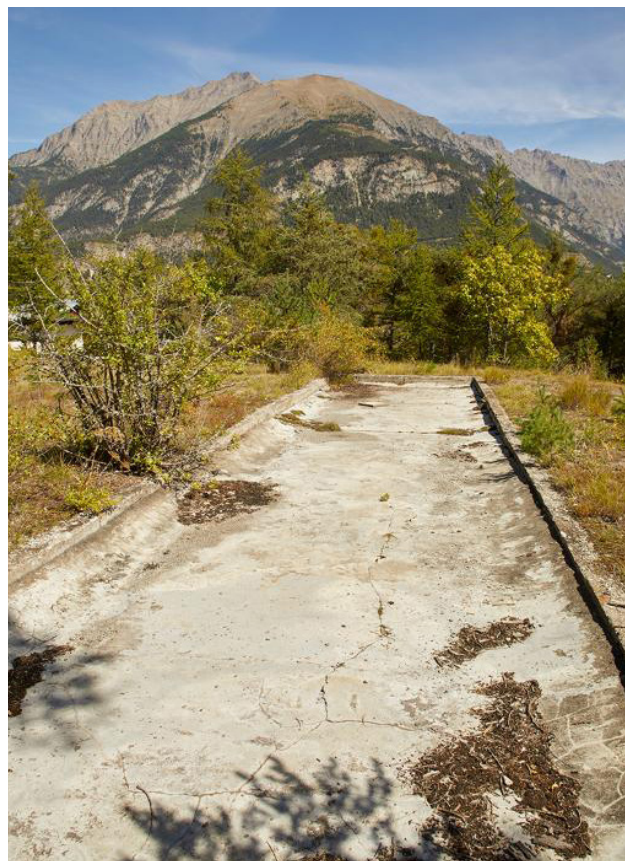
1190 - Fatima BESNACI-LANCOU, *Des vies. 62 enfants de harkis racontent*, éd. de l'Atelier, 2010, p. 22.

1191 - *Ibid.*

Il en est de même de Fatiha Djenane, secrétaire à la mairie de Rians, passée par deux hameaux : « Dans les camps [de forestage] de Saint-André-les-Alpes [Alpes de Haute-Provence] et de Rians [Var], grâce à la solidarité des uns et des autres, nous nous sentions moins vulnérables et, tout particulièrement, les femmes qui subissaient difficilement leur exil »¹¹⁹². Amar Raïah, employé à l'ONF, né en 1964 dans le hameau de Capelude à Collobrières (Var), se souvient que, « dans le camp, l'entente était parfaite, même si vous venions de régions différentes d'Algérie »¹¹⁹³. À Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), selon Fatima Besnaci-Lancou, « il régnait plutôt une bonne ambiance. Rapidement les familles s'organisèrent comme dans les villages du pays d'origine. Nous partageons les joies et les peines »¹¹⁹⁴. Cette forte solidarité a sans doute contribué à protéger les enfants.

• Des hameaux en pleine nature

Proches des lieux de travail, les hameaux sont souvent installés dans de petits villages ou isolés en plein milieu de montagnes boisées. Liamna Gouasmia, fille de Harki, arrive de nuit à Jausiers (Alpes de Haute-Provence) après un passage à Rivesaltes. « Au petit matin, on découvre un paysage grandiose d'une beauté à vous couper le souffle ! C'était pourtant un camp mais dans la merveilleuse vallée de l'Ubaye ! »¹¹⁹⁵. De La Londe-les-Maures, Djamel Guedouar se rappelle la vie au milieu de la nature : « Le meilleur souvenir que j'ai du hameau, c'est que nous vivions dans la nature avec nos parents. Notre père cultivait des fruits et des légumes et élevait des poulets »¹¹⁹⁶. Ahmed Rahal a un sentiment similaire à propos de Gonfaron (Var) : « Les meilleurs souvenirs que j'ai eus de mon enfance c'est ici que je les ai passés. On allait dans la forêt, on fabriquait nos propres arcs. On était livrés à nous-mêmes mais on était quand même heureux »¹¹⁹⁷.



Hameau de forestage de Jausiers¹¹⁹⁸



Hameau de La Londe-les-Maures¹¹⁹⁹

1192 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 42.

1193 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 66.

1194 - Fatima BESNACI-LANCOU, *Fille de harki*, éd. de l'Atelier, 2003, p. 105.

1195 - Fatima BESNACI-LANCOU, *Harkis au camp de Rivesaltes*, éd. Loubatières, 2019, p. 88.

1196 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 49.

1197 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 2, Au hameau forestier de Gonfaron, France 3 PACA, 26 décembre 2021 [La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 2, au hameau forestier de Gonfaron - YouTube](#)

1198 - Inventaire de la région PACA, photo de Baussan Françoise © Région Provence-Alpes-Côte d'Azur- Inventaire général.

1199 - JT de l'ORTF, 01/02/1974. [Sources vidéographiques de l'INA | Les Harkis](#)

Mais, dans certains hameaux, les logements ne sont pas terminés à l'arrivée des Harkis. C'est ainsi qu'à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var) ils vivent dans des tentes situées à proximité d'une décharge le temps que les baraquements soient construits. Ces conditions désastreuses frappent les habitants et suscitent l'indignation du clergé local. « À la messe, le curé a dit : "À quelques pas d'ici, il y a des humains qui souffrent" ». Les Harkis sont alors hébergés un an au couvent de Saint-Maximin : « Moi, le petit berbère de religion musulmane, j'ai passé ma première année dans ce lieu, accueilli par des chrétiens »¹²⁰⁰.

• Des hameaux isolés

Selon le préfet Yves Pérony, directeur du SFIM, l'implantation des hameaux de forestage s'est effectuée selon deux critères, « la proximité d'un village ou d'un hameau existant afin de favoriser l'intégration de ces familles dans la communauté française, et la proximité du lieu de travail, en l'occurrence les chantiers de forestage »¹²⁰¹.

Pourtant il faut bien reconnaître que les hameaux n'ont pas souvent été intégrés au maillage rural local. Yamna H., épouse d'un Harki, arrive dans un hameau de forestage après un an à Rivesaltes : « Je pensais qu'on allait enfin vivre normalement comme les autres Français mais on s'est retrouvés de nouveau dans un camp, plus petit mais juste entre nous, loin du village » ; déçue, elle dit à son mari qu'elle souhaiterait retourner dans un baraquement de Rivesaltes, ou en Algérie quitte à y être tuée¹²⁰². Fatima Abdi, épouse de Harki, compare avec Bourg-Lastic et Rivesaltes : « On y était mieux qu'à Rivesaltes, mais on était aussi isolés. On avait une gazinière, de vrais lits, de la vaisselle, mais il faisait froid et l'on avait peur à cause de la forêt

qui nous entourait »¹²⁰³. Un autre témoignage va dans le même sens : « Le hameau, aujourd'hui transformé en logements sociaux, est caché au milieu de la forêt, loin du petit village traditionnel de Puyelsi. Loin de tout. Une heure de marche aller-retour pour faire des commissions »¹²⁰⁴.

Le rapport d'inspection des hameaux forestiers en Lozère souligne leur isolement. Le hameau de Harkis de Cassagnas (21 familles, 97 personnes) se trouve à 400 mètres du village mais l'accès est difficile. Non seulement celui de Saint-Etienne-du-Valdonnez (22 familles, 81 personnes) est à 2 km, mais l'inspecteur note sa mauvaise situation dans une vallée balayée par le vent et mal exposée : l'hiver, le soleil n'éclaire le hameau que de 11 h 30 à 15 h ! À Chanac (22 familles, 130 personnes), le hameau se trouve à 1 km du village et à 18 km de Mende. Ceux de Meyrueis (11 familles, 62 personnes), de Villefort (deux hameaux jumelés, 44 familles, 198 personnes) et Chadenet (21 familles, 94 personnes) sont à 3 km du village. Pour ce dernier situé à plus de 1 180 mètres d'altitude,, dans une des communes les plus hautes de Lozère, l'inspecteur parle d'« un isolement total qui ferait du camp une "réserve de musulmans" s'il devait être maintenu »¹²⁰⁵.



Hameau de forestage de Villefort¹²⁰⁶

1200 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 50.

1201 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans « Note à M. Pérony du bilan complet du ministère des Rapatriés pour le débat budgétaire », 9 octobre 1963.

1202 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2019, *op. cit.*, p. 96.

1203 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2019, *op. cit.* p. 40.

1204 - Abderahmen MOUMEN, « L'arrivée des familles d'anciens supplétifs dans la région Midi-Pyrénées après 1962. État des lieux », introduction au dossier « Les immigrations maghrébines dans le Sud-Ouest de la France », *Les Cahiers de FRAMESPA*, n°19, 2015 citant l'interview d'Ali Tebib, Fatima Besnaci-Lancou, *Treize chibanis harkis*, éd. Tirésias, 2006.

1205 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, rapport d'inspection des hameaux de Lozère 21 septembre 1965.

1206 - [C'étaient les Harkis | INA](#)

Bensaïd Ameur se souvient de son sentiment à son arrivée à Beaurières dans la Drôme : « *J'ai eu l'impression d'être envoyé dans "un trou" et j'ai éprouvé un sentiment d'abandon. Il y avait peu de passage. Le lieu était vraiment isolé* ». Malgré cela, il ne semble pas conserver un mauvais souvenir de son séjour¹²⁰⁷.

Mais l'isolement des hameaux de forestage n'est pas systématique. Dans le Var, sur les 11 qui subsistent en 1975, un est situé à 9 km du village (Bormes-les-Mimosas), quatre sont à 2 ou 3 km (Boulouris, Collobrières, La Londe-les-Maures, Gonfaron), deux à 1 km (Le Muy, Montmeyan), enfin quatre sont à proximité immédiate, 200 à 300 mètres, du village (Pignans, Rians, Saint-Maximin, Saint-Paul-en-Forêt)¹²⁰⁸.



Le hameau de Collobrières (Var)¹²⁰⁹

Le cas de Collobrières illustre les fréquentes erreurs d'implantation des premiers hameaux forestiers. Le premier site choisi était celui de

Capelude, sur la route de Grimaud, où le hameau a ouvert le 10 février 1963. « *La question scolaire a été négligée* », déplore le Comité national pour les musulmans français dans un rapport du 25 juin 1963 : le hameau étant situé à 10 km de Collobrières, sans transport scolaire, c'est en effet le sous-officier chef de hameau qui fait la classe aux élèves... Le colonel Schoen, vice-président du CNMF, n'hésite pas à parler de « *ségrégation complète* » et de « *lourde erreur* » d'implantation sur laquelle il sera difficile de revenir¹²¹⁰. Par ailleurs, si le hameau a l'électricité et le téléphone, contrairement à celui de Bormes, il n'y a pas de douches. Yvan Durand, ancien officier SAS et membre de ce même Comité à l'origine de l'installation de Harkis à Ongles dans les Basses-Alpes, fait remonter au ministère des Rapatriés ces critiques sur les implantations de Collobrières et de Bormes. Le 25 novembre 1963, une autre inspection du CNMF considère que Collobrières est un échec contrairement à Roybon¹²¹¹, en Isère, et Magland, en Haute-Savoie¹²¹². Cinq ans plus tard, en 1968, le hameau de Capelude est déplacé à La Chapelle, située à 2,5 km par la route et à 1,2 km par un chemin de la commune de Collobrières¹²¹³.

Concluons sur les conditions de vie avec Anne Heinis, inspectrice régionale des centres de regroupement de Harkis : « *Les premiers hameaux furent presque tous construits à l'écart dans les montagnes, souvent dans des sites splendides mais sauvages et isolés. Au point de vue de l'hygiène, des sanitaires et de l'eau courante, la situation générale est rudimentaire* »¹²¹⁴. Il s'agit pour elle du résultat d'un défaut de conception plus que d'un manque de moyens. Elle relève toutefois que le personnel du hameau, chef et monitrice,

1207 - Office national des Anciens combattants et des Victimes de guerre (ONACVG), *Le hameau de forestage de Beaurières (1962-1975)*, ONACVG de la Drôme.

1208 - AD du Var, 2150 W 1 Tableaux statistiques des 11 hameaux du Var de 1973.

1209 - [Camp de Harkis de Collobrières \(harkisduvar.com\)](http://harkisduvar.com)

1210 - AN 2011 0111/11. Comité national des musulmans français, « Note sur les chantiers forestiers du Var », 25 juin 1963 et « situation à Saint-André les Alpes (réponse aux observations de la lettre du 2-2-63) », Lettre du colonel Schoen, du 26 février 1963. Lettre de M. Parodi au cabinet du ministre des Armées sur l'encadrement des anciens supplétifs regroupés dans des chantiers forestiers, 21 mai 1963 avec copies aux Rapatriés et au secours catholique. L'annexe comporte le rapport du médecin général du Bourquet fondé de pouvoir du Secours catholique pour le Midi. Passage à la Capelude le 26 avril 1963.

1211 - Les familles harkies de Roybon (hameau fermé en 1971) vivent pourtant isolées au milieu du massif forestier de Chambaran sans beaucoup de contact avec la population. Les hommes travaillent en semaine et font les courses le samedi, les épouses restent dans les bungalows, selon un témoignage d'un Harki cité par Antoine Fouchet « Les Harkis veulent de la reconnaissance », *La Croix*, 20 septembre 2001. [Les harkis veulent une vraie reconnaissance \(la-croix.com\)](http://la-croix.com)

1212 - Le hameau de Magland a fonctionné d'octobre 1963 à septembre 1970. À Magland, l'intégration s'est bien déroulée, selon le secrétaire d'État des anciens combattants et de la mémoire, Jean-Marc Todeschini, 13 juin 2016 [Un hommage rendu aux harkis au hameau de forestage de Magland, en Haute-Savoie \(francetvinfo.fr\)](http://francetvinfo.fr) AN 2011 0111/11. Comité national des musulmans français, Note à l'attention du président Parodi. Voyage dans le Sud, 25 novembre 1963.

1213 - AD du Var, 2150 W 1 Tableaux statistiques des 11 hameaux du Var de 1973. Tableau de Collobrières.

1214 - Rapport du Conseil économique et social, « La situation sociale des enfants de harkis », 12 décembre 2006, p. 37.

vivait sur place dans des conditions plus ou moins similaires. Quant aux Harkis eux-mêmes, ils indiquaient avoir « *de quoi manger, de quoi se chauffer et un lit* », et trouvaient parfois que « *c'était un grand luxe par rapport à la misère de l'Algérie* » et après les camps de transit¹²¹⁵.

Travailler dans les chantiers de forestage

• Défense et restauration des forêts

Les hameaux de forestage ont été installés en fonction des demandes de l'administration des Eaux et Forêts, devenue l'Office national des Forêts (ONF) en 1966. Cette administration chargée d'entretenir les forêts installe les Harkis là où ces derniers ne concurrencent pas la main-d'œuvre locale (notamment les agriculteurs pour lesquels il s'agissait d'un emploi complémentaire) ou dans les régions souffrant d'un manque de main-d'œuvre forestière¹²¹⁶.

Les Harkis devenus ouvriers forestiers débroussaillent les forêts domaniales, replantent après des incendies, introduisent de nouvelles essences d'arbres, préparent les sols pour les semis, élaguent les branches des arbres, s'occupent du façonnage (transformation des arbres abattus en produits utilisables), tracent ou réparent des sentiers, déboisent autour des routes, creusent des fossés le long de celles-ci, empièrent les chemins, aménagent des talus et créent des pare-feux. En hiver, les ouvriers forestiers déneigent les routes. Comme Stephany Silva Alves l'a noté, les Harkis aménagent aussi une carrière de sable et cassent des pierres avant d'empièrer des routes forestières à Baigneux-les-Juifs (Côte-d'Or) ou construisent un aqueduc à Puycelsi (Tarn)¹²¹⁷. À Rosans, dans les Alpes de Haute-Provence, Henri Broche, contremaître de l'ONF, évalue à 50 000 le nombre de pins plantés par les Harkis. Mohamed Bouihi se rappelle d'en avoir planté 200 par jour¹²¹⁸.

Pour André Séby, Harki et chef de chantier de forestage, « *ce n'était pas dur, c'était correct, on avait un peu l'habitude quand même, les Harkis c'étaient des paysans qui avaient l'habitude de travailler la terre, de débroussailler, de couper la forêt et de couper le bois* »¹²¹⁹. Tout autre est l'impression de Benasaïd Ameur, alors adolescent de 17-18 ans pour qui le travail était éprouvant : « *C'était très dur. Nous travaillions à la hache, à la raclette, sur la route de Gap, au Col de Cabre* »¹²²⁰.



Carte professionnelle d'un Harki, ouvrier forestier de l'ONF à Rians¹²²¹



Mohamed Bouihi, Un Harki de Rosans, ancien ouvrier de l'ONF¹²²²

Les Harkis sont une main-d'œuvre non qualifiée, donc peu rémunérée, que l'administration des Eaux et Forêts n'envisage pas de former pour deux raisons. D'une part les chantiers de forestage ne doivent fournir une activité que temporairement aux Harkis. D'autre part elle craint que, une fois

1215 - Lucie BOUDAUD, « Filles de Harkis », documentaire de 13 Productions, France 3 PACA, 7 juin et 29 septembre 2022. <https://www.facebook.com/france3cotedazur/videos-filles-de-harkis-un-documentaire-de-lucie-boudaud/361543666073545/>

1216 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, p. 7. « Lettre de l'Administration des Eaux et Forêts sur le reclassement des Harkis », mai 1963.

1217 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, p. 16.

1218 - Rémi Nelson-Borel, « Rosans, Miel Amer », documentaire, 2011, 1 H, la Forge aux Utopies. [Rosans, Miel Amer - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=Rosans_Miel_Amer)

1219 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaque d'A. Moumen, « Ils arrivent demain ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1220 - ONACVG, *Le hameau de forestage de Beaurières (1962-1975)*, ONACVG de la Drôme.

1221 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », AgroParisTech-ONF, 2015, p. 35.

1222 - Rémi Nelson-Borel, « Rosans, Miel Amer », documentaire, 2011, 1 H, la Forge aux Utopies, [Rosans, Miel Amer - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=Rosans_Miel_Amer)

formés, ceux-ci cherchent à être embauchés dans le privé, ne laissant que les Harkis non formés sur les chantiers. Pourtant, elle évalue en 1963 à 75 % le rendement d'un Harki non qualifié par rapport à un ouvrier forestier local formé. Pour s'adapter à cette situation, la solution est une utilisation accrue d'engins mécaniques : « *Les travaux de débroussaillage, de dégagement, de plantation et de semis, d'ouverture de routes ne sont pas rentables s'ils sont exclusivement exécutés à l'aide d'outils à main, tels que pelle, pioche, serpe, hache et croissant. Une telle utilisation des Harkis ne serait qu'un gaspillage de crédits* »¹²²³.

Les premiers retours d'expérience sur le travail des Harkis sont pourtant jugés positifs. Les résultats sont encourageants, l'encadrement constate leur bonne volonté et juge possible de les former. L'opération est également considérée comme appréciable pour la forêt. Néanmoins, la rentabilité de l'emploi des Harkis est surveillée de près, c'est la raison pour laquelle les Eaux et Forêts recrutent, pour les encadrer, des rapatriés d'Afrique du Nord avec qui la communication est plus fluide.

L'emploi des Harkis trouve bientôt une nouvelle justification dans la lutte contre les feux de forêts. Le 18 janvier 1963, une commission interministérielle est réunie autour du problème des incendies dans la forêt méditerranéenne : 20 000 hectares ont brûlé en 1962 – à titre de comparaison 20 600 ha ont été détruits en Gironde en 2022 –, une situation qui ne cesse de s'aggraver¹²²⁴. Il est donc décidé d'aménager la forêt pour la rendre moins vulnérable, avec la mise en place de « *pistes de pénétration, pare-feu débroussaillés, points d'eau, et la constitution d'équipes permanentes de sauveteurs* »¹²²⁵. Les Harkis forestiers sont chargés de cette nouvelle mission qui, à leurs yeux, apporte une légitimité accrue à leur travail.



Un Land Rover 88 utilisé par les sapeurs forestiers contre les incendies dans les Alpes-Maritimes, 1974¹²²⁶

C'est encore plus le cas avec la convention signée en 1966 par le ministère de l'Agriculture et l'ONF, grâce à laquelle les Harkis deviennent des sortes de forestiers sapeurs¹²²⁷. Alors qu'ils n'étaient équipés que de deux seaux-pompes dorsaux pour éteindre les foyers destinés à détruire les branchages après les coupes, trois remorques citernes (800 litres) et un groupe motopompe avec une jeep leur sont attribués pour assurer la liaison entre le chantier de forestage et la lutte contre les incendies¹²²⁸. En 1974, cette mission de forestier sapeur est officiellement reconnue par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Var qui adresse une lettre de félicitations aux ex-Harkis de Pignans et de Gonfaron qui « *ont lutté avec courage et efficacité contre l'incendie menaçant le parc résidentiel de l'Estérel* » du 15 au 18 août 1974¹²²⁹.

1223 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, p. 9. « Lettre de l'Administration des Eaux et Forêts sur le reclassement des Harkis », mai 1963.

1224 - Robert Blais, « Les incendies de forêts en France ». *Revue forestière française*, AgroParisTech, 1974, 26 (S), pp.18-20. fihal-03395749f. Nombre d'hectares incendiés : 59 700 ha en 1965, 15 600 ha en 1966, 26 300 ha en 1967, entre 18 000 et 19 000 en 1968 et 1969, 61 200 en 1970, entre 16 000 et 19 000 en 1971 et 1972.

1225 - AN, n°19920149 003, sous-carton n°1 chantiers de forestage, octobre 1962-juin 1965, Rapport du ministère des Rapatriés au ministère des Finances sur le reclassement des anciens supplétifs et l'extension des hameaux de forestage », 14 mai 1963.

1226 - Photo de D. Dumay, 2015, dans Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », AgroParisTech-ONF, 2015, p. 30.

1227 - [Les forestiers-sapeurs \(departement13.fr\)](https://www.departement13.fr) Il existe 800 fonctionnaires territoriaux du département exerçant cette mission en France en 2022 dans six départements (les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Corse, l'Hérault et le Var).

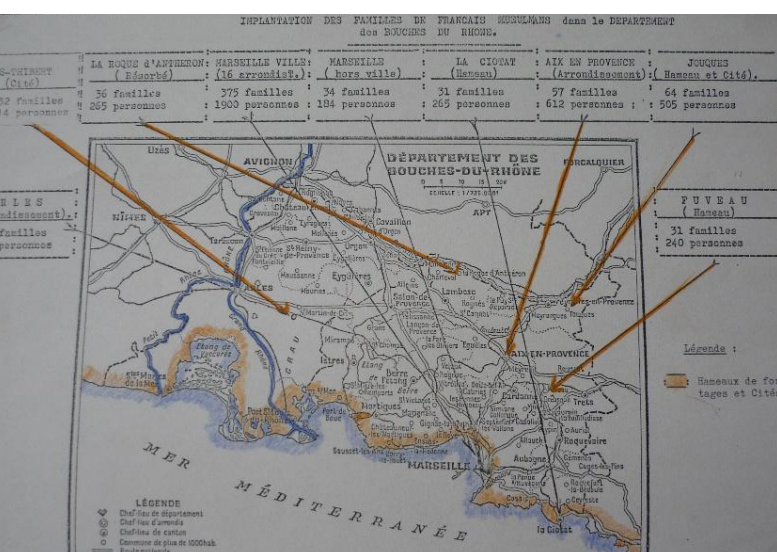
1228 - AD du Var, 1777 W 13. Rapport de l'ingénieur principal de Brignoles, 10 novembre 1965.

1229 - AD du Var, 1790 W 13. Lettre du SDIS du Var le 29 août 1974 à l'ingénieur de l'ONF de Toulon.

• Le travail de forestier des Harkis dans la forêt provençale

« Les chantiers d'ex-Harkis » ou « les chantiers d'anciens Harkis » sont planifiés annuellement par la direction départementale des travaux du ministère de l'Agriculture qui demande ensuite aux Eaux et Forêts, puis à l'ONF, de les mettre en application. La dénomination ex-Harkis est ensuite remplacée par celle d'ouvriers forestiers rapatriés d'Afrique du Nord (OFRAN), puis par forestiers de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord (FSIRAN).

Dans les Bouches-du-Rhône, on trouve quatre hameaux de forestage : à Fuveau, au sud d'Aix-en-Provence ; au Logis d'Anne à Jouques, au nord-est de cette même ville ; à La Roque-d'Anthéron, au nord-ouest ; enfin à La Ciotat, à l'est de Marseille. Dès 1965, les Eaux et Forêts du département proposent au préfet, en mesure préventive contre les risques d'incendie, de débroussailler le bord des routes les plus fréquentées en constituant des tranchées mises à nu et en brûlant sur place les végétaux¹²³⁰.



Les hameaux de forestage dans les Bouches-du-Rhône (1976)¹²³¹

L'évolution ultérieure de la mission de lutte contre les incendies attribuée aux Harkis forestiers peut être appréciée par l'étude du budget salarial. Avant 1969, les crédits de lutte contre les incendies peuvent représenter jusqu'à 40 % du budget salarial des Harkis. Ils permettent la location de bulldozers et d'engins pour tracer les routes dans des endroits inaccessibles. Après 1969, les débroussaillages des pistes existantes ou des routes sont privilégiés, avec la création de pare-feu¹²³². Dans les travaux prévisionnels de 1970, on constate ainsi davantage d'entretien de routes ou de pistes que de création. Derrière cette modification de la mission, se cache une raison économique : l'ONF s'est rendu compte que confier la création d'une piste DFCI (Défense des forêts contre les incendies) à une entreprise après adjudication, à la suite de la loi du 12 juillet 1966, lui coûte en moyenne 8 500 francs par kilomètre, contre 12 500 francs pour les chantiers de Harkis. « La différence entre ces deux prix de revient fait ressortir la faible rentabilité du personnel Harkis dans les travaux d'ouvertures de chemins »¹²³³. L'ingénieur civil A. Astier l'explique par les moyens mécaniques que possèdent les entreprises privées, alors que les Harkis travaillent essentiellement à la main. Mais il ne va pas jusqu'au bout du raisonnement et ne préconise pas que l'ONF forme son personnel Harki, par exemple en lui faisant passer le permis de conduire pour les engins de chantier, afin de le rendre concurrentiel... La crainte qu'une fois formés ces Harkis partent dans le privé où ils seront mieux payés explique cette déficience dans la formation.

Dans ce même rapport, on peut constater que certains chantiers de Harkis semblent plus rentables que d'autres. Celui de Fuveau construit des routes pour un montant de 9 600 francs le kilomètre, contre 13 000 francs le kilomètre pour Jouques et La Roque-d'Anthéron. Le moins rentable est le chantier de La Ciotat (13 600 francs le kilomètre) mais, situé dans les calanques, entre Marseille et Cassis, il est moins accessible et demande plus de temps aux Harkis forestiers.

1230 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre du conservateur des Eaux et Forêts au préfet des Bouches-du-Rhône, 24 février 1965.

1231 - AD Bouches-du-Rhône, 135 W 398. Le BIAC de Marseille.

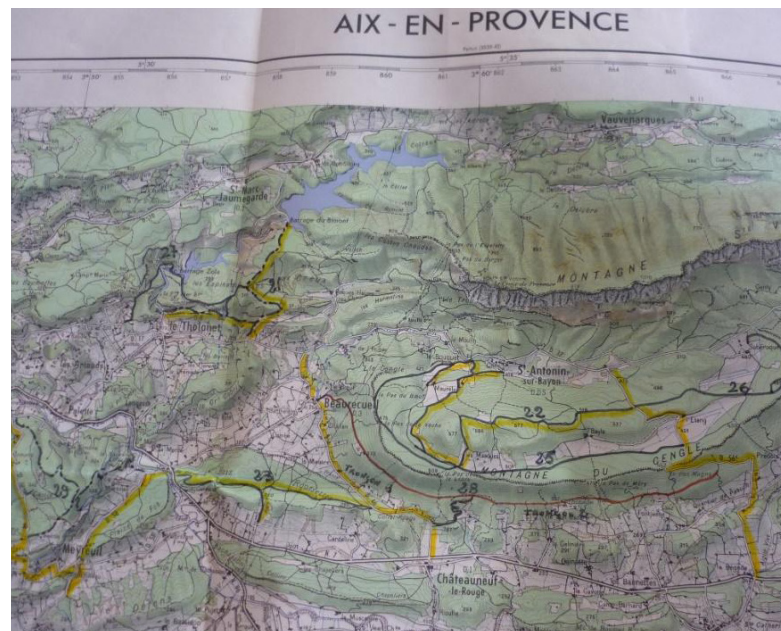
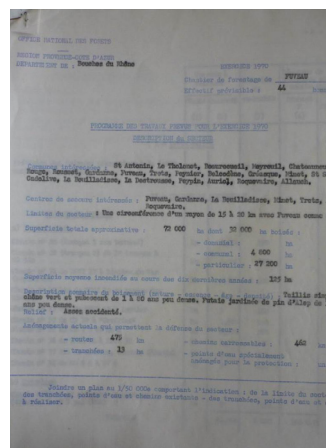
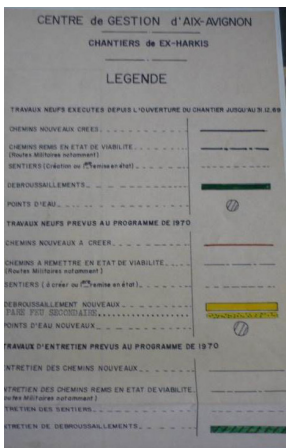
1232 - Henri MARIOTTI, « L'O.N.F. et la lutte préventive en Provence - Côte d'Azur ». *Revue forestière française*, AgroParisTech, 1975, 27 (S), pp. 405-408. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03396497> AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre de l'ingénieur en chef du Génie rural et des Eaux et Forêts au préfet des Bouches-du-Rhône, au préfet des Bouches-du-Rhône concernant le programme de chantiers d'ex-harkis en 1970, 16 février 1970.

1233 - *Ibid.*



Sollicité par les communes et les propriétaires privés, l'ingénieur de l'ONF doit déterminer si c'est à son administration, à la commune ou aux personnes privées d'effectuer les travaux forestiers ; dans les deux derniers cas, l'ONF peut effectuer les travaux contre rémunération¹²³⁶.

Les 44 Harkis forestiers de Fuveau aménagent la forêt dans la région d'Aix-en-Provence en créant des chemins en contrebas (le plateau du Cengle) ou en viabilisant d'autres (du barrage Bimont au pied de la montagne Sainte-Victoire au village du Tholonet), ils s'occupent aussi des sentiers de randonnée. Pour l'année 1970, ils entretiennent et aménagent 44 km de route, dont des pistes DFCI contre les incendies.



1234 - [Souvenez-vous ! \(Retour en Arrière \) l'arrivée des Harkis,dans le camp de forestage de la Roque d'Anthéron. - Bienvenue sur le site Harkis Dordogne.](#)

1235 - François RASTEAU, « Fuveau : les Harkis veulent racheter leurs maisons », *La Provence*, 9 février 2017. [Société](#) | [Fuveau : les Harkis veulent racheter leurs maisons](#) | [La Provence](#)

1236 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettres de l'ingénieur en chef du Génie rural, directeur départemental de l'Agriculture au préfet des Bouches-du-Rhône, Débroussaillage des terrains communaux à Carnoux, 21 et 30 janvier 1970.



Le plateau du Cingle devant la montagne Sainte-Victoire (Aix-en-Provence)

Les Harkis forestiers de Fuveau débroussaillent près de 102 km autour des routes situées entre le nord du village du Tholonet et le contrebas du plateau du Cingle, et ils tracent 13 ha de pare-feu en contrebas du Pilon du Roi, entre les villages de Simiane et Mimet. Ces travaux représentent pour l'année 12 100 journées de travail pour un coût de 630 000 francs (salaires et engins). En comparaison, le hameau forestier du Logis d'Anne de Jouques (30 Harkis forestiers) a prévu 32 km d'entretien de chemins, 6 ha de pare-feu, soit 8 250 journées de travail pour un coût de 414 000 francs pour l'année 1970.

Les accusations récurrentes contre les hameaux de forestage

Ces accusations sont multiples, contre la surveillance dont les Harkis font l'objet, contre une exclusion ressentie comme délibérée pour éviter qu'ils ne s'intègrent, contre le détournement des prestations par les responsables des hameaux, contre la reconnaissance de nationalité et la francisation des prénoms des enfants perçues comme des humiliations, contre les conditions

de scolarisation jugées indignes... Enfin les familles estiment avoir été livrées à elles-mêmes ou au contraire avoir été mises sous tutelle.

• Une surveillance due à de fortes tensions

On sait que le reclassement des Harkis dans le secteur secondaire est compliqué par la crainte d'affrontements avec les militants du FLN qui quadrillent les grandes régions industrielles et les quartiers immigrés des grandes métropoles¹²³⁷. Certes, dans une instruction confidentielle aux préfets datant du 21 décembre 1962, le Premier ministre écrit que « *le risque de violences ou de heurts entre fractions algériennes hostiles qui était sérieux, il y a quelques mois, a disparu ou s'est aujourd'hui atténué* »¹²³⁸. Pourtant, ce même mois, en décembre 1962, trois familles de Harkis fuient Condé-sur-Escaut dans le Nord pour Migé dans l'Yonne car elles subissaient des brimades et des pressions des immigrés algériens¹²³⁹. La vision optimiste du Premier ministre est aussi démentie par plusieurs incidents dans le Vaucluse, recensés par Abderahmen Moumen, mais aussi en Moselle... Le 14 mars 1963, le Conseil économique et social dénonce dans un rapport la manière dont le FLN

1237 - Gregor MATHIAS, *La France ciblée. Terrorisme et contre-terrorisme en métropole pendant la guerre d'Algérie*, éd. Vendémiaire, 2017, pp. 21-38. Les tensions entre Harkis et immigrés algériens se constatant en milieu urbain, l'intérêt est donc d'installer les Harkis en milieu rural.

1238 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, « Instructions confidentielles du Premier ministre aux préfets », 21 décembre 1962. Propos qui reprennent exactement le projet d'Y. Pérony.

1239 - Jean-Jacques JORDI et Mohand HAMOUMOU, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Autrement, 1999, p. 58.

contrôle les entreprises et empêche l'insertion économique des Harkis : « *Il est inadmissible que le secteur industriel soit encore la chasse gardée du FLN. Il appartient aux pouvoirs publics de faire cesser d'urgence et définitivement les menaces, les exactions et sévices dont les Harkis sont encore trop souvent victimes sur notre territoire. Il ne faut plus qu'on puisse parler de « tribunaux parallèles », de « police parallèle » et de « fisc parallèle »* »¹²⁴⁰.

Si, à leur arrivée, les Harkis peinent à trouver ou conserver un emploi industriel en milieu urbain pour ces raisons, il peut alors sembler pertinent de les orienter vers un emploi forestier, la mise en place d'une surveillance ne semblant pas non plus infondée dans son principe. La peur des Harkis est du reste réelle, comme l'atteste l'exemple de Beaurières, dans la Drôme : il n'y a pas de dispositif de surveillance, et ils peuvent circuler librement ; trois fusiliers marins qui ont assuré leur rapatriement d'Algérie vivent sur place et des gendarmes effectuent régulièrement des rondes pour assurer la sécurité ; ce qui n'empêche pas, en octobre 1962, huit Harkis, après avoir vu quatre inconnus se promener autour du hameau, d'acheter des fusils de chasse avec leur première paye. Les services de sécurité craignent également une infiltration des hameaux par des immigrés algériens fuyant la crise économique de leur pays à la suite de l'indépendance ou par les activistes de l'OAS. Abderahmen Moumen a pu consulter les archives départementales de Vaucluse et constate que chaque arrivant dans un hameau faisait l'objet d'un contrôle par le Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français musulmans (SFIM), le directeur du camp de transit de Saint-Maurice-l'Ardoise, l'inspecteur des SFIM chargé de la répartition de l'emploi et du logement et le chef du hameau qui informent le sous-préfet, le commissaire principal, le commandant de gendarmerie et l'ingénieur des Eaux et Forêts¹²⁴¹.

• L'absence de versement des prestations

Les Harkis doivent percevoir des indemnités de déménagement et des prestations de départ lorsqu'ils quittent les camps de transit. Le total représente 8 000 NF par chef de famille selon l'accord fixé entre les ministères des Rapatriés et des Finances¹²⁴². Pendant le séjour dans les camps militaires, les prestations familiales ne sont pas versées, car ils sont « *hébergés et nourris gratuitement avec leur famille dans des camps* »¹²⁴³. Le décret n°62-938 du 8 août 1962 autorise, « *lorsque les circonstances l'exigent, un hébergement collectif [...] au profit de certaines catégories de Français rapatriés qui ne seraient pas en mesure d'assurer individuellement leur hébergement et leur reclassement professionnel à l'aide des prestations prévues par le décret du 10 mars 1962* ». Or le ministère des Rapatriés obtient, lors de la réunion interministérielle du 13 juillet 1962, la tutelle sur les rapatriés musulmans. Comme il assure l'hébergement, l'alimentation et le soin, il prend – en compensation – l'intégralité de l'allocation de subsistance, des allocations familiales ainsi que les subventions d'installation et l'indemnité forfaitaire de déménagement. Le même raisonnement est appliqué lorsque les Harkis quittent les camps de transit pour les hameaux où ils sont hébergés gratuitement, et ils n'en sont pas informés au préalable. La Caisse d'allocations familiales verse les prestations au Service social familial nord-africain qui finance l'édification des hameaux et le personnel d'encadrement, faute de crédits supplémentaires attribués au ministère des Rapatriés. Cela représenterait 8 750 F par logement construit dans les hameaux forestiers¹²⁴⁴.

Toutefois, lors de la réunion du 10 septembre 1962 organisée par le SFIM avec les principaux responsables de la Sécurité sociale, il est décidé que celle-ci doit débloquer des fonds pour « *des équipements vestimentaires ou éventuellement scolaires* » destinés aux familles des exploitations forestières¹²⁴⁵. En revanche, les primes de maternité et les allocations prénatales sont versées à la mère de famille.

1240 - Jean-Jacques JORDI et Mohand HAMOUMOU, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Autrement, 1999, pp. 58-59.

1241 - Abderahmen MOUMEN, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, éd. L'Harmattan, 2003, p. 104 citant les archives départementales du Vaucluse. ADV 176 W 592.

1242 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, « Note sur les Harkis et moghaznis », juillet 1962. AN 20110111/4, Comité national des Français musulmans. Lettre du général Olié, vice-président du CNFM à M. Legros, président du Comité d'accueil des Français-musulmans d'Aurillac, février ou mars 1963 (n°028/S) l'allocation de départ du camp est fixée à 500 F pour le chef de famille, 400 F pour sa conjointe, 200 F par personne à charge. Si le versement n'a pas eu lieu, il faut verser 400 F à l'hébergeur et 100 à 150 F au Harki avant sa première paie.

1243 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, PV de la réunion du 10 septembre 1962 sur l'utilisation des prestations familiales.

1244 - M. ROUX, *Les Harkis, les oubliés de l'histoire 1954-1991*, La Découverte, 1991, pp. 267-268.

1245 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, PV de la réunion du 10 septembre 1962 sur l'utilisation des prestations familiales.

• Nationalité et prénoms français

Arrivés en France, les Harkis doivent faire une déclaration reconnitive de nationalité française pour la conserver. En effet, « *jusqu'au 1^{er} janvier 1963, tous les musulmans algériens [...] résidant en France sont des Français* », l'État ne faisant aucune distinction entre « *Harkis, civils réfugiés politiques ou migrants ordinaires du travail, contrôlés par le FLN* ». Du fait de l'indépendance de l'Algérie, l'ordonnance n°62-825 du 21 juillet 1962, dans son article 2, prévoit que les personnes qui souhaitent conserver la nationalité française doivent accomplir une démarche devant le juge d'instance avant cette date¹²⁴⁶. La loi n°66-945 du 20 décembre 1966 dans son article 1^{er} repousse la date limite au 21 mars 1967. Il s'agit certes d'une simple formalité, où le juge n'est que le notaire de la volonté des demandeurs¹²⁴⁷, mais cette démarche et l'acquittement de frais de dossiers (5 francs) sont vécus par les Harkis comme une humiliation, alors qu'ils paient par le déracinement, puis la relégation dans les camps, leur engagement aux côtés de la France.

Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron y voient « *la persistance des discriminations coloniales* »¹²⁴⁸. Pour les Harkis, qui doivent justifier par un acte juridique leur appartenance à la nation française après avoir combattu en son sein, cette procédure relève d'une discrimination et leur donne l'impression d'être des citoyens de second rang. M.M. se souvient : « *Quand vous pensez par exemple, à une chose qui a été scandaleuse : ces déclarations reconnitives de nationalité française. Quand on était en Algérie, on était censé être Français, on s'est rendu compte que ce n'était pas vrai parce que quand on est rentré, on nous a fait passer devant les tribunaux pour demander la nationalité française [...] Pour nous, c'est comme si on nous avait dit l'Algérie, elle est indépendante, vous n'avez jamais été Français. Alors qu'on avait des cartes [d'identité]*

françaises. Alors vous voyez la honte pour les nôtres. C'était un drame »¹²⁴⁹. Taouss Leroux, née en 1960, déplace le débat vers la rupture avec l'Algérie qui en résulte, en livrant les souvenirs de son père arrivé à 20 ans dans l'Hexagone : « *La formalité la plus pénible pour les hommes, désignés comme chefs de famille, fut celle de la naturalisation française qui leur fut proposée. Elle consistait à renoncer à leur nationalité d'origine pour adopter celle du pays d'accueil. Certains d'entre eux criaient à l'imposture, car le rôle de la France, ce n'était pas de les parquer comme des bêtes chez eux, mais de négocier avec les autorités algériennes un retour éventuel. Ils étaient accusés d'un délit que la France avait favorisé. Au nom de leur intégration, ils devaient opter pour cette naturalisation qui allait leur permettre de prétendre aux mêmes droits que tout citoyen français : droit au logement, droit au travail, droit au vote* ».

En effet, certains Harkis gardent encore l'espoir d'un retour. D'autres ont compris qu'en acceptant la nationalité française, ils renoncent définitivement à l'Algérie et qu'ils ne reverront plus leur famille, leur terre et leur village. C'est un déracinement total. Le père de Taouss Leroux est convoqué par le directeur de camp qui lui expose crûment l'alternative qu'il doit trancher : « *Vous connaissez la position de votre pays à votre égard et elle n'en changera pas dans l'immédiat. Notre souhait est de favoriser au mieux votre adaptation sur cette terre qui est maintenant la vôtre. Par cette naturalisation, vous deviendrez Français à part entière. Vous devez maintenant savoir faire des choix et non pas vouloir sautiller d'un pied à l'autre. Ne m'obligez pas à prendre des mesures que vous pourriez regretter* »¹²⁵⁰. L'adoption de la nationalité française est considérée par les autorités comme la condition *sine qua non* à l'intégration. De 1963 à 1969, 84 000 déclarations reconnitives de nationalité française sont enregistrées, ce qui représente 59 000 personnes majeures et 25 000 mineures¹²⁵¹. Il y a aussi 9 619 refus¹²⁵².

1246 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°5 circulaires, instructions, notes générales du service et du ministère des Rapatriés, janvier 1962-mai 1964, « Note sur le problème de la nationalité des musulmans ».

1247 - Michel ROUX, *op. cit.*, pp. 225-227. Après cette date, il faut un décret pour les réintégrer.

1248 - Fatima BESNACI-LANCOU et Gilles MANCERON, *Harkis dans la colonisation et ses suites*, éditions de l'Atelier, 2008, p. 112.

1249 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, p. 54.

1250 - Taouss LEROUX, *Harkis. L'exil ou la mort*, Nouvelles sources, 2022, pp. 33-38.

1251 - Rapport du Conseil économique et social, « La situation sociale des enfants de harkis », 12 décembre 2006, p. 40.

1252 - M. ROUX, *op. cit.*, p. 228 citant une estimation du colonel Schoen. Aucune explication n'est apportée aux refus. Il s'agit probablement d'immigrés algériens, de Harkis déserteurs ou d'Algériens opposants (messalistes du MNA hostiles au FLN, Kabyles autonomistes, combattants du FLN marginalisés) aux nouvelles autorités algériennes en place et réfugiés en France et essayant d'acquiescer la nationalité française.

À la demande des ministères de tutelle, celui des Rapatriés puis du Travail, les chefs de hameau, les monitrices ou les assistantes sociales conseillent souvent aux épouses de Harkis, pour faciliter l'intégration de leurs enfants, de franciser leurs prénoms. De 1965 à 1970, le ministère du Travail tient des statistiques sur les francisations des noms et des prénoms qui atteignent 1 077, avec un pic dans les années 1967-1968. Parfois l'état civil est traduit et on trouve un prénom français proche de la prononciation arabe (Anès en Agnès). Des prénoms typiquement français (France, Francine, Françoise...) sont donnés aux nouveau-nés, ou parfois des doubles prénoms (Charles-Ali). Les prénoms français se trouvent majoritairement dans les hameaux forestiers, deux fois plus que dans les cités urbaines selon l'enquête de Jean Servier en 1972¹²⁵³, ce qui laisse présager une incitation plus nette.

Violette et Yvette, interrogées par France 3 au hameau de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), ont deux positions diamétralement opposées sur leur prénom, choisi par la monitrice et non par leurs parents : « *Moi, cela me va bien. Je le garde. Je ne vois pas pourquoi je le changerais aujourd'hui* », assure Violette au contraire de son amie Yvette : « *Moi, il me dérange. Plus je vieillis, moins je le supporte, mais je fais avec. C'est vrai que dans le travail, on m'a toujours appelé Yvette. C'est comme si j'avais deux personnalités. J'ai une casquette au travail, c'est Yvette. Quand je rentre chez moi, c'est Rifah* »¹²⁵⁴. Jeanne Etthari est née à Apt (Vaucluse) en 1966, elle porte un deuxième prénom Kirah, et le reportage télévisé suggère que ce ne sont pas ses parents analphabètes qui l'ont appelée Jeanne¹²⁵⁵. Une mère raconte que le chef du hameau de forestage de Gonfaron (Var), qui remplit le certificat de naissance, la pousse à donner un prénom français à son fils pour favoriser son intégration : « *Il voulait lui donner un prénom français, il disait qu'il fallait*

oublier l'Algérie, que la vie de mon enfant serait plus facile s'il s'appelait Robert. Il a tellement insisté que j'ai failli céder, mais mon mari est arrivé, quand je lui ai dit ce qui s'est passé, il s'est mis en colère. Finalement mon fils s'appelle Mohamed »¹²⁵⁶.

Certains témoignages font aussi état de Harkis qui demandent volontairement à franciser leur nom, comme l'écrit le journaliste du *Provençal* à propos des Harkis d'Ongles (Alpes de Haute-Provence). « *Leur souci de se fondre dans la population est tel que Ali, le maçon, se fait appeler Joseph, et qu'avec plusieurs de ses camarades, Seraf le charpentier, Ahmed le spécialiste en agglomérés, ils se sont renseignés afin de connaître la procédure à suivre et ce qu'il en coûterait pour changer ou franciser leur nom, et s'il le fallait, le prénom. Ahmed Bakour, par exemple, se verrait bien appeler Albert Bacou. Pourquoi pas ?* »¹²⁵⁷. Les archives des Alpes de Haute-Provence conservent la liste nominative des familles de Harkis de Manosque, petite ville passée de 10 000 habitants en 1962 à 19 000 en 1975. Cette liste de janvier 1992 comprend le prénom et la date de naissance de chaque enfant, ce qui permet de se faire une idée précise du nombre d'enfants ayant un prénom arabo-berbère ou français. En ne retenant que les naissances après 1962, on peut s'apercevoir que 24 familles de Harkis ont donné exclusivement des prénoms arabo-berbères à leurs enfants et 31 des prénoms français ou un double prénom (un français et un arabo-berbère) à une période précise située principalement entre 1965 et 1967. Deux familles ont donné des prénoms exclusivement français entre 1963 et 1972. Les prénoms composés apparaissent dans neuf familles¹²⁵⁸. Selon une association de Harkis, ce serait l'assistante sociale qui aurait exercé une influence en ce sens¹²⁵⁹.

1253 - *Ibid.*, pp. 283-286.

1254 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 1, Au hameau de forestage de Mouans-Sartoux, France 3 PACA, 26 décembre 2021.

[La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 1, au hameau de forestage de Mouans-Sartoux - YouTube](#)

1255 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 4, avec Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA, France 3 PACA, 26 décembre 2021.

[La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 4, avec Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA - YouTube](#)

1256 - Rémi Nelson-Borel, « Rosans, Miel Amer », documentaire, 2011, 1 H, la Forge aux Utopies, [Rosans, Miel Amer - YouTube](#)

1257 - Bernard ROLL, « Une belle et réconfortante expérience. 25 familles kabyles à Ongles, premier village-accueil du genre, en Provence », *Le Provençal*, 5 septembre 1962.

1258 - AD des Alpes de Haute-Provence, 1466 W 0075. Harkis de Manosque et Sisteron.

1259 - Correspondance de l'ARCAN de Manosque à la Commission nationale des Harkis, 1^{er} mars 2023.

• Un ghetto scolaire ?

Parmi les questions soulevées *a posteriori* au sujet des hameaux de forestage, figurent au premier chef la scolarisation des enfants et leur marginalisation, source d'échec aux plans scolaire comme professionnel. Pourtant, dans ses instructions au préfet de Mende en novembre 1964, le préfet Yves Pérony demande, outre l'assurance que « *les rapatriés musulmans trouveront pour une durée de 20 ans, soit un travail forestier, soit des emplois sérieux et stables* », qu'un lieu d'implantation soit recherché « *proche d'une ville d'une certaine importance* [...] »

J'attache par ailleurs une très grande importance à l'éducation et à la formation scolaire, puis professionnelle, des enfants des rapatriés musulmans et souhaite par conséquent qu'ils soient en mesure de fréquenter facilement les établissements scolaires et techniques appropriés ». Il préconise donc d'arrêter d'installer les familles dans des hameaux isolés comme cela a été le cas de mars à septembre 1963 : « *Je serai plutôt partisan du choix de Mende comme implantation future de notre ensemble immobilier* »¹²⁶⁰.



Enfants de la classe du camp de Harkis du hameau de Chauveyrou, dans la forêt de Lanmary (Antonne-et-Trignonant) 1964-1965. ¹²⁶¹

En pratique, les hameaux de forestage sont rarement installés à proximité des écoles. Si Djamel Guedouar bénéficie du transport scolaire en raison de son âge, ce n'est pas le cas de ses aînés : « *Pour aller à l'école de La Londe, à 8 km d'où j'habitais, je prenais un car ; en revanche, mes frères et sœurs, plus âgés, y allaient à pied car nos parents ne pouvaient pas payer pour tout le monde* »¹²⁶². Il est par ailleurs souvent impossible aux petites communes rurales de scolariser tous les enfants de Harkis,

même si cet afflux de nouveaux élèves (une centaine) a l'avantage de permettre le maintien d'une classe, voire d'une école qui risquent d'être supprimées faute d'effectifs en nombre suffisant. Si l'on prend pour exemple les hameaux de forestage du Vaucluse, à Sault, il manque ainsi deux classes et un instituteur, ainsi qu'un logement de fonction pour ce dernier. À Cucuron, il manque une classe, les cours ont lieu dans la salle de détente du hameau de forestage. En revanche, à Pertuis, les structures

1260 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, « Instructions de M. Pérony au préfet de Mende », 25 novembre 1964.

1261 - Coll. Jean-Claude Carrère. Photographie Diaz. [Photographies des enfants de la classe du camp de harkis de Chauveyrou \(dordogne.fr\)](https://dordogne.fr/photographies-des-enfants-de-la-classe-du-camp-de-harkis-de-chaueyrou)

1262 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 49.

scolaires suffisent¹²⁶³.

Le hameau de Jouques témoigne de l'ampleur des problèmes matériels rencontrés. L'installation d'une centaine de familles de Harkis au Logis d'Anne (Bouches-du-Rhône) nécessite de scolariser 200 enfants. Le rectorat de l'académie d'Aix prévoit, dans ses réunions d'avril et juin 1963, d'installer dans des préfabriqués sur le site du hameau une classe de maternelle, une classe de rattrapage pour les élèves de plus de 14 ans et une classe d'enseignement ménager (destinée aux jeunes filles pour la tenue du foyer familial), ces deux classes devant être confiées à « *des instituteurs spécialistes de l'enseignement franco-musulman* ». Les autres enfants doivent être scolarisés dans les communes de Jouques et de Saint-Paul-les-Durance « *afin de rendre plus aisée et plus rapide l'intégration des musulmans dans leur nouvelle communauté* ». L'école de Saint-Paul-les-Durance doit ainsi accueillir 35 à 40 élèves, celles de Jouques qui ont 180 enfants inscrits doivent recevoir 100 à 120 enfants de Harkis. Par manque de locaux à Jouques, il est prévu d'installer deux préfabriqués dans l'école avec mobilier et matériel de chauffage. L'école de Peyrolles est également mise à contribution pour 70 élèves¹²⁶⁴. Le bilan de la rentrée scolaire des 182 enfants de Harkis âgés de 4 à 14 ans est tiré lors d'une réunion à la préfecture de Marseille le 13 septembre 1963, à laquelle participent le représentant du préfet aux

Affaires musulmanes, l'inspecteur d'Académie, le directeur de la Logirem (qui installe les préfabriqués) et le directeur du hameau de forestage du Logis d'Anne. Seuls trois préfabriqués sont prêts au Logis d'Anne, mais aucun des deux promis par l'Éducation nationale dans les communes de Jouques et de Peyrolles n'est en place. Ils le seront au mieux en février 1964. À ce problème, s'ajoute celui du transport scolaire prévu dans les trois communes, en raison du retard du versement des crédits de fonctionnement du hameau. Il est donc décidé dans l'urgence de scolariser tous les enfants au Logis d'Anne en supprimant en contrepartie l'école maternelle et l'école de rattrapage. L'inspecteur d'Académie primaire demande l'installation d'une quatrième classe pour la maternelle. Le rapport anticipe « *le grief de ségrégation* » en expliquant que cette solution provisoire permettra de « *dispenser aux jeunes musulmans un enseignement d'initiation mieux adapté à leurs particularités et à leur niveau. Elle prépare donc, au contraire, une meilleure intégration future et évite de retarder les jeunes autochtones dans leurs études* », ce dernier élément ayant sans conteste pesé. Les postes de professeurs sont promis par l'inspecteur d'Académie¹²⁶⁵.

S'ajoutent parfois des difficultés avec les instituteurs locaux, comme à Puycelsi dans le Tarn, où « *les enfants sont scolarisés au village dans une classe à part, éloignés de l'école communale, l'institutrice est la fille du maire, lequel n'apprécie pas les Harkis* ». La préfecture est

saisie pour régler le problème avec l'Académie¹²⁶⁶.

La classe au hameau de forestage de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) en 1964 ¹²⁶⁷



1263 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 108-111.

1264 - AD de Marseille, 131 W 377, Lettre de l'inspecteur d'académie d'Aix-Marseille au ministre de l'Éducation nationale sur la commune de Jouques et l'implantation d'un groupe de harkis avec les besoins en locaux scolaires, 11 juin 1963. Une réunion préparatoire sur « l'installation de familles de harkis à Jouques » du 25 avril 1963 à Aix-en-Provence insiste sur la scolarisation dans les deux communes « *afin d'éviter toute ségrégation* ».

1265 - AD de Marseille, 131 W 377, Compte-rendu de la réunion du 13 septembre 1963 à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Affaires musulmanes, pour l'étude de la scolarisation des enfants d'anciens supplétifs musulmans de la Cité du Logis d'Anne.

1266 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962 - septembre 1965, « Observations sur le chantier forestier de Puycelsi (Tarn), 14 décembre 1963 ».

1267 - [C'étaient les Harkis](#) | INA, la classe unique est organisée par niveau comme le montre la taille des enfants sortant de la classe.

La scolarisation des enfants de Harkis se heurte également à un problème de langue. Si certains maîtrisent plus ou moins bien le français, d'autres ne parlent que l'arabe ou le berbère, comme l'explique l'instituteur de Mouans-Sartoux à l'ORTF en 1964 : « *J'ai rencontré des difficultés parce que des élèves ne s'expriment pas du tout en français, j'ai été obligé de prendre des interprètes parmi les plus grands. C'est une classe aussi agréable qu'une autre* »¹²⁶⁸. Une institutrice, Mme Rabelle, se souvient de ses élèves : « *Quand vous êtes arrivés, certains ne parlaient pas un mot de français* »¹²⁶⁹. Des instituteurs pieds-noirs sont recrutés pour faciliter l'apprentissage du français dans les hameaux de forestage du Vaucluse. À Cucuron (Vaucluse), un pied-noir, ancien agriculteur, s'occupe d'une classe de 24 élèves de 6 à 14 ans. L'écart d'âge est donc important, celui du niveau scolaire également : les plus âgés et les plus jeunes n'ont jamais été scolarisés, ils aiment pourtant l'école mais il faut leur parler en arabe et traduire les cours. Six enfants sur les 24 ont le niveau requis mais il est impossible de les inscrire à l'école de Cucuron faute de place¹²⁷⁰. À Ongles (Alpes-de-Haute-Provence), un instituteur bas-alpin ayant enseigné 11 ans en Algérie est recruté pour s'occuper des 31 enfants de Harkis du hameau de forestage¹²⁷¹.

En famille, le français n'est généralement pas la langue d'usage. Une épouse de Harki, Fatima Abdi, le confirme en évoquant le passage des marchands ambulants à La Tremblade (Charente-Maritime) : « *Les personnes qui étaient avec nous ne savaient parler, ni le français, ni l'arabe. Ils parlaient un kabyle qui n'était pas celui de Tizi-Ouzou ; c'est celui de l'ouest d'Alger et je le comprenais* »¹²⁷². Originaire d'Orléansville et ayant vécu à Carnot, elle-même parle le berbère de l'ouest de l'Algérie ainsi que le français, elle est

employée comme interprète pour un bureau de l'armée et pour le dispensaire, et elle peut servir d'intermédiaire entre le marchand ambulant et le hameau qui compte une vingtaine de familles... Les enfants de Harkis ne pratiquent donc pas le français au domicile familial où ils ne peuvent être accompagnés sur le plan scolaire, même quand leurs parents sont conscients de l'importance de l'école, comme l'indique une fille de Harki de Montmeyan (Var) : « *Après, à la maison avoir des parents qui ne savent ni lire, ni écrire, vous ne pouviez compter que sur vous* »¹²⁷³.

Pour faire face à ce défi, une première solution consiste à séparer les enfants ayant une mauvaise maîtrise de la langue française ou un décalage d'âge avec leur niveau, scolarisés dans une classe spéciale, de ceux qui peuvent être intégrés dans le système scolaire général. En 1963, dans les 40 hameaux de forestage, il existe 31 classes, parfois surtout à cause du manque de place dans les écoles communales¹²⁷⁴. À Ongles (Alpes de Haute-Provence), les 31 enfants de Harkis sont instruits par un instituteur ayant enseigné en Algérie, à côté de la classe de l'institutrice qui scolarise les 20 élèves du village. L'année suivante, ceux qui ont eu une scolarité en Algérie et qui n'ont pas de retard rejoignent la classe de l'institutrice, les autres, les plus petits ou ceux qui ne maîtrisent pas le français, ont un enseignement particulier avec une méthode spécifique¹²⁷⁵. Le deuxième système repose sur l'ajout d'une année de transition entre le CM2 et la 6^e afin de permettre aux élèves n'ayant pas le niveau de combler leurs lacunes avant le collège grâce à cette classe adaptée.

Les appréciations divergent sur cette scolarisation en classes séparées dont, comme le note Abderahmen Moumen, les maires des communes du Vaucluse ainsi que les sous-préfets craignent qu'elle ne soit un frein à l'intégration¹²⁷⁶.

1268 - INA, « C'étaient les Harkis », 1964. Interviews des Harkis (époux, épouses, enfants, habitants et instituteur) des hameaux de forestage de Villefort (Lozère), de l'Escarène et de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). [C'étaient les Harkis | INA](#)

1269 - Lucie BOUDAUD, « Filles de Harkis », documentaire de 13 Productions, France 3 PACA, 7 juin et 29 septembre 2022. « [Filles de Harkis](#) », un documentaire de Lucie Boudaud | [REPLAY – Aline, Jeanne, Aïcha et Yamina sont filles de Harkis. Elles racontent leur enfance et leur vie de femme dans une France qui les a longtemps...](#) | [By France 3 Côte d'Azur | Facebook](#)

1270 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 108-111.

1271 - Fernand BAUSSAN, « À Ongles, 31 petits Français-musulmans ont pris le chemin de l'école qui risquait d'être fermée faute d'élèves », *Le Méridional*, 4 octobre 1962, in Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaque d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». *Ongles accueille les Harkis*, 2008.

1272 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2019, *op. cit.*, p. 40.

1273 - *Ibid.*

1274 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. « Note à M. Pérony du bilan complet du ministère des Rapatriés pour le débat budgétaire », 9 octobre 1963.

1275 - Fernand BAUSSAN, « À Ongles, 31 petits Français-musulmans ont pris le chemin de l'école qui risquait d'être fermée faute d'élèves », *Le Méridional*, 4 octobre 1962, in Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaque d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». *Ongles accueille les Harkis*, 2008.

1276 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 108-111.

Pour Belkacem Guéroui, fils de Harki à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (Var), elle s'apparente à « un "génocide" intellectuel. Enfant, j'ai manqué d'instruction [...] le système mis en place pour les enfants de Harkis était un système qui excluait. Je n'ai pratiquement été scolarisé qu'avec des enfants de ma communauté. J'aurai aimé côtoyer les autres enfants et me sens amputé du plaisir d'une scolarité enrichissante »¹²⁷⁷.

D'autres au contraire sont reconnaissants au système scolaire et aux enseignants investis. Jeannette Etthari a grandi dans le hameau de forestage d'Apt (Vaucluse) avec ses parents illettrés : « Grâce à la lecture et à la littérature, c'est ce qui m'a sauvé, c'est ce qui a fait mon éducation. Je remercie l'Éducation nationale car je suis tombée sur des maîtresses qui m'ont appris l'assiduité et la rigueur. Ces maîtresses, elles m'ont aidé à m'en sortir et c'est par l'écriture que tu vas t'en sortir »¹²⁷⁸. Une autre fille de Harki exprime un sentiment voisin : « Je ne peux pas parler de notre enfance dans les camps sans parler de la personne qui a le plus compté pour moi, c'est ma première institutrice. J'avais l'envie d'apprendre. J'écoutais avec grand

intérêt. La façon dont vous nous avez accueillis était d'une telle gentillesse ; nous, on s'en rappelle »¹²⁷⁹.

Bénévolement, certains instituteurs mettent en place des cours de rattrapage pour les enfants de Harkis. À Néoules (Var), l'instituteur M. Orsini propose aux 7 enfants de Harkis des cours en fin de journée, le jeudi et le samedi après-midi. En deux ans et demi, il comble le retard et les présente tous les 7 au certificat d'études, un seul échoue¹²⁸⁰. En 1974, des cours de rattrapage sont organisés dans huit hameaux par une association d'aide aux Harkis, sur la base de quatre heures de cours par semaine. Il s'agit toutefois d'initiatives qui, si elles semblent efficaces, relèvent d'un engagement personnel ou associatif pour pallier tardivement un constat de carence¹²⁸¹.

De fait, malgré la présence d'une monitrice dans chaque hameau de forestage, le fait que les jeunes ne parlent pas le français chez eux et n'aient pas la possibilité de bénéficier d'un suivi scolaire n'a pas aidé à leur épanouissement, comme le note l'enquête de Catherine Withold de Wenden pour les enfants arrivés très jeunes en France métropolitaine ou nés entre 1962 et 1972¹²⁸².



Photo de classe 1963-1964 du village de Juzet-d'Isaut (Haute-Garonne)¹²⁸³.

1277 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 50.

1278 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 4, avec Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA, France 3 PACA, 26 décembre 2021. [La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 4, avec Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA - YouTube](#)

1279 - Lucie BOUDAUD, « Filles de Harkis », documentaire de 13 Productions, France 3 PACA, 7 juin et 29 septembre 2022. « Filles de Harkis », un documentaire de Lucie Boudaud | [REPLAY – Aline, Jeanne, Aïcha et Yamina sont filles de Harkis. Elles racontent leur enfance et leur vie de femme dans une France qui les a longtemps...](#) | By France 3 Côte d'Azur | [Facebook](#)

1280 - Témoignage de Mouloud Belaidi, le 11 octobre 2012, Archives départementales du Var. [Fils de harki - Mémoire orale du Var](#)

1281 - AD du Var, 2150 W 1, « Les Harkis dans les hameaux forestiers du département du Var », Inspection régionale des Affaires sociales du SFIM du Var, sans date (probablement 1975).

1282 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, p. 111.

1283 - [Juzet-d'Isaut. Le ministre dévoile une plaque en mémoire des Harkis - ladepeche.fr](#) La Dépêche du Midi du 28 juillet 2016.

La persistance des difficultés est patente lorsque, le 26 juin 1975, le ministre de l'Éducation envoie comme instructions aux académies d'Aix, de Nice et de Montpellier de mettre en place des classes du 1^{er} degré pour les hameaux forestiers. Mais en 1975, pas plus qu'en 1963, les communes rurales n'ont pas les ressources en locaux et matériels pour accueillir autant d'enfants, malgré les subventions proposées par l'État, dans le cadre du décret du 31 décembre 1963, pour l'équipement du 1^{er} degré. Des classes démontables, c'est-à-dire des préfabriqués, sont proposées pour des raisons de coût et de rapidité, même si cette solution est plutôt ironiquement qualifiée de « temporaire »¹²⁸⁴. Or, à cette période, les hameaux de forestage commencent à être dissous et on regroupe les familles dans les villages ou les villes à proximité...

• Les familles abandonnées ou mises sous tutelle dans les camps ?

Déracinées, en manque de repères et surveillées, bien des familles vivent leur passage dans les hameaux comme une mise à l'écart et une mise sous tutelle. Pourtant elles bénéficient de l'aide d'une monitrice, recrutée par le ministère des Rapatriés parmi les anciennes monitrices (ASSRA) des camps de regroupement d'Algérie, des sections administratives spécialisées (SAS) ou des sections administratives urbaines (SAU). On comptait, en 1965, 90 monitrices dans les hameaux de forestage et les camps d'accueil¹²⁸⁵.



Une monitrice montrant comment s'occuper d'un jeune enfant. Hameau de Harkis de La Londe-les-Maures (Var)¹²⁸⁶.

« Le rôle et les attributions de la monitrice de promotion sociale affectée dans les hameaux forestiers » sont réglementés par une note du ministère des Rapatriés¹²⁸⁷. Elle doit bien sûr connaître individuellement chaque personne de toutes les familles du hameau ainsi que les principes élémentaires de la religion musulmane. Comme le souligne Abderahmen Moumen, elle doit accueillir la famille dès son arrivée au hameau et l'aider lors de son départ ainsi qu'au moment des événements importants (décès, naissances et hospitalisations)¹²⁸⁸. Elle doit effectuer un accompagnement socio-éducatif, qui ne consiste pas à « faire le travail mais [à] aider à faire faire celui-ci et aussi parfaitement que possible ». Le ministère des Rapatriés est donc conscient du risque de faire tomber les mères de famille dans l'assistanat et la dépendance psychologique dans un contexte où, en plus des tâches familiales et parfois professionnelles, elles sont confrontées à l'adaptation aux conditions de vie dans l'Hexagone et aux limites de leur maîtrise de la langue française. Par conséquent, la monitrice « n'accomplit pas les tâches ménagères à la place des femmes mais avec elles ». Elle apprend aux mères de famille la tenue d'une maison à l'européenne, la puériculture (biberons, bain, habillement, pesée pour la courbe de poids), le soin des enfants, à faire une

1284 - AD du Var, 2150 W 1 Instructions du ministre de l'Éducation nationale sur le financement de classes du 1^{er} degré destinés à des enfants d'anciens harkis aux recteurs d'Aix, Nice, Montpellier, aux préfets de région de PACA, du Languedoc et de la Corse et aux préfets de département, 26 juin 1975.

1285 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « Ils arrivent demain ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1286 - JT de l'ORTF, 01/02/1974. [Sources vidéographiques de l'INA | Les Harkis](#)

1287 - AN, n°19920149 003. Sous-carton n°2 Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963.

1288 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 95-100.

cuisine équilibrée et à gérer un budget, à faire les courses au marché et à l'épicerie... La plupart des femmes ne connaissant pas les supermarchés, qui sont apparus en France métropolitaine, on leur apprend aussi à « *se méfier de la publicité* ». La couture, le tricot, le raccommodage et le repassage, ainsi que le jardinage ou l'aviculture, font aussi partie des enseignements pratiques.

La note insiste sur le fait que chaque apprentissage doit porter sur une seule chose en petit groupe, et qu'il faut vérifier ensuite « *si ce qui est enseigné est appliqué* ». Il importe de faire participer l'épouse aux dépenses et de « *lutter contre la mentalité d'assisté* »¹²⁸⁹. La monitrice doit également s'occuper des adolescentes qui ne sont plus scolarisées en leur apprenant le français. De nombreuses monitrices sont recrutées parmi les pieds-noirs ou pour leurs fonctions précédentes, afin qu'elles connaissent des rudiments d'arabe ou de berbère pour se faire comprendre. Elles ont reçu une formation pour l'enseignement oral et écrit de la langue française : la langue orale, l'apprentissage progressif du graphisme, la lecture et l'écriture, enfin le calcul.

On peut néanmoins se poser la question de l'efficacité de cet apprentissage. Khadidja, 58 ans, épouse de Harki dans un hameau de forestage, se souvient : « *J'ai essayé d'apprendre le français avec Mme Jencel et d'autres femmes qui venaient au camp. C'était très difficile pour moi. J'avais la tête prise par le quotidien* »¹²⁹⁰. Outre les tâches domestiques et le soin des enfants qui accaparent leur temps, apprendre le français paraît sans doute moins crucial aux femmes qui vivent en vase clos dans le hameau. Pourtant un autre témoignage souligne à la fois l'importance de ce rôle des monitrices et le risque d'intrusion : « *Elles nous apprenaient le français pour savoir faire les courses. On ne parlait pas le français quand on est arrivés. On ne savait pas ce qu'il fallait dire pour acheter du pain. Elle gérait un peu notre vie pour qu'on comprenne et qu'on arrive à s'en sortir* »¹²⁹¹. De fait, il est demandé à la monitrice d'agir avec « *énormément de discrétion, de tact, de délicatesse* », de ne pas favoriser une famille plutôt qu'une autre, d'éviter de trop longues discussions et toute curiosité pour les femmes du hameau.

La monitrice a aussi une activité sociale en s'occupant des papiers administratifs et en veillant au respect des délais. Mais elle n'est pas une assistante sociale professionnelle, il lui incombe de fournir à celle-ci toutes les informations et de la saisir si nécessaire. Enfin, elle possède une petite infirmerie pour les soins courants, et c'est elle qui en cas de besoin met en relation avec l'infirmière, le médecin ou la sage-femme.

Sa mission vis-à-vis des jeunes consiste à éviter l'absentéisme scolaire. Elle peut les aider à faire leurs devoirs – mais la note d'instruction ne l'y oblige pas – ou suggérer à l'instituteur de les garder plus longtemps à l'école pour étudier. On lui demande aussi d'organiser des loisirs ou d'essayer « *d'intégrer les jeunes dans les groupes sportifs ou les mouvements de jeunesse du village voisin* ». Si ce n'est pas possible, c'est à elle d'organiser un groupe sportif ou un club de jeunes.

Les cinq pages de consignes sont précises et se terminent en demandant à la monitrice d'« *agir avec bon sens et dévouement comme si chacun des foyers était le sien* ». Du reste, son travail est vérifié par le chef de hameau, l'inspecteur des hameaux forestiers, mais également par des inspectrices, comme Anne Heinis, chargée de mission à la préfecture du Gard puis l'inspectrice générale des hameaux forestiers.

Le rôle de la monitrice assistante sociale du camp se révèle donc délicat, pris entre deux écueils : soit elle intervient trop et ne rend pas autonomes les Harkis, soit elle ne soutient pas assez et les familles de Harkis ont du mal à comprendre les codes de la société hexagonale et à se débrouiller seules. « *Dans le camp, une assistante sociale, gentille et dévouée, nous aidait, peut-être un peu trop car lorsqu'il a fallu retrouver notre autonomie, cela n'a pas été facile* », reproche Zohra Aridj, une fille de Harki, à propos de La Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône)¹²⁹². Malika Meddah, fille de Harki ayant vécu à Saint-Paul-en-Forêt (Var), reproche au contraire aux monitrices de n'avoir apporté qu'une aide minimale : « *Celles que j'ai connues et celles dont on m'a parlé lors des témoignages recueillis se bornaient le plus souvent à suivre d'assez loin l'état sanitaire des familles en appelant un médecin lorsque c'était nécessaire et en*

1289 - Ibid.

1290 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2006, pp. 95- 99.

1291 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaqueette d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1292 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, op. cit., p. 17.

s'occupant des feuilles de Sécurité sociale que les femmes n'étaient pas en mesure, et pour cause, de remplir ». Elles ouvraient aux jeunes la salle commune aux horaires fixés et pour les programmes télévisuels accessibles aux enfants, « cela n'allait pas très loin. Quelques-unes ont fait heureusement beaucoup plus, mais ce n'était pas la majorité »¹²⁹³.

La monitrice du hameau de Sault (Vaucluse), présente de 1964 à 1966, semble plus active. Elle accepte d'aller faire des courses chez les commerçants de la ville à son arrivée, donne des cours de tricot et d'écriture tous les après-midis à 5 femmes volontaires. Elle constate en mai 1964 qu'il y a des progrès dans l'adaptation aux codes vestimentaires européens et dans l'entretien de la maison, même si celles de plus de 30 ans ont des difficultés à s'adapter. Elle observe aussi des différences régionales : les femmes chaouis et arabes vont faire leurs courses chez les commerçants locaux, mais les femmes kabyles ne sortent pas du hameau¹²⁹⁴. À ce sujet, il convient de noter que, à leur arrivée en France métropolitaine, les Harkis ont eu du mal à accepter que leur épouse sorte librement du domicile familial ou du hameau, même pour faire les courses ou aller au marché. Si certains l'autorisent spontanément ou après un laps de temps, d'autres le refusent au nom des traditions

d'Algérie. Hamida, 74 ans, témoigne : « C'était mon mari qui faisait les courses après son travail. Il était jaloux. Il ne voulait pas que les autres hommes me voient. Finalement, c'est lui qui est parti avec une autre femme »¹²⁹⁵. Douya, 63 ans, dit à propos du Logis d'Anne : « Dans les hauteurs du camp, il y avait une petite épicerie tenue par un Espagnol. Certaines femmes allaient y faire leurs courses. Moi je ne l'ai jamais vu. Mon mari m'avait interdit d'y aller. J'attendais qu'il rentre pour les grosses courses. Pour les petits achats, j'envoyais mes enfants. Un jour, j'ai exigé que mon mari accepte que j'aille faire mon marché à Peyrolles »¹²⁹⁶. Au hameau de forestage de Cucuron, « les hommes s'opposent à ce [que leurs épouses] fassent le marché au village »¹²⁹⁷.

Il arrive que les monitrices posent problème, comme c'est le cas dans les trois hameaux forestiers des Alpes-Maritimes (Mouans-Sartoux, L'Escarène, Roquesteron). Une monitrice est en arrêt maladie depuis un mois lorsque l'inspecteur demande son remplacement : « Le hameau ne peut demeurer indéfiniment dépourvu de monitrice ». Une autre semble souffrir « d'une manie de la persécution », elle offre un « exemple mauvais aux femmes musulmanes », « son intérieur est dans un état de désordre et de saleté », et l'administration, lasse des plaintes, demande son licenciement.



Hameau de forestage de L'Escarène (Alpes-Maritimes)¹²⁹⁸.

1293 - Malika MEDDAH, *Une famille de Harkis, des oliviers de Kabylie aux camps français de forestage*, L'Harmattan, 2013, pp. 131-134.

1294 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 107-108.

1295 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2006, *op. cit.*, pp. 79-81.

1296 - *Ibid.*, pp. 113-120.

1297 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, p. 108.

1298 - [C'étaient les Harkis | INA](#)

Il est à noter que, sur 60 hameaux de forestage, 17 monitrices sont les épouses du chef de hameau¹²⁹⁹. Cette configuration permet une stabilité du personnel, car le couple vit sur place et connaît parfaitement les familles, elle favorise la communication entre les deux responsables sur les difficultés qu'elles rencontrent, mais elle a pour principal inconvénient d'accroître le pouvoir du chef de hameau, un des reproches fréquemment exprimés par les Harkis.

Plus largement, enfin, la présence d'une monitrice, si elle s'est généralement avérée utile d'un point de vue pratique, est vite synonyme d'infantilisation. Figure souvent couplée à celle du chef de camp, la monitrice participe d'un sentiment d'intrusion parfois difficile à supporter.

• Autoritarisme et arbitraire du chef de camp et de son personnel

Le chef de hameau est souvent un sous-officier d'active jusqu'au 1^{er} janvier 1963, date à laquelle il a l'obligation de réintégrer le ministère des Armées ; ensuite le ministère des Rapatriés recrute d'anciens sous-officiers SAS retraités ou d'anciens attachés civils des SAS, sans emploi, pieds-noirs ou arabisants.

Selon les « *Consignes du sous-officier détaché au hameau de forestage* », celui-ci est placé sous l'autorité de l'inspecteur des chantiers de forestage. Le chef de hameau rédige des rapports sur la vie de celui-ci, où il doit faire respecter l'ordre et la propreté. Il vit en permanence dans un des préfabriqués, parmi les familles de Harkis. Il intervient pour toutes les questions administratives, sociales et de sécurité. Il aide la municipalité pour les affaires administratives des Harkis (état civil, pensions, scolarisation) et il assiste ces derniers dans leurs relations avec les différents services administratifs. Il est en contact avec la gendarmerie pour toutes les atteintes à l'ordre public¹³⁰⁰, c'est-à-dire l'intrusion d'éléments étrangers au hameau ou les bagarres entre Harkis. Il surveille le ravitaillement du hameau et veille notamment à ce que les prix ne soient pas

excessifs. Il aide et seconde l'assistante sociale. « *Garde-champêtre, gestionnaire, conseiller des habitants et leur interprète auprès des services publics* »¹³⁰¹, le chef de hameau n'a pas tous les pouvoirs et dépend de l'inspecteur des hameaux forestiers qui peut demander sa mutation ou son licenciement. En revanche, après des incidents ou une absence injustifiée sur le chantier de forestage, il entre dans ses prérogatives de réclamer l'expulsion d'un Harki forestier et de sa famille au service des Rapatriés départemental qui agit sous l'égide du préfet.

Mohamed Kara, après avoir travaillé un an à Orange, rejoint ses parents au hameau de forestage de Roybon (Isère) et y demeure trois ans. Le chef de hameau est un ancien officier pour qui l'annonce du départ du hameau signifie échec à venir : selon le chef de camp, « *Je payerai très cher ma décision et [je] risquais [alors] de me retrouver à la rue comme les autres Harkis* »¹³⁰². Il faut replacer cette réflexion brutale dans les procédures de départ des camps de forestage. En décembre 1963, le ministre des Rapatriés François Missoffe s'inquiète « *des reclassements aléatoires* » qui provoquaient le départ précipité du chantier et du hameau pour un emploi temporaire sans logement en ville, d'où le retour des familles, quelques mois plus tard, de nouveau à la charge de l'État. Il insiste donc sur la nécessité d'avoir « *un travail permanent pour les hommes et un logement pour les familles* » avant de pouvoir quitter un camp ou un hameau de forestage. « *En leur assurant un domicile et un emploi fixes et définitifs* », on favorise « *la stabilité et l'intégration* »¹³⁰³. Les Harkis ont donc le droit de partir, mais en respectant des procédures de départ qui relèvent des inspecteurs des hameaux et des préfets. Le chef de hameau doit demander à celui qui souhaite partir le nom et l'adresse de son futur employeur. Les informations sont ensuite transmises à l'inspecteur et au préfet. Ce dernier doit vérifier si l'information est exacte, ainsi que l'existence d'un logement. En effet, l'hébergement dans le hameau est fourni aux Harkis en échange d'un travail sur le chantier de forestage ; si l'un d'eux quitte le second,

1299 - AN n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Programme de constructions des hameaux de forestage. Liste de 60 hameaux dans les 27 départements avec liste nominative des chefs de hameaux et des monitrices assistantes sociales, mai 1969.

1300 - AN n°19920149 003, Sous-carton n°2 Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963. « Consignes du sous-officier détaché au hameau de forestage ».

1301 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 66-87.

1302 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 10.

1303 - SHD, GR 8 S 621.

il doit rendre le premier et le vider dans un délai de 3 jours pour y être remplacé par une autre famille. En cas de départ soudain du père qui abandonne sa famille, celle-ci reste momentanément sur place, à la charge du hameau, et un autre ménage hébergé dans un camp ne peut pas être reclassé et installé¹³⁰⁴.

Selon Abderahmen Moumen, dans les hameaux de forestage du Vaucluse, soit les Harkis passent peu de temps, soit ils restent définitivement. Sur les 24 familles qui quittent l'un d'entre eux (Sault pour 10 et Pertuis pour 3), dans la moitié des cas le Harki souhaite travailler dans un autre secteur d'activité que les Eaux et Forêts, un seul fait valoir des raisons familiales. Plusieurs départs se soldent par des échecs à cause du logement, du travail ou de la législation sociale et les Harkis se retrouvent à Rivesaltes¹³⁰⁵. Ce contexte pourrait donc expliquer la réticence de certains chefs de hameau devant le départ des Harkis dont la reconversion professionnelle leur semble

mal préparée. C'est ainsi qu'un ancien supplétif n'est pas autorisé à quitter Saint-Maximin (Var), faute d'avoir respecté les procédures pour démissionner. L. écrit à l'ingénieur de l'ONF pour être payé le samedi 29 car il compte partir le dimanche 30 novembre 1963, se plaignant de la manière dont fonctionne le chantier. L'agent technique des Eaux et Forêts signale qu'il a été averti le 26 que L. voulait quitter le chantier. Rappelant qu'« aucun musulman ne peut quitter le village sans y être autorisé par l'inspecteur départemental des services des Rapatriés », l'ingénieur demande donc le 27 que l'agent technique se mette en relation avec le chef de village pour établir la situation exacte du Harki L. On répond finalement à ce dernier de faire les démarches auprès du chef de hameau (qui reçoit la copie de la lettre), mais que le salaire mensuel ne peut être payé le 30 du mois parce que le décompte est arrêté le jour même et que le paiement intervient le 5 du mois suivant¹³⁰⁶.



© Amar Rehaili - Hameau forestier d'Aynes (cantal) 1982

Maison du chef de Hameau de forestage d'Aynes ou de Chalignac (Cantal),
« Le chef de camp que nos parents appelaient lieutenant était respecté et je le trouvais sympa malgré quelques remontrances envers nous, qui étaient justifiées » se souvient Amar Rehaili¹³⁰⁷.

1304 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Installation des Harkis dans les hameaux forestiers, 16 juillet 1963.

1305 - Abderahmen MOUMEN, 2003, *op. cit.*, pp. 102-103.

1306 - AD du Var, 1777 W 14. Note de service chantier de forestage Saint-Maximin, demande H., 27 novembre 1963 et réponse du 2 décembre 1963.

1307 - [Une photo, une histoire, Hameau de Forestage Chalignac Hameau de Aynes \(15\) - Bienvenue sur le site Harkis Dordogne](#)

Les tensions qui existent à l'intérieur des familles ou entre les familles du hameau nécessitent parfois l'intervention du chef de hameau : alcoolisme, violences intra-familiales, bagarres, dégradations commises par des enfants et pas systématiquement sanctionnées par les parents... Dans tous les cas, le devoir du chef de hameau est de rétablir l'ordre. La famille d'Arezki Amrani arrive en 1965 à La Londe (Var), mais elle est mal vue en raison de l'attitude du père qui est alcoolique, absentéiste au travail et querelleur. « *Il s'adonnait à la boisson les samedi et dimanche jusqu'à 13 h* » ; il ne s'occupe pas de ses 9 enfants que par ailleurs il bat¹³⁰⁸. Il est renvoyé du hameau au bout de trois ans et dirigé vers L'Escarène (Alpes-Maritimes) qui ne dispose pas de débit de boissons à proximité. Mais il ne travaille pas et abandonne les siens au bout de 4 mois pour aller vivre en ville. Le chef de camp intervient auprès de l'épicerie qui fait crédit pendant 7 mois, le temps que les allocations familiales prennent en compte la situation. Le père ne travaillant plus sur le chantier, la famille est dans l'obligation de rendre le logement. Lorsque les services sociaux veulent disperser les enfants dans des familles d'accueil, le chef de hameau réussit à trouver un cinq pièces dans un HLM de Nice pour que la famille reste ensemble¹³⁰⁹.

Selon Tahar Chibah, fils de Harki passé par les hameaux de forestage de Glennes (Roussillon-en-Morvan en Saône-et-Loire) et de Vanvey-sur-Ource (Châtillon-sur-Seine en Côte-d'Or), « *si nous n'étions pas des Harkis obéissants, le chef du camp trouvait alors les moyens pour nous empêcher de vivre et de trouver du travail* »¹³¹⁰. Ahmed Rahal a le même souvenir de Gonfaron (Var) : « *Quand vous la rameniez, on nous répondait : "C'est ça ou vous retournez en Algérie". Plus personne ne la ramenait dans les hameaux. Cela ne devait durer que 3 ans et cela a duré 20 ans* »¹³¹¹. C'est une façon de parler car les hameaux de forestage ont rarement duré plus de treize ans.

Le 17 mars 1969, le ministère des Affaires sociales qui assure désormais la tutelle édicte un règlement

concernant les hameaux forestiers qui énumère les différents motifs de renvoi du hameau : dégradations volontaires de bâtiments ou du matériel, ivresse récurrente ou consommation de stupéfiants, atteinte aux bonnes mœurs, jeux d'argent, commerce illicite ou non autorisé, et enfin violences envers l'encadrement ou les autres habitants¹³¹².

Les Harkis sont en situation de vulnérabilité et certains cadres peuvent vouloir en profiter. C'est ainsi que l'Association des anciens des Affaires algériennes (les anciens officiers SAS) saisit le commandant Deluc à propos de G., chef de hameau de Juzet d'Izaut (Haute-Garonne), qui ferait pression sur les anciens supplétifs, notamment un blessé qui ne peut travailler. Il « *aurait contraint les Harkis à contracter des polices d'assurances sur la vie, polices délivrées par son frère agent d'assurances* »¹³¹³. Le chef de camp du hameau de forestage de Moutoulieu, appelé Ginabat (Ariège), est l'objet d'une pétition de Harkis. Dans les archives départementales de l'Ariège consultées par un journaliste, on apprend que ce sous-officier aurait « *détourné du matériel scolaire de l'école, qu'il bousculait les habitants du camp, voire leur demandait des petits cadeaux pour pouvoir aller travailler* »¹³¹⁴. Ce chef de hameau a pour épouse l'assistante monitrice sociale. Fatima se souvient de son comportement à l'égard des enfants avec un air de dégoût : « *Tous les matins, il prend de ses gros doigts leurs petites mains pour inspecter leurs ongles, fourrage leurs cheveux pour les poux, enfonce son doigt pour vérifier leurs oreilles, leurs dents, il les inspecte comme des animaux* ». Il use de son autorité pour obliger les femmes à lui faire des cadeaux : « *Il pouvait débarquer et dire : "Toi, tu me fais un couscous ce soir, et toi, des gâteaux pour ma famille"* ». Au lieu de les payer, il donnait du pastis aux hommes : « *Ils étaient soûls, tu sais, moi, oui, moi, j'ai vu... (silence) je l'ai vu et nous à côté, les enfants, on pleurait, on pleurait, on était dans la même pièce, tu sais, il y*

1308 - Arezki AMRANI, *Fier d'être français malgré tout. Fils de harki d'origine kabyle*, Compte d'auteur, 2011, pp. 20-25.

1309 - *Ibid.*, pp. 26-40.

1310 - Fatima BESNACI-LANCOU, 2010, *op. cit.*, p. 109.

1311 - La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 2, Au hameau forestier de Gonfaron, France 3 PACA, 26 décembre 2021. [La série "Harkis d'aujourd'hui", épisode 2, au hameau forestier de Gonfaron - YouTube](#)

1312 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1313 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, correspondance des AAAA du 22 juillet 1964.

1314 - [Montoulieu.. L'adieu au camp de harkis - ladepeche.fr](#)

avait nulle part où aller »¹³¹⁵. À Cucuron (Vaucluse), les Harkis demandent en mai 1975 le départ de M. C., le chef de hameau, pour abus de pouvoir. « Nous admettons la nécessité d'un responsable de camp, mais ce ne doit pas être un dictateur et nous refusons d'être traités comme des esclaves ou comme des bêtes de somme ». Il est remplacé par M. L., qui dirige déjà les hameaux d'Apt et de Pertuis et donc de Cucuron ; ce surcroît de responsabilité atteste la difficulté qu'ont les autorités à trouver des volontaires pour diriger un hameau de forestage. Mais, en août 1975, les trois hameaux se mettent à leur tour en grève, rejoints par Jouques. Ils demandent le renvoi de M. L. qu'ils jugent incompetent¹³¹⁶. Ces exemples se situent certes à un moment où les premiers mouvements associatifs ont été créés par des Harkis, où leurs enfants se révoltent à Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise, demandant que soient dissoutes les concentrations de Harkis, centres d'hébergement et hameaux. Néanmoins, ils tendent à montrer que, loin d'être toujours passifs, les Harkis peuvent parfois faire entendre leurs mécontentements, soit lors des inspections de hameaux, soit par des associations (le Comité national pour les musulmans français, les groupements d'anciens officiers, les associations locales de rapatriés ou de Harkis), voire par des syndicats dont l'influence est grandissante au sein de l'ONF et qui les défendent par des pétitions ou des grèves.

M. Benkouda, ancien garde GMS originaire de l'Aurès, a fait sa carrière au SDIS (Service d'incendie et de secours) du Var et a fondé l'Association des Français musulmans du Var et l'Union nationale des Harkis, associés et sympathisants en 1971¹³¹⁷. Il est reçu en avril 1975 avec M. Diaz, un rapatrié d'Algérie, par le directeur de cabinet du préfet qui tire de l'entrevue le sentiment que la vie des Harkis dans les hameaux forestiers « contribue à perpétuer l'existence de structures hiérarchiques, plus ou moins occultes, qui livrent en fait l'essentiel de la population de ces hameaux au désir de

quelques meneurs bien souvent poussés par un intérêt personnel habilement dissimulé »¹³¹⁸. M. Benkouda souligne notamment que, pour obtenir des secours auxquels les habitants ont droit en cas de difficultés passagères, ils doivent passer par « l'organisation des relations sociales dans les camps », c'est-à-dire « des hiérarchies parallèles des fonctionnaires de l'ONF et du ministère du Travail », monitrices d'éducation, adjoints de l'inspecteur des hameaux forestiers... « Selon les voies empruntées, les demandes de secours parviennent ou ne parviennent pas à la préfecture, leur sort étant considéré comme la sanction des relations que le harki demandeur a avec son conseiller ». À la demande que le droit commun soit appliqué aux Harkis en faisant appel à l'assistante sociale du secteur, l'interlocuteur préfectoral oppose la méconnaissance culturelle de celle-ci qui ne lui permettrait pas de comprendre les familles Harkis – ce qui atteste la persistance de l'idée que la familiarité avec la « mentalité musulmane » est une condition nécessaire à la prise en charge. La solution semble alors résider dans la collaboration entre la monitrice du hameau et l'assistante sociale du secteur, ce qui aurait dû être la règle depuis 1962 conformément à la note de consignes...

Parmi les doléances, figure aussi le fait que « les locaux d'animation ne servent souvent plus à rien car ils sont fermés les samedis et dimanches, fermés le soir à cause du bruit »¹³¹⁹. Loin d'être anecdotique, il révèle les nuisances sonores provoquées par la salle commune trop proche des autres préfabriqués ayant une mauvaise isolation phonique. Il existe donc des tensions entre les familles et entre les générations, nécessitant parfois la fermeture du lieu communautaire qui fait office de foyer pour les jeunes. Par ailleurs, les ménages de Harkis s'équipant en matériel audiovisuel, la salle communautaire n'a plus la fonction fédératrice que lui conférait la présence d'une télévision.

Ce n'est donc pas toujours le chef de hameau qui abuse de sa position, mais certains membres

1315 - "L'Algérie, un couteau planté dans la chair" de Inès 1 de 4 - Bienvenue sur le site Harkis Dordogne L'article de *La Dépêche du Midi* ne cite pas le nom du chef de hameau contrairement au témoignage qui tout en ne donnant pas le nom du hameau révèle le nom de M. R. La liste nominative des chefs de hameaux permet de relier les deux sources entre elles. AN n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Programme de constructions des hameaux de forestage. Liste de 60 hameaux dans les 27 départements avec liste nominative des chefs de hameaux et des monitrices assistantes sociales, mai 1969.

1316 - Abderahmen MOUMEN, 2003, op. cit., p. 154.

1317 - DG, « Pompiers : disparition du colonel (er) Mohammed Benkouda », *Var Matin*, 11 juin 2020.

1318 - AD du Var, 2150 W 1 Note du sous-préfet B. Coquet à l'attention du préfet du Var, 14 avril 1975. Les structures hiérarchiques dont il est question ici sont celles internes à la communauté Harkie.

1319 - AD du Var, 2150 W 1 Note du sous-préfet B. Coquet à l'attention du préfet du Var, 14 avril 1975.

du personnel qui encadrent les Harkis dans les hameaux de forestage (monitrices, agents de l'ONF, inspecteurs, Harkis devenus adjoints) et profitent de leur méconnaissance de la langue française et du droit, comme l'explique M. Benkouda à propos du Var.

En juin 1974, les Harkis de Saint-Maximin, en grève depuis une vingtaine de jours, adressent une pétition à Jacques Chirac, alors Premier ministre. La première plainte concerne O., ingénieur des Eaux et Forêts, à propos des heures de travail. Durant l'été, les horaires des forestiers sont adaptés à la canicule provençale. Or ceux fixés par O. vont de 4 h 45 à 12 h, suivis de 30 minutes de pause pour le repas, avant une reprise du travail de 12 h 30 à 14 h 30¹³²⁰. Face au refus des forestiers, l'ingénieur O. aurait menacé de supprimer le chantier comme l'a été Néoules, hameau effectivement fermé mais pas sur décision de l'ingénieur de l'ONF. Quant au chef de chantier C., « *il nous fait subir les pires sévices : insultes permanentes, injures graves énoncées en arabe et en français et toujours la même menace : "Nous allons dissoudre le camp"* ». Les Harkis demandent donc la mutation de C., un pied-noir d'Oranie arabophone, qu'ils accusent de « *racisme* » et « *qui a fait l'unanimité contre lui* ». Ils affirment s'être plaints à l'ingénieur des Eaux et Forêts de Toulon et plusieurs fois à une association de rapatriés. Dix-huit signatures apparaissent sur la pétition parmi les 24 Harkis que compte le hameau de forestage. Il s'avère que C. est en poste à Saint-Maximin depuis 11 ans, qu'il n'a jusqu'alors fait l'objet d'aucune plainte et est considéré comme « *calme, pondéré et courtois, bien noté* » ; il ne peut donc pas être muté. L'incident révèle qu'une dizaine d'années après leur implantation à Saint-Maximin, une partie des Harkis prend son autonomie politique et n'accepte plus aucune tutelle, ni du syndicat CGT auquel appartient leur représentant, ni du supérieur hiérarchique au sein de l'ONF, même s'ils le connaissent depuis longtemps. À Saint-Maximin, le délégué syndical CGT semble avoir profité de son influence sur la communauté des Harkis pour négocier avec l'Union syndicale de défense des rapatriés

(USDIFRA). Il instaure d'emblée un rapport de force (grève et menace sur certains Harkis obligés de signer la pétition, dont un se réfugie à la gendarmerie) pour tenter de trouver une issue raisonnable au conflit. C'est dans ce contexte que la pétition a été envoyée au Premier ministre, avec la menace d'une généralisation du conflit alors que la grève ne concernait qu'un chantier. Le rapport conclut que l'ONF ne peut intervenir car la grève est « *d'ordre strictement politique* »¹³²¹. Un an avant le mouvement de protestation des fils de Harkis, elle n'en démontre pas moins qu'un fossé d'incompréhensions s'élargit progressivement entre les Harkis et leur encadrement.

Cette défiance peut s'étendre au chef d'équipe Harki. La CGT sert ainsi d'intermédiaire à 13 Harkis du chantier de forestage de Pignans (Var) qui se sont mis en grève, en août 1973, contre N. accusé de « *commandement incorrect et insultant* ». Par la suite, le délégué du personnel, nouvellement élu, adresse une lettre à l'ONF réclamant « *un Français comme chef d'équipe* ». Neuf autres Harkis non grévistes interrogés n'ont pourtant rien à reprocher à la manière dont N. dirige l'équipe. Ce dernier affirme n'avoir jamais été grossier à l'égard des ouvriers forestiers, ce que confirment ses différents chefs parlant même d'« *un comportement excellent sur le chantier* ». Ils disent ne l'avoir entendu élever la voix que lorsque le travail n'était pas fait, sans jamais insulter les ouvriers. En revanche, N. affirme avoir fait « *l'objet de réflexions désobligeantes, voire grossières de leur part* ». L'ingénieur de l'ONF assure dans son rapport que le Harki N. est de toute confiance car il a assuré l'intérim pendant les 10 mois de maladie du chef de chantier titulaire. Il attribue le mouvement de grève au nouveau délégué du personnel qui a voulu monnayer son élection contre des postes privilégiés, ce qui imposait d'écarter le chef d'équipe N. Quant à la lettre réclamant un chef d'équipe « *français* », le délégué du personnel s'attire la réponse suivante du centre de gestion de Toulon : « *Je pensais que vous n'ignoriez pas que vous êtes des Français au même titre que les Français d'origine européenne, c'est pourquoi je ne peux accepter vos desiderata* »¹³²².

1320 - AD du Var, 1790 W. « Affaires des Harkis ». Communiqué de presse du centre de gestion de l'ONF du Var du 3 juillet 1974 sur les conditions de travail dans les chantiers de forestage. L'horaire est modulé selon les chantiers avec un horaire d'hiver et un horaire d'été. Les pauses du matin et de midi sont décidées par les ouvriers.

1321 - AD du Var, 1790 W. « Affaires des Harkis ». Pétition des Harkis de Saint-Maximin le 17 juin 1974 et rapport du centre de gestion de l'ONF.

1322 - AD du Var, 1790 W, « Affaires des Harkis ». Lettre du centre de gestion de l'ONF du Var à la CGT de Toulon et compte-rendu au centre de gestion de l'ONF du Var, 7 septembre 1973.

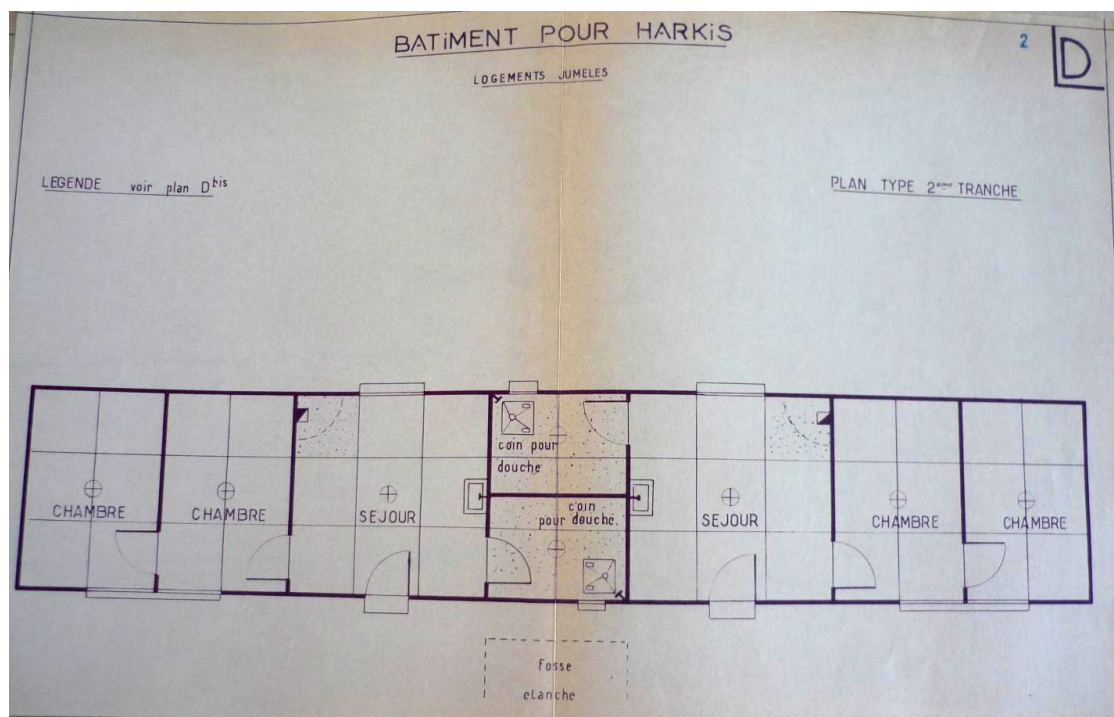
En 1975, l'encadrement des familles de Harkis dans les hameaux et sur les chantiers arrive à ses limites mais, à cette période, il est de plus en plus difficile de trouver un cadre de l'ONF, un chef de hameau et une assistante sociale en raison de l'isolement des sites, de l'obligation de résider sur place et de la contestation croissante de la hiérarchie par certains ouvriers forestiers. En mars 1975, le directeur général de l'ONF s'inquiète de l'accroissement des vacances de postes dans l'encadrement des ouvriers Harkis : dans le Var, les postes des chefs de secteur des chantiers forestiers sont vacants pour l'ouest et l'est du département, ceux des chefs de chantiers de Saint-Maximin et du Muy aussi, et il n'y a aucun candidat. Aussi craint-il que l'Office ne soit « *bientôt plus en mesure d'exécuter valablement la convention par laquelle elle s'est vu confier la charge de l'encadrement des anciens Harkis* »¹³²³.

En 1977, le poste de chef de chantier est vacant à La Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône). Sept Harkis forestiers méritants repérés par les chefs de secteur sont sollicités pour ce poste.

B., un ouvrier Harki intéressé, se rend sur place : « *Il a rencontré quelques ouvriers FSIRAN [Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord, autre appellation pour les Harkis] qui lui ont dit qu'ils n'accepteraient pas d'être commandés par un coreligionnaire* ». Il refuse donc le poste¹³²⁴. Si l'ancien encadrement des chantiers n'est plus accepté au début des années 1970, l'ONF peine à trouver des successeurs, même parmi les Harkis.

• Des hameaux qui se dégradent

Une famille de Harkis occupe généralement un préfabriqué d'une superficie de 30 m² (2 pièces et une salle d'eau, avec des WC à la turque) dont le coût de construction s'élève à 8 000 F, plus 2 000 F pour la voirie et les branchements aux réseaux d'eau potable, d'égout et d'électricité. La somme de 2 000 francs est donnée à chaque famille pour l'équipement en mobilier ou en couchage. La construction d'un hameau forestier de 25 ménages nécessite deux mois et demi de travaux (75 jours ouvrables) pour un coût de 312 000 F¹³²⁵.



Plan d'un logement pour une famille de Harkis¹³²⁶

1323 - AD du Var, 1790 W, « Affaires des Harkis ». Note du directeur général de l'ONF au directeur adjoint, 18 mars 1975.

1324 - AD du Var, 1790 W 17. Lettre du directeur régional de l'ONF d'Aix-en-Provence sur l'encadrement du chantier de la Roque d'Anthéron, 10 octobre 1977.

1325 - AD du Var, 746 W 63. Note de M. Nourrit, ingénieur en chef du Génie rural pour les questions intéressant le logement des Harkis, 19 avril 1963.

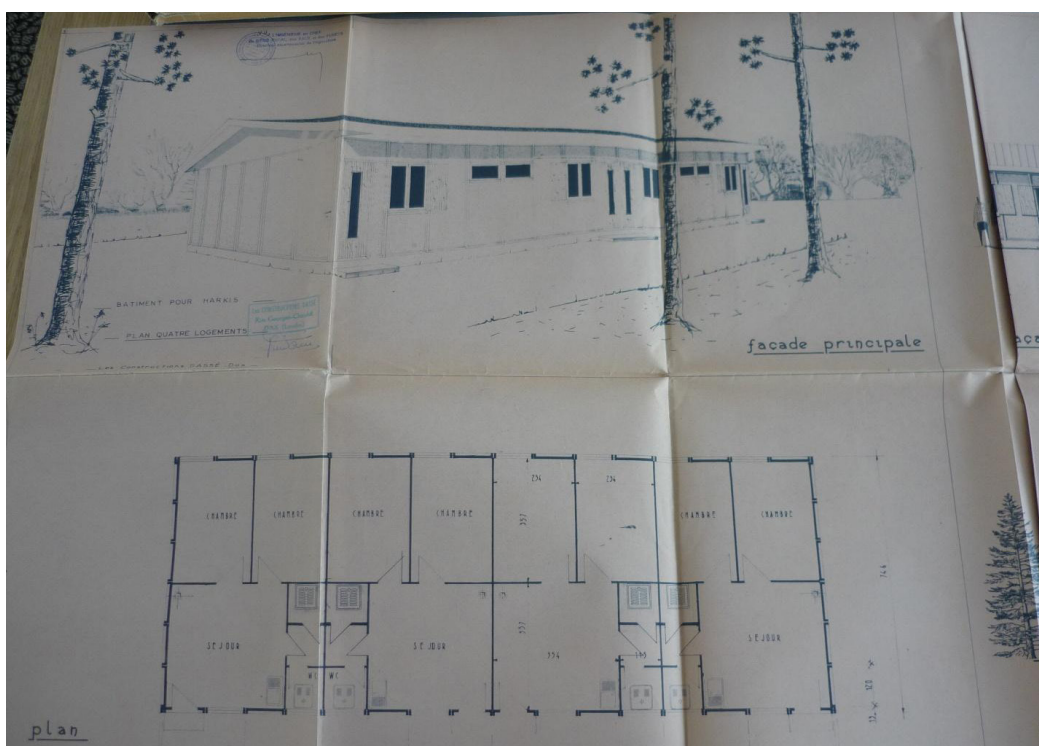
1326 - AD du Var. 746 W 63.

Prévus pour une durée de 10 ans, les préfabriqués vieillissent mal¹³²⁷, ils ont besoin d'un entretien régulier. Or leur état est l'objet d'attention dans le département du Var qui dispose de la plus grande densité de hameaux forestiers. Avant 1966, il existe une équipe mobile de Harkis dédiée à l'entretien des hameaux de forestage du département¹³²⁸. En 1967, il est prévu que 600 jours de travail à Jouques soient consacrés à l'amélioration des maisons du hameau (réparations et entretien) pour un montant de 13 800 francs ; les 30 Harkis consacrent donc 20 jours au hameau de forestage par an. En 1970, ce sont 200 journées qui sont prévues. Il en est de même à Fuveau¹³²⁹.

Un budget est dévolu à l'entretien des hameaux forestiers du département. Celui de l'année 1969 se monte à 133 981 F pour les 12 hameaux. Il s'agit de travaux pour viabiliser les routes d'accès, d'étanchéité, de peintures intérieures et extérieures, mais aussi d'améliorations comme la

pose d'étendoirs (dans deux hameaux), l'installation de chasses d'eau dans les WC à la place d'un simple robinet d'eau (deux hameaux), la pose de compteurs d'eau individuels, la construction d'abris en bois (deux hameaux). En 1970, le budget de travaux est équivalent (133 521 F).

Les préfabriqués souffrent de plusieurs défauts récurrents : faute de protection, la dalle en béton à la base subit des infiltrations d'humidité ou des trous ; la flèche des plafonds étant trop importante, les placoplâtres se déchaussent et un espace se crée avec les combles ; les préfabriqués, notamment Dassé, n'ayant pas d'aération automatique, le nombre de personnes et l'humidité dans les bâtiments entraînent une forte condensation ; la peinture extérieure est à renouveler tous les quatre ans ; l'installation électrique n'est pas adaptée à l'équipement ménager croissant (machines à laver, frigidaires et téléviseurs), il faut mettre une prise de terre dans la cuisine et ajouter des prises électriques¹³³⁰.



Plan d'un logement préfabriqué Dassé à Dax (Landes) pour une famille de Harkis¹³³¹

1327 - AD du Var, 746 W 63. Note de M. Nourrit, 9 mai 1963.

1328 - AD du Var, 1790 W, « Affaires des Harkis ». Lettre au cabinet du préfet du Var, 5 septembre 1977, à propos de l'ouvrier forestier FSIRAN B. du chantier de Pignans.

1329 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. « Opération de la forêt provençale, Jouques, année 1967 », « Programme de travaux de Jouques pour l'exercice 1970 », « Chantier de forestage de Fuveau de 1970 ».

1330 - AD du Var, 2150 W 2, « Travaux des hameaux forestiers du département du Var », exercices 1969 et 1970. Notes explicatives du commandant Le Rol sur les travaux des exercices 1970 et 1972, notamment sur La Londe-les-Maures.

1331 - AD du Var 746 W 64.

À la suite du mouvement de révolte et de mécontentement des Harkis en 1975, il est demandé aux 11 hameaux du Var de faire un bilan des travaux effectués depuis 1970 et un état de ceux qui sont prévus. Les hameaux ayant été construits en 1963 pour cinq ans, une remise en état générale des bâtiments a été effectuée au bout de dix ans, en 1972-1973, au Muy, à Bormes-les-Mimosas, à Montmeyan et à La Londe-les-Maures, avec travaux de peinture extérieure et intérieure, pose de carrelage ou de dalflex, installation

d'une antenne relais de TV et remise en état de la voirie. Seul trois hameaux sur les onze ont été équipés en chauffe-eau, La Londe s'est dotée d'une station d'épuration et Le Muy a été raccordé au tout-à-l'égout. Les logements étant trop exigus pour des familles nombreuses, il a fallu les agrandir à Gonfaron, Rians, Saint-Maximin, Saint-Paul-en-Forêt et Boulouris. Un bâtiment en dur pour trois logements F 4 a été réalisé à La Londe, à Montmeyan et Saint-Maximin, trois bâtiments en dur pour 10 logements à Pignans.



Une famille de 12 personnes relogée dans un logement de 4 pièces à La Londe¹³³²

En 1975, l'état des préfabriqués diffère selon les lieux. Il est jugé bon à Pignans car les bâtiments initiaux ont été totalement refaits en 1971, assez bon dans deux hameaux, moyen dans trois autres et médiocre dans cinq, sans que le type de préfabriqué (Baudouin, Dassé, Schrott) ait une influence sur la qualité. Sept hameaux sur les onze prévoient de s'équiper en chauffe-eau pour doter les logements d'eau chaude. Neuf doivent

réaliser des travaux de peinture, c'est-à-dire de l'entretien courant. Collobrières est le hameau le plus récent, il n'a que cinq ans d'existence, les préfabriqués Dassé sont jugés en assez bon état ; mais l'expérience des autres hameaux ne semble pas avoir été prise en compte puisqu'il a le plus de travaux à réaliser, notamment agrandir les logements pour en faire des F 5, poser du dalflex et mettre des chauffe-eau¹³³³.

1332 - Hameau de Harkis de La Londe les Maures, JT de l'ORTF, 01/02/1974. [Sources vidéographiques de l'INA | Les Harkis](#)

1333 - AD du Var, 2150 W 1 Tableaux statistiques des 11 hameaux du Var de 1973 (lieu-dit, distance, nombre d'ouvriers, nombre de familles, répartition par sexe, par âge, situation des constructions, type de bâtiment, état général, travaux exécutés depuis 1970, travaux prévus en 1975). En 1975, l'équipement des familles de Harkis des 11 hameaux est en moyenne de 95 % en réfrigérateurs (85 % moyenne nationale), 82 % en téléviseurs (78 % moyenne nationale), 80 % en machines à laver (65 % moyenne nationale) et de 48 % en automobiles (62 % moyenne nationale). Source : AD du Var, 2150 W 1, « Les Harkis dans les hameaux forestiers du département du Var », Inspection régionale des Affaires sociales du SFM du Var, sans date (probablement 1975).

À l'évidence, la prolongation du modèle des préfabriqués qui devait être provisoire a été délétère et a mené à un délabrement des habitats puis des conditions de vie dans les hameaux de forestage.

Réussites et échecs des hameaux de forestage

Malgré des résultats très contrastés en matière d'accueil, de travail et d'insertion, certains hameaux semblent sortir du lot et pouvoir être présentés comme des réussites. Ils apportent à la fois un éclairage sur les facteurs favorables dont ils ont bénéficié et, en négatif, sur les manques dont ont pâti les autres hameaux. Il en va ainsi d'Ongles dans les Alpes de Haute-Provence, au contraire des hameaux de Lozère.

• Comment expliquer la réussite d'Ongles ?

Ongles est le premier hameau de forestage ouvert, le 7 septembre 1962, grâce à l'énergie mise par le lieutenant Durand à prospecter le Vaucluse et les Basses-Alpes, dont les municipalités refusent d'accueillir des Harkis, notamment Limans qui possédait pourtant des maisons abandonnées et dont le maire conseille le site d'Ongles, une commune de 237 habitants au sud-ouest de Sisteron. Le maire accepte et met son conseil municipal devant le fait accompli¹³³⁴. Saint-André-les-Alpes, seul lieu du département où le projet initial aboutit, n'ouvre qu'un mois après. Cette réussite se manifeste par la création, en 2008, d'un musée, la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (MHeMO), avec une exposition permanente sur les Harkis¹³³⁵.

En septembre 1962, 25 familles (133 personnes) s'installent dans des tentes à 2 à 3 km du village en attendant que le hameau soit terminé, parmi lesquelles celle d'André Seby qui était hébergée au camp militaire du Larzac depuis juin 1962. Yvan Durand propose aux Harkis de travailler pour les

Eaux et Forêts : « On a été d'accord, on a accepté en attendant de trouver mieux »¹³³⁶. Du reste, il leur a été dit qu'ils ne resteraient pas là toute leur vie et donc que l'installation serait temporaire.

André Seby se rappelle que les tentes n'étaient pas à l'endroit où le hameau a été construit. En effet, le ministère des Rapatriés et les services de la préfecture sont convenus de changer l'emplacement pour le rapprocher du village d'Ongles¹³³⁷, à 400 mètres, sur un coteau ensoleillé¹³³⁸. L'hiver étant précoce et difficile, la vie sous la tente s'avère impossible et les villageois accueillent les Harkis chez eux, ce qui contribue à tisser des liens entre la population locale et les arrivants. Dès novembre, les Harkis aident à couler la dalle de béton et à édifier les préfabriqués en bois à Digne : un préfabriqué est prévu pour deux familles ; chaque famille a 2 pièces, une cuisine et des WC chimiques. Les travaux durent trois mois. Les relations avec les villageois sont d'autant meilleures – contrairement à Saint-André-les-Alpes, par exemple – que l'arrivée de 60 enfants permet de maintenir l'école du village où il n'y avait que six élèves lors de l'année scolaire 1961-1962¹³³⁹.



Les Harkis à Ongles¹³⁴⁰

1334 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « Ils arrivent demain ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1335 - [accueil \(mhemo.org\)](http://accueil.mhemo.org)

1336 - [Ongles, Village d'accueil des familles d'anciens harkis.
- Archive ouverte HAL \(archives-ouvertes.fr\)](http://Ongles.Village.d'accueil.des.familles.d'anciens.harkis.
-Archive.ouverte.HAL(archives-ouvertes.fr)) Témoignage d'un ancien harki. Entretien avec André Séby, ancien harki (Cannes, France), 15 janvier 2009, interview par Elisabeth de Pablo et Richard Fillon, ESCoM.

1337 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Note pour le préfet Pérony (en réponse au rapport d'inspection de M. Reynier), 1963.

1338 - Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « Ils arrivent demain ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1339 - Entretien avec André Séby, ancien harki, op. cit.

1340 - France 2, France info, 25 septembre 2018. https://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/harkis-ongles-un-village-qui-n-oublie-pas_2956559.htm

Ongles devient le modèle du hameau de forestage réussi, comme le montre la venue du capitaine Bretin, inspecteur du ministère des Rapatriés dans le Var où il est chargé d'implanter des hameaux de forestage. Par la suite, il est demandé au lieutenant Durand d'accompagner le capitaine Bretin aux futurs emplacements des hameaux du Var. « *On a donc utilisé autant qu'il était possible l'expérience acquise dans les Basses-Alpes* » pour l'implantation des chantiers du Var. Lors de son inspection dans les hameaux de forestage de cinq départements, le seul hameau qui trouve grâce aux yeux de M. Reynier, conseiller technique au ministère des Rapatriés, est celui d'Ongles¹³⁴¹.

Pour Yvan Durand, l'emploi des Harkis comme ouvriers forestiers par les Eaux et Forêts n'est que provisoire, il continue à prospecter jusqu'en décembre 1964 dans diverses communes pour trouver d'autres débouchés. Il contacte le maire de Cannes, où travaillent de nombreux Algériens comme ouvriers municipaux, dans le nettoyage et le jardinage. Ces derniers refusant de devenir Français comme il leur est demandé pour conserver leur place, ils sont licenciés et remplacés par les Harkis de moins de 40 ans ; les plus âgés sont envoyés à Mouans-Sartoux¹³⁴². Le 1^{er} janvier 1965 et jusqu'en 1971, un centre de préformation pour les enfants de Harkis de 14 à 17 ans est ouvert à Ongles afin qu'ils reçoivent une formation à la fois scolaire et professionnelle.

La réussite d'Ongles s'explique par le fait que le hameau a toujours été considéré comme provisoire et l'a de fait été, de nouveaux emplois étant trouvés au bout de deux ans et demi. La population locale

se montre accueillante. L'assistance de l'officier SAS qui connaît les Harkis depuis qu'il les commandait dans la région de Palestro est un atout. Mais les officiers SAS et l'association des AAAA ne sont pas toujours aussi efficaces : dans la forêt des Cévennes, le lieutenant André ne réussit pas à faire aussi bien à Aiguebonne, à La Pradelle – considéré comme « *un choix malheureux* »¹³⁴³ – et à Pujol où on constate des « *difficultés d'installation* »¹³⁴⁴. Un rapport du Comité national pour les musulmans français est très sévère sur La Pradelle et Pujol, qui sont « *deux chantiers coupés de toute civilisation occidentale [...] et de l'avis même du cabinet du ministre des Rapatriés [...] des exemples à éviter* »¹³⁴⁵. Le lieutenant Bottard qui doit s'occuper du Var ne fait pas preuve de la même autorité et de la même compétence qu'Yvan Durand¹³⁴⁶.

• Les hameaux de forestage de Lozère, isolement et précarité

À l'inverse et à rebours d'Ongles, le cas de la Lozère paraît rassembler tous les travers des hameaux et constitue un contre-exemple éclairant.

Les Archives nationales conservent les rapports d'inspection des hameaux de forestage de Lozère en 1965 qui décrivent la localisation géographique du hameau, sa situation juridique, ses effectifs (travailleurs, hommes, femmes, enfants), la scolarisation des enfants, l'aspect général du camp, l'état d'esprit des Harkis, la situation par rapport à la nationalité (possession d'une CNI), la citoyenneté (inscription sur listes électorales) et l'encadrement.

1341 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Note pour le préfet Pérony (en réponse au rapport d'inspection de M. Reynier), 1963.

1342 - Entretien avec André Séby, ancien Harki, *op. cit.*

1343 - Entretien avec André Séby, ancien harki, *op. cit.*

1344 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Note pour le préfet Pérony (en réponse au rapport d'inspection de M. Reynier), 1963.

1345 - AN, n°2011 0111/11. Comité national des musulmans français, Note à l'attention du président Parodi. Voyage dans le Sud, 25 novembre 1963.

1346 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Note pour le préfet Pérony (en réponse au rapport d'inspection de M. Reynier), 1963. En plus de la personnalité des officiers SAS, il ne faut pas oublier que ces officiers SAS sont des bénévoles qui interviennent pour aider les Harkis mais qui doivent s'occuper en même temps, au retour de l'Algérie, de leur carrière professionnelle et de leur famille.



Hameau de forestage en Lozère, ORTF, 29 mai 1964¹³⁴⁷

Aucun hameau de forestage de ce département n'a d'eau courante, ni de blocs sanitaires. À Chanac, *« l'importante condensation à l'intérieur des logements fait dire aux Harkis qu'il pleut sur leur tête pendant leur sommeil »*. À Meyrueis, trois bâtiments sont menacés, deux glissent et un s'enfonce avant qu'un agent du Génie civil ne finisse par être envoyé et des crédits débloqués. Dans un bâtiment, l'eau stagne et atteint le plancher. Les WC extérieurs sont trop éloignés.

Autant l'inspecteur apprécie l'aspect général du camp de Saint-Etienne-du-Valdonnez et estime que les familles s'adaptent bien à la situation, autant il qualifie de manière offensante les Harkis de Cassagnas d'*« ignares, arriérés, imprévoyants et faibles à l'égard des enfants qui saccagent tout (TV cassée par trois fois et actuellement en panne) »*, tout en soulignant leur isolement. À Chanac, il juge l'évolution décevante sur le plan de la capacité d'adaptation sociétale : *« Une jeune fille de 17 ans supplie la monitrice de ne pas permettre le mariage que son père veut la contraindre de contracter »*.

Les hameaux de forestage de Lozère englobent les différentes formes de scolarisation précédemment évoquées : la classe séparée dans l'école (pour les élèves ayant des retards de scolarisation), l'intégration de petits effectifs ayant de bonnes bases scolaires dans une scolarité normale, ou la séparation géographique et des cours adaptés au niveau des élèves. À Cassagnas, les enfants de Harkis ont leur propre classe dans le village à l'exception de 8 d'entre eux intégrés à l'école communale. Les hameaux de Saint-Etienne et de Meyrueis sont desservis par un bus de ramassage scolaire. À Chanac et à Villefort, il y a des préfabriqués qui servent de salles de classe sur place, dans les hameaux même. L'inspecteur s'en plaint, car à Chanac *« les enfants ne parlent français que pendant les heures de classe et oublient une bonne partie de leur acquis durant les vacances »*.

1347 - [Les Harkis installés en Lozère dans des baraques et des hameaux - mediaclic \(ina.fr\)](#)



Les enfants de Harkis de Villefort-Pourcharesses se baignent à l'été 1964 dans le Morangès¹³⁴⁸

En matière de salaire, les Harkis forestiers de Chanac et Villefort, considérés comme « *des ouvriers agricoles* »¹³⁴⁹ employés par les Eaux et Forêts, ne touchent que 16 F par jour et une prime au rendement (mais pas de prime au permis de conduire), alors qu'à Cassagnas le salaire est de 17 F par jour¹³⁵⁰. Au même moment, dans les Alpes-Maritimes, les travaux sont payés 18 F à Mouans-Sartoux et à l'Escarène, voire 21 ou 22 F si les travaux sont effectués sur l'île du Lérins¹³⁵¹.

L'inspecteur écoute les doléances des Harkis qui déplorent la rigueur du climat de la Lozère, les bas salaires, l'obligation pour les jeunes de partir travailler dans l'industrie afin de vivre décemment. Dans un cas, ils se plaignent du technicien des Eaux

et Forêts d'origine maghrébine (il est remplacé par un agent technique métropolitain). Un seul chef de hameau, celui de Chadenet, est mentionné comme devant être licencié¹³⁵². L'isolement des chantiers forestiers de ce département explique, pour une bonne partie, les problèmes des Harkis et de leurs familles.

Les hameaux de forestage de Lozère, créés dans l'idée – bien illusoire – que l'implantation d'une population ayant connu une vie agricole et rurale similaire serait aisée, pâtissent pourtant de l'isolement et des mauvaises conditions matérielles d'installation. La vie en vase clos n'en fait pas un modèle d'intégration. Ils sont fermés en 1967.

1348 - [Histoire : l'année où les Harkis arrivent en Lozère...](http://lalozerenouvelle.com) (lalozerenouvelle.com)

1349 - Avec les charges sociales et les allocations familiales, le montant est de 22 F. En cas d'intempéries et d'absence de travail, le salaire est pris en charge par le ministère des Rapatriés. Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». Ongles accueille les Harkis, 2008.

1350 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, rapport d'inspection des hameaux de Lozère 21 septembre 1965.

1351 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, rapport d'inspection des hameaux des Alpes-Maritimes du 2-3 février 1965.

1352 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, rapport d'inspection des hameaux de Lozère le 21 septembre 1965.

Pourquoi le provisoire a-t-il duré aussi longtemps ?

Les chantiers et hameaux forestiers avaient pour but d'accoutumer les Harkis au mode de vie en métropole, de leur offrir un travail temporaire (2 000 emplois fournis) le temps de leur trouver une autre occupation dans l'agriculture ou l'élevage, et de leur procurer un logement (10 000 personnes hébergées) durant ce laps de temps. Ils devaient donc être provisoires et ne durer que deux ans. Une lettre de l'administration des Eaux et Forêts le rappelle dès 1963 : « L'objectif

est l'assimilation, c'est-à-dire l'intégration à la vie française métropolitaine, qui devrait être parachevée en deux ans, selon le ministre des Rapatriés, ce qui aura pour conséquence : – une durée limitée d'emploi de cette main-d'œuvre sur les chantiers forestiers ; – des changements fréquents de travailleurs sur ces chantiers au fur et à mesure de leur reclassement dans le secteur privé »¹³⁵³. Dans cette perspective, l'aménagement des hameaux est rudimentaire : logement léger, peu d'équipements, accès à l'eau en partie limité et absence d'autres commodités.



Hameau de forestage de Mouans-Sartoux appelé aussi Timgad (Alpes-Maritimes)¹³⁵⁴.

• La première vague de dissolution et de regroupement des hameaux forestiers (1964-1967)

En 1964, conscient des conditions de vie difficiles dans les hameaux de forestage, le ministère des Rapatriés décide de ne maintenir que « les plus confortables et les plus favorisés du point de vue climatique » et d'y regrouper les Harkis. L'état des préfabriqués est donc un des motifs de fermeture. Le souhait exprimé par les Harkis de voir fermer certains hameaux, notamment en

Lozère, ou de ne plus travailler comme ouvrier forestier, est enfin pris en compte¹³⁵⁵.

En Lozère, deux hameaux, Chadenet et Saint-Etienne-du-Valdonnez, doivent être dissous en novembre 1964. La commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez proteste, car le hameau fournit en bras le secteur de la forêt qui en manque, tout en permettant de maintenir la classe ouverte

1353 - Stephany Silva Alves, « L'œuvre forestière des Harkis », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, p. 8. « Lettre de l'Administration des Eaux et Forêts sur le reclassement des Harkis », mai 1963.

1354 - [C'étaient les Harkis | INA](#)

1355 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Réunion des cadres, 16-17 décembre 1964.

(il manquerait 16 enfants sans ceux des Harkis) et de dépasser l'effectif de 500 habitants pour avoir un conseil municipal de 13 conseillers, leur nombre tombant sinon à 11. Mais il s'agit des deux premiers hameaux construits avec des crédits limités, dont les conditions de logement très précaires sont aggravées par la rigueur de l'hiver lozérien. Ils sont, de plus, extrêmement isolés. Pour Saint-Etienne-du-Valdonnez, il semble que la fermeture résulte d'une demande des Harkis, ce qui expliquerait que le commandant Deluc, inspecteur général au ministère des Rapatriés et arabisant, ait été chargé de discuter avec eux pour voir s'ils étaient prêts à rester quelques mois de plus, de novembre 1964 (date prévue du départ) à juin 1965 (fin de l'année scolaire), ce qu'ils acceptent¹³⁵⁶. Saint-Etienne-du-Valdonnez fut le premier hameau de Lozère ouvert, le 2 mars 1963, sur les six du département, il ferme officiellement en septembre 1965. Les cinq autres sont fermés entre novembre 1964 et l'été 1967¹³⁵⁷. Des logements en préfabriqués sont montés dans la région de Mende pour fixer « *de façon définitive* » une quarantaine de familles qui était dispersée dans des villages isolés de Lozère et ainsi fournir une main-d'œuvre d'ouvriers forestiers qui manque aux Eaux et Forêts dans le département. En Dordogne, il est prévu, à partir du 1^{er} janvier 1965, de procéder au reclassement dans le secteur privé des Harkis pour pouvoir fermer le hameau de Lanmary à la fin de l'année 1965¹³⁵⁸.

Un rapport sur l'avenir des chantiers forestiers des Basses-Alpes (Alpes de Haute-Provence) et des Hautes-Alpes est rédigé en 1965. On distingue plusieurs cas : les chantiers forestiers qui doivent disparaître en raison des conditions climatiques ou d'isolement difficiles (le hameau de Jausiers, qui connaît des périodes de 4 à 5 mois d'intempéries, est ainsi transformé en centre pour des classes de neige) ; ceux qui doivent évoluer (le hameau d'Ongles devient un centre socio-éducatif) ; enfin ceux qui, en fonction de leur emplacement, doivent s'agrandir en raison des potentialités de travail dans le secteur privé (Sisteron). Saint-André-les-Alpes, hameau isolé et sans autre perspective d'emploi, est considéré comme « *un lieu d'emploi permanent* ». Dans les Basses-Alpes, Montmorin est fermé sans qu'aucune raison ne soit avancée et les baraques doivent être transférées à Rosans.

Faute d'autres perspectives professionnelles pour les Harkis et alors que les travaux forestiers semblent indispensables, on ne voit plus la nécessité de dissoudre les hameaux¹³⁵⁹. Seuls les hameaux forestiers isolés, dont les bâtiments demandent beaucoup de travaux, au climat rigoureux et d'où les habitants ont demandé à partir, sont dissous. Mais se pose alors la question de l'emploi des Harkis forestiers n'ayant aucune formation. Le ministère des Rapatriés fait le constat de la difficulté du reclassement dans le secteur privé et de l'échec de certaines tentatives.



1356 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, suppression des hameaux forestiers de la Lozère, correspondance avec le maire et député de la Lozère.

1357 - Commune de Pourcharesses, I. Noyer, « Pourcharesses se souvient des Harkis », 2010, 6 p.

1358 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, « Hameau de Dordogne », 1964. [Le camp de Lanmary à Antonne-et-Trigonant \(dordogne.fr\)](#)

1359 - AN, n°19920149 001. Sous-carton n°6 Comptes rendus des années décembre 1962-septembre 1965, « Avenir des hameaux forestiers de Basses et de Hautes-Alpes », 1965.



Hameau de Saint-Pons-de-Thomières¹³⁶⁰

En décembre 1964, un chantier de forestage est toujours considéré comme « *un centre d'adaptation au travail et à la vie en métropole* » pour les Harkis et leurs familles, mais aussi comme un « *centre de récupération des familles très difficilement adaptables* ». Trois critères sont définis pour maintenir les hameaux. Il y a ceux qui sont stables en raison des équipements et qui ont des grandes possibilités d'emplois dans le domaine forestier, comme Montoulieu en Ariège¹³⁶¹, et Saint-Martin-des-Puits dans l'Aude¹³⁶². On trouve également des hameaux qui ont eu d'importants aménagements et qui possèdent des capacités de logement, comme Pujol-de-Bosc à Villeneuve-Minervois (Aude), où le hameau abandonné est repeuplé par les Harkis jusqu'en 1978, et Plô de Mailhac, près de Saint-Pons-de-Thomières dans l'Hérault, où résident 140 familles dans le massif forestier des Avants-Monts jusqu'en 1974. Enfin, il y a les hameaux à transformer, comme à La Pradelle dans l'Aude, où le hameau est dans le village, et Aigue-Bonne à Saint-Raphaël (Var) où des bâtiments abandonnés sont réquisitionnés et restaurés¹³⁶³.

• Des hameaux de Harkis devenus indispensables pour protéger la forêt méditerranéenne

Le ministère des Rapatriés n'existe plus depuis 1964 et les Harkis sont passés sous le contrôle du ministère des Affaires sociales (l'autorité de tutelle). Comme cela a été dit, le ministère de l'Agriculture (l'autorité d'emploi) a démantelé certains hameaux isolés¹³⁶⁴, d'autres sont regroupés à partir de 1966. Il décide pourtant de créer de nouveaux hameaux en janvier 1966, quatre ans après la fin de la guerre d'Algérie, pour protéger la forêt contre les incendies. Néanmoins, il faut deux années supplémentaires pour mettre en œuvre cette disposition, à la fois sur le plan financier et pour sélectionner des sites. En effet, d'une part les crédits manquent et, d'autre part le ministère juge nécessaire de spécialiser les hameaux de Harkis dans la lutte contre les incendies menaçant la forêt méditerranéenne et, en contrepartie, de fermer progressivement ceux qui se consacrent à l'amélioration de la forêt domaniale¹³⁶⁵.

1360 - Saint-Pons-de-Thomières : un hommage aux Harkis du Plô de Mailhac – Bienvenue sur le site Harkis Dordogne et photo de l'Association des Harkis du Pays Saint Ponais Facebook

1361 - Le hameau de forestage sera fermé en 1969.

1362 - Le hameau sera fermé en 1978.

1363 - AN, n°19920149 001, sous-carton n°1, Service d'accueil et de reclassement des Français d'Indochine et des Français-musulmans. Réunion des cadres 16-17 décembre 1964. Instruction de M. Boyer au préfet de l'Aude, 3 décembre 1964.

1364 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre de l'ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts, chef de service régional d'aménagement forestier au directeur des Forêts au ministère de l'Agriculture sur la mise à effectif complet des chantiers d'anciens harkis en forêt méditerranéenne, 3 juillet 1969. En juin 1969, il est prévu de supprimer les hameaux de Vanvey-sur-Ource (Côte d'Or), Magland en Haute-Savoie, Montoulieu (Ariège), Saint-Hilaire et Roybon (Allier).

1365 - Lettre du ministère de l'Agriculture, direction des forêts aux ingénieurs généraux et ingénieurs chefs du Génie rural, des Eaux et des Forêts de la PACA, 21 novembre 1967 citant la lettre du 21 janvier 1966 sur la protection de la forêt méditerranéenne et l'emploi des chantiers d'anciens Harkis et la loi n°66 – 505 du 12 juillet 1966.

Après cinq ans de vie dans les hameaux forestiers, certains Harkis « *qui ont pu s'adapter plus rapidement à la vie de la métropole* » les quittent dans les années 1967-1968 pour vivre dans de grandes villes et y travailler¹³⁶⁶. Il est prévu en 1966 de réduire les effectifs des hameaux qui doivent passer, jusqu'en 1972, de 1 450 à 850 familles, ce qui revient à dire que 600 foyers de Harkis ont à quitter des hameaux situés dans les départements non méditerranéens. Pour leur procurer un emploi dans le même secteur, des transferts ont lieu vers des hameaux en zone méditerranéenne. En septembre 1971, ceux-ci accueillent des Harkis provenant de Mirande (Gers), d'Angles (Tarn), d'Arfons (Tarn) et de la région de Dijon (Côte d'Or), notamment Is-sur-Tille¹³⁶⁷. Après la dissolution du hameau de Roybon en Isère, le 31 août 1972, 3 familles de Harkis sont reclassées au Muy et à Saint-Paul-en-Forêt (Var)¹³⁶⁸.

En 1973, le hameau de Saint-André-les-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) est dissous, les 11 Harkis sont reclassés, pour trois d'entre eux dans les Alpes-Maritimes (Mouans-Sartoux et Valbonne), six autres dans le Var (Gonfaron, Le Muy, Saint-Maximin, Rians) et un à Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence). Un seul Harki sur les 11 de Saint-André-les-Alpes quitte l'ONF et n'est donc pas reclassé dans un hameau de forestage¹³⁶⁹. Durant l'été 1969, quarante-deux familles de Harkis libérés après avoir été détenus en Algérie puis avoir transité au château de Lascours (Saint-Maurice-l'Ardoise) complètent aussi les effectifs des hameaux de forestage¹³⁷⁰.

Au total, en 1968, on compte 47 hameaux de forestage d'anciens Harkis en France, dont 28 sont en région PACA – où 3 ont été créés en 1966 et 1967 – et la plus grande proportion dans le département du Var (12)¹³⁷¹.



Les hameaux forestiers du Var avec leur zone d'intervention¹³⁷²

1366 - AD du Var, 2150 W 1. « Les Harkis dans les hameaux forestiers du département du Var », Inspection régionale des Affaires sociales du SFM du Var, sans date (probablement 1975).

1367 - AD du Var, 1790 W13. Liste nominative du repliement des travailleurs ex-harkis vers la région PACA, 16 septembre 1971. La provenance de 9 Harkis sur 19 est indiquée de manière manuscrite. Une étude locale sur le hameau de forestage des Harkis d'Arfons, Maurice de POITEVIN, « Le camp de harkis du hameau des Escudiés à Arfons dans le Tarn », *Cahier d'histoire* n°19, 2010, pp. 131-137. Kader Arif, ancien député de Haute-Garonne et secrétaire d'État aux Anciens combattants e 2012 à 2014 a vécu avec sa famille de 1964 à 1966 à Arfons. [Lauragais-Patrimoine le site de la SRSASR et SHRSF - Le camps des Harkis des Escudiés à Arfons Tarn](#)

1368 - AD du Var, 1790 W13. Lettre du chargé de l'intérim du district des ex-harkis de Fréjus à l'ingénieur de l'ONF sur la fermeture du chantier d'ex-harkis de Roybon et le repliement des travailleurs harkis vers la région méditerranéenne, 30 août 1972.

1369 - AD du Var, 1790 W 13 Note du 3 janvier 1973 de l'inspecteur général des Eaux et des Forêts, « Proposition d'affectation des ouvriers en provenance du chantier dissous de Saint-André-les-Alpes.

1370 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre de l'ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts, chef de service régional d'aménagement forestier au directeur des Forêts au ministère de l'Agriculture sur la mise à effectif complet des chantiers d'anciens harkis en forêt méditerranéenne, 3 juillet 1969. Sur 49 logements vides, 39 le sont en région PACA en juin 1969. Huit logements sont occupés alors que les ouvriers forestiers n'y travaillent plus et doivent être expulsés.

1371 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre de l'ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts, chef de service régional d'aménagement forestier au préfet des Bouches-du-Rhône sur l'installation de harkis dans la région de Fontvieille, 2 août 1968. Note sur les chantiers de forestage d'anciens harkis.

1372 - AD du Var, 2150 W 1.

De nouveaux hameaux doivent être construits en PACA, en Languedoc-Roussillon et en Corse, ainsi que dans les interstices du maillage existant. Plusieurs sites sont sélectionnés : Châteauneuf-les-Martigues (échec du projet) dans les Bouches-du-Rhône, Collobrières (créé en novembre 1969) et Le Beausset (échec du projet) dans le Var, et le hameau de Zonza dans le village de Alta Rocca en Corse (créé en juin 1970) ; les implantations échouent dans les Alpes-Maritimes¹³⁷³. Plusieurs critères sont exigés pour une nouvelle implantation : « *une situation rapprochée d'un village permettant d'éviter la ségrégation, de scolariser les enfants et d'espérer une éventuelle intégration des parents à la population locale* » ; une canalisation d'eau potable, une ligne électrique et un déversoir des eaux usées ; les bâtiments ne sont plus prévus pour du court terme (baux de 4 à 5 ans) mais pour une longue durée, sans que soit réglé le problème de l'inéluctable détérioration des préfabriqués avec le temps ; enfin, les communes rurales doivent financer la construction de classes nouvelles. En raison de toutes ces contraintes, elles sont nombreuses à ne pas vouloir accueillir de Harkis et, si tant est que toutes les conditions soient remplies comme à Vence ou à Peille, l'hostilité de la population ou l'absence de terrain disponible empêchent la réalisation du projet¹³⁷⁴.

En octobre 1970, un million de francs est débloqué pour construire un cinquième hameau de forestage dans les Bouches-du-Rhône pour 25 familles, avec une salle commune et une classe de maternelle pour les enfants de 2 à 6 ans¹³⁷⁵. Les instructions adressées au préfet révèlent que le ministère de l'Agriculture entend tirer les leçons des échecs précédents puisqu'il souhaite « *un hameau d'une qualité et d'un niveau esthétique supérieur à ce qui a été fait jusqu'alors* ». Celui-ci est prévu pour une longue durée car le document évoque « *un bail emphytéotique de 18 ans* ». Les communes de Châteauneuf-les-Martigues et Ventabren sont choisies, mais des difficultés

d'acquisition des terrains empêchent l'installation dans la première commune tandis que, dans la seconde, la population est hostile. Le site de Gardanne est finalement retenu en 1970. Lors de la réunion du 5 juin 1970, on suggère de ne pas créer une école maternelle dans le hameau « *pour accélérer l'intégration des enfants, de les admettre en classe maternelle au même titre que les enfants de la commune* ». Le terrain ne doit pas être trop éloigné de l'agglomération pour permettre le ramassage scolaire. En revanche, des villas de type F3 sont prévues, comme si l'expérience de l'entassement de familles devenues nombreuses dans les anciens hameaux n'avait pas été prise en compte. Les équipements sont réduits au minimum pour ne pas dépasser le budget¹³⁷⁶.

• Pourquoi les Harkis restent-ils dans les hameaux de forestage ?

À la demande du Comité national pour les musulmans français, le professeur d'ethnologie Jean Servier mène une enquête sociale, en 1972, auprès des Harkis qu'il estime, avec leurs familles, à 180 000 personnes, parmi lesquelles environ 80 000 souffrent de difficultés d'insertion. 5 400 vivent encore dans 31 hameaux forestiers et relèvent d'un encadrement du personnel du ministère du Travail¹³⁷⁷.

Au Logis d'Anne à Jouques (Bouches-du-Rhône), 43 des 47 familles de Harkis refusent, en 1972, d'être dispersées. Elles souhaitent rester sur place, ce que l'historien Jean-Jacques Jordi explique par la conjonction de facteurs très divers : « *l'indépendance, le climat, la tranquillité, la peur de l'inconnu, la sécurité de savoir les femmes protégées, le fait d'être là depuis des années* »¹³⁷⁸. Même si le Logis d'Anne fait figure, aux yeux de certains, de « *ghetto doré* », il offre à la fois l'avantage de rester dans l'entre-soi et d'éviter l'isolement dans l'anonymat d'une ville ou d'un lotissement. Quatre ans plus tard, dans un reportage d'avril 1976, une femme appartenant à l'une des 27 familles encore présentes déclare pourtant : « *On demande*

1373 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre du ministre de l'Agriculture au préfet de la région PACA, 12 octobre 1967. AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre du préfet de la région PACA au préfet des Bouches-du-Rhône, 13 avril 1968. En août 1971, 25 familles s'installent à Zonza, il en reste quatre qui travaillent toujours à l'ONF. [Zonza : cérémonie d'hommage aux harkis et autres membres des forces supplétives | ONaCVG \(onac-vg.fr\)](#)

1374 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettre du préfet des Alpes-Maritimes au préfet de région de PACA le 27 février 1969.

1375 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettres de l'ingénieur du Génie rural, des Eaux et Forêts, directeur départemental de l'Agriculture au préfet des Bouches-du-Rhône pour l'implantation d'un hameau d'ouvriers forestiers ex-harkis, 6 février et 20 novembre 1970.

1376 - AD des Bouches-du-Rhône, 125 W 173. Lettres de l'ingénieur du Génie rural, des Eaux et Forêts, directeur départemental de l'Agriculture au préfet des Bouches-du-Rhône pour l'implantation d'un hameau d'ouvriers forestiers ex-harkis, 6 février et 20 novembre 1970.

1377 - Rapport du Conseil économique et social, « La situation sociale des enfants de harkis », 12 décembre 2006, p. 65.

1378 - Jean-Jacques JORDI et Mohand HAMOUMOU, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Autrement, 1999, p. 106.

l'intégration car on vit dans des camps et on est isolés des villes. On voudrait habiter dans la ville pour trouver du travail »¹³⁷⁹.



Logis d'Anne à Jouques en 1976¹³⁸⁰

Après les révoltes qui ont lieu dans les camps de Bias et de Saint-Maurice-l'Ardoise pour dénoncer le système des centres d'accueil qualifiés de camps, en mai-juin 1975, Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, met en place, le 4 juillet 1975, une commission interministérielle présidée par le préfet Mahdi Belhaddad, ancien préfet de Batna et Constantine de 1960 à 1962, qui programme la disparition des hameaux forestiers et la réinsertion des Harkis dans la population : « *Le gouvernement avait décidé de manière absolue et irréversible que l'époque des hameaux était révolue* ». Mais cette volonté politique se heurte à plusieurs contraintes.

Le Var a compté le plus grand nombre de hameaux forestiers, 12, dont 11 subsistent en 1975 (Néoules ayant été fermé en 1972 en raison du non-renouvellement du bail et de la pétition des habitants en faveur de sa dissolution) sur un total de 29 (Annexe V)¹³⁸¹. Près de 840 Harkis forestiers entretiennent, sauvegardent et protègent la forêt du sud de la France, avec des conditions salariales améliorées puisque le salaire a été porté entre 10 et 40 % au-dessus du SMIC (salaire mensuel de 1 850 F net, outre prime d'ancienneté et réduction de la durée de travail) ; or l'ONF ne dispose pas de solution pour les remplacer en cas de fermeture des chantiers¹³⁸². Certains hameaux forestiers du Var sont dissous et les Harkis dispersés dans des HLM (Boulouris), à moins qu'ils ne deviennent propriétaires ou locataires d'appartements (Gonfaron). Cependant il s'avère difficile de disperser l'ensemble des Harkis, car les communes d'accueil sont trop petites et n'ont pas de logements disponibles, d'autant que l'installation des familles nombreuses en HLM nécessite « *des F 5 au minimum* »¹³⁸³.

Une fiche de synthèse (sans date, ni auteur) portant sur les Harkis du Var dénonce « *une administration parallèle [qui] a contribué à confiner les FCI [Français de confession islamique] des hameaux forestiers dans des conditions de vie hors de la communauté française* ». Elle souligne que les salles de réunion des hameaux ne sont plus fréquentées. Les monitrices ne sont plus à la hauteur de leur fonction par manque de formation, de connaissance de la législation et de méthode de promotion sociale. Les familles sont marginalisées depuis 13 ans.

1379 - [Les Harkis en France 1976](#) - YouTube

1380 - JT, France région PACA, INA.

1381 - M. ROUX, *op. cit.*, p. 328, chiffre datant de 1974.

1382 - Avant 1975, les Harkis sont classés manœuvres après 6 mois de travail à l'indice 110 (l'indice 100 correspond au SMIC), en OP 1 (ouvrier travaillant sur engin ou maçon) à l'indice 120, en OP 2 (chauffeur et chef d'équipe) à l'indice 130 et en OP 3 (ouvriers jugés de valeur) à l'indice 140. L'arrêté du 8 décembre 1975 permet de mettre tous les conducteurs de petits engins dans la catégorie 2 et d'augmenter le salaire des ouvriers de l'ONF. AD du Var, 1790 W, « Affaires des Harkis ». Lettre au cabinet du préfet du Var, 5 septembre 1977, à propos de l'ouvrier forestier FSIRAN B. du chantier de Pignans. À ce salaire s'ajoutent une prime de panier (repas) et une prime de conduite d'engins mécaniques (0,84 F par heure de conduite).

1383 - AD du Var, 2150 W 1 Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 1975 relative à la situation des Français originaires d'Afrique du Nord vivant dans les hameaux forestiers. Préfecture du Var, fiche sur les Harkis, 12 mai 1975.

En 1975, dans le Var, les 11 hameaux forestiers qui subsistent hébergent 261 familles comprenant 1 948 personnes (569 adultes et 1 379 enfants et adolescents). Les logements sont considérés comme « *très précaires* » car les constructions étaient prévues pour une courte durée (5 ans). Les crédits d'entretien des hameaux sont donc triplés pour atteindre trois millions de francs, car la dissolution des hameaux ne peut se réaliser immédiatement. Sur le plan national, mille logements HLM sont prévus pour accueillir en priorité les familles de Harkis. Des pavillons sont ainsi réservés aux Harkis à Saint-Maximin, Rians,

au Muy ou bien des appartements en HLM, comme à Saint-Raphaël¹³⁸⁴. Mais de nombreux Harkis du Var sont hostiles à la dispersion et au relogement dans des cités urbaines qui impliquent la cohabitation avec des familles algériennes immigrées. Ils souhaiteraient très majoritairement que le hameau forestier soit installé à proximité d'une agglomération dans des maisons individuelles, tandis que les plus âgés préféreraient rester entre eux dans « *des villages de retraités* »¹³⁸⁵.



Stèle aux Harkis de l'ancien hameau de forestage du Logis d'Anne de Jouques¹³⁸⁶.

1384 - AD du Var, 2150 W 1. Préfecture du Var, fiche sur les Harkis, 12 mai 1975.

1385 - AD du Var, 2150 W 1. Préfecture du Var, service des Rapatriés, fiche sans date sur le logement des Harkis. Pétition de 22 ouvriers de Bormes (ex-harkis) adressée au préfet du Var, 7 mai 1975.

1386 - Source : [PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](https://cheminsdememoire.gouv.fr/)



Foyer rural Y. Durand à Ongles¹³⁸⁷.

Si les hameaux de forestage n'avaient été qu'une solution transitoire, l'expérience aurait sans doute été moins pénalisante pour leurs occupants. Ainsi les Harkis d'Ongles sont-ils partis à Cannes en mai 1964 grâce aux efforts d'Yvan Durand, et ils ont ensuite pu s'installer dans des logements construits pour eux à Cannes La Bocca, achevés en juin 1965 : il s'agissait aussi de préfabriqués, mais plus robustes et équipés d'une cuisine, d'une douche et de WC ; ils leur étaient réservés pendant cinq ans. Ayant un emploi fixe et un salaire plus important, les Harkis en sont partis progressivement pour acquérir ou louer d'autres logements¹³⁸⁸. Ongles aurait dû être le modèle à suivre pour tous les hameaux de forestage, c'est-à-dire un lieu de transit et d'adaptation, au lieu d'être une exception.

Dans la quasi-totalité des hameaux, les T2 ou T3 préfabriqués se révèlent, au bout de trois à quatre ans, exigus pour des familles souvent devenues nombreuses. Les conditions de vie sont précaires, bien plus que celles de la grande

majorité de la population française : WC à la turque extérieurs ou installés dans une petite salle de bains, voire douches collectives au dehors, poêle à bois pour chauffer tout un logement, prises électriques insuffisantes alors que les familles s'équipent progressivement en électroménager, absence de chauffe-eau, ventilation insuffisante provoquant de la moisissure... L'existence des hameaux, qui devait être provisoire, est prolongée parce qu'ils sont situés à proximité des chantiers forestiers : tout éloignement des lieux de vie des Harkis forestiers aurait augmenté les coûts de la main-d'œuvre et baissé la rentabilité de l'ONF en concurrence avec le secteur privé ; la carence de formation des Harkis, de crainte qu'ils ne rejoignent ce dernier une fois qualifiés, obéit aux mêmes logiques financières. Même si certains services départementaux, comme dans le Var, mettent en place un plan d'entretien annuel des hameaux permettant de prolonger leur durée de vie, cette solution n'est pas viable pour l'épanouissement des familles à moyen terme.

1387 - Source : [PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | Chemins de mémoire \(cheminsdememoire.gouv.fr\)](https://cheminsdememoire.gouv.fr)

1388 - Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des Harkis (CNIH), Rapport d'activité de 2022, « Cannes La Bocca, cité des Mimosas », pp. 67-69. La cité de préfabriqués se dégradera avant d'être détruite en 1983.

Près de 11 ans après les premières créations de hameaux de forestage, en 1974, 29 fonctionnent encore et regroupent 5 368 personnes¹³⁸⁹. Si l'ONF a pérennisé les emplois des Harkis forestiers qui œuvrent à l'entretien des massifs forestiers et à la lutte contre les incendies, les habitations ont pour certaines très mal vieilli. Les derniers préfabriqués ne correspondant plus aux normes des logements décents sont soit détruits, soit remplacés progressivement par des pavillons à la satisfaction de leurs occupants.

Par ailleurs, si les Harkis et leurs familles ont bien été victimes dans les camps de Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise de restrictions à leurs libertés individuelles, la situation à cet égard dans les hameaux de forestage est d'une tout autre nature : chaque hameau, pour éloigné qu'il ait pu être des cœurs de villes ou de villages – les situations sont assez différenciées – a pu vivre en toute autonomie¹³⁹⁰, sans les murs de clôtures ou les grillages des camps, et reproduire les schémas de vie d'une petite structure sociale qui n'a pas laissé que des mauvais souvenirs.

Conclusion

La relégation des Harkis en hameau de forestage est une question épineuse qui met en regard deux visions, celle de l'État et celle des Harkis ayant vécu dans des conditions difficiles. Si l'indignité des conditions d'accueil ne fait l'objet d'aucune contestation et sert même de base à la loi de reconnaissance et de réparation du 23 février 2022, la question de savoir si elles procèdent d'une orchestration consciente par l'État ou d'un échec dans la réalisation des politiques décidées doit être abordée avec prudence. Il n'a pas été possible d'établir jusqu'alors une volonté de l'État de reléguer et d'écarter la population des Harkis du corps social. Aucune archive consultée ne vient à l'appui d'une telle hypothèse, ni celles du Service des Rapatriés, ni celles des préfectures ou de l'Éducation nationale. En revanche, en raison du manque de terrain susceptible d'être viabilisé (terrain plat, proche des lignes électriques, avec branchement à l'égout et à l'adduction d'eau), du refus des propriétaires de céder leur parcelle, de l'hostilité d'une partie de la population ou de certains élus, de l'insuffisance de locaux scolaires ou de personnel, la solution retenue a souvent été d'installer les hameaux de forestage en proche ou lointaine périphérie du village, voire en plein milieu de la forêt dans les cas les plus extrêmes. Force est de constater que cette solution conçue pour être provisoire a été pérennisée.

La période en hameau de forestage était présentée par les autorités comme un temps d'adaptation à la vie métropolitaine, grâce à l'accompagnement de la monitrice sociale. Or non seulement la vie dans l'entre-soi du hameau, à distance des communes, ne favorisait pas l'intégration, mais l'action socio-éducative de la monitrice a pu être perçue comme une infantilisation, voire comme un réflexe colonial qui perdure.

1389 - AD du Var, 1790 W 14. Effectifs des travailleurs ex-Harkis dans les 13 départements du sud de la France en 1974. Annexe VI. Dans 6 chantiers, les familles de Harkis forestiers sont hébergées dans des logements sociaux) Maurice FAIVRE, *les combattants musulmans de la guerre d'Algérie*, L'Harmattan, 1995, p. 237.

1390 - [Il est rappelé à cet égard la procédure de contrôle des départs décrite précédemment.](#)

Les hameaux de forestage : Annexe I

Les premiers chantiers forestiers d'avril 1962 à mars 1963

B.

Programme d'ouverture des chantiers forestiers

Population des hameaux de forestage de l'Algérie
à la date du 15 Mars 1963

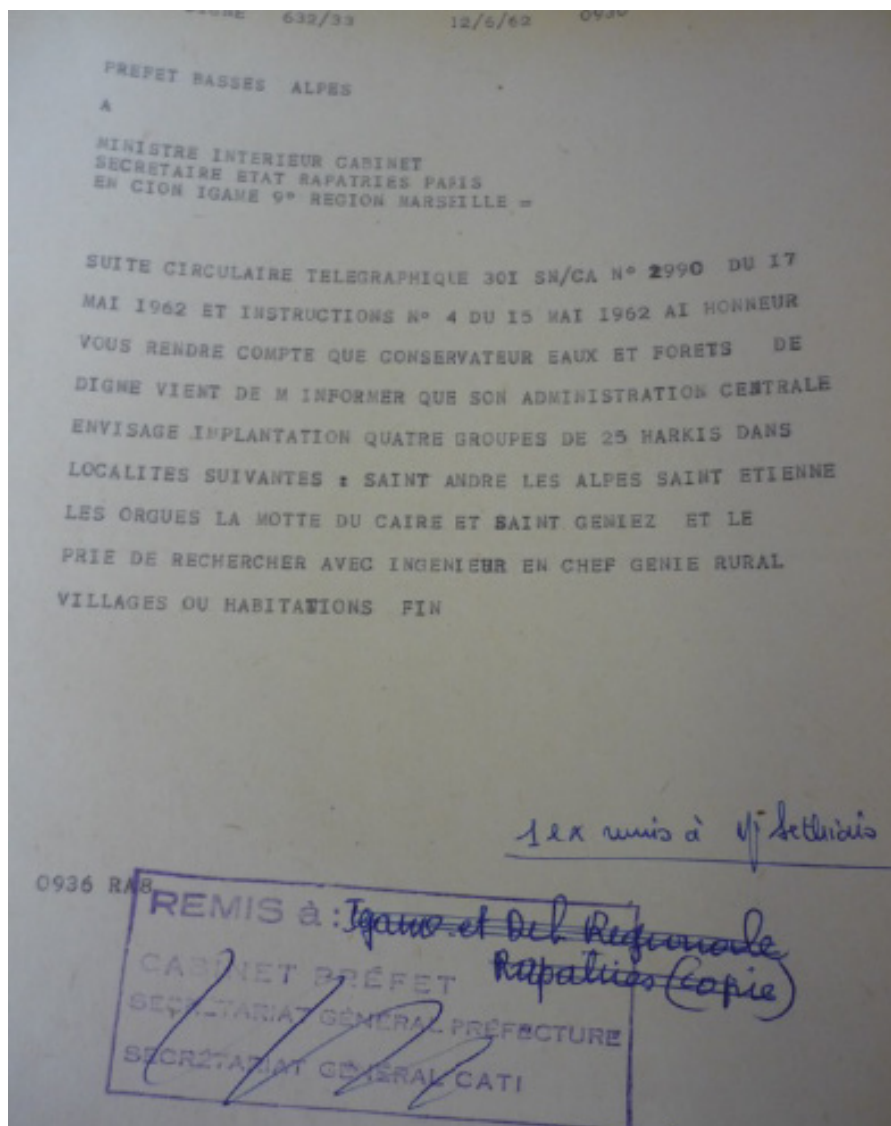
	Dates	Nombre de chantiers	Population (1)	Totale
Chantiers ouverts au 15 Mars		22	2.420	<u>2.420</u>
Nouveaux chantiers à ouvrir avant le 1er Juillet				
	1.010	5	550	
	1er Avril	5	550	
	1er Mai	8	880	
	1er Juin	2	220	
	1er Juillet	5	550	
Total...	7.220	20	2.200	
Chantiers spéciaux pour la défense de la forêt provençale	de Juillet au 1er Septembre	36 (2)	4.000 (2)	
Autres projets (3)		12	1.300 ?	
Total des chantiers à ouvrir				<u>7.200</u>

(1) - Moyenne de 110 personnes par chantier
(2) - Ces chiffres représentent une probabilité
(3) - Encore à préciser.

Source : AN, n°19920149 002, « Données statistiques concernant la situation des anciens supplétifs algériens », 22 mars 1963.

Annexe II

Télégramme du préfet des Basses-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) au secrétariat d'État aux Rapatriés du 12 juin 1962 concernant le projet d'ouverture de quatre hameaux forestiers pour les Harkis



Source : AD des Bouches-du-Rhône, 137 W 460.

Annexe III

La liste des 38 premiers chantiers de forestage à la date du 23 avril 1963 (2 pages)

CHANTIERS DE FORSTAGE DE LA PREMIERE TRANCHE			
1°/ Effectivement ouverts à la date du 23 AVRIL.			
DEPARTEMENTS	CHANTIERS	DATE D'OUVERTURE	OBSERVATIONS
ARDE	LA MADELLE	8.9.62	
	PUJOL DE BOSQ N° 1	17.1.63	
	PUJOL DE BOSQ N° 2	27.2.63	
AVEYRON	ST-ROME DE CERNON	17.12.63	
	BRUSQUE	4.1.63	
BASSES-ALPES	JAUSIERS	6.10.62	
	ONKILES	7.9.62	
	ST-ANDRE-les-ALPES	11.10.62	
CHARENTE-MARITIME	LA TREBLADE	6.2.63	
COTE-D'OR	VAUVEY SUR OURCE	27.2.63	
DORDOGNE	LAMBARY	9.3.63	
DOUBE	BEAURIERES	20.9.62	
GARD	VILLEMAGNE N° 1	15.11.62	
	VILLEMAGNE N° 2	15.11.62	
	VILLEMAGNE N° 3	30.3.63	
GERS	MIRANDE	10.10.1962	
HAUTES-ALPES	MONTAURIN	23.4.1963	
HAUTE-GARONNE	JUZET-d'IZAUT	15.2.63	
ISERE	ROYBON	15.12.62	
LOZERE	CHADDET LA LOUBIERE	23.3.63	
	MEYRUELS	19.3.63	
	ST-ETIENNE DU VALDORNEZ	2.3.63	
	CHAMAC-CULTURES	23.4.63	
pyrénées PYRENEES-ORIENTALES	RIVESALTES	13.12.62	
VAR	BORNES	26.2.63	
	COLLOMBIERES	14.2.63	
	FIGUAS	21.3.63	
	SAINT-RAPHAEL	2.3.63	
TOTAL 28 CHANTIERS			

Source : AN, 19920149 003. Sous-carton n°2 Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963.

Ouvrants au 2 Janvier 1963 :

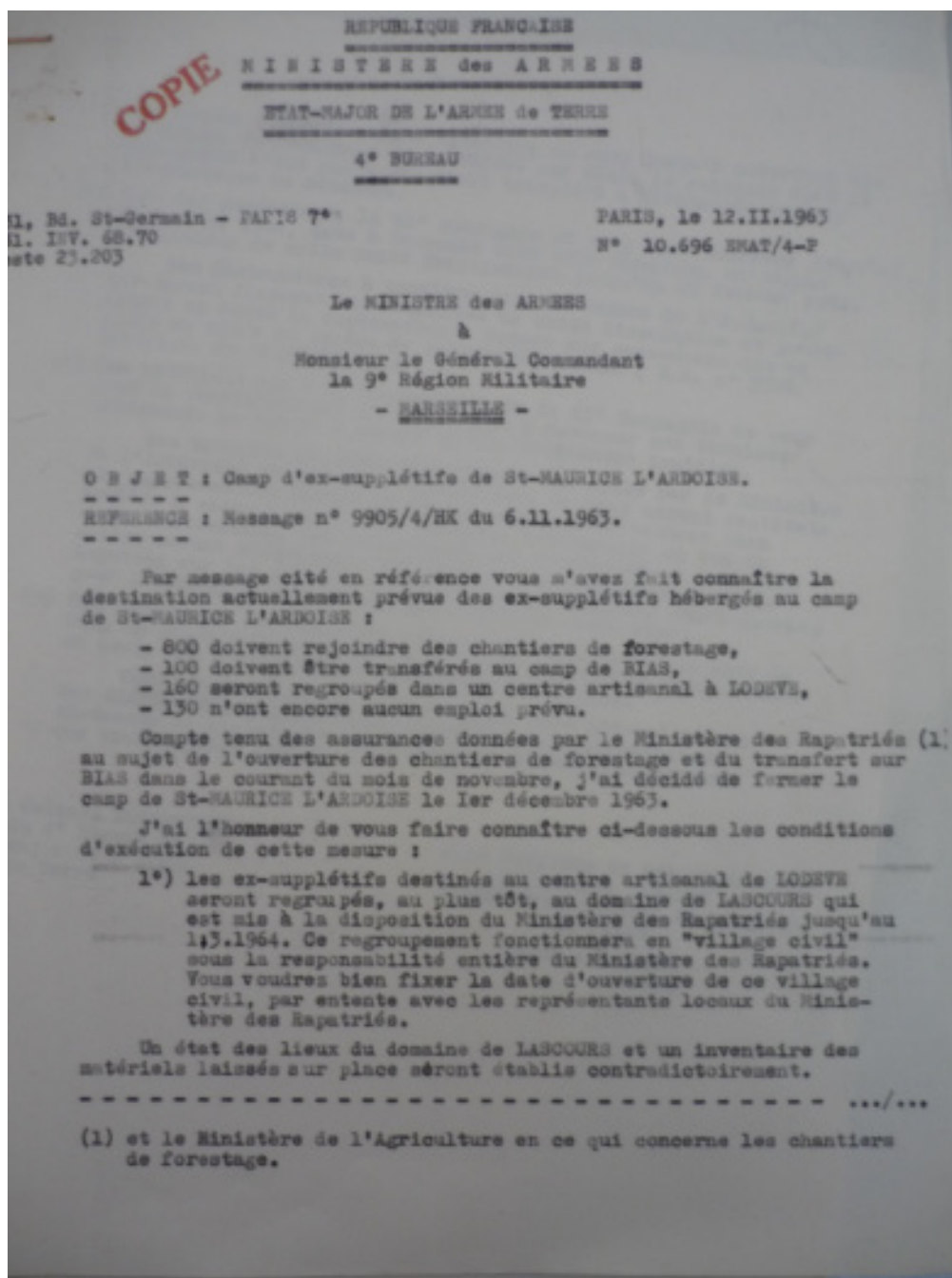
2°/ QUI COUVRIRONT D'ICI LA FIN JUIN 1963 :-

DÉPARTEMENT	CHANTIERS	DATE D'OUVERTURE PREVUE	OBSERVATIONS
ATAL	CHALVIGNAC	1ère quinzaine de MAI 1963	
ALPES (Basses)			
HERAULT	SAINT-PONS N° 1	1ère quinzaine de MAI 1963	
(Digne)	SAINT PONS N° 2	2ème quinzaine de MAI 1963	
	AVESNES-TRUSCAS	1ère quinzaine de MAI 1963	
LOIRE X	Villefort n° 1	1ère quinzaine MAI 1963	
ALPES (Hautes)	Villefort n° 2	1ère quinzaine MAI 1963	
GAP	Le Bleyard	Juin 1963	
SACRE ET LOIRE	Glennec	15 Mai 1963	
BASSES-ALPES X	Sisteron	Juin 1963	
ARLES			
CANTAL	TOTAL :	10 CHANTIERS	
AURILLAC			
CHARENTE-MARITIME			
LA GUYONNE			
2°/ CAS PARTICULIERS			
Les chantiers de LOPEVE et de LUNAS dans l'HERAULT ne seront ouverts qu'en JANVIER 1964.			
Les projets de MAGLAND (Hte-Savoie) et de la Caunette (AUDE) sont abandonnés.			
	TOTAL :	4 chantiers.	
SOIT POUR LA PREMIERE TRANCHE : 28 + 10 + 4 = 42 CHANTIERS			
(dont 2 abandonnés)			

Source : AN 19920149 003. Sous-carton n°2 Encadrement administratif et social des hameaux forestiers, octobre 1962-août 1963.

Annexe IV

La répartition des Harkis provenant de Saint-Maurice-l'Ardoise en novembre 1963



Source : SHD, GR 23 R 16.

- 2°) Les autres réfugiés seront maintenus au camp jusqu'à ouverture des chantiers de forçage ou transfert sur BIAS, le reliquat dont le recasement n'est pas prévu étant transféré à RIVESALTES dans la 1^{re} quinzaine de décembre.
- 3°) Dans ces conditions, la 41^{re} compagnie de camp sera maintenue jusqu'au 31 janvier 1964, date à laquelle elle sera dissoute, un organe liquidateur de cette unité fonctionnant jusqu'au 29 février 1964.

Des instructions à paraître sous le timbre de l'E.M.A.T./Ier Bureau fixeront les modalités de cette dissolution et préciseront en outre la destination à donner aux personnels mis en place au titre du centre de promotion sociale (D.M. n° 3996/EMAT/I.O. du 18.12.1962).

- 4°) Les matériels mis à la disposition de la 41^{re} Compagnie de camp pour le fonctionnement du camp, sont à reverser aux Services intéressés au fur et à mesure qu'ils deviennent inutiles.

Les baraques et matériels laissés sur place par le Ministère de l'Intérieur au moment de l'ouverture du camp seront restitués aux représentants locaux de ce ministère. Vous voudrez bien prendre à votre échelon, les contacts nécessaires en vue de cette restitution. Les réparations qui s'avèreraient indispensables seront effectuées, les dépenses correspondantes étant imputées sur les crédits, alloués par le Ministère des Rapatriés pour l'hébergement des ex-markis (forfait journalier).

- 5°) Des directives particulières fixeront prochainement le sort du Camp de St-MAURICE L'ARDOISE à la suite des études actuellement en cours sur l'utilisation ultérieure de ce camp.

Vous voudrez bien me rendre compte sous présent timbre des difficultés qui pourraient soulever les prescriptions ci-dessus et m'adresser éventuellement toutes propositions que vous jugerez utiles.

P.A. Le Colonel BUFFENOIR
S/Chef du 4^e Bureau de
l'Etat-Major de l'Armée
de Terre

P.LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
LE GENERAL LAGARDE
S/CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE
DE TERRE
Signé : LAGARDE

Source : SHD, GR 23 R 16.

Annexe V

Effectifs des travailleurs ex-Harkis dans les 13 départements du sud de la France en 1974

RECAPITULATIU DE DATE											
RECAPITULATIU AL INC. JANVAR 1974											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
06	4'ROSCARON	E		16				14			
	ROSCARON-BOVA	E		20				20			
	ROSCARON-SANTOS	E		43				42			
	VALINCHON	E		29				29		5/10	
	ROSCARON	E		17		1		18			
03	ROSCARON-ROSCARON	E		21		1		20			
	LA ROSCARON	E		20		2		21			
	COLLECHERON	E		20			2	20			
	FE. a.	E		29		1		29			
	ROSCARON	E		41		2		41		11/20	
	SANTO ROSCARON	E		28		1		24			
	STANG	E		18				18			
	ROSCARON	E		18		2		20			
	ST. PAUL, en POSE	E		27				27			
	LE ROSCARON	E		30				30		10/20	
13	ST. RAPHAEL	E		20		2		17			
	LA ROSCARON-SANTOS	E		27		1		20			
	ROSCARON	E		20		2		21			
04	LA ROSCARON	E	E	20		1		17		8/10	
	LA ROSCARON	E		20		1		17			
04	ST. ROSCARON (F)	E		20				20		2/10	
	ROSCARON (F)	E		20		20		20			
05	ROSCARON	E		20		2		20		1/20	
	ROSCARON (F)	E				20		20		1/20	
54	SANTO ROSCARON	E	E	20		2		20			
	ROSCARON	E		12		2		12		3/10	
	ROSCARON	E		20		2		20			
30	LA ROSCARON	E		21				21		1/21	
	ROSCARON	E		21				21		1/21	
01	ROSCARON	E	E	20		2		20			
	ST. ROSCARON	E		20		1		20		3/20	
	ROSCARON	E		24				24			
66	ROSCARON	E		11		1		12		1/11	
	ROSCARON	E		20		2		20		1/20	
20	ROSCARON	E		20		2		20		1/20	
	ROSCARON	E		20		2		24		1/24	
TOTAL			20	4	140	66	18	880		35/840	

- 3 -

TRAVAILLEURS EN CHÔME

RECHERCHES: Au 1er JANVIER 1974
[Séquence "à tableau point"]

(Document de travail)

Colonne n° 1 :	Département.
Colonne n° 2 :	Localisation du chantier.
Colonne n° 3 :	Familles installées dans des logements spéciaux.
Colonne n° 4 :	Familles installées dans des logements sociaux : S.L.S. ou CROUSSETTES.
Colonne n° 5 :	Ouvriers reconnus valides par l'O.N.F. pour la lutte contre le feu.
Colonne n° 6 :	Ouvriers déclarés incapes à la lutte contre le feu mais susceptibles d'effectuer certains travaux forestiers. 20 de ces ouvriers ont été et/ou transférés dans des chantiers de foresterie : Sauron (8) Evreux (12). Pour homologuer les centres de FNCI, il faudrait créer 2 nouveaux chantiers de foresterie.
Colonne n° 7 :	Cas sociaux tribulaires d'un centre d'accueil ou de mesures spéciales de dégroupement ne se levant pas du Ministère de l'Agriculture.
Colonne n° 8 :	Effectif total de chaque chantier.
Colonne n° 9 :	Tar département, nombre de chantiers (5) et nombre de travailleurs (23).
Colonne n° 10 :	Tar région, nombre de chantiers (24) et nombre de travailleurs (595).

J.F.

AD du Var, 1790 W 14.

Bibliographie de l'étude des hameaux de forestage

Les hameaux de forestage

- Jean-Jacques JORDI et Mohand HAMOUMOU, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Autrement, 1999.
- Abderahmen MOUMEN, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, éd. L'Harmattan, 2003.

Témoignages de Harkis dans les centres urbains et hameaux de forestage de France

- Fatima BESNACI-LANCOU, Gilles MANCERON et Amar AZAS, *Treize chibanis harkis*, éd. Tirésias, 2006.

Témoignages d'épouses de Harkis

- Fatima BESNACI-LANCOU, 2019, *Nos mères paroles blessées. Une autre histoire des Harkis*, éd. Zellige, 2006.

Témoignages de fils ou filles de Harkis

- Arezki AMRANI, *Fier d'être français malgré tout. Fils de harki d'origine kabyle*, Compte d'auteur, 2011.
- Fatima BESNACI-LANCOU, *Des vies. 62 enfants de harkis racontent*, éd. de l'Atelier, 2010.
- Fatima BESNACI-LANCOU, *Fille de harki*, éd. de l'Atelier, 2003.
- Hafida CHABI, *Un combat tranquille. Une fille de harki se souvient*, éd. Atlantis, 2022.
- Dalila KERCHOUCHE *Mon père, ce harki*, Seuil, 2003.
- Malika MEDDAH, *Une famille de Harkis, des oliviers de Kabylie aux camps français de forestage*, L'Harmattan, 2013.

Monographies sur les hameaux de forestage

- Archives départementales de Dordogne, [Le camp de Lanmary à Antonne-et-Trigonant \(dordogne.fr\)](http://dordogne.fr)
- Maison d'histoire et de Mémoire d'Ongles, Plaquette d'A. Moumen, « *Ils arrivent demain* ». *Ongles accueille les Harkis*, 2008.
- ONACVG, *Le hameau de forestage de Beaurières (1962-1975)*, ONACVG de la Drôme.
- « *Parcours des Harkis et de leurs familles* », ONAC, ECPAD et Bleuets de France, 2018, p. 12
- [Harkis_livret_2018_compressed.pdf \(onac-vg.fr\)](#)

Etudes universitaires

- Stephany Silva Alves, « *L'œuvre forestière des Harkis* », sous la direction Christophe Voreux, AgroParisTech-ONF, 2015, 47 p.

Inventaire des vestiges des hameaux de forestage harkis dans la région PACA

- [Recherche - Inventaire Général du Patrimoine Culturel \(mareregionsud.fr\)](http://mareregionsud.fr)

Audiovisuel

- « *Sept jours dans le monde* », interview des Harkis installés à L'Escarène et de Villefort, ORTF, 1964. [C'étaient les Harkis | INA](#)
- Hameau de Harkis de La Londe les Maures, JT de l'ORTF, 01/02/1974. [Sources vidéographiques de l'INA | Les Harkis](#)

- Isabelle Clarke et Daniel Costelle « La blessure. La tragédie des Harkis », éd. Acropole et documentaire de 52 min, France 3, 2010
- Rémi Nelson-Borel, « Rosans, Miel Amer », documentaire, 2011, La Forge aux Utopies.
[Rosans, Miel Amer - YouTube](#)
- La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 1, « Au hameau de forestage de Mouans-Sartoux », France 3 PACA, 26 décembre 2021.
[La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 1, au hameau de forestage de Mouans-Sartoux - YouTube](#)
- La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 2, « Au hameau forestier de Gonfaron », France 3 PACA, 26 décembre 2021
[La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 2, au hameau forestier de Gonfaron - YouTube](#)
- La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 3, « Portraits de deux descendants de la seconde génération », France 3 PACA, 26 décembre 2021. [La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 3, portraits de deux descendants de la seconde génération - YouTube](#)
- La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 4, « Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA », France 3 PACA, 26 décembre 2021. [La série « Harkis d'aujourd'hui », épisode 4, avec Jeanne Etthari, Présidente de l'association MUDRA - YouTube](#)
- [Lucie Boudaud, « Filles de Harkis », coproduction France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur / 13 Productions. Juin et 29 septembre 2022](#)
- Miloud Lassal, « Les Harkis en France en 1976 », Intersection harkis, Amyager,
[Les Harkis en France 1976 0.07x0 11 H0.16 - YouTube](#)